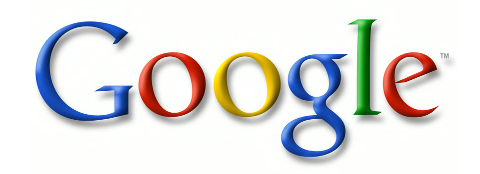



UC-NRLF
$B 291 099
Digitized by Google


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS
768 v
1835
v.1



BIBLIOTHÈQUE
LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n. 14.

ŒUVRES

DE SALLUSTE

TRADUCTION NOUVELLE

COMPRENANT

LA GUERRE DE JUGURTHA, LES FRAGMENS DE LA GRANDE HISTOIRE ROMAINE, LA CONJURATION DE CATILINA, ET LES DEUX ÉPITRES A CÉSAR

ACCOMPAGNÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR SALLUSTE, D'OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES ET D'UN COMMENTAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR CHACUN DE SES OUVRAGES

PAR M^r CH. DU ROZOIR

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÈGE ROYAL DE LOUIS-LE-GRAND.

TOME PREMIER.

PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14.

M DCCC XXXV.

NOTICE

SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES

DE SALLUSTE.

Les écrits de Salluste, généralement admirés par les modernes, ont été diversement jugés par les anciens : il n'en est pas de même de sa personne. Tous les documens que l'antiquité nous a transmis sur sa conduite politique et privée tendent à nous faire concevoir la plus mauvaise opinion de l'homme qui, dans ses livres, s'est montré le censeur impitoyable des vices de son siècle : à ce titre, Salluste devait s'attendre à peu d'indulgence; car tout écrivain qui s'érige en moraliste austère [1], appelle sur sa vie l'examen rigoureux des biographes.

C. Sallustius Crispus naquit à Amiterne, ville du pays des Sabins, l'an de R. 668 (avant J.-C. 87)[2], sous le septième consulat de Marius. Sa famille n'avait jusqu'à lui reçu aucune illustration; mais on voit de son temps

[1] *Sallustius, gravissimus alienæ luxuriæ objurgator et censor.* (Macrob., *Saturn.*, lib. III, c. 9, n° 354.)

[2] Euseb., *Chronic.* 2, *ad annum Abrahæ* 1931. — *Art de vérifier les dates*, t. V.

deux Sallustes ; probablement ses parens, qui furent amis de Cicéron et de Pompée[1]. Le père de notre historien le fit élever à Rome, où dominaient alors le luxe et la corruption. Les funestes exemples dont sa jeunesse fut entourée l'entraînèrent sans l'aveugler, et il n'en fut que plus coupable de se livrer sans pudeur à tous les vices de son siècle. « Il eut toujours, dit le président « De Brosses, des lumières très-justes sur le bien et sur « le mal ; mais, réservant toute sa sévérité pour ses dis- « cours, il mit une entière licence dans ses actions ; et, « par un malheur commun à grand nombre de gens à « talens, il ne fut guère moins méprisable par son cœur « qu'estimable par son esprit. » Doué des avantages extérieurs, il offrit ses hommages aux dames les plus distinguées de Rome, entre autres à Fausta, épouse de Milon et fille du dictateur Sylla. Surpris par le mari, il fut rudement fustigé et mis à contribution pour une forte somme. Cette aventure[2] le dégoûta du rôle d'homme à bonnes

[1] L'un, Sallustius Caninius, fut questeur de Bibulus et proquesteur de Cicéron (*Lettres familières de Cicéron,* liv. II, 17). Il est probablement le même que Cn. Sallustius, à qui César fit grâce après la bataille de Pharsale (*Lettres à Atticus*, liv. XI, 2). Cicéron nous apprend que Cn. Sallustius lui prêta 30,000 sesterces, pendant qu'il était en Grèce à la suite de Pompée (*Ibid.*, lettre 11). Il est question, dans la même lettre, d'un autre Salluste qui avait pour prénom Publius, et à qui, par la même lettre, Cicéron charge Atticus de rendre ces 30,000 sesterces, ce qui semble prouver que Cn. et P. Sallustius étaient parens, peut-être même frères. Enfin Cicéron avait un affranchi du nom de Salluste dont il vante la fidélité (*Lettres familières*, liv. XIV, 4, 11 ; *à Atticus*, I, 3 et 11 ; et *de la Divination*, liv. I, ch. 28).

[2] *M. Varro in litteris atque vita fide homo multa et gravis, in*

fortunes, et il ne se livra plus qu'à d'obscures débauches avec des filles et des femmes d'affranchis [1]. Aussi prodigue de son bien que peu scrupuleux pour se procurer de l'argent [2], il fut, dit-on, contraint de vendre sa maison paternelle du vivant même de son père, qui en mourut de chagrin [3]. Le contraste qui existait entre la gravité de ses écrits et la licence de ses mœurs révolta ses contemporains, et lui suscita une foule d'ennemis, de qui nous tenons la plupart des mémoires qui nous restent sur son compte; satires passionnées sans

libro quem scripsit Pius aut de Pace, C. Sallustinm scriptorem seriæ illius et severæ orationis, in cujus historia notiones censorias fieri atque exerceri videmus, in adulterio deprensum ab Anhio Milone loris bene cæsum dicit, et quum dedisset pecuniam, dimissum. (AULU-GELLE, liv. XVII, ch. 18). *Voyez* BAYLE (*Dict.*), art. *Metella.*

1 Tutior at quanto merx est in classe secunda :
Libertinarum dico Sallustius in quas
Non minus insanit, quam qui mœchatur.....
HORAT., *Serm.*, lib, I, *Sat.* 2, v. 47.

C'est à tort que la plupart des commentateurs d'Horace ont appliqué ce trait de satire au petit-neveu de Salluste.

2 « *Posteaquam immensæ gulæ impudicissimi corporis quæstus sufficere non potuit, et ætas tua jam ad ea patienda, quæ alteri facere collibuisset, exoleverat; cupiditatibus infinitis efferebaris, ut, quæ ipse corpori tuo turpia non duxisses, in aliis experieris. Ita non est facile exputare, P. C., utrum inhonestioribus corporis partibus rem quæsierit an amiserit.* » (*Porcii Latronis in Sallust. Declamatio falso M. Tullio Ciceroni adscripta.*)

3 *Domum paternam vivo patre turpissime venalem habuit, vendidit : et cui dubium potest esse, quin mori coegerit eum, quo hic nondum mortuo pro herede gesserit omnia?* (Ibid.) Ce fait ne paraîtra guère vraisemblable à ceux qui savent ce qu'était la puissance paternelle chez les Romains.

doute, mais qui contiennent des faits dont la plupart n'ont malheureusement jamais été démentis.

Quelque dépravé qu'ait pu être Salluste, au moins eut-il à vingt-deux ans le bon esprit de ne pas se jeter dans la conspiration de Catilina, comme tant de jeunes gens dont il partageait les dérèglemens. Il paraît même qu'il sut toujours allier à l'usage effréné des plaisirs le goût des plus sérieuses occupations. C'est ce qui a fait dire au biographe déjà cité, que son esprit retint toute l'austérité du climat dur et sauvage sous lequel il était né, tandis que son cœur prit toute la mollesse de la cité corrompue où il avait passé ses premières années. A Rome, le barreau était la route la plus sûre pour arriver aux honneurs : il ne paraît pas que Salluste se soit distingué particulièrement dans cette carrière, ou du moins qu'il l'ait embrassée avec beaucoup d'ardeur; car si les harangues qu'il a semées dans ses histoires prouvent qu'il n'était point étranger à l'éloquence, l'on a observé avec raison que le style rapide et coupé qui domine dans ces compositions oratoires, eût produit peu d'effet au barreau ou à la tribune[1]. Aussi Quintilien, en même temps qu'il admire la façon d'écrire de Salluste, fait un précepte aux orateurs de ne pas la suivre[2].

[1] *Neque illa Sallustiana brevitas, qua nihil apud aures vacuas, apud eruditas potest esse perfectius, apud occupatum variis cogitationibus judicem, et sæpius ineruditum captanda nobis est, etc.* (QUINTIL., lib. X, c. I.)

[2] *Vitanda illa Sallustiana quanquam in ipso virtutis loco obtinet brevitas, et abruptum genus; quod otiosum fortasse lectorem fallit, audientem transvolat, necdum repetatur exspectat.* (Lib. IV, c. 5.)

L'étude de l'histoire, de la politique, de la littérature grecque, telles sont les graves études auxquelles se livra Salluste. Dédaignant la chasse, l'agriculture et les autres exercices du corps, comme il nous l'apprend lui-même dans le préambule de la *Guerre de Catilina*[1], il ne s'occupa qu'à fortifier, par la lecture et la méditation, la vigueur d'esprit que la nature lui avait accordée. Il avait eu pour guide dans ses premières études, et conserva toujours pour conseil et pour ami[2], Ateius Pretextatus, rhéteur athénien, qui lui-même avait pris le surnom de Philologue[3], et qui tenait à Rome une école très-fréquentée[4].

Lorsqu'il fut en âge de briguer les charges publiques, Salluste parvint à la questure; mais on ne sait pas précisément à quelle époque. Si ce fut dès sa vingt-septième année, âge fixé par les lois, ce dut être l'an 696, sous le consulat de Lucius Calpurnius Pison et de Césonius Gabinius, l'année même de l'exil de Cicéron et du tribunat de Clodius. Sept ans après, l'an 702, Salluste fut nommé tribun du peuple.

Depuis le glorieux consulat de Cicéron, qui avait en quelque sorte marqué les derniers jours de la république, la liberté, la constitution romaine, n'existaient plus

[1] *Bell. Catil.*, c. IV. *Voyez* aussi la note sur ce passage du texte de Salluste.

[2] *Coluit postea familiarissime* (*scil. Ateius*) *Caium Sallustium.* (SUETON., *de Illustr. Gram.*, c. X).

[3] *Ad summam Philologus ab semet nominatus.* (Ibid.)

[4] *Præcepisse autem multis et claris juvenibus, in quibus Appio et Pulchro Claudiis fratribus, etc.* (Ibid.)

que de nom. Le triumvirat de Pompée, César et Crassus avait paralysé la marche régulière du gouvernement. Rome était journellement troublée par les plus sanglantes séditions. Aux scènes tumultueuses qui avaient amené l'exil de Cicéron, succédèrent les rixes non moins cruelles qui provoquèrent son rappel. Clodius et Milon, démagogues également scélérats, bien qu'ils eussent embrassé les deux partis contraires, présidaient à ces sanglans désordres. Salluste épousa successivement les haines et les affections de Clodius, son intime ami; il trempa dans toutes ses intrigues, dans tous ses désordres publics. Ce fut dans des circonstances aussi favorables à l'esprit de vengeance et de parti, qu'il arriva au tribunat, l'an 701 de Rome; en ceci plus heureux que Caton, qui, dans le même temps, sollicita plusieurs dignités sans les obtenir; car ce vertueux Romain n'avait employé, pour capter les suffrages, que les moyens autorisés par la loi [1], tandis que tous ses concurrens n'avaient dû leurs succès qu'à la brigue. Salluste tira pourtant vanité de cette préférence, qui n'était pas moins honteuse pour lui que pour la république. « Que l'on considère, dit-il « dans le préambule de la *Guerre de Jugurtha* [2], en quel « temps j'ai été élevé aux premières places, et quels « hommes n'ont pu y parvenir. »

Après la mort de Crassus, Pompée, dont l'ambition, aussi profonde que celle de César, avait une allure moins franche, cherchait, timide élève de Sylla, à s'avancer,

[1] PLUT., *in Catone Utic.*

[2] *Bell. Jug.*, c. IV.

par des voies détournées, à la puissance dictatoriale. Campé aux portes de Rome avec une armée, il mettait en avant des démagogues séditieux pour enchaîner le zèle des magistrats dévoués à l'état. C'est ainsi qu'il s'était servi de Clodius, puis de Milon; mais ce dernier, grâce à d'honorables liaisons avec Caton et Cicéron, ne remplissant plus ses vues [1], Pompée revint à Clodius, qui, comme lui, portait une haine irréconciliable à Caton, l'ennemi persévérant de tous les mauvais citoyens. Dans les rêves de son ambition, le triumvir espérait que les Romains, lassés de l'anarchie, se jetteraient dans ses bras, et le supplieraient de devenir leur maître; il parut quelquefois bien près de ce but; mais il ne l'atteignit jamais. Cette place était réservée à César, que le parti populaire chérissait comme le digne héritier de Marius, et qui préludait, par la conquête de la Gaule, à l'asservissement de sa patrie.

Tribun du peuple, Salluste se montra presqu'en toute occasion l'ennemi de Pompée; mais comme il haïssait encore plus Milon, de qui il avait reçu une de ces injures que l'on ne pardonne pas, il parut quelquefois, au milieu des intrigues qui marquèrent l'année de son tribunat, se rapprocher du triumvir. Milon [2], ainsi que Metellus Scipion et P. Plautius Hypséus, aspirait au consulat, Clodius à la préture; mais aucun des deux ne voulait voir en place un adversaire dont le crédit dimi-

[1] Appian., *de Bellis civ.*, lib. II.

[2] *Ac sæpe inter se Milo et Clodius cum suis factionibus Romæ depugnaverant et uterque audacia par : sed Milo pro melioribus partibus stabat.* (Asconius Pedianus, *In orat. pro Milone.*)

nuerait le sien[1]. Toutes leurs brigues avaient non-seulement lieu « par corruption et distribution de deniers, « dit Plutarque, mais ouvertement par armes, batteries « et meurtres tendant à guerre civile[2]. » Salluste et les tribuns ses collègues différèrent autant qu'ils purent l'assemblée pour les élections, sous prétexte que les auspices étaient défavorables. Chaque jour les satellites des deux partis en venaient aux mains, et dans une de ces émeutes, Cn. Domitius Calvinus, l'un des consuls encore en exercice, fut grièvement blessé. Au milieu de ces désordres, le meurtre de Clodius par Milon, dans une rencontre fortuite hors de Rome, vint encore ajouter à l'exaspération des partis. Les funérailles de ce démagogue incendiaire furent dignes de sa vie. La multitude, excitée par les harangues séditieuses de Salluste et de son collègue Q. Pompeius Rufus[3], porta le cadavre au milieu du palais Hostilien, où s'assemblait le sénat. Un bûcher est aussitôt formé avec les bancs des tribunes et les registres ; on y met le feu, et l'incendie qui consume le corps de Clodius, réduit en cendres ce palais magnifique avec la basilique Porcia. Milon ose dénoncer cet attentat odieux, mais dont il devait être le dernier à se

[1] *Prœterea in eumdem annum consulatum Milo, Clodius prœturam petebat, quam debilem futuram consule Milone intelligebat.* (Ascon., *ibid.*)

[2] Plut., *in Catone.* — *Non solum largitione palam profusa; sed etiam factionibus armatorum succincti.* (Ascon., *ibid.*)

[3] *Eo die quo Clodius occisus est, sunt concionati, ut ex actis apparet, C. Sallustius et Q. Pompeius utrique, et inimici Milonis, et satis inquieti....... sed ejus (Pompeii) seditiosior fuit concio.* (Ascon., *ibid.*)

porter accusateur. Teint du sang d'un citoyen, il ne renonce pas même à la candidature consulaire. Vainement il tente de se rapprocher de Pompée; et le bruit se répand qu'il a voulu assassiner celui-ci, qui a repoussé ses avances. Alors trois tribuns, du nombre desquels était Salluste, allèrent chercher Pompée à sa maison, le conduisirent au forum, et lui ordonnèrent de déclarer en présence du peuple les indices qu'il avait sur le crime[1]. La déposition du triumvir fut assez vague. Néanmoins Milon, pour se soustraire à toutes les accusations qui le menaçaient, gagna à force d'or deux autres tribuns du peuple, Célius et Manilius. Ceux-ci, après avoir pris soin de rassembler dans le forum tous les gens favorables à Milon, l'y traînent lui-même, en lui ordonnant avec une feinte colère de se justifier du meurtre de Clodius. Milon avait déjà commencé son apologie, lorsque Salluste et les tribuns de son bord arrivèrent suivis de satellites armés. Le sang coula de part et d'autre, et pendant huit jours Rome fut en proie à la guerre civile. Le sénat, en habits de deuil, ordonne des levées de troupes, et charge l'interroi Licinius, Pompée et les tribuns, de *veiller à ce que la république ne souffre aucun dommage.* Cette mesure n'arrêta point le désordre; les interrois se succédaient sans interruption. Après une

[1] *Prius etiam quam Pompeius tertium consul crearetur, tres tribuni, Q. Pompeius Rufus, C. Sallustius Crispus, T. Munatius Plancus, quum quotidianis concionibus suis magnam invidiam Miloni propter Clodium excitarent, produxerant ad populum Cn. Pompeium, et ab eo quæsierant num ad eum delatum esset illud quoque indicium suæ vitæ insidiari Milonem, etc.* (ASCON. PED., *ibid.*)

vaine tentative de la part de Salluste et de quelques autres amis de César pour élever ce triumvir au consulat, Pompée est enfin nommé seul à cette magistrature. Salluste ne s'y opposa point, car il ne voyait que dans l'élévation de Pompée le moyen de parvenir enfin à venger la mort de Clodius. Le consul rendit en effet son cours à la justice, et ordonna qu'il serait informé tant sur les brigues que sur les violences commises. Dans ce dernier article était compris l'incendie du palais du sénat, aussi bien que le meurtre de Clodius. Salluste eut l'adresse de faire demander par Fusius, un de ses collègues, la division du chef qui concernait les violences [1]. Une fois cet avantage obtenu, le procès de Milon commença, tandis que Salluste et Munatius formèrent à l'article de l'incendie une opposition que Pompée ne chercha pas à vaincre, et qui subsista jusqu'après le jugement du meurtrier de Clodius. Ce fait est attesté par le plaidoyer de Cicéron, qui, sans nommer personne, reproche aux tribuns de s'être fait bien payer pour former cette opposition, *empta intercessione* [2]. Tant que dura le procès, Salluste ne cessa de haranguer contre l'accusé [3], qui avait pour défenseurs les plus illustres

[1] On voit la preuve de ce fait dans le fragment suivant d'une harangue du tribun Munatius, cité par Asconius Pedianus (*ibid.*): *Q. Hortensium dixisse, ut extra ordinem quæreretur apud quæsitorem æstimare futurum, ut eum pusillum edisset dulcedinis, largiter acerbitatis devoraret : adversus hominem ingeniosum ingenio usi sumus : inveniemus Fusium qui diceret, divideret sententiam. Reliquæ parti ego et Sallustius intercessimus.*

[2] *Pro Milone*, VI.

[3] *Inter primos et Q. Pompeius, et C. Sallustius et T. Munatius*

chefs du parti du sénat; mais personne n'embrassa la défense de Milon avec plus de zèle que Cicéron, qui lui devait son rappel. Salluste, outré de voir que le crédit et l'éloquence d'un pareil avocat allaient peut-être faire avorter ses projets de vengeance, se déchaîna contre Cicéron par mille invectives. De concert avec son collègue Q. Pompeius Rufus, il voulut l'impliquer dans l'accusation, en ne cessant de dire au peuple que c'était la main de Milon qui avait commis l'assassinat, mais que le bras d'un homme plus puissant avait conduit cette main[1]. Munatius menaça même Cicéron de le traduire formellement en justice; mais Salluste et Pompeius Rufus ne le secondèrent pas avec beaucoup d'énergie dans ce dessein, ce qui donna lieu de penser que ces deux tribuns s'étaient laissé gagner par Milon[2]. Cette circonstance explique pourquoi, dans le plaidoyer pour cet accusé qu'il composa après coup, Cicéron se contenta de désigner vaguement, sans jamais les nommer, les tribuns dont son client et lui même avaient reçu de si

Plancus, tribuni plebis, inimicissimas conciones de Milone habebant invidiosas etiam de Cicerone. (Ascon. Ped., *ibid.*)

[1] Cicéron atteste lui-même le fait dans son plaidoyer pour Milon : « Vous savez, juges, dit-il, que lorsqu'on délibérait sur « cette commission, quelques gens osèrent dire que le meurtre « avait été commis par Milon, mais conseillé par un personnage « plus important. C'était moi que ces hommes vils et pervers « signalaient comme un brigand et un assassin. » Asconius Pedianus (*ibid.*) observe que, par ces mots, l'orateur désignait Q. Pompeius Rufus et C. Sallustius.

[2] *Postea Pompeius et Sallustius in suspicionem fuerunt in gratiam rediisse cum Milone.* (Ascon., *ibid.*)

graves offenses, à moins qu'on n'attribue sa réserve à ce même sentiment de crainte qui, le jour de ce grand procès, l'avait empêché de déployer son éloquence accoutumée. Au surplus, quel que soit le motif de son silence, il était assez remarquable, vu les antécédens, pour que l'orateur lui-même ait jugé convenable d'en faire la remarque. « La division, dit-il, fut demandée par un « homme que je ne veux pas nommer..... Il ne faut pas « dévoiler les crimes de tout le monde[1]. »

L'antiquité nous a légué un monument de la haine de Salluste et de Cicéron, dans deux déclamations que chacun d'eux est censé adresser au sénat contre son adversaire. S'il est prouvé que ces deux pièces furent composées dans le temps même où vécurent ces deux personnages, il n'est pas moins certain qu'ils n'en sont pas les auteurs. Il est facile d'apercevoir qu'elles sont plutôt l'ouvrage d'un rhéteur, à qui les démêlés de Salluste et de Cicéron avaient donné l'idée de les composer. Les rhéteurs romains étaient alors dans l'usage de s'exercer ainsi sur des sujets véritables : on en voit plusieurs exemples dans les écrits de Sénèque le père et de Quintilien. On attribue communément ces déclamations soit à Marcus Porcius Latro, qui fut l'un des maîtres d'Ovide, et dont Quintilien fait l'éloge, soit à Vibius Crispus, rhéteur entièrement inconnu[2].

[1] *Pro Milone*, cap. VI.

[2] « Je ne parle point icy de cette déclamation supposée contre « Cicéron, parce qu'outre que ce n'est pas un ouvrage historique, « tout le monde tombe d'accord que pour ancienne qu'elle soit, « et nonobstant que Quintilien (*Institut. orat.*, liv. IV, ch. I) la

Après l'exil de Milon, les auteurs de l'incendie du palais Hostilien furent condamnés selon toute la rigueur des lois; mais Salluste ne fut point impliqué dans les poursuites, soit que les griefs qui le concernaient ne fussent point assez prouvés, soit qu'il se fût en effet réconcilié avec les amis de Milon. Le moment d'expier ses méfaits arriva pourtant. Dès l'an 704, les censeurs Appius Pulcher et L. Calpurnius Pison l'exclurent du sénat, à cause de ses débauches[1]; disgrâce salutaire sans doute, car celui qui ne s'était montré dans les affaires publiques qu'un démagogue intrigant et brouillon, allait, dans sa retraite forcée, mais ennoblie par l'étude, devenir un grand historien.

Son début dans cette nouvelle carrière fut un chef-d'œuvre. Il prit pour sujet la conjuration de Catilina, dont sa jeunesse avait été témoin, et vainquit, à force de talent, l'extrême difficulté d'écrire l'histoire contemporaine. On lui a reproché de n'avoir pas donné place dans son livre à quelques-uns des plus beaux traits des harangues de Cicéron contre Catilina. C'était sans doute beaucoup pour l'ancien ami de Clodius, d'avoir dépeint Cicéron, leur ennemi commun, comme un homme de

« cite, jamais pourtant Salluste n'en fut le véritable auteur. » (LAMOTHE LEVAYER, *Jugement sur Salluste.*)

[1] *Ecquod hunc movere possit, P. C., factum ac dictum turpe, quem non puduit palam vobis audientibus adulterium confiteri? Quod si nihil pro me tibi respondere voluissem, sed illud censorium elogium Ap. Claudii et L. Pisonis integerrimorum virorum, quod usus est quisque eorum, pro lege palam universis recitarem; nonne tibi videre æternas inurere maculas, quas reliqua vita tua eluere non possit?* (*Declamatio in Sallustium*, VI.) — DION CASSIUS, lib. XL, n° 96.

bien, comme un citoyen zélé, comme un excellent consul[1]; mais ce n'était pas assez pour l'historien. Au surplus, Salluste a trouvé des apologistes dans Saint-Évremont et dans le président De Brosses; et en cela ils avaient pour autorité un célèbre rhéteur romain, Marius Victorinus, qui trouvait, dans l'*Histoire de la conjuration de Catilina*, les trois conditions pour faire un bon historien, la brièveté, la clarté, la vérité.

Sa retraite avait à peine duré un an, lorsqu'une nouvelle révolution vint le ramener dans le tourbillon des affaires publiques. César, après la conquête des Gaules, allait s'armer contre le sénat; son camp était l'asile de tous les séditieux, de tous les mécontens. Salluste avait toujours incliné pour le parti populaire; déjà même, étant tribun, il s'était montré dévoué à César: il en fut bien accueilli. C'est alors qu'il lui adressa la première de ses deux *Lettres sur le gouvernement de la république*. Cette pièce est antérieure au passage de César en Grèce, puisque Salluste y mentionne, comme vivant encore, Bibulus, mort avant la bataille de Pharsale. La seconde lettre de notre historien sur le même sujet, fut écrite l'année suivante, pendant la guerre que César eut à soutenir contre les Alexandrins. Dans ces deux pièces, Salluste ne se montre plus, comme dans ses ouvrages historiques, un ennemi du pouvoir arbitraire, un ami des antiques vertus romaines; c'est un flatteur habile, qui veut faire de César l'oppresseur du parti vaincu. Ces lettres

[1] Saint-Évremont loue Salluste de s'en être tiré si habilement à l'égard de Cicéron. « Ce seul mot d'*optimo consuli*, qui fâcha « tant Cicéron, dit-il, pour ne pas donner à son mérite assez d'é-

offrent d'ailleurs de belles idées, un sens profond, une connaissance parfaite des causes de la chute de la république, et même quelques conseils auxquels le dictateur ne dédaigna point de conformer sa politique. Durant l'intervalle qui s'écoula entre les deux lettres à César, Salluste fut nommé questeur, et rentra dans le sénat, deux ans après en avoir été banni. Pendant que César allait combattre Pompée en Grèce, Salluste resta en Italie, occupé des fonctions de sa charge; « dans l'exercice de « laquelle, si l'on en croit le déclamateur déjà cité, il ne « s'abstint de vendre que ce qui ne trouva point d'ache- « teur [1]. » Lorsque César revint à Rome, l'an 708, Salluste fut élevé à la préture; il avait alors quarante ans. Il se maria l'année suivante avec Térentia, épouse divorcée de Cicéron. Long-temps elle avait exercé sur son premier mari une autorité despotique; mais Cicéron, las enfin de son caractère altier, de sa dureté envers sa propre fille, et de ses prodigalités, avait pris le parti de la répudier. « Au sortir d'une maison, dit saint Jérôme [2], « où elle aurait dû puiser la sagesse dans sa plus pure « source, elle n'eut pas honte d'aller se jeter dans les « bras de Salluste, ennemi de son premier époux. »

Lorsque César se disposait à aller combattre en Afrique les restes du parti de Pompée, Salluste reçut l'ordre

« tendue, me fait pleinement comprendre et les bonnes intentions « et la vaine humeur de ce consul. » (*Discours sur Salluste et sur Tacite.*)

[1] *Quem honorem ita gessit, ut nihil in eo non venale habuerit, cujus aliquis emptor fuerit.* (*Declam. in Sallust.*, VI.)

[2] HIERON., *Adversus Jovinum.*

d'aller conduire au lieu de leur débarquement la dixième légion et quelques autres troupes destinées pour cette expédition. Mais, arrivés sur le bord de la mer, les soldats refusèrent d'aller plus loin, demandant leur congé et les récompenses que César leur avait promises. Salluste, après avoir fait de vains efforts pour les ramener à leur devoir, pensa être victime de leur fureur, et fut obligé de prendre la fuite[1]. Il fallut tout l'ascendant du dictateur lui-même pour apaiser cette révolte. Salluste suivit César en Afrique, en qualité de propréteur, et fut chargé par lui, avec une partie de la flotte, de s'emparer des magasins de l'ennemi dans l'île de Cercine[2]. Il réussit pleinement dans cette mission, et amena bientôt une grande quantité de blé à son général, dont l'armée manquait de toute espèce de provisions[3]. Après la victoire de Tapsus, Salluste obtint le gouvernement de la Numidie, avec le titre de proconsul[4]. Il commit dans sa province les plus criantes concussions; c'est ce qui fait dire à Dion Cassius « que César préposa Salluste de « nom au gouvernement, mais de fait à la ruine de ce « pays[5]. » Notre citoyen était parti de Rome entièrement ruiné; il y revint en 710 avec d'immenses richesses. Les Africains ne le laissèrent pas d'abord jouir tranquillement du fruit de ses déprédations. Ils vinrent à Rome l'accuser; et, quoiqu'il ait été absous par César,

[1] APPIAN., *de Bell. civ.*, lib. II, c. 70.

[2] HIRTIUS PANSA, *de Bello africano*, c. VIII.

[3] *Ibid.*, c. XXXIV.

[4] *Ibid.*, c. XCVII. — APPIAN., *ibid.*, lib. II.

[5] DION CASSIUS, liv. XLIII.

auquel il abandonna des sommes considérables. « Ses « ouvrages, dit le même historien, sont, aux yeux du « public, la table d'affiches où sa propre condamnation « se trouve inscrite. »

Il est à remarquer que les faits les plus déshonorans de la vie politique de Salluste sont devenus la source de son illustration littéraire. Son expulsion du sénat, en le condamnant à la retraite, lui avait procuré le loisir de composer la *Conjuration de Catilina*. Son séjour en Numidie lui suggéra l'idée d'écrire la *Guerre de Jugurtha*; et il se fit l'historien du pays dont il avait été le fléau. Dans cette vue, il visita les principales villes de l'Afrique, et recueillit d'anciens livres puniques[1], qu'il se fit expliquer, et dont un écrivain moins ami de la précision aurait sans doute tiré de plus amples extraits. Ce ne fut qu'à son retour en Italie qu'il mit en œuvre les matériaux qu'il avait rassemblés.

La mort de César termina la carrière politique de Salluste. Possesseur d'une grande fortune, il ne songea plus désormais qu'à passer une vie voluptueuse et tranquille. Du fruit de ses rapines, il fit construire sur le mont Quirinal une habitation magnifique, et planter des jardins vantés par les anciens comme la plus délicieuse promenade de Rome; la place qu'ils occupaient est encore appelée aujourd'hui les *Jardins de Salluste*. Dans les différentes fouilles qui y ont été faites, l'on a trouvé une grande partie de ces belles antiques qui attestent la

[1] SALLUST., *in Jugurth.*, c. VIII.

perfection de l'art chez les anciens[1]. Après la mort de Salluste, sa maison devint le lieu de plaisance des maîtres du monde. C'est là qu'Auguste donnait ces fêtes *des douze Dieux*, que Suétone a décrites. Là, Vespasien, Nerva, Aurélien, fixèrent leur résidence habituelle, et il est à croire qu'ils y ajoutèrent de nouveaux embellissemens. Salluste avait en outre acheté de vastes domaines, et la belle maison de César à Tibur (Tivoli). Du sein de ces fastueuses habitations, il continua à déclamer dans ses livres contre le luxe et l'infamie de ceux qui s'enrichissaient par des voies coupables. De même Sénèque écrivit l'éloge de la pauvreté avec un stylet d'or. Ainsi Salluste passa les neuf dernières années de sa vie, partageant son temps entre l'étude, les plaisirs et la société de gens de lettres illustres, tels que Messala Corvinus, Cornelius Nepos, Nigidius Figulus[2] et Horace, qui commençait à se faire connaître[3].

Il avait écrit la *Conjuration de Catilina* en 704 (de Rome); sa première *Lettre à César* en 705; la seconde l'année suivante; sa *Guerre de Jugurtha* en 709. Ce fut dans l'intervalle qui s'écoula depuis l'an 710 jusqu'à sa mort, qu'il composa ses deux derniers ouvrages, l'*Histoire de Rome depuis la mort de Sylla*, et la *Description du Pont-Euxin*, qui aurait donné à Salluste un rang parmi les géographes de l'antiquité, si ce livre curieux n'eût été perdu, comme sa Grande Histoire.

[1] Le président De Brosses donne une curieuse description de ces monumens (*Vie de Salluste*, n° 21).

[2] CRINITUS, *in Sallustium*.

[3] DE BROSSES, *Vie de Salluste*, n° 21.

Il mourut l'an 718, sous le consulat de Cornificius et du jeune Pompée, dans la cinquante-unième année de son âge. Térentia, sa veuve, se remaria au célèbre orateur Messala Corvinus, de sorte qu'elle a été la femme de trois des plus beaux génies de son siècle. Non-seulement elle survécut à ce troisième mari, mais à Vibius Rufus, qu'elle épousa en quatrièmes noces, et ne mourut, selon Eusèbe, qu'à l'âge de cent dix-sept ans [1]. Il reste un beau buste de Salluste, qui lui donne la figure la plus noble et la plus agréable. Il ne laissa pas d'enfans, mais seulement un fils adoptif, petit-fils de sa sœur, et dont il fit l'héritier de son nom et de ses biens. Le jeune Salluste fut successivement le favori d'Auguste et de Tibère, et, à l'exemple de Mécène, il ne voulut jamais s'élever au dessus de l'ordre des chevaliers, dans lequel il était né [2]. Il mourut dans un âge avancé, l'an de Rome 772.

Les fautes qui ont dégradé la vie de l'historien Salluste appartiennent au temps où il a vécu : la tombe les a pour ainsi dire ensevelies avec sa dépouille mortelle; mais la plus excellente partie de lui-même, son esprit élevé et son génie sublime, vivent encore pour nous dans ceux de ses ouvrages que vingt siècles ont épargnés [3].

[1] EUSEB., *Chron. ad ann. Abrah.* 1980. — HIERON., *adv. Jovin.*, lib. I. — DIO CASS., lib. LVII.

[2] TACITE, *Annales*, liv. I, ch. 6; liv. II, ch. 40; liv. III, ch. 30; PLINE, liv. XXIV, ch. 2.

[3] Non omnis moriar.

HORACE.

C'est à ce titre, c'est par ses écrits, qu'il a droit à toute notre estime : nul historien n'a plus sérieusement cherché la vérité, et n'a été moins sujet à prendre l'erreur pour elle. « Chez lui, dit saint Augustin, le vrai « s'embellit sans jamais s'altérer[1]. »

Les Histoires de Salluste offrent l'instruction la plus réelle et la plus solide. Il voit, il dépeint les choses humaines sous leur jour véritable; et, selon la remarque de Saint-Évremont, « il donne autant au naturel que « Tacite à la politique[2]. » Personne n'a su mieux dessiner les caractères. Les réflexions et les maximes d'état que les évènemens lui inspirent, sont dictées par les plus saines lumières du sens commun, en même temps qu'elles décèlent une haute sagesse. On trouve encore, dans les ouvrages de Salluste, une qualité bien précieuse : « Sa « politique, dit un critique moderne[3], est juste, noble, « honnête, généreuse. C'était pourtant un homme bien « éloigné de mener une vie sans reproche......; mais il « louait dans les autres ce qu'on ne pouvait louer en lui. « En s'éloignant de la pratique de la vertu, il en con- « servait le souvenir et l'estime; et il n'était pas du moins « arrivé à l'excès de dérèglement où tombent ceux qui,

[1] *Sallustius nobilitatæ veritatis historicus.* (*De civitate Dei*, lib. I, c. 5.)

[2] *Observations sur Salluste et sur Tacite.*

[3] L'abbé Cassagne, de l'académie française, auteur d'une traduction de Salluste, qui a eu six éditions, et qui était bonne pour le temps. Sa traduction est précédée d'un *Discours sur les ouvrages de Salluste*, morceau de littérature fort remarquable, et que le président De Brosses a inséré dans son grand ouvrage sur Salluste.

« non-seulement suivent le vice, mais l'approuvent et le « louent. »

Salluste forme, avec Tite-Live et Tacite, le triumvirat des historiens romains du premier ordre; mais il est celui des trois que les anciens semblent avoir préféré sous le rapport historique, tout en relevant les singularités de son style. *Æmulumque Thucydidis Sallustium*, dit Velleius Paterculus [1], qui le met ensuite au dessus de Tite-Live : *et consecutus Sallustium Livius*, — *Rerum romanarum florentissimus auctor*, trouvons-nous dans Tacite [2], qui se fit gloire d'imiter Salluste. Quintilien le place sur la même ligne que Thucydide, et n'hésite pas à le préférer, comme historien, à Tite-Live, qu'il proclame l'égal d'Hérodote [3]. « Il croit, dit « Rollin [4], faire beaucoup d'honneur à Tite-Live, après « avoir relevé son mérite, de dire que, par tant d'excel- « lentes qualités, mais d'un genre tout différent de celles « de Salluste, il est venu à bout d'atteindre à l'immor- « telle réputation que ce dernier s'est acquise par sa « merveilleuse brièveté [5]. » Ailleurs, Quintilien recommande aux enfans de lire Tite-Live plutôt que Salluste, « cet historien d'un ordre plus élevé, *et hic historiæ ma-* « *joris auctor;* car c'est avoir profité que de pouvoir le

[1] Liv. II.

[2] *Annales*, liv. III, ch. 30.

[3] *At non historia cesserit Græcis; nec Thucydidi opponere Sallustium verear; nec indignetur Herodotus æquari sibi.* (Lib. X, c. 1.)

[4] *Traité des études*, liv. II, c. 3; *De l'étude de la langue latine*, § 1; *Du choix des livres qu'on explique*, page 173 de l'édit. in-4°.

[5] *Immortalem illam Sallustii velocitatem diversis virtutibus consecutus est.* (QUINTIL., *ibid.*)

« comprendre : *ad quem tamen intelligendum jam pro-* « *fectu opus est*[1]. » Il n'est personne enfin qui n'ait dans sa mémoire ce distique de Martial, qui élève Salluste au dessus de toute comparaison :

> Hic erit, ut perhibent doctorum corda virorum,
> Primus romana Crispus in Historia.

Quelques-uns donneront peut-être la préférence à Tite-Live, et le plus grand nombre à Salluste; mais, dans ces éloges si éclatans, si unanimes, prodigués à celui-ci par ses compatriotes, et presque par ses contemporains, y aurait-il quelque exagération? Si l'on parvenait à le prouver, il ne serait pas sans intérêt d'examiner la cause d'un pareil enthousiasme. On sait qu'avant Salluste les Romains n'avaient encore eu que les faibles essais historiques des Fabius Pictor, des Posthumius Albinus, des Cassius Hémina, des Caton, des C. Fannius, des Valerius Antias, des Sempronius, des Claudius Quadrigarius, et d'une foule d'annalistes dont le seul mérite consistait dans la vérité[2] et dans une précision qui allait jusqu'à la sècheresse[3]. Après eux, Cœlius Antipater essaya de prendre un ton plus élevé, et de donner plus de dignité à l'histoire; mais, peu versé dans la littérature, étranger à l'éloquence, il ne lui prêta que quelques ornemens grossiers[4]. Enfin Salluste vint, et ses compa-

[1] Lib. II, c. 5.

[2] *Satis est non esse mendacem.* (CICERO, *de Orat.*, lib. II, c. 12.)

[3] *Unam dicendi laudem putant esse brevitatem.* (Ibid.)

[4] *Paullulum se erexit et addidit historiæ majorem sonum vocis.*

triotes, en lisant pour la première fois, dans leur langue, un historien comparable, supérieur peut-être à Thucydide, ne dûrent-ils pas éprouver le même sentiment d'admiration et d'orgueil national qui transporta nos ancêtres à l'apparition du premier chef-d'œuvre de Corneille[1]? Il me suffit d'avoir hasardé cette conjecture; je laisse le soin d'approfondir ce point de critique à ceux qui se complaisent à peser au scrupule les réputations littéraires[2]. Je laisse également la préoccupation naïve de certains traducteurs se donner le plaisir de ne rien voir au dessus de leur auteur; et je répèterai, au sujet de Salluste, de Tite-Live et de Tacite, ce que le rhéteur Servilius Nonianus a dit des deux premiers : *Parvenus à la perfection*

(Ibid.). *Ut homo neque doctus, neque maxime aptus ad dicendum, sicut potuit (historiam) dolavit.* (Ibid., c. 13.)

[1] Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.

BOILEAU.

[2] La Harpe, dans son *Cours de littérature*, préfère Tite-Live à Hérodote, Salluste à Thucydide, puis Tacite et Tite-Live à Salluste, « l'un pour la perfection du style, l'autre pour la profondeur des idées. »

Un critique, assurément bien digne d'être comparé à La Harpe, feu M. Dussault, met notre historien bien au dessus de Tite-Live et de Tacite. Une contradiction si palpable entre ces deux grands critiques prouve le danger des jugemens absolus en fait de goût. « Salluste, dit-il, est l'écrivain le plus précis, le plus concis « qu'ait produit la littérature latine, sans en excepter Tacite lui-« même. Son goût est plus pur que celui de l'historien des empe-« reurs, son expression plus franche, sa pensée plus dégagée de « toute subtilité, etc. » (*Analyse de la traduction de Salluste*, par DUREAU DELAMALLE.)

par des routes bien différentes, ils sont plutôt égaux que semblables[1].

Que dire du style de Salluste, qui n'ait été répété, commenté, d'après les anciens, par les critiques modernes les plus distingués, depuis Lamothe-Levayer et Saint-Évremont, jusqu'à La Harpe et Dussault? Son immortelle précision fera toujours le désespoir des traducteurs et l'admiration de ceux qui le lisent dans le texte; si bien qu'on ne peut imaginer pour lui un plus juste éloge que ces mots expressifs d'Aulu-Gelle: *Subtilissimus brevitatis artifex*[2]. Porté à cette précision par la nature de son esprit, Salluste avait à son usage un idiome qui se prêtait merveilleusement à ce genre de style; et l'on peut dire qu'à force de travail[3] il a épuisé toutes les ressources de la langue latine en fait de brièveté, comme, dans le style abondant et fleuri, Cicéron en a prodigué toutes les richesses. Une critique attentive a vu « quelque« fois percer l'affectation dans ces incises si rapides et si « vigoureuses, dans ces traits si tranchans et si heurtés « que poursuit sans cesse le génie ardent de Salluste[4]. » De là l'absence de liaisons, de transitions et de tout nombre oratoire, même dans ses harangues; de là ces expressions métaphoriques dont la témérité dépasse les bornes que l'art prescrit à cette figure, *audaciam in*

[1] *Nam mihi egregie dixisse videtur Servilius Nonianus, pares eos magis quam similes.* (QUINTIL., lib. X, c. 1.)

[2] AULU-GELLE, liv. III, ch. 1.

[3] *Sane manifestus est Sallustii ex ipso opere labor.* (QUINTIL., lib. X, c. 3.)

[4] DUSSAULT, *Annales littéraires*, analyse de la traduction de Salluste, par M. de Gerlache, t. III, p. 552.

translationibus[1]; de là ces vieux mots, ces tours hors d'usage, qu'il ne faisait aucune difficulté d'employer quand ils lui paraissaient plus courts et plus énergiques que les expressions usitées. Dans son désir enfin de tout sacrifier à la précision, il fut un hardi novateur en fait de langage, *novator verborum*[2]; ce qui ne veut pas dire qu'il inventait de nouveaux termes, mais qu'il en faisait un usage nouveau[3]. Cela, dit Aulu-Gelle, lui attira « beaucoup de censeurs, même parmi des hommes d'un « esprit distingué, *Sallustii, novandi studium multa* « *cum invidia fuit*[4]. Dans le grand nombre des critiques « qu'ils ont faites sur ses ouvrages, quelques-unes sont « fondées; mais la plupart offrent plus de malignité que « de justesse. Mais, lorsque Salluste se servait des termes « en usage, il était très-exact à en retenir la vraie pro- « priété, *proprietatum in verbis retinentissimus*[5], et non « moins difficile sur le choix des mots, *electissimus pen-* « *sator verborum*[6], lit-on encore dans saint Augustin. »

Si nous ne sommes pas choqués aujourd'hui des défauts que les anciens pouvaient relever dans Salluste au milieu de tant de beautés, c'est que la langue des Romains est morte, et que l'autorité d'un si grand homme tient lieu dans nos esprits de l'autorité même que donne l'usage. En effet, quel serait aujourd'hui le philologue

[1] SUET., *de Illustr. Grammaticis*, c. x.
[2] AULU-GELLE, liv. I, ch. 15.
[3] LA HARPE, *Cours de littérature*, tome III.
[4] AULU-GELLE, liv. IV, ch. 15.
[5] *Ibid.*, liv. X, ch. 20.
[6] AUGUSTINUS, *de Vita beata*.

assez exercé pour noter tous les mots que Salluste avait osé faire revivre ou détourner de leur signification usuelle ? Seulement, il nous est encore permis d'apercevoir dans ses écrits cet air de vieillesse que les Latins y trouvaient; il nous semble, en les lisant, que nous avons entre les mains un auteur contemporain d'Ennius ou de Plaute. Ce n'étaient pas d'ailleurs des hommes médiocres qui reprochaient à Salluste l'obscurité dans son style et l'affectation de rajeunir les vieux termes; c'était Auguste, qui jugeait avec tant de sagacité les écrivains de son temps [1]; c'était Asinius Pollion, cet homme d'un goût si fin et si délicat; c'était le maître même de Salluste, le grammairien Prétextatus, qui devenu, après la mort de celui-ci, le guide et le conseil littéraire de Pollion [2], ne cesse de lui recommander de ne se servir dans ses ouvrages que des termes les plus connus, d'éviter surtout l'obscurité de Salluste et la hardiesse de ses métaphores [3]. Enfin c'est Quintilien qui nous a conservé cette épigramme sur l'auteur du *Jugurtha* :

Et verba antiqui multum furate Catonis;
Crispe, Jugurthinæ conditor historiæ [4].

[1] Suétone rapporte le fragment d'une lettre d'Auguste à Marc-Antoine, dans laquelle il lui dit, en plaisantant sur son style : « Userez-vous des termes que Salluste a volés au vieux Caton, ou de l'enflure du style oriental ? »

[2] *Coluit postea familiarissime C. Sallustium, et eo defuncto Asinium Pollionem.* (SUET., *de Illustr. Grammaticis*, c. X.)

[3] *Nihil aliud suadere, quam ut noto civilique et proprio sermone utatur, vitetque maxime obscuritatem Sallustii et audaciam in translationibus.* (SUET., *ibid.*)

[4] *Nec minus noto Sallustius epigrammate incessitur,* dit Quinti-

A tous ces témoignages, on peut joindre celui de l'empereur Adrien, ce rhéteur couronné, dont le goût bizarre n'admirait que l'affectation du vieux langage dans Salluste, à qui même il préférait, pour cette raison, l'historien Célius [1].

Ce n'est pas que Salluste n'ait été, chez les auteurs anciens, l'objet de critiques injustes et même absurdes. Non content de lui reprocher les emprunts qu'il a faits aux écrits de Caton l'Ancien, le grammairien Læneus l'appelle *très-inhabile* plagiaire, *ineruditissimum furem.* Mais quel poids peuvent avoir les injures de cet affranchi de Pompée, qui, épousant jusqu'à la fureur les inimitiés de son maître, se crut permis d'invectiver Salluste dans un style tout-à-fait digne des bagnes où l'on entassait les esclaves [2]? Salluste, dans sa Grande Histoire, avait dit de Pompée, avec autant d'énergie que de vérité : *Oris probi, animo inverecundo.* Tel fut, selon Suétone, le motif des critiques passionnées de Læneus, dont le nom ne serait point sans doute parvenu à la postérité, si celui du grand homme auquel il s'attaqua ne lui avait en quelque sorte servi de passeport.

Tite-Live ne s'est pas montré plus équitable envers

lien (liv. VIII, ch. 3) ; puis il cite l'épigramme en question ; ailleurs (liv. X, ch. I) : *Attici præcisis conclusionibus obscuri Sallustium atque Thucydidem superant.*

[1] « Il préférait, dit Élius Spartien dans la vie de cet empereur, Caton à Cicéron, Ennius à Virgile, Célius à Salluste. »

[2] ....*Sallustium historicum..... acerbissima satira laceraverit, lastaurum et lurconem et nebulonem popinonemque appellans, et vita scriptisque monstrosum.* (SUET., *de Illustr. Grammaticis*, XV.)

Salluste au sujet des emprunts que, dans son Histoire surtout, ce dernier avait faits à Thucydide [1]. Selon lui, Salluste avait gâté ce qu'il avait pillé. C'est Sénèque le Rhéteur qui nous apprend cette particularité [2], qu'il vaudrait peut-être mieux qu'on ignorât; car on aimerait à supposer que Tite-Live avait dans ses mœurs la même douceur que dans son style abondant et riche : *illa Livii lactea ubertas* [3]. Mais il faut observer que cet historien était partisan de Pompée, au point qu'Auguste l'appelait le Pompéien [4]. L'esprit de parti, qui aigrit les meilleurs naturels, l'aurait toujours, au défaut de sa jalousie, animé contre un rival qui avait été l'ami de César. Ainsi, quelque respectable que fut le nom de Tite-Live, sa critique n'a pas ici plus de poids que celle de l'obscur Læneus. Le même Sénèque, au reste, a bien vengé Salluste de ce reproche d'infériorité à l'égard de Thucydide. « Bien que « le principal mérite de Thucydide, dit-il, consiste dans « la brièveté, Salluste le surpasse encore sur ce point, « et l'a vaincu en quelque sorte sur son propre terrain [5].

[1] *Ex græco translata Sallustii plurima.* (QUINTIL., lib. IX, c. 3.)

[2] *Titus autem Livius tam iniquus Sallustio fuit, ut hanc ipsam sententiam et tanquam translatam, et corruptam dum transferretur, objiceret Sallustio.* (SENECA RHETOR., *Controv.*, lib. IV, *Declam.*, 24.)

[3] QUINTIL., lib. X, c. 1.

[4] SUETON., *in Augusto.*

[5] *Sic quum sit in Thucydide virtus brevitas, hac eum Sallustius vicit, et in suis eum castris cecidit. Nam in sententia græca tam brevi, habes quæ, salvo sensu, detrahas..... At ex Sallustii sententia nihil demi, sine detrimento sensus, potest.* (SENECA RHETOR., *Controv.*, lib. IX, *Declam.*, 1.)

« Quelque précise que soit la phrase de l'auteur grec, on « peut, sans altérer le sens, en ôter quelque chose. Mais, « dans Salluste, supprimez un mot, et le sens est dé- « truit. » Quant à la préférence que Tite-Live donnait à Thucydide sur Salluste, le même rhéteur observe qu'il n'accordait l'avantage à l'historien grec que parce qu'il le craignait moins, et qu'il se flattait de se mettre plus aisément au dessus de Salluste, s'il mettait d'abord Salluste au dessous de Thucydide[1].

Croirait-on que le même rhéteur, qui rendait une justice si éclatante à l'historien de Catilina, avait dit ailleurs qu'on ne lisait les Discours de Salluste qu'en faveur de ses Histoires[2]? Avant lui, un autre grammairien, Cassius Severus, avait déjà avancé qu'il en était des Harangues de Salluste comme des vers de Cicéron ou de la prose de Virgile[3].

Un jugement si tranchant, surtout quand ceux qui l'ont porté n'ont pas pris la peine de le motiver, mérite à peine une réponse. En quoi les Discours de Salluste sont-ils donc si inférieurs à ceux de Tite-Live? Qui n'admire au contraire, dans la *Guerre de Jugurtha*, ceux de Micipsa, d'Adherbal, de Memmius et de Marius; dans la *Catilinaire*, l'allocution de Catilina à ses complices, et les opinions prononcées par César et par Caton devant le

[1] *Nec amore Thucydidis facit, ut illum præferat, sed laudat quem non timet; et facilius putat a se posse Sallustium vinci, si ante a Thucydide vincatur.* (Ibid., lib. IV; *Declam.*, 24.)

[2] *Orationes Sallustii in honorem Historiarum leguntur.* (*Declam.*, lib. III.)

[3] CASSIUS SEVERUS, *apud Fabric.*, *Bibl. lat.*, lib. II, c. 16.

sénat? Sans doute, et Quintilien l'a reconnu, le style n'en a pas la plénitude ni le nombre oratoire qui distinguent les harangues de Tite-Live; mais doit-on exiger cette abondance extrême dans des discours composés pour une histoire?

Un reproche plus sérieux a été fait à Salluste ainsi qu'à Tite-Live par Trogue-Pompée, sur l'excessive longueur de leurs harangues directes[1]. Cette observation très-fondée se trouve confirmée par le plus judicieux des auteurs de l'*Histoire d'Auguste*, Flavius Vopiscus, qui ne pouvait avoir en vue que ces brillans hors-d'œuvre, lorsqu'il dit « qu'il se propose d'imiter, non les Salluste, « les Tite-Live, les Tacite, et tous ces habiles peintres « des princes et des mœurs de leur temps, mais Marius « Maximus, Suétone Tranquillus, Fabius Marcellinus, « Jules Capitolin, Élius Lampridius, qui ne se sont « pas tant piqués de bien écrire, que d'écrire avec fi- « délité[2]. » Assurément Vopiscus, qui, en deux ou trois

[1] TROGUS POMPEIUS, *apud Justinum*, lib. XXXVIII, c. 3, *Pompeius Trogus in Livio et Sallustio reprehendit, quod conciones directas..... operi suo interserendo historiæ modum excesserint.*

[2] *Vie de Probus.* — Vopiscus, dans le préambule de la vie d'Aurélien, rapporte un entretien qu'il eut avec le préfet de Rome, Junius Tiberianus, qui l'engageait à écrire l'histoire de cet empereur. « Tiberianus, dit-il, m'assura que Trebellius Pol- « lion (auteur des vies des trois Valériens, des deux Galliens, « de Salonin Galien, des trente tyrans, et de Claude II) avait « écrit négligemment et avec trop de brièveté. — Je répliquai, con- « tinue Vopiscus, qu'il n'y avait point d'historien qui fût sans « reproche, et alléguai des passages tirés de Tite-Live, de Sal- « luste, de Tacite et de Trogue-Pompée, où ces auteurs s'é-

autres endroits de son ouvrage, parle de Salluste et de ses émules avec une estime si bien sentie, ne peut être mis au rang de leurs détracteurs [1]; mais Vopiscus et ses contemporains professaient sur la manière d'écrire l'histoire d'autres idées que celles qui avaient cours au siècle d'Auguste et de Trajan; et elles sont assez conformes à l'opinion des modernes, qui réprouvent comme

« taient trompés, comme on pouvait le prouver évidemment. « Tiberianus se rendit à mon avis, et me tendit la main avec bonté: « *Écrivez-donc*, me dit-il, *comme il vous plaira, persuadé que, de « quelque façon que vous vous en acquittiez, vous aurez, pour com- « plices des fautes qui pourront vous échapper, des historiens dont « nous admirons tous l'éloquence.* » On voit, par cette citation même, dans quel esprit de bonne foi et de modération Vopiscus faisait cette critique générale et judicieuse des premiers historiens de Rome, et l'on conçoit difficilement le ton de mépris avec lequel le président De Brosses relève ses observations.

[1] *Voyez* les dernières lignes de la précédente citation de Vopiscus. Au commencement de la *Vie de Probus*, il parle encore de Salluste avec éloge : « Rien n'est plus vrai, dit-il, que ce qu'ont « dit les historiens Salluste, M. Caton et Gellius : c'est que les « vertus des grands hommes n'ont d'éclat qu'autant que les écri- « vains qui ont transmis leurs actions à la postérité, ont bien « voulu leur en donner. » (Le passage de Salluste, auquel il est ici fait allusion, se trouve au chap. III de la *Conjuration de Catilina*.) A la fin de la *Vie de Firmus*, Vopiscus annonce qu'il laisse de côté bien des particularités inutiles sur ce personnage. « Quel « fruit, dit-il, peut-on tirer de cela? Tite-Live et Salluste lais- « sent à l'écart de pareilles bagatelles dans leurs histoires : car « ils ne nous disent pas quelle sorte de mulets ou de mules avait « Clodius ou T. Annius Milon; ni si c'était un cheval sarde ou « toscan que montait Catilina. » Ces citations mettent à même de juger si le président De Brosses a eu raison de dire que Vopiscus était un historien *fort peu digne de juger ces matières*.

de véritables mensonges, et les portraits de fantaisie qu'on donne pour des caractères, et les discours composés à loisir par l'historien.

Faudra-t-il donc condamner toutes les harangues qui remplissent les anciennes histoires depuis Hérodote jusqu'à Tacite? On le devait sans doute, dans l'intérêt de la vérité, et pour la règle des historiens modernes; mais gardons-nous de regretter ces fautes, ou plutôt ces licences heureuses des historiens anciens. Sans ces harangues, combien de documens politiques, combien de traits de mœurs et même d'histoire, combien d'heureux rapprochemens, de réflexions propres à jeter du jour sur les faits et sur leurs rapports, seraient perdus pour nous? D'ailleurs, selon l'observation d'un critique déjà cité, « toutes ces harangues que se sont permises les histo-« riens anciens ne peuvent-elles pas être considérées, à « la forme près, comme de véritables digressions raison-« nées, comme des développemens d'observations qu'ils « n'ont pas craint de répandre dans leurs histoires, qu'ils « en ont même regardées comme des parties essentielles, « et qui en forment à la fois les points les plus lumi-« neux et les plus beaux ornemens [1]? »

Quintilien reproche à Salluste la digression sur les mœurs de Rome, qui commence sa *Catilinaire*. On en peut dire autant de la préface de la *Guerre de Jugurtha*,

[1] M. Dussault, *Annales littéraires*, n° 3, p. 504 (*troisième article sur l'édition de Gibbon, publiée par M. Guizot*). L'abbé de Mably, dans sa *Manière d'écrire l'histoire*, et La Harpe, dans son *Cours de littérature*, donnent les meilleures raisons pour justifier les harangues.

qui n'a aucun rapport avec le corps de cette histoire. Le président De Brosses, en convenant de la justesse de cette critique, observe qu'en général les anciens connaissaient peu l'art d'approprier leurs préfaces à l'ouvrage au devant duquel ils les plaçaient. « Ils ne craignaient point, dit-il, de leur donner la forme d'un « discours général : c'est ce qu'on peut remarquer dans « celles de Diodore[1]. »

Il faut bien se garder de mettre au nombre des digressions que l'on peut condamner dans Salluste, celles qui ont pour objet la géographie ou les origines historiques des peuples. Tous ceux qui lisent pour s'instruire ne partageront pas l'avis du savant Gruter, qui, le premier, a élevé cette injuste critique.

Croirait-on que ce même Gruter a trouvé que Salluste manquait de concision, et qu'on pourrait retrancher au moins cinquante mots dans chacune de ses pages, sans que le sens fût altéré[2]? Sénèque avait répondu d'avance à Gruter, en opposant, pour la concision, une phrase de Salluste au passage correspondant de Thucydide. Jules Scaliger s'est avisé aussi de donner à notre historien la qualification du *plus nombreux des écrivains*[3]; mais Jules Scaliger était un homme singulier en ses sentimens, qui avait l'ambition de soutenir des pa-

[1] *Vie de Salluste*, ch. XXVI, p. 388.

[2] *Toto cœlo errant qui credunt Sallustium uti ubique sermone circumciso : id enim si adfectasset, potuisset compendi facere, qualibet pagina, voces minimum quinquaginta.* (GRUTER)

[3] *Omnium scriptorum numerosissimus.* (SCALIGER, *Oratio pro Cicerone*)

radoxes[1]; et il est, avec Gruter, le seul qui n'ait pas voulu reconnaître la brièveté du style de Salluste. Cette brièveté cependant en est le caractère distinctif; c'est ce que peuvent remarquer les lecteurs les moins exercés, aussi bien que les critiques les plus judicieux. J'ai déjà cité à cet égard les témoignages de Sénèque, de Quintilien et d'Aulu-Gelle; j'aurais pu rappeler encore Apulée[2] et Macrobe, qui décernent à Salluste le premier rang parmi les auteurs dont le principal mérite est la concision : *Breve, in quo Sallustius regnat*[3]. Enfin, le poète Sidoine Apollinaire, dans les deux seules occasions où il a parlé de Salluste, ne le distingue chaque fois que par sa brièveté :

Qua Crispus brevitate placet.

Et ailleurs,

Et te, qui brevitate, Crispe, polles.

Dans les digressions qu'on lui reproche, Salluste conserve toujours ce style court et précis sans lequel il ne serait pas lui-même. C'est avec cette précision, pour ainsi dire *archaïque*, que même il insiste sur des réflexions, sur des détails qu'il croit importans; car il est

[1] « Ajoutons à cela, dit encore Cassagne dans son discours « déjà cité, que Scaliger écrivait contre Cardan, quand il a parlé « de la sorte; et c'est une mauvaise coutume des gens de lettres « de ne tomber jamais d'accord de rien dans leurs ouvrages polé« miques. »

[2] *In paneg. Anthemii Augusti.*

[3] MACROBIUS, *Saturnal.*, lib. V, c. I : *Quatuor sunt genera dicendi : copiosum, in quo Cicero dominatur; breve, in quo Sallustius regnat, etc.*

aussi clair que bref, et ne sacrifie jamais une de ces qualités à l'autre.

Peu d'auteurs ont plus exercé que Salluste les glossateurs, les faiseurs de commentaires et de traductions. Il fut traduit en grec par l'ordre d'Adrien, qui chargea de cette tâche le sophiste Zenobius [1]. La plus ancienne des éditions que l'on connaisse de cet historien est de 1470; elle fut imprimée à Venise. La meilleure est celle que M. Burnouf a publiée en 1821 dans la *Collection des classiques* de M. Lemaire. Je me plais à rendre cet hommage à un ancien collègue, qui est une des lumières de notre nouvelle université. On compte plus de dix-sept traductions de Salluste complètes, ou du moins qui embrassent à la fois la *Guerre de Catilina* et la *Guerre de Jugurtha* [2]. Les seules qui méritent d'être citées sont celles de d'Otteville, Beauzée, De Brosses, Dureau Delamalle, Lebrun et Mollevaut. Un avocat du barreau de Paris, justement estimé, M. Billecocq, a publié en 1795 une traduction de la *Catilinaire*. Les fragmens de Salluste ont été successivement traduits par Beaudoin, Dutheil, l'abbé Thyvon, qui mal-à-propos a cru être le premier, puis par Beauzée, De Brosses, Dureau Delamalle et Lebrun. Enfin, M. Eusèbe Salverte [3], qui est aujourd'hui un de nos honorables députés, a publié séparé-

[1] SUIDAS, *verbo* Ζηνόβιος.

[2] *Voyez* sur les éditions et sur les traductions de Salluste une excellente notice en français qui se trouve en tête de l'édition de M. Burnouf. L'auteur de cette notice est M. Barbier père, savant estimable que la science bibliographique regrettera long-temps.

[3] Paris, 1798, avec l'opuscule de Julius Exsuperantius.

ment la traduction des deux *Lettres de Salluste à César*. D'immenses recherches historiques et géographiques ont été faites sur Salluste par le président De Brosses. On connaît les Discours de Gordon sur Salluste : nul écrivain n'a mieux apprécié que ce philosophe anglais l'historien qui, en dessinant avec tant d'énergie la corruption du dernier siècle de la république romaine, a servi de modèle au peintre sublime de la tyrannie de Tibère.

Ch. DU ROZOIR.

AVIS

SUR CETTE TRADUCTION

DE SALLUSTE.

SALLUSTE a composé trois histoires séparées : la *Guerre de Catilina* d'abord, puis celle de *Jugurtha*, enfin son *Histoire générale*, dont nous n'avons plus que des fragmens. La plupart de ses éditeurs et traducteurs ont rangé ces différens ouvrages dans l'ordre où il les avait écrits; mais cet arrangement a l'inconvénient de présenter les faits dans l'ordre inverse à celui dans lequel ils se sont passés. C'est ce qui m'a déterminé à commencer cette nouvelle publication par la *Guerre de Jugurtha*. Cet exemple a déjà été donné par le président De Brosses et par l'abbé Cassagne : je m'étonne qu'il n'ait pas été suivi. Je placerai ensuite les fragmens de la Grande Histoire, qui remplissait l'intervalle qui s'est écoulé entre la guerre de Jugurtha et la conjuration de Catilina. Viendront enfin et cette conjuration, et les deux lettres que Salluste écrivit à César sur le *gouvernement de la république*, dans lesquelles on peut non-seulement s'instruire de la situation intérieure de Rome à cette époque, mais où l'on trouve

encore des détails très-curieux sur les faits qui se passèrent à l'issue du premier triumvirat. Ainsi cette nouvelle traduction de Salluste formera comme un corps d'histoire complet depuis la guerre de Jugurtha jusqu'à la dictature de César.

OBSERVATIONS

PRÉLIMINAIRES

SUR LA GUERRE DE JUGURTHA.

La Guerre de Jugurtha, à cause de la nature du sujet, peut-être aussi parce qu'elle a toujours été imprimée pour les classes, à la suite de celle de Catilina, est le moins connu de ces deux chefs-d'œuvre historiques. « Il est na-« turel, dit un critique, que l'on s'intéresse beaucoup plus « à la conjuration de Catilina, qui voulait brûler Rome, « qu'aux efforts d'un petit roi numide qui cherchait à se « soustraire au joug des Romains. Cependant je ne sais « si l'historien n'a pas encore développé plus de talent et « de ressources dans le tableau où il nous représente « Jugurtha luttant avec son courage, son or et ses ruses, « dans un coin de l'Afrique, contre toute la puissance « des maîtres du monde, que dans celui où il nous peint « Catilina armé contre sa patrie de poignards et de flam-« beaux [1]. »

L'abbé de Mably, sans établir de comparaison entre ces deux histoires, juge celle de Jugurtha en philosophe

[1] M. DUSSAULT, *Annales littéraires*, t. III, p. 17.

et en publiciste. « Dans la Guerre de Jugurtha, dit-il, « Salluste raconte un évènement qui n'a causé aucune « révolution chez les Romains, mais aussi propre à m'in- « struire qu'à m'attacher, parce qu'il m'apprend que la « république, qui ne se soutient plus par ses institutions, « mais seulement par le mérite de quelques citoyens, doit « perdre sa liberté, dont elle n'est plus digne. Pourquoi, « me demandais-je, Jugurtha, ce prince si inférieur à « Annibal, balance-t-il comme lui le génie et la fortune « des maîtres du monde? C'est que les Romains, me ré- « pond l'historien, sacrifient tout à leur avarice, et qu'ils « sacrifiaient tout autrefois à l'amour de la patrie. En « voyant leurs inquiétudes sur le sort d'une guerre qui « n'aurait été rien pour leurs pères, Salluste m'apprend « qu'on peut, avec un grand empire, n'avoir que des « forces très-médiocres, et que ces grandes conquêtes, par « lesquelles on croit se rendre plus puissant, ne servent « qu'à nous rendre plus faibles [1]. »

On a blâmé Salluste d'avoir, dans son Jugurtha, dépeint sous de sombres couleurs la situation morale et politique de la république. Mably le loue au contraire de cette austère franchise : « Voyez Salluste, dit-il; c'était « sans doute un fort malhonnête homme : il profitait de « tous les vices accrédités chez les Romains pour s'aban- « donner mollement aux siens; mais, s'élevant par les « lumières de son génie au dessus de lui-même, il ne prend « point le faste, les richesses, les voluptés et la vaste éten- « due des provinces de la république, pour des signes et

[1] *De la Manière d'écrire l'histoire.*

« des preuves de sa prospérité. Il voit Rome qui chancelle « sous le poids de ses richesses, et qui est prête à se vendre si elle trouve un acheteur. Le père Rapin lui reproche d'être toujours mécontent du gouvernement, et de « donner une trop mauvaise opinion de la république, « par ses réflexions sur le luxe dans lequel elle est abîmée... « Le même critique dit ailleurs qu'on ne doit pas se permettre toutes sortes de vérités... Pour moi, j'aime une « histoire qui m'instruit, étend ma raison, et qui m'apprend à juger de ce qui se passe sous mes yeux, et à « prévoir la fortune du peuple où je vis, par celle des « étrangers [1]. »

Le préambule de l'histoire de Jugurtha est au nombre des digressions qu'on a d'autant plus fortement reprochées à Salluste, qu'elles contrastent davantage avec sa concision habituelle. Dans ce lieu commun de morale, tout-à-fait déplacé à la tête d'une histoire, il parle de lui-même, on ne sait pourquoi, et il s'en acquitte de manière à laisser paraître la mauvaise humeur d'un ambitieux arrêté pour la seconde fois dans la carrière des honneurs.

Mais dès qu'il entre en matière, alors on trouve l'homme de génie. Que de rapidité dans la narration! Avec quelle vérité il dessine la figure de Jugurtha, « plein de valeur et de perfidie, donnant dans sa jeunesse, auprès du grand Scipion, les plus hautes espérances; élevé au trône à force de mérite et de génie; « trempant ensuite ses mains dans le sang de ses deux

[1] MABLY, *de la Manière d'écrire l'histoire.*

« frères ; assassinant un autre de ses parens jusque dans « le sein de Rome, et en présence de la majesté du sé- « nat et de la souveraineté du peuple, qui devaient pro- « noncer sur ses crimes; jetant un regard de mépris « sur cette ville où il avait tout corrompu avec de l'or; « ramenant, pour les légions romaines, les jours humi- « lians des fourches caudines; et ne cédant enfin qu'à la « fortune de Marius, aux stratagèmes de Sylla, et à la « trahison de son beau-père, qui le livre enchaîné aux « Romains [1] ! »

Quel contraste entre Jugurtha, dont l'ambition ardente ne recule devant aucun forfait, et cet Adherbal, si doux, si accommodant, si craintif! On éprouve un respectueux recueillement quand Salluste nous introduit auprès du lit où le vénérable Micipsa, à sa dernière heure, implore la pitié de Jugurtha pour ses fils, que sa mort va laisser sans protecteur. Quel hommage reçut le génie de Salluste, lorsque l'empereur Septime-Sévère, sentant sa fin prochaine, envoya l'*oraison divine* (ainsi l'appelle Spartien) du vieux roi numide, à Caracalla, qui ne profita pas mieux que Jugurtha des conseils de concorde et de modération qu'elle renferme! Plus loin, ce n'est pas sans attendrissement qu'on lit l'éloquente supplication qu'Adherbal adresse au sénat. Avec quel art, dans cette harangue, l'historien laisse aux prières d'un opprimé la tâche délicate d'accuser indirectement la profonde indifférence du sénat de Rome pour la justice! « Salluste, « comme l'observe l'abbé de Mably, s'est bien gardé de

[1] M. DUSSAULT, *Annales littéraires*, t. III, p. 18.

« dire lui-même ce qu'il fait dire par Adherbal. Pour-
« quoi ? C'est qu'il a senti qu'il ne lui aurait pas convenu
« de se servir des mêmes tours ni des mêmes expressions
« pour peindre l'esprit des Romains, encore conduits par
« d'anciennes idées, et cependant déjà vendus à l'ava-
« rice. »

Le partage que les commissaires du sénat de Rome font de la Numidie, entre Adherbal et Jugurtha, donne occasion à Salluste de décrire l'Afrique connue des Romains. Il relève, par la précision et par l'éclat du style, ce que le sujet peut avoir de trop aride dans cette description justement admirée : seulement l'érudition, pour laquelle elle est un monument si précieux, regrettera que l'historien n'ait pas donné plus d'étendue aux résultats de ses recherches sur la manière dont l'Afrique avait été peuplée.

Encouragé par la faveur avec laquelle les commissaires du sénat l'ont traité dans le partage de la Numidie, Jugurtha court aux armes contre son infortuné frère. On peut remarquer la rapidité avec laquelle Salluste passe sur le combat qui eut lieu entre Adherbal et Jugurtha. Un historien moins habile aurait cédé à la tentation de décrire cette rencontre. Salluste s'en est abstenu : il a indiqué la chose en deux mots. L'intérêt bien entendu de son ouvrage lui a fait une loi de réserver tout son art pour la description des batailles de Metellus et de Marius.

Les forfaits de Jugurtha devaient long-temps rester impunis, non qu'ils eussent manqué de dénonciateurs; mais à cette époque, où la plupart des sénateurs étaient avides d'argent et prodigues, rien n'était plus difficile à Rome

que d'obtenir le châtiment d'un coupable riche et puissant. Il en était de même quand un prince ou un état, sous la protection de la république romaine, s'adressait au sénat pour avoir justice; cela était de peu d'utilité, si l'accusé pouvait prouver son innocence par de riches présens. « Quels crimes, observe Gordon dans son sep« tième discours sur Salluste, étaient plus crians et plus « manifestes que ceux de Jugurtha? Il ne manqua pour« tant pas d'avocats dans le sénat, qui, pour de l'argent « comptant, ou dans l'espérance d'en recevoir, niaient « hardiment que ces crimes eussent été commis, ou allé« guaient que tout avait été fait pour sa défense. On disait « que ceux que Jugurtha avait fait mourir par trahison, « ou qu'il voulait faire périr de cette manière, avaient « fait le complot de l'assassiner. Il était à la tête d'une « grande armée; il ravageait et usurpait les états d'un « prince faible et sans support, qui fuyait devant son « ennemi; et cependant on regardait encore Adherbal « comme l'agresseur. Le sanguinaire Jugurtha était jus« tifié; on disait qu'il était forcé à être sous les armes, « pour sa propre sûreté contre les attentats de son en« nemi, tout persécuté, désolé et abandonné qu'était ce« lui-ci. Jugurtha l'avait dépouillé de tout, excepté de « la vie, qu'il lui ôta dans la suite avec tout le raffinement « d'une cruauté barbare. Tout cela, conclut le philosophe « anglais, est exposé avec beaucoup d'art, etc. »

A cette occasion, l'abbé de Mably fait la remarque suivante: « Salluste vous entretient-il en détail des né« gociations de Jugurtha avec les Romains, et des arti« fices de ses ambassadeurs? Non, il se contente de nous

« apprendre que tout était vénal à Rome, et que Jugur-
« tha y fit passer beaucoup d'argent. »

Quelque rapide qu'il soit dans l'exposé de ces intrigues, Salluste ne laisse pas de faire heureusement ressortir le caractère des divers personnages qu'il met en jeu : c'est le prince du sénat Scaurus, chez qui la hauteur patricienne cache une cupidité trop savante pour se montrer facile; c'est le tribun Memmius, qui aime le peuple, mais qui hait encore plus la noblesse; enfin c'est le préteur L. Cassius, le seul Romain que Jugurtha ne puisse mépriser.

Avant d'arriver au consulat de Metellus, l'historien présente des considérations sur les troubles intérieurs qui s'étaient élevés dans Rome depuis le tribunat des Gracques. Impartial entre la faction populaire et celle de la noblesse, il reconnaît que tous ceux qui avaient suscité des dissensions dans la république, soit pour réclamer les droits du peuple, soit pour rehausser l'autorité du sénat, n'avaient d'autre but que leur propre élévation, en prétextant le bien public. Aussi, aucun n'a-t-il su garder les bornes de la modération, ni dans la lutte, ni surtout dans la victoire. « Par ces observations, dont la solidité
« se fait d'abord sentir, en même temps qu'on en aperçoit
« la profondeur, Salluste satisfait notre intelligence sans
« l'étonner : il ne se place pas au dessus de la mesure des
« idées communes, et toutefois on sent qu'il n'appartient
« qu'à un génie supérieur d'en remplir ainsi l'étendue[1]. »

Metellus paraît enfin; la scène change[2] : Jugurtha,

[1] M. DUSSAULT, *Annales littéraires*, t. III, p. 2 et 3.

[2] « Vous voyez, dans le caractère de Metellus, avec le réta-

qui ne peut le vaincre par son or, apprend que les soldats de Rome sont toujours invincibles. Alors on voit en présence deux capitaines également habiles et deux peuples redoutables, l'un par sa discipline, l'autre par une manière de combattre qui confondait la tactique romaine. Alors commence cette suite de batailles, de sièges, et d'opérations savantes, que Salluste raconte avec tant de vérité, qu'on croit voir tout ce qu'il décrit. Jamais historien ne présenta les images de la guerre sous une couleur plus vive et plus animée[1].

Son style n'est pas moins pittoresque quand il donne la description des lieux où ces deux grands capitaines en viennent aux mains. Quelques efforts qu'ait faits la vaine sagacité des commentateurs, pour embrouiller la description de la bataille de Muthul, je vois d'ici cette vaste plaine, couronnée d'un côté par des montagnes nues, de l'autre, bordée par les rives boisées et verdoyantes de ce fleuve. C'est sur ce plan si étendu, si varié, que l'armée romaine, partagée en deux corps, combattait à la fois pour la victoire et pour s'assurer après l'action, l'asile, si désirable en Afrique, d'un campement rafraîchi par d'abondantes eaux.

Quelque concis que soit Salluste, on s'aperçoit, en le lisant, qu'il se complaît aux descriptions, et qu'il s'étend volontiers sur ce qu'il croit propre à ajouter à

« blissement de la discipline, un heureux changement des affaires « des Romains. » (Saint-Évremont, *Observations sur Tacite et sur Salluste*.)

[1] M. Laurentie, *Études littéraires sur les historiens latins*, t. 1, p. 276.

l'intérêt de ses histoires : nulle part il ne prend cette liberté avec plus de latitude que dans sa digression sur les deux frères Philènes. Je laisse Lamothe-Levayer s'exprimer, avec le sens profond qui le distingue, sur ce passage si souvent critiqué : « Sur le seul prétexte de quel« ques députés de la ville de Leptis, sise entre les deux « Syrtes, qui vinrent trouver Metellus après la prise de « Thala, il dit qu'il juge à propos de rapporter une belle « action arrivée dans cette même contrée, de deux jeunes « hommes de Carthage qui se firent enterrer tout vifs, « pour accroître le territoire de leur pays. Là dessus il fait « une belle narration des différens d'état et des guerres « qu'eurent autrefois les Cyrénéens contre les Carthagi« nois, touchant leurs limites....... Il est certain que « la guerre de Jugurtha n'eût pas été moins bien dé« crite sans cette digression, et que si Salluste eût af« fecté d'être bref dans son histoire, il s'en fût sans doute « abstenu. C'est ce qui me fait soutenir qu'encore qu'il « ait eu l'élocution ou la phrase fort concise, aussi bien « que Tacite, il ne laisse pas d'être étendu dans le corps « de son histoire, comme Tite-Live, qui n'use pas d'une « expression serrée comme lui. Et peut-être que Servi« lius Nonianus ne voulait dire autre chose, par cette « façon de parler dont Quintilien s'est voulu souvenir, « que Salluste et Tite-Live étoient plutôt pareils que « semblables, *pares eos magis esse quam similes*, parce « que, dans une façon d'écrire différente, ils ont tous « deux traité leurs sujets fort diffusément. Je serois bien « fâché qu'on crût qu'en remarquant cette digression de « Salluste, je la voulusse condamner. Elle me semble très-

« belle, et je ne pense pas qu'on puisse blâmer aucune « sorte d'épisodes, si ce n'est lorsqu'on s'en sert mal-à-« propos[1]. »

Pour nous, loin de blâmer cette digression, qu'un traducteur a appelée *étrangère et mendiée*[2], admirons de bonne foi les beautés de détail qu'elle renferme. Sans cet épisode, la mémoire des frères Philènes serait peut-être demeurée ensevelie sous ces mêmes sables qui recouvrirent leurs membres encore vivans. Salluste fait ensuite une description curieuse des syrtes, sables mouvans de la mer, puis celle des sables mouvans du désert d'Afrique. Là, sa prose se montre aussi pittoresque que la poésie de Virgile et de Lucain.

Une seule phrase nous donne l'idée complète des mœurs et des lois des Leptitains, et du régime sous lequel ils vivaient. Ainsi, quelques chapitres plus haut, à l'occasion de l'alliance de Jugurtha et de Bocchus, assez faiblement cimentée par un mariage, Salluste, moraliste toujours sévère, a flétri d'un seul mot l'usage africain de la pluralité des femmes.

Tant que Marius a servi Metellus en lieutenant soumis et dévoué, l'historien le laisse sur le second plan; mais du moment que, dans Utique, Marius a été devant les autels des dieux, chercher des présages favorables à son élévation prochaine, il devient le personnage principal. Le voilà enfin consul, malgré Metellus! Quel orgueil féroce, quelle amère et insultante fierté, se montrent dans

[1] *Jugement de Salluste.*

[2] L'abbé CASSAGNE, *Discours sur les ouvrages de Salluste.*

le discours qu'il prononce devant le peuple, dont il est l'idole!

La lutte de Marius et de Jugurtha ramène de nouveaux détails stratégiques. Ici ce n'est plus la froide prudence de Metellus qui déconcerte les ruses du prince numide; c'est l'audace d'un général plein de génie, mais sans étude, qui donne tout à la fortune, et que la fortune ne se lasse pas de favoriser : *Sic forte correcta Marii temeritas, gloriam ex culpa invenit*[1]. Ici même précision dans le style, même chaleur dans le récit. Peut-être voudrait-on un peu plus de variété dans les formes de diction qu'affecte l'historien; peut-être une critique sévère blâmera-t-elle particulièrement l'abus qu'il fait des infinitifs; mais sa narration est vraiment si rapide, que le lecteur a besoin de revenir sur ce qu'il a lu, pour s'apercevoir de ces taches légères. Lorsque, dans un de ces tableaux où il aime à déployer toute la beauté nerveuse de son style, l'historien s'arrête avec complaisance sur l'entreprise du Ligurien qui rendit Marius maître d'une forteresse jusqu'alors inexpugnable; il semble qu'on voie monter et descendre ce soldat le long des rochers escarpés : l'illusion est complète; le pinceau ne ferait pas mieux voir à nos yeux cette escalade périlleuse.

Sylla, questeur de Marius, arrive à l'armée : c'est lui dont la gloire naissante vengera Metellus des affronts de l'ingrat Marius. C'est entre ses mains que Jugurtha sera livré par le roi Bocchus; mais, avant d'arriver à ce

[1] *Jugurtha*, c. XCIV.

résultat, avec quelle vérité l'historien nous dépeint toutes les incertitudes, toute la mobilité, toutes les variations, toute la perfidie de ce lâche monarque! « Incertain s'il « doit livrer son gendre à Sylla, ou Sylla à son gen- « dre, on le voit tomber dans les plus inquiétantes per- « plexités, dans les plus profondes réflexions ; il promet « à Sylla, il promet à Jugurtha........ : il n'est décidé qu'à « trahir, et il ne retrouve le calme que lorsque le mo- « ment décisif arrivé le force à faire un choix entre ces « deux perfidies[1]. »

L'abbé de Mably fait sur cette négociation des observations qui méritent d'être retenues. Établissant un parallèle entre la stérile abondance du père Bogueant, auteur de l'*Histoire du Traité de Westphalie*, et la brièveté substantielle de Salluste, il s'exprime ainsi : « Suivez Sylla dans la cour de Bocchus ; jamais affaire ne « fut plus importante et plus épineuse. Sans doute on « dissimula, on mentit, on feignit d'avoir peur ou de ne « rien craindre, et il se fit de part et d'autre mille pro- « positions illusoires dont personne ne fut la dupe. Sal- « luste fatiguerait-il son lecteur de ces détails ennuyeux, « dont Sylla, à son retour, pouvait amuser ses amis fami- « liers ? Il s'en gardera bien ; tout est dit en deux pages..., « et voilà, si je ne me trompe, tout ce que désire un « homme sensé. »

Ce qui, lorsqu'on lit la *Guerre de Jugurtha*, mérite de fixer particulièrement l'attention, ce sont les portraits que Salluste y a tracés comme dans la *Catilinaire ;*

[1] M. DUSSAULT, *Annales littéraires*, t. III, p. 19 et 20.

« mais ils y sont encadrés et développés avec moins de « faste et d'affectation ; les masses du style y sont, en « général, moins détachées, moins en relief, tout est « lié, nuancé, fondu avec un art d'autant plus louable « qu'il est moins apparent[1]. »

C'est cette partie de l'histoire de Jugurtha, sur laquelle Saint-Évremond a le plus insisté dans son ingénieux parallèle de Salluste et de Tacite. « Le premier, dit-il, « donne tout au naturel : chez lui son plus grand soin « est de donner la véritable connaissance des hommes, « par les éloges admirables qu'il nous en laissés. » Après avoir observé qu'en lisant les portraits tracés par Salluste, non-seulement il se représente les personnes, mais encore tout ce qui se passa dans la guerre de Jugurtha, Saint-Évremond ajoute : « La description des qualités et de son « humeur vous prépare à voir l'invasion du royaume, et « trois lignes nous dépeignent toute sa manière de faire « la guerre. Vous voyez, dans le caractère de Metellus, « avec le rétablissement de la discipline, un heureux « changement des affaires des Romains. Marius conduit « l'armée en Afrique, du même esprit qu'il harangue à « Rome. Sylla parle à Bocchus avec le même génie qui « paraît dans son éloge; peu attaché au devoir et à la « régularité, donnant toutes choses à la passion de se « faire des amis : *Dein parentes abunde habemus, amico-* « *rum neque nobis neque cuiquam omnium satis fuit.*[2] »

[1] M. DUSSAULT, *Annales littéraires*, t. III, p. 18.

[2] SAINT-ÉVREMOND, *Observ. sur Tacite et sur Salluste.* Ailleurs, dans son *Discours sur les historiens français*, il revient encore, avec de grands éloges, sur le portrait de Sylla tracé par Salluste.

Que dire de la manière brusque dont Salluste, en sa marche impétueuse, termine l'histoire de la guerre de Numidie? Sans doute on aimerait à apprendre de lui quelque chose de la fin cruelle et trop méritée de Jugurtha. Mais, une fois dans les fers, le Numide valait-il la peine d'arrêter encore la pensée de l'historien, tout occupé des grandes destinées de Marius? Et c'est en faisant voir dans Marius l'unique espoir de la république menacée par les Barbares, que Salluste achève de peindre dignement le vainqueur de la Numidie.

SALLUSTE.

GUERRE DE JUGURTHA.

C. C. SALLUSTII

BELLUM

JUGURTHINUM.

I. Falso queritur de natura sua genus humanum, quod, imbecilla atque ævi brevis, sorte potius quam virtute regatur : nam contra, reputando, neque majus aliud neque præstabilius invenias, magisque naturæ industriam hominum, quam vim aut tempus deesse. Sed dux atque imperator vitæ mortalium animus est; qui, ubi ad gloriam virtutis via grassatur, abunde pollens potensque et clarus est : neque fortunæ eget; quippe probitatem, industriam, alias artîs bonas, neque dare neque eripere potest. Sin, captus pravis cupidinibus, ad inertiam et voluptatîs corporis pessum datus, est perniciosa lubidine paulisper usus; ubi per secordiam vires, tempus, ingenium defluxere, naturæ infirmitas accusatur, suam quisque culpam auctores ad negotia transferunt. Quod si hominibus bonarum rerum tanta cura esset, quanto studio aliena ac nihil profutura, multumque

SALLUSTE.

GUERRE DE JUGURTHA.

1. C'est à tort que l'homme mécontent de sa condition se plaint de ce que la nature, en le formant si faible, et pour un temps si court, l'a rendu plus dépendant des caprices du sort que de l'empire de la vertu[1]. Loin de là, en y réfléchissant, il y reconnaîtra quil n'y a rien de grand, de prééminent comme son être, et que c'est moins la force et le temps qui lui manquent, que le bon esprit d'en faire usage. Guide et souveraine de la vie humaine, que l'âme tende à la gloire par le chemin de la vertu, alors elle trouve en elle sa force, sa puissance, son illustration : elle se passe même de la fortune, qui ne peut donner ni ôter la probité, l'habileté, ni aucune qualité estimable. Si, au contraire, subjugué par des passions déréglées, l'homme s'abandonne à l'indolence et aux plaisirs des sens, à peine a-t-il goûté ces funestes délices, il voit s'évanouir et s'éteindre, par suite de sa coupable inertie, et ses forces, et ses années, et son talent. Alors, il accuse la débilité de son être, et il s'en prend aux circonstances du mal dont lui seul est l'auteur. Si les humains prenaient autant de souci des choses vraiment bonnes, qu'ils cherchent avec ardeur celles qui leur sont étrangères, inutiles, et

etiam periculosa petunt; neque regerentur magis quam regerent casus, et eo magnitudinis procederent, ubi, pro mortalibus, gloria æterni fierent.

II. Nam uti genus hominum compositum ex anima et corpore, ita res cunctæ studiaque omnia nostra, corporis alia, alia animi naturam sequuntur. Igitur præclara facies, magnæ divitiæ, ad hoc vis corporis, alia hujuscemodi omnia, brevi dilabuntur; at ingenii egregia facinora, sicuti anima, immortalia sunt. Postremo corporis et fortunæ bonorum, ut initium, sic finis est; omnia orta occidunt, et aucta senescunt : animus incorruptus, æternus, rector humani generis, agit atque habet cuncta, neque ipse habetur. Quo magis pravitas eorum admiranda est, qui, dediti corporis gaudiis, per luxum atque ignaviam ætatem agunt : ceterum ingenium, quo neque melius, neque amplius aliud in natura mortalium est, incultu atque secordia torpescere sinunt; quum præsertim tam multæ variæque sint artes animi, quibus summa claritudo paratur.

III. Verum ex his magistratus et imperia, postremo omnis cura rerum publicarum, minume mihi hac tempestate cupiunda videntur : quoniam neque virtuti honos datur, neque illi, quibus per fraudem jus fuit, tuti aut eo magis honesti sunt. Nam vi quidem regere patriam aut parentes, quanquam et possis, et delicta cor-

même nuisibles, ils dépendraient moins des évènemens qu'ils ne sauraient les maîtriser, et s'élèveraient à ce point de grandeur, que, sujets à la mort, ils devraient à la gloire un nom impérissable.

II. L'homme étant composé d'un corps et d'une âme, tous les objets extérieurs, aussi bien que nos affections, tiennent de la nature de l'un ou de l'autre. Or, la beauté, l'opulence, la force physique, et tous les autres biens de ce genre, passent vite; mais les œuvres éclatantes du génie sont immortelles, comme l'âme. En un mot, les avantages du corps et de la fortune ont une fin, comme ils ont eu un commencement. Tout ce qui a pris naissance doit périr; tout ce qui s'est accru, décliner; mais l'âme incorruptible, éternelle, souveraine du genre humain, fait tout, maîtrise tout, et ne connaît pas de maître. Combien donc est surprenante la dépravation de ceux qui, entièrement livrés aux jouissances des sens, passent leur vie dans le luxe et dans la mollesse, tandis que leur esprit, la meilleure et la plus noble portion de leur être, ils le laissent honteusement sommeiller dans l'ignorance et dans l'inertie, oubliant qu'il est pour l'âme tant de moyens divers d'arriver à la plus haute illustration!

III. Parmi ces moyens, les magistratures, les commandemens, enfin toute participation aux affaires publiques, ne me paraissent guère dignes d'être recherchés dans le temps présent : car ce n'est pas au mérite qu'on accorde les honneurs; et ceux qui les ont acquis par des voies frauduleuses, n'y trouvent ni sûreté, ni plus de considération. En effet, obtenir par violence le gou-

rigas, tamen importunum est, quum præsertim omnes rerum mutationes cædem, fugam, aliaque hostilia portendant. Frustra autem niti, neque aliud, se fatigando, nisi odium quærere, extremæ dementiæ est : nisi forte quem inhonesta et perniciosa lubido tenet, potentiæ paucorum decus atque libertatem suam gratificari.

IV. Ceterum, ex aliis negotiis quæ ingenio exercentur, inprimis magno usui est memoria rerum gestarum: cujus de virtute, quia multi dixere, prætereundum puto; simul, ne per insolentiam quis existumet memet studium meum laudando extollere. Atque ego credo fore qui, quia decrevi procul a republica ætatem agere, tanto tamque utili labori meo nomen inertiæ imponant, certe quibus maxuma industria videtur salutare plebem, et conviviis gratiam quærere. Qui si reputaverint, et quibus ego temporibus magistratus adeptus sum, et quales viri idem adsequi nequiverint, et postea quæ genera hominum in senatum pervenerint; profecto existimabunt me magis merito quam ignavia judicium animi mutavisse, majusque commodum ex otio meo, quam ex aliorum negotiis, reipublicæ venturum.

vernement de sa patrie ou des sujets de la république[2], dût-on devenir tout-puissant et corriger les abus, est toujours une extrémité fâcheuse, d'autant plus que les révolutions traînent à leur suite les massacres, la fuite des citoyens, et mille autres mesures de rigueur[3]. D'un autre côté, se consumer en efforts sans jamais parvenir, pour ne recueillir, après tant de peine, que des inimitiés[4], c'est l'excès de la folie, à moins qu'on ne soit possédé de la basse et funeste manie de faire en pure perte, à la puissance de quelques ambitieux, le sacrifice de son honneur et de sa liberté.

IV. Au reste, parmi les autres occupations qui sont du ressort de l'esprit, il n'en est guère de plus importante que l'art de retracer les évènemens passés. Tant d'autres ont vanté l'excellence de ce travail, que je m'abstiens d'en parler, d'autant plus qu'on pourrait attribuer à une vanité déplacée les éloges que je donnerais à ce qui fait l'occupation de ma vie. Je le pressens d'ailleurs : comme j'ai résolu de me tenir désormais éloigné des affaires publiques, certaines gens ne manqueront pas de traiter d'amusement frivole un travail si intéressant et si utile : ce sera du moins ceux pour qui la première des études consiste à faire leur cour au peuple, et à briguer sa faveur par des festins. Mais que ces censeurs considèrent et dans quel temps j'obtins les magistratures, et quels hommes ne purent alors y parvenir, et quelle espèce de gens se sont depuis introduits dans le sénat; ils demeureront assurément convaincus que c'est par raison, et non par une lâche indolence, que mon esprit s'est engagé dans une nouvelle carrière, et que mes loisirs deviendront plus profitables à la république que l'activité des autres[5].

Nam sæpe audivi Q. Maxumum, P. Scipionem, præterea civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, quum majorum imagines intuerentur, vehementissume sibi animum ad virtutem accendi. Scilicet non ceram illam, neque figuram, tantam vim in sese habere, sed memoria rerum gestarum eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque prius sedari quam virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit. At contra, quis est omnium, his moribus, quin divitiis et sumtibus, non probitate neque industria, cum majoribus suis contendat? Etiam homines novi, qui antea per virtutem soliti erant nobilitatem antevenire, furtim et per latrocinia potius quam bonis artibus ad imperia et honores nituntur: proinde quasi prætura et consulatus, atque alia omnia hujuscemodi, per se ipsa clara, magnifica sint; ac non perinde habeantur, ut eorum qui sustinent virtus est. Verum ego liberius altiusque processi, dum me civitatis morum piget tædetque; nunc ad inceptum redeo.

V. Bellum scripturus sum quod populus romanus cum Jugurtha, rege Numidarum, gessit; primum quia magnum et atrox, variaque victoria fuit; dein quia tum primum superbiæ nobilitatis obviam itum est: quæ contentio divina et humana cuncta permiscuit, eoque ve-

J'ai souvent ouï raconter que Q. Maximus, P. Scipion[6], et d'autres personnages illustres de notre patrie, avaient coutume de dire qu'à la vue des images de leurs ancêtres leurs cœurs se sentaient plus vivement embrasés de l'amour de la vertu. Assurément ni la cire, ni des traits inanimés, ne pouvaient par eux-mêmes produire une telle impression; mais le souvenir des belles actions que réveillaient ces images, embrasait le cœur de ces grands hommes du feu de l'émulation, et cette ardeur ne pouvait s'éteindre que lorsqu'à force de vertu ils avaient égalé la glorieuse renommée de leurs modèles. Quelle différence aujourd'hui! Qui dans la corruption générale ne le dispute à ses ancêtres en richesses et en profusions, plutôt qu'en probité et en talens? Les hommes nouveaux eux-mêmes, qui jusqu'ici n'avaient dû qu'à leur mérite l'honneur d'être préférés aux nobles, c'est maintenant par la fraude, par les brigandages, et non plus par les bonnes voies, qu'ils arrivent aux commandemens militaires et aux magistratures. Comme si la préture, le consulat, enfin toutes les dignités, avaient par elles-mêmes de la grandeur et de l'éclat, et que l'estime qu'on doit en faire ne dépendît pas de la vertu de ceux qui les possèdent. Mais, dans mon allure trop franche, je me laisse emporter un peu loin par l'humeur et le chagrin que me donnent les mœurs de mon temps. J'arrive au sujet de mon livre.

V. J'entreprends d'écrire la guerre que le peuple romain a soutenue contre Jugurtha, roi de Numidie[7], d'abord parce qu'elle fut considérable, sanglante, et marquée par bien des vicissitudes; en second lieu, parce que ce fut alors que pour la première fois le peuple mit un frein à l'orgueil tyrannique de la noblesse. Cette grande

cordiæ processit, uti studiis civilibus bellum atque vastitas Italiæ finem faceret. Sed, priusquam hujuscemodi rei initium expedio, pauca supra repetam; quo ad cognoscendum omnia illustria magis magisque in aperto sint.

Bello punico secundo, quo dux Carthaginiensium Hannibal, post magnitudinem nominis romani, Italiæ opes maxume adtriverat; Masinissa, rex Numidarum, in amicitiam receptus a P. Scipione, cui postea Africano cognomen ex virtute fuit, multa et præclara rei militaris facinora fecerat: ob quæ, victis Carthaginiensibus, et capto Syphace, cujus in Africa magnum atque late imperium valuit, populus romanus quascunque urbîs et agros manu ceperat, regi dono dedit. Igitur amicitia Masinissæ bona atque honesta nobis permansit: imperii vitæque ejus finis idem fuit. Dein Micipsa filius regnum solus obtinuit, Manastabale et Gulussa fratribus morbo absumtis. Is Adherbalem et Hiempsalem ex sese genuit, Jugurthamque, Manastabalis fratris filium, quem Masinissa, quod ortus ex concubina erat, privatum reliquerat, eodem cultu, quo liberos suos, domi habuit.

VI. Qui ubi primum adolevit, pollens viribus, decora facie, sed multo maxume ingenio validus, non se luxu neque inertiæ corrumpendum dedit; sed, uti mos gentis illius est, equitare, jaculari, cursu cum æqualibus cer-

querelle, qui confondit tous les droits divins et humains, parvint à un tel degré d'animosité, que la fureur des partis n'eut d'autre terme que la guerre civile et la désolation de l'Italie. Avant d'entrer en matière, je vais reprendre d'un peu plus haut quelques faits dont la connaissance jettera du jour sur cette histoire.

Durant la seconde guerre punique, alors qu'Annibal, général des Carthaginois, porta de si cruelles atteintes à la gloire du nom romain, puis à la puissance de l'Italie, Masinissa, roi des Numides[8], admis dans notre alliance par P. Scipion, que ses exploits firent plus tard surnommer l'Africain, nous servit puissamment par ses nombreux faits d'armes. Pour les récompenser, après la défaite des Carthaginois, et la prise du roi Syphax, qui possédait en Afrique un vaste et puissant royaume, le peuple romain fit don à Masinissa de toutes les villes et terres conquises. Masinissa demeura toujours avec nous dans les termes d'une alliance utile et honorable; et son règne ne finit qu'avec sa vie. Après sa mort, Micipsa, son fils, hérita seul de sa couronne, la maladie ayant emporté Gulussa et Manastabal, frère du nouveau roi. Micipsa fut père d'Adherbal et d'Hiempsal; il fit élever dans son palais, avec la même distinction que ses propres enfans, Jugurtha, fils de son frère Manastabal, bien que Masinissa l'eût laissé dans une condition privée, comme étant né d'une concubine[9].

VI. Dès sa première jeunesse, Jugurtha se fit remarquer par sa force, sa beauté, et surtout par l'énergie de son caractère. Loin de se laisser corrompre par le luxe et par la mollesse, il s'adonnait à tous les exercices en usage dans son pays, montait à cheval, lançait le ja-

tare; et, quum omnîs gloria anteiret, omnibus tamen carus esse; ad hoc, pleraque tempora in venando agere, leonem atque alias feras primus aut in primis ferire; plurimum facere, minumum ipse de se loqui.

Quibus rebus Micipsa tametsi initio lætus fuerat, existumans virtutem Jugurthæ regno suo gloriæ fore, tamen, postquam hominem adolescentem, exacta sua ætate, parvis liberis, magis magisque crescere intellegit, vehementer negotio permotus, multa cum animo suo volvebat. Terrebat natura mortalium, avida imperii et præceps ad explendam animi cupidinem : præterea opportunitas suæque et liberorum ætatis, quæ etiam mediocrîs viros spe prædæ transvorsos agit; ad hoc studia Numidarum in Jugurtham accensa; ex quibus, si talem virum interfecisset, ne qua seditio aut bellum oriretur, anxius erat.

VII. His difficultatibus circumventus, ubi videt neque per vim neque insidiis opprimi posse hominem tam acceptum popularibus, quod erat Jugurtha manu promtus et adpetens gloriæ militaris, statuit eum objectare periculis, et eo modo fortunam tentare. Igitur, bello numantino, Micipsa quum populo romano equitum atque peditum auxilia mitteret, sperans, vel ostentando virtu-

velot, disputait le prix de la course aux jeunes gens de son âge: et bien qu'il eût la gloire de les surpasser tous, il savait s'en faire chérir. A la chasse, qui occupait encore une grande partie de son temps, toujours des premiers à frapper le lion et d'autres bêtes féroces, il en faisait plus que tout autre, et personne ne parlait moins de lui-même.

Micipsa fut d'abord charmé de ces premiers succès, dans l'idée que le mérite de Jugurtha ferait la gloire de son règne: bientôt, quand il vint à considérer, d'une part, le déclin de ses ans et l'extrême jeunesse de ses fils, puis, de l'autre, l'ascendant d'un jeune prince qui se formait de jour en jour, il fut vivement affecté de ce parallèle, et diverses pensées agitèrent son âme. C'était avec effroi qu'il songeait combien par sa nature l'homme est avide de dominer et prompt à satisfaire cette passion; sans compter que l'âge du vieux roi, et celui de ses enfans, offriraient à l'ambition de ces facilités qui souvent, par l'appât du succès, jettent dans les voies de la révolte des hommes même exempts d'ambition. Enfin, l'affection des Numides pour Jugurtha était si vive, qu'attenter aux jours d'un prince si accompli, eût exposé Micipsa aux dangers d'une sédition ou d'une guerre civile.

VII. Ces difficultés arrêtèrent le monarque, et il reconnut que ni par force ni par ruse il n'était possible de faire périr un homme entouré de la faveur populaire. Mais voyant Jugurtha valeureux, passionné pour la gloire militaire, il résolut de l'exposer aux périls, et de tenter par cette voie la fortune. D'après ce plan, lorsque dans la guerre de Numance Micipsa fournit aux Romains un secours d'infanterie et de cavalerie, il donna Jugurtha pour chef aux Numides qu'il envoyait en Espagne, se

tem, vel hostium sævitia facile occasurum, præfecit Numidis quos in Hispaniam mittebat. Sed ea res longe aliter ac ratus erat evenit. Nam Jugurtha, ut erat impigro atque acri ingenio, ubi naturam P. Scipionis, qui tum Romanis imperator, et morem hostium cognovit, multo labore, multaque cura, præterea modestissume parendo, et sæpe obviam eundo periculis, in tantam claritudinem brevi pervenerat, ut nostris vehementer carus, Numantinis maximo terrori esset. Ac sane, quod difficillumum inprimis est, et prœlio strenuus erat, et bonus consilio; quorum alterum ex providentia timorem, alterum ex audacia temeritatem, adferre plerumque solet. Igitur imperator omnîs fere res asperas per Jugurtham agere, in amicis habere, magis magisque in dies amplecti: quippe cujus neque consilium neque inceptum ullum frustra erat. Huc accedebat munificentia animi, et ingenii sollertia, quîs rebus sibi multos ex Romanis familiari amicitia conjunxerat.

VIII. Ea tempestate in exercitu nostro fuere complures novi atque nobiles, quibus divitiæ bono honestoque potiores erant, factiosi, domi potentes, apud socios clari magis quam honesti; qui Jugurthæ non mediocrem animum pollicitando accendebant, si Micipsa rex occidisset, fore uti solus imperii Numidiæ potiretur; in ipso maxumam virtutem, Romæ omnia venalia esse.

flattant qu'infailliblement il y succomberait victime ou du désir de montrer sa valeur ou de la fureur des ennemis : l'évènement fut entièrement contraire à l'attente de Micipsa. Jugurtha, dont l'esprit n'était pas moins pénétrant qu'actif, s'appliqua d'abord à étudier le caractère de Scipion [10], général de l'armée romaine, et la tactique des ennemis. Son activité, sa vigilance, son obéissance modeste, et sa valeur intrépide, qui en toute occasion allait au devant des dangers, lui attirèrent bientôt la plus belle renommée : il devint l'idole des Romains et la terreur des Numantins. Il était à la fois brave dans les combats et sage dans les conseils, qualités opposées qu'il est bien difficile de réunir : l'une par trop de prévoyance menant d'ordinaire à la timidité, et l'autre par trop d'audace inspirant la témérité. Aussi presque toujours Scipion se reposa-t-il sur lui de la conduite des expéditions les plus périlleuses : il l'avait mis au nombre de ses amis, et le chérissait chaque jour davantage. En effet, il ne voyait jamais échouer aucun des projets conçus ou exécutés par ce jeune prince. Jugurtha intéressait encore par la générosité de son cœur et par les agrémens de son esprit : aussi forma-t-il avec plusieurs Romains l'amitié la plus étroite.

VIII. A cette époque on comptait dans notre armée beaucoup d'hommes nouveaux et des nobles plus avides de richesses, que jaloux de la justice et de l'honneur; gens factieux, puissans à Rome, fort connus chez nos alliés; au demeurant, sans considération. Ces hommes ne cessaient d'enflammer l'ambition de Jugurtha, qui n'était déjà que trop vive, en lui promettant qu'après la mort de Micipsa il se verrait seul maître du royaume

Sed postquam, Numantia deleta, P. Scipio dimittere auxilia, ipse reverti domum decrevit; donatum atque laudatum magnifice pro concione Jugurtham in prætorium abduxit. Ibique secreto monuit, « uti potius publice quam privatim amicitiam populi romani coleret; neu quibus largiri insuesceret : periculose a paucis emi quod multorum esset : si permanere vellet in suis artibus, ultro illi et gloriam et regnum venturum; sin properantius pergeret, suamet ipsum pecunia præcipitem casurum. »

IX. Sic locutus, cum litteris, quas Micipsæ redderet, dimisit. Earum sententia hæc erat : « Jugurthæ tui bello numantino longe maxuma virtus fuit; quam rem tibi certo scio gaudio esse. Nobis ob merita carus est : uti idem senatui sit et populo romano summa ope nitemur. Tibi quidem pro nostra amicitia gratulor : en habes virum dignum te atque avo suo Masinissa. »

Igitur rex, ubi quæ fama acceperat ex litteris imperatoris ita esse cognovit, quum virtute viri, tum gratia permotus, flexit animum suum, et Jugurtham beneficiis vincere adgressus est; statimque adoptavit, et testa-

de Numidie; que son rare mérite l'en rendait digne, et que tout dans Rome s'obtenait à prix d'argent.

Prêt à congédier les troupes auxiliaires après la destruction de Numance, et à rentrer lui-même dans ses foyers, P. Scipion tint un autre langage à Jugurtha : il le combla d'éloges et de récompenses, à la vue de l'armée; puis, le conduisant dans sa tente, il lui recommanda en secret de cultiver l'amitié du peuple romain entier, plutôt que celle de quelques citoyens; de ne point s'accoutumer à gagner les particuliers par des largesses; ajoutant qu'il était peu sûr d'acheter à un petit nombre, des suffrages dépendans de la multitude; que si Jugurtha voulait persister dans sa noble conduite, il se fraierait infailliblement un chemin facile à la gloire et au trône, mais qu'en voulant y arriver trop tôt, ses largesses même contribueraient à le perdre.

IX. Après avoir ainsi parlé, Scipion congédia le prince, en le chargeant de remettre à Micipsa une lettre ainsi conçue : « Votre cher Jugurtha a montré la plus grande valeur dans la guerre de Numance. Je ne doute pas du plaisir que je vous fais en lui rendant ce témoignage; ses services lui ont mérité mon affection; il ne tiendra pas à moi qu'il n'obtienne de même celle du sénat et du peuple romain. Comme votre ami, je vous prie d'agréer mes félicitations : vous possédez un neveu digne de vous et de son aïeul Masinissa. »

Le roi, à qui cette lettre du général romain confirmait ce que la renommée lui avait appris, fut ébranlé par le mérite et par le crédit de Jugurtha, et, faisant violence à ses propres sentimens, il entreprit de le gagner par des bienfaits. Il l'adopta sur-le-champ, et par son testament

mento pariter cum filiis hæredem instituit. Sed ipse paucos post annos, morbo atque ætate confectus, quum sibi finem vitæ adesse intellegeret, coram amicis et cognatis, item Adherbale et Hiempsale filiis, dicitur hujuscemodi verba cum Jugurtha habuisse :

X. « Parvum ego, Jugurtha, te, amisso patre, sine spe, sine opibus, in meum regnum accepi, existumans non minus me tibi quam liberis, si genuissem, ob beneficia carum fore; neque ea res falsum me habuit. Nam, ut alia magna et egregia tua omittam, novissume rediens Numantia, meque regnumque meum gloria honoravisti; tua virtute nobis Romanos ex amicis amicissumos fecisti; in Hispania nomen familiæ renovatum; postremo, quod difficillumum inter mortalîs, gloria invidiam vicisti. Nunc, quoniam mihi natura vitæ finem facit, per hanc dextram, per regni fidem, moneo obtestorque uti hos, qui tibi genere propinqui, beneficio meo fratres sunt, caros habeas; neu malis alienos adjungere, quam sanguine conjunctos retinere. Non exercitus neque thesauri præsidia regni sunt, verum amici, quos neque armis cogere, neque auro parare queas : officio et fide pariuntur. Quis autem amicior quam frater fratri? aut quem alienum fidum invenies, si tuis hostis fueris? Equidem ego vobis regnum trado firmum, si boni eritis; sin mali, imbecillum : nam concordia parvæ res crescunt, discordia

l'institua son héritier, conjointement avec ses fils. Peu d'années après, accablé par l'âge, par la maladie, et sentant sa fin prochaine, il fit venir Jugurtha, puis en présence de ses amis, de ses parens et de ses deux fils, Adherbal et Hiempsal, lui adressa le discours suivant :

X. « Vous étiez enfant, Jugurtha, vous étiez orphelin, sans avenir et sans fortune : je vous recueillis, je vous approchai de mon trône, comptant que par mes bienfaits je vous deviendrais aussi cher qu'à mes propres enfans, si je venais à en avoir[11]. Cet espoir n'a point été trompé. Sans parler des autres mémorables exploits qui ont signalé votre courage, vous avez à Numance, d'où vous revîntes en dernier lieu, comblé de gloire et votre roi et votre patrie; votre mérite a resserré les liens de notre amitié avec les Romains, fait revivre en Espagne la renommée de notre maison; enfin, ce qui est bien difficile parmi les hommes, votre gloire a triomphé de l'envie. Aujourd'hui, que la nature a marqué le terme de mon existence, je vous l'ordonne, je vous en conjure par cette main que je presse, par la fidélité que vous devez à ma couronne, chérissez ces enfans qui sont nés vos parens, et qui par mes bontés sont devenus vos frères. N'allez point préférer des liaisons nouvelles avec des étrangers, à l'affection durable que vous devez à ceux qui vous sont unis par le sang. Ni les armées, ni les trésors ne sont les appuis d'un trône; mais les amis, dont l'affection ne s'acquiert pas plus par la force des armes, qu'elle ne s'achète au poids de l'or : on ne l'obtient que par de bons offices et par la loyauté. Or, pour un frère, peut-il être de meilleur ami qu'un frère? et quel étranger

maxumæ dilabuntur. Ceterum ante hos te, Jugurtha, qui ætate et sapientia prior es, ne aliter quid eveniat providere decet : nam, in omni certamine, qui opulentior est, etiam si accipit injuriam, quia plus potest, facere videtur. Vos autem, Adherbal et Hiempsal, colite, observate talem hunc virum; imitamini virtutem, et enitimini ne ego meliores liberos sumsisse videar, quam genuisse. »

XI. Ad ea Jugurtha, tametsi regem ficta locutum intellegebat, et ipse longe aliter animo agitabat, tamen pro tempore benigne respondit. Micipsa paucis diebus moritur. Postquam illi, more regio, justa magnifice fecerant, reguli in unum convenere, uti inter se de cunctis negotiis disceptarent. Sed Hiempsal, qui minumus ex illis, natura ferox, etiam antea ignobilitatem Jugurthæ (quia materno genere impar erat) despiciens, dextra Adherbalem adsedit, ne medius ex tribus, quod apud Numidas honori ducitur, Jugurtha foret : dein tamen, uti ætati concederet, fatigatus a fratre, vix in partem alteram transductus est.

Ibi quum multa de administrando imperio dissererent, Jugurtha inter alias res jacit : oportere quinquen-

trouverez-vous dévoué, si vous avez été l'ennemi des vôtres? Je vous laisse un trône, inébranlable, si vous êtes vertueux, chancelant, si vous cessez de l'être. L'union fait prospérer les établissemens les plus faibles, la discorde détruit les plus florissans[12]. C'est particulièrement à vous, Jugurtha, qui avez sur ces enfans la supériorité de l'âge et de la sagesse, c'est à vous qu'il appartient de prévenir un pareil malheur. Songez que, dans toute espèce de lutte, le plus puissant, alors même qu'il est l'offensé, passe pour l'aggresseur, par cela même qu'il peut davantage. Adherbal, et vous Hiempsal, chérissez, respectez ce prince illustre : imitez ses vertus, et faites tous vos efforts pour qu'on ne dise pas, en voyant mes enfans, que l'adoption m'a mieux servi que la nature[13]. »

XI. Bien que Jugurtha démêlât que le langage du roi était peu sincère, et qu'il eût lui-même des projets bien différens, il fit néanmoins la réponse affectueuse qui convenait à la circonstance. Micipsa meurt peu de jours après. Dès qu'ils eurent célébré ses obsèques avec une magnificence vraiment royale, les jeunes rois se réunirent pour conférer sur toutes les affaires de l'état. Hiempsal, le plus jeune des trois, était d'un caractère altier; depuis longtemps il méprisait Jugurtha à cause de l'inégalité qu'imprimait à sa naissance la basse extraction de sa mère, il prit la droite d'Adherbal, pour ôter à Jugurtha la place du milieu, qui chez les Numides est regardée comme la place d'honneur. Cependant, fatigué des instances de son frère, il le cède à la supériorité de l'âge, et consent, non sans peine, à se placer de l'autre côté.

Les princes eurent un long entretien sur l'administration du royaume. Jugurtha, entre autres propositions,

nii consulta omnia et decreta rescindi; nam per ea tempora confectum annis Micipsam parum animo valuisse. Tum idem Hiempsal placere sibi respondit; nam ipsum illum tribus his proxumis annis adoptatione in regnum pervenisse. Quod verbum in pectus Jugurthæ altius quam quisquam ratus descendit. Itaque ex eo tempore, ira et metu anxius, moliri, parare, atque ea modo animo habere, quibus Hiempsal per dolum caperetur. Quæ ubi tardius procedunt, neque lenitur animus ferox, statuit quovis modo inceptum perficere.

XII. Primo conventu, quem ab regulis factum supra memoravi, propter dissensionem placuerat dividi thesauros, finîsque imperii singulis constitui. Itaque tempus ad utramque rem decernitur, sed maturius ad pecuniam distribuendam. Reguli interea in loca propinqua thesauris, alius alio, concessere. Sed Hiempsal in oppido Thirmida forte ejus domo utebatur qui, proxumus lictor Jugurthæ, carus acceptusque ei semper fuerat. Quem ille casu ministrum oblatum promissis onerat, impellitque uti tanquam suam visens domum eat, portarum clavîs adulterinas paret; nam veræ ad Hiempsalem referebantur: ceterum, ubi res postularet, se ipsum cum magna manu venturum. Numida mandata brevi conficit: atque, ut doctus erat, noctu Jugurthæ milites introducit. Qui,

mit en avant l'abolition de toutes les lois et actes rendus depuis cinq ans, attendu la faiblesse d'esprit où l'âge avait fait tomber Micipsa. « J'y consens volontiers, répliqua Hiempsal; aussi bien est-ce dans les trois dernières années que l'adoption vous a donné des droits au trône. » Cette parole fit sur le cœur de Jugurtha une impression profonde, qui ne fut point assez remarquée. Depuis ce moment, agité par son ressentiment et par ses craintes, il machine, il dispose, il médite sans relâche les moyens de faire périr Hiempsal par de secrètes embûches; mais ces mesures détournées entraînant trop de retardemens au gré de son implacable haine, il résolut d'accomplir sa vengeance à quelque prix que ce fût.

XII. Dans la première conférence qui eut lieu entre les jeunes rois, ainsi que je l'ai dit, ils étaient convenus, attendu leur désunion, de se partager entre eux les trésors et les provinces du royaume : ils avaient pris jour pour ces deux opérations; et ils devaient commencer par les trésors. En attendant, les jeunes rois se retirèrent chacun de son côté dans des places voisines de celles où étaient déposées ces richesses. Le hasard voulut qu'Hiempsal vînt loger à Thirmida, dans la maison du premier licteur de Jugurtha [14], et cet homme avait toujours été cher et agréable à son maître. Jugurtha comble de promesses l'agent que lui offre le hasard, et le détermine, sous prétexte de visiter sa maison, à faire faire de fausses clefs pour en ouvrir les portes [15], parce qu'on remettait tous les soirs les véritables à Hiempsal. Quant à Jugurtha, il devait, lorsqu'il en serait temps, se présenter en personne à la tête d'une troupe nombreuse. Le Numide exécuta promptement ses ordres, et, d'après ses instruc-

postquam in ædîs irrupere, diversi regem quærere; dormientîs alios, alios occursantîs interficere; scrutari loca abdita; clausa effringere; strepitu et tumultu omnia miscere : quum Hiempsal interim reperitur, occultans sese tugurio mulieris ancillæ, quo initio pavidus et ignarus loci perfugerat. Numidæ caput ejus, ut jussi erant, ad Jugurtham referunt.

XIII. Ceterum fama tanti facinoris per omnem Africam brevi divulgatur; Adherbalem, omnîsque qui sub imperio Micipsæ fuerant, metus invadit. In duas partîs discedunt : plures Adherbalem sequuntur, sed illum alterum bello meliores. Igitur Jugurtha quam maxumas potest copias armat, urbîs partim vi, alias voluntate, imperio suo adjungit : omni Numidiæ imperare parat. Adherbal, tametsi Romam legatos miserat, qui senatum docerent de cæde fratris et fortunis suis, tamen, fretus multitudine militum, parabat armis contendere : sed ubi res ad certamen venit, victus ex prœlio profugit in Provinciam, ac deinde Romam contendit.

Tum Jugurtha, patratis consiliis, in otio facinus suum cum animo reputans, timere populum romanum, neque adversus iram ejus usquam, nisi in avaritia nobilitatis et pecunia sua, spem habere. Itaque paucis diebus cum

tions, il introduisit pendant la nuit les soldats de Jugurtha. Dès qu'ils ont pénétré dans la maison, ils se séparent pour chercher le roi, égorgent et ceux qui sont plongés dans le sommeil, et ceux qui se trouvent sur leur passage, fouillent les lieux les plus secrets, enfoncent les portes, répandent partout le tumulte et la confusion. On trouve enfin Hiempsal cherchant à se cacher dans la chambre d'une esclave, où, dans sa frayeur et dans son ignorance des lieux, il avait été d'abord se réfugier. Les Numides, qui en avaient reçu l'ordre, portent à Jugurtha la tête de ce malheureux prince.

XIII. Le bruit de ce forfait, aussitôt répandu par toute l'Afrique, remplit d'effroi Adherbal et tous les fidèles sujets qu'avait eus Micipsa[16]. Les Numides se divisent en deux partis : le plus grand nombre se déclare pour Adherbal, mais Jugurtha eut pour lui l'élite de l'armée. Il rassemble le plus de troupes qu'il peut, ajoute à sa domination les villes de gré ou de force, et se prépare à envahir toute la Numidie. Adherbal avait déjà envoyé des ambassadeurs à Rome pour informer le sénat du meurtre de son frère et de sa propre situation. Néanmoins, comptant sur la supériorité du nombre, il ne laissa pas de tenter le sort des armes; mais dès qu'on en vint à combattre, il fut vaincu, et du champ de bataille il se réfugia dans la province romaine[17], d'où il prit le chemin de Rome.

Cependant Jugurtha, après l'entier accomplissement de ses desseins et la conquête de toute la Numidie, réfléchissant à loisir sur son crime, commence à craindre le peuple romain, et, pour fléchir sa colère, il n'a d'espoir que dans ses trésors et dans la cupidité de la no-

auro et argento multo Romam legatos mittit; quîs præcepit uti primum veteres amicos muneribus expleant, deinde novos adquirant, postremo quæcunque possint largiundo parare ne cunctentur. Sed ubi Romam legati venere, et, ex præcepto regis, hospitibus, aliisque quorum ea tempestate auctoritas pollebat, magna munera misere, tanta commutatio incessit, uti ex maxuma invidia in gratiam et favorem nobilitatis Jugurtha veniret. Quorum pars spe, alii præmio inducti, singulos ex senatu ambiundo, nitebantur ne gravius in eum consuleretur. Igitur, legati ubi satis confidunt, die constituto, senatus utrisque datur. Tum Adherbalem hoc modo locutum accepimus :

XIV. « Patres conscripti, Micipsa pater meus moriens præcepit uti regnum Numidiæ tantummodo procuratione existumarem meum; ceterum jus et imperium penes vos esse : simul eniterer domi militiæque quam maxumo usui esse populo romano; vos mihi cognatorum, vos in affinium locum ducerem : si ea fecissem, in vestra amicitia exercitum, divitias, munimenta regni habere. Quæ quum præcepta parentis mei agitarem, Jugurtha, homo omnium quos terra sustinet sceleratissumus, contemto imperio vestro, Masinissæ me nepotem, et jam ab stirpe socium et amicum populo romano, regno fortunisque omnibus expulit.

blesse. Il envoie donc à Rome, peu de jours après, des ambassadeurs avec beaucoup d'or et d'argent, et leur prescrit de combler de présens ses anciens amis, de lui en acquérir de nouveaux, enfin, de ne point hésiter à acheter par leurs largesses tous ceux qu'ils y trouveraient accessibles. Arrivés à Rome, les ambassadeurs, suivant les instructions de leur maître, envoient des dons magnifiques à ceux qui lui sont unis par les liens de l'hospitalité, ainsi qu'aux sénateurs les plus influens. Tout change alors; la haine violente dont il avait été l'objet de la part des grands, fait place à leur bienveillance et à leur affection. Gagnés les uns par des présens, les autres par des espérances, ils circonviennent chacun des membres du sénat pour qu'on n'y prît point de résolution trop sévère contre Jugurtha. Dès que les ambassadeurs se crurent assurés du succès, au jour fixé, les deux parties sont admises devant le sénat. Alors Adherbal prit, dit-on, la parole en ces termes :

XIV. « Sénateurs, Micipsa, mon père, me prescrivit en mourant de ne considérer dans la couronne de Numidie qu'un pouvoir qui m'était délégué et dont vous aviez la disposition souveraine : il m'ordonna de servir le peuple romain de tous mes moyens, tant en paix qu'en guerre, et de vous regarder comme des parens, comme des alliés. En me conduisant d'après ces maximes, je devais trouver dans votre amitié une armée, des richesses, et l'appui de ma couronne. Je me disposais à suivre ces leçons de mon père, lorsque Jugurtha, l'homme le plus scélérat que la terre ait porté, m'a, au mépris de votre puissance, chassé de mes états et de tous mes biens, moi, le petit-fils de Masinissa, moi, l'allié et l'ami héréditaire du peuple romain.

« Atque ego, patres conscripti, quoniam eo miseriarum venturus eram, vellem, potius ob mea quam ob majorum beneficia, posse auxilium petere; ac, maxume, deberi mihi a populo romano quibus non egerem, secundum, ea si desideranda erant, uti debitis uterer. Sed quoniam parum tuta per se ipsa probitas, neque mihi in manu fuit Jugurtha qualis foret; ad vos confugi, patres conscripti, quibus, quod miserrumum, cogor prius oneri quam usui esse.

« Ceteri reges, aut bello victi in amicitiam a vobis recepti, aut in suis dubiis rebus societatem vestram adpetiverunt. Familia nostra cum populo romano bello carthaginiensi amicitiam instituit; quo tempore magis fides ejus quam fortuna petenda erat. Quorum progeniem vos, patres conscripti, nolite pati me nepotem Masinissæ frustra a vobis auxilium petere. Si ad impetrandum nihil caussæ haberem præter miserandam fortunam; quod paullo ante rex, genere, fama atque copiis potens, nunc deformatus ærumnis, inops, alienas opes exspecto : tamen erat majestatis romani populi prohibere injuriam, neque cujusquam regnum per scelus crescere. Verum ego his finibus ejectus sum quos majoribus meis populus romanus dedit, unde pater et avus una vobiscum expulere Syphacem et Carthaginienses. Vestra beneficia erepta sunt, patres conscripti : vos in mea injuria despecti estis.

« Sénateurs, puisque je devais descendre à ce degré d'infortune, j'aurais voulu pouvoir solliciter votre secours plutôt par mes services que par ceux de mes ancêtres, et surtout avoir droit à votre appui, sans en avoir besoin, ou du moins, s'il me devenait nécessaire, ne le réclamer que comme une dette. Mais, puisque l'innocence ne peut se défendre par elle-même, et qu'il n'a pas dépendu de moi de faire de Jugurtha un autre homme, je me suis réfugié auprès de vous, sénateurs, avec le regret bien amer d'être forcé de vous être à charge avant de vous avoir été utile.

« D'autres rois, après avoir été vaincus par vos armes, ont obtenu votre amitié, ou dans leurs périls ont brigué votre alliance. Notre famille, au contraire, s'unit au peuple romain pendant la guerre de Carthage, alors que l'honneur de votre amitié était plus à rechercher que votre fortune. Vous ne voudrez pas, sénateurs, qu'un descendant de cette famille, qu'un petit-fils de Masinissa, réclame vainement votre assistance. Quand pour l'obtenir je n'aurais d'autre titre que mon infortune, moi monarque, puissant naguère par ma naissance, ma considération, mes armées, aujourd'hui flétri par la disgrâce, sans ressources, et sans autre espoir que des secours étrangers, il serait cependant de la dignité du peuple romain de réprimer l'injustice, et d'empêcher un royaume de s'accroître par le crime. Et cependant je suis expulsé des provinces dont le peuple romain fit don à mes ancêtres, et d'où mon père et mon aïeul, unis à vous, chassèrent Syphax et les Carthaginois. Vos bienfaits me sont ravis, sénateurs, et mon injure devient pour vous un outrage.

«Eheu me miserum! Huccine, Micipsa pater, beneficia evasere, uti quem tu parem cum liberis regnique participem fecisti, is potissumum stirpis tuæ exstinctor sit? Nunquamne ergo familia nostra quieta erit? semperne in sanguine, ferro, fuga, versabimur? Dum Carthaginienses incolumes fuere, jure omnia sæva patiebamur: hostes ab latere, vos amici procul, spes omnis in armis erat. Postquam illa pestis ejecta, læti pacem agitabamus: quippe quîs hostis nullus, nisi forte quem jussissetis. Ecce autem ex improviso Jugurtha, intoleranda audacia, scelere atque superbia sese efferens, fratre meo atque eodem propinquo suo interfecto, primum regnum ejus sceleris sui prædam fecit: post, ubi me îsdem dolis nequit capere, nihil minus quam vim aut bellum exspectantem in imperio vestro, sicuti videtis, extorrem patria, domo, inopem et coopertum miseriis, effecit ut ubivis tutius quam in meo regno essem.

« Ego sic existumabam, patres conscripti, ut prædicantem audiveram patrem meum, qui vestram amicitiam colerent, eos multum laborem suscipere; ceterum ex omnibus maxume tutos esse. Quod in familia nostra fuit, præstitit uti in omnibus bellis vobis adesset: nos uti per otium tuti simus in manu vestra est, patres conscripti.

« Hélas ! quel est mon malheur ! Voilà donc, ô Micipsa, mon père, le fruit de tes bienfaits ! Celui que tu fis l'égal de tes enfans, et que tu appelas au partage de ta couronne, devait-il devenir précisément le destructeur de ta race? Notre famille ne connaîtra donc jamais le repos? serons-nous toujours dans le sang, dans les combats et dans l'exil? Tant que Carthage a subsisté, nous pouvions nous attendre à toutes ces calamités : nos ennemis étaient à nos portes; vous, Romains, nos amis, vous étiez éloignés : notre unique espoir était dans nos armes. Mais depuis que l'Afrique est purgée de ce fléau, nous goûtions avec sécurité les douceurs de la paix, nous n'avions plus d'ennemis, si ce n'est peut-être ceux que vous nous auriez ordonné de combattre. Et voilà que tout à coup Jugurtha, dévoilant son insupportable audace, sa scélératesse et son insolente tyrannie [18], assassine mon frère, son proche parent, et fait du royaume de sa victime le prix de son forfait. Puis, après avoir vainement tenté de me prendre aux mêmes piéges, il me chasse de mes états et de mon palais, alors que, vivant sous votre empire, je n'avais à redouter ni violence, ni guerre. Il me laisse, comme vous voyez, dénué de tout, couvert d'humiliation, et réduit à me trouver plus en sûreté partout ailleurs que dans mes états.

« J'avais toujours pensé, sénateurs, et mon père me l'a souvent répété, que ceux qui cultivaient avec soin votre amitié s'imposaient de pénibles devoirs, mais que d'ailleurs ils étaient à l'abri de toute espèce de danger [19]. Ma famille, autant qu'il fut en son pouvoir, vous a servis dans toutes vos guerres; maintenant que vous êtes en paix, c'est à vous, sénateurs, à pourvoir à notre sûreté. Nous étions deux frères; mon père nous en

Pater nos duos fratres reliquit; tertium, Jugurtham, beneficiis suis ratus nobis conjunctum fore : alter eorum necatus, alterius ipse ego manus impias vix effugi. Quid agam? quo potissumum infelix accedam? generis præsidia omnia exstincta sunt : pater, uti necesse erat, naturæ concessit; fratri, quem minume decuit, propinquus per scelus vitam eripuit : adfines, amicos, propinquos ceteros, alium alia clades oppressit; capti ab Jugurtha, pars in crucem acti, pars bestiis objecti; pauci, quibus relicta anima, clausi in tenebris, cum mœrore et luctu, morte graviorem vitam exigunt. Si omnia quæ aut amisi, aut ex necessariis advorsa facta sunt, incolumia manerent; tamen, si quid ex improviso accidisset, vos implorarem, patres conscripti, quibus, pro magnitudine imperii, jus et injurias omnis curæ esse decet. Nunc vero, exul patria, domo, solus, et omnium honestarum rerum egens, quo accedam? aut quos adpellem? nationesne, an reges, qui omnes familiæ nostræ ob vestram amicitiam infesti sunt? an quoquam adire licet, ubi non majorum meorum hostilia monumenta plurima? aut quisquam nostri misereri potest, qui aliquando vobis hostis fuit?

« Postremo, Masinissa nos ita instituit, patres conscripti, ne quem coleremus nisi populum romanum, ne societates, ne fœdera nova acciperemus; abunde magna

donna un troisième dans Jugurtha, croyant nous l'attacher par ses bienfaits. L'un de nous deux est mort assassiné; l'autre, qui est devant vos yeux, n'a échappé qu'avec peine à ses mains fratricides. Hélas! que me reste-t-il à faire? à qui recourir de préférence dans mon malheur? Tous les appuis de ma famille sont anéantis. Mon père a payé à la nature le tribut de son âge; mon frère, par un coup inattendu, a succombé avant le temps, victime de la scélératesse de son plus proche parent; mes alliés, mes amis, tous mes parens, enfin, ont subi chacun des tortures différentes. Prisonniers de Jugurtha, les uns furent mis en croix, les autres livrés aux bêtes; quelques-uns, qu'on laisse vivre, traînent au fond de noirs cachots, dans le deuil et le désespoir, une vie plus affreuse que la mort. Quand je conserverais encore tout ce que j'ai perdu, quand mes appuis naturels ne se seraient pas tournés contre moi, si quelque malheur imprévu était venu fondre sur ma tête, ce serait encore vous que j'implorerais, sénateurs, vous à qui la majesté de votre empire fait un devoir de maintenir partout le bon droit et de réprimer l'injustice. Mais aujourd'hui, banni de ma patrie, de mon palais, sans suite, dépourvu des marques de ma dignité, où diriger mes pas? à qui m'adresser? à quelles nations, à quels rois! quand votre alliance les a tous rendus ennemis de ma famille? Sur quel rivage puis-je aborder où je ne trouve encore les marques multipliées des hostilités qu'y portèrent mes ancêtres? Est-il quelque peuple qui puisse compatir à mes malheurs, s'il a jamais été votre ennemi?

« Telle est, en un mot, sénateurs, la politique que nous a enseignée Masinissa : « Ne nous attacher qu'au « peuple romain, ne point contracter d'autres alliances,

præsidia nobis in vestra amicitia fore : si huic imperio fortuna mutaretur, una nobis occidendum esse. Virtute ac dîs volentibus magni estis et opulenti; omnia secunda et obedientia sunt : quo facilius sociorum injurias curare licet. Tantum illud vereor, ne quos privata amicitia Jugurthæ, parum cognita, transvorsos agat : quos ego audio maxuma ope niti, ambire, fatigare vos singulos, ne quid de absente, incognita caussa, statuatis : fingere me verba, fugam simulare, cui licuerit in regno manere. Quod utinam illum, cujus impio facinore in has miserias projectus sum, eadem hæc simulantem videam! Et aliquando aut apud vos, aut apud deos immortalîs, rerum humanarum cura oriatur; ut ille, qui nunc sceleribus suis ferox atque præclarus est, omnibus malis excruciatus, impietatis in parentem nostrum, fratris mei necis, mearumque miseriarum, gravîs pœnas reddat!

« Jam jam, frater animo meo carissume, quanquam tibi immaturo, et unde minume decuit, vita erepta est; tamen lætandum magis quam dolendum puto casum tuum. Non enim regnum, sed fugam, exilium, egestatem, et omnîs has quæ me premunt ærumnas, cum anima simul amisisti. At ego infelix, in tanta mala præcipitatus ex patrio regno, rerum humanarum spectaculum præbeo : incertus quid agam, tuasne injurias persequar, ipse auxilii

« ni de nouvelles ligues : alors nous trouverions dans vo-
« tre amitié d'assez puissans appuis, ou si la fortune ve-
« nait à abandonner votre empire, c'était avec lui que
« nous devions périr. » Votre vertu et la volonté des dieux vous ont rendus puissans et heureux ; tout vous prospère, tout vous est soumis. Il ne vous en est que plus facile de venger les injures de vos alliés. Tout ce que je crains, c'est que l'amitié peu éclairée de quelques particuliers, pour Jugurtha, n'égare leurs intentions. J'apprends qu'ils n'épargnent ni démarches, ni sollicitations, ni importunités auprès de chacun de vous pour obtenir que vous ne décidiez rien en l'absence de Jugurtha et sans l'avoir entendu. Suivant eux, mes imputations sont fausses, et ma fuite simulée : j'aurais pu demeurer dans mes états. Puissé-je, ô ciel ! voir le parricide auteur de toutes mes infortunes réduit à mentir de même ! Puissent quelque jour et vous et les dieux immortels prendre souci des affaires humaines : et cet homme si fier de l'élévation qu'il doit à ses crimes, désormais en proie à tous les malheurs ensemble, expiera son ingratitude envers notre père, l'assassinat de mon frère, et les maux qu'il m'a faits !

« Faut-il le dire, ô mon frère chéri ? si la vie te fut sitôt arrachée par la main qui devait le moins y attenter, ton sort est à mes yeux plus digne d'envie que de regrets. Avec l'existence, ce n'est pas un trône que tu as perdu ; tu as échappé aux horreurs de la fuite, de l'exil, de l'indigence, et de tous les maux qui m'accablent. Quant à moi, malheureux, précipité du trône de mes ancêtres dans un abîme d'infortunes, je présente au monde le spectacle des vicissitudes humaines. Incertain du parti que je dois prendre, poursuivrai-je ta vengeance,

egens, an regno consulam, cujus vitæ necisque potestas ex opibus alienis pendet. Utinam emori fortunis meis honestus exitus esset, neu vivere contemtus viderer, si defessus malis injuriæ concessissem! Nunc neque vivere lubet, neque mori licet sine dedecore. Patres conscripti, per vos, liberos, atque parentes, per majestatem populi romani, subvenite misero mihi; ite obviam injuriæ; nolite pati regnum Numidiæ, quod vestrum est, per scelus et sanguinem familiæ nostræ tabescere. »

XV. Postquam rex finem loquendi fecit, legati Jugurthæ, largitione magis quam caussa freti, paucis respondent : « Hiempsalem ob sævitiam suam ab Numidis interfectum; Adherbalem, ultro bellum inferentem, postquam superatus sit, queri quod injuriam facere nequivisset; Jugurtham ab senatu petere ne alium putarent ac Numantiæ cognitus esset, neu verba inimici ante facta sua ponerent. » Deinde utrique curia egrediuntur. Senatus statim consulitur : fautores legatorum, præterea magna pars, gratia depravati, Adherbalis dicta contemnere; Jugurthæ virtutem extollere laudibus; gratia, voce, denique omnibus modis, pro alieno scelere et flagitio, sua quasi pro gloria, nitebantur. At contra pauci, quibus bonum et æquum divitiis carius, subveniundum Adherbali, et Hiempsalis mortem severe vindicandam,

privé moi-même de toute protection? Songerai-je à remonter sur mon trône, tandis que ma vie et ma mort dépendent de secours étrangers? Ah! que la mort n'est-elle une voie honorable de terminer ma destinée! Mais n'encourrais-je pas un juste mépris, si par lassitude de mes maux j'allais céder la place à l'oppresseur? Je ne peux désormais vivre avec honneur ni mourir sans honte. Je vous en conjure, sénateurs, par vous-mêmes, par vos enfans, par vos ancêtres, par la majesté du peuple romain, secourez-moi dans mon malheur, arrêtez le triomphe de l'injustice, et puisque le trône de Numidie vous appartient, ne souffrez pas qu'il demeure plus long-temps le prix du crime, et souillé par le sang de notre famille. »

XV. Après qu'Adherbal eut cessé de parler, les ambassadeurs de Jugurtha, comptant plus sur leurs largesses que sur la bonté de leur cause, répondirent en peu de mots qu'Hiempsal avait été tué par les Numides, à cause de sa cruauté; qu'Adherbal, vaincu après avoir été l'agresseur, venait se plaindre du tort qu'il n'avait pu faire; que Jugurtha priait le sénat de ne pas le croire différent de ce qu'on l'avait vu à Numance, et de le juger plutôt sur ses actions que sur les paroles de ses ennemis. Adherbal et les ambassadeurs s'étant retirés, le sénat passe sur-le-champ à la délibération : les fauteurs de Jugurtha et la majorité des sénateurs, gagnés par leur crédit, tournent en dérision les paroles d'Adherbal, et par leurs éloges exaltent le mérite de son adversaire : leur influence sur l'assemblée, leur éloquence, tous les moyens sont épuisés pour pallier le crime et la honte d'un vil scélérat, comme s'il se fût agi de leur propre honneur. Il n'y eut qu'un petit nombre de sénateurs, qui, préférant aux richesses la justice et la vertu, votè-

censebant : sed ex omnibus maxume Æmilius Scaurus, homo nobilis, impiger, factiosus, avidus potentiæ, honoris, divitiarum; ceterum vitia sua callide occultans. Is postquam videt regis largitionem famosam impudentemque, veritus, quod in tali re solet, ne polluta licentia invidiam accenderet, animum a consueta libidine continuit.

XVI. Vicit tamen in senatu pars illa quæ vero pretium aut gratiam anteferebant. Decretum fit, uti decem legati regnum quod Micipsa obtinuerat inter Jugurtham et Adherbalem dividerent. Cujus legationis princeps fuit L. Opimius, homo clarus, et tum in senatu potens, quia consul, C. Graccho et M. Fulvio Flacco interfectis, acerrume victoriam nobilitatis in plebem exercuerat. Eum Jugurtha, tametsi Romæ in amicis habuerat, tamen adcuratissume recepit : dando et pollicitando perfecit uti famæ, fidei, postremo omnibus suis rebus, commodum regis anteferret. Reliquos legatos eadem via adgressus, plerosque capit : paucis carior fides quam pecunia fuit. In divisione, quæ pars Numidiæ Mauretaniam adtingit, agro, viris opulentior, Jugurthæ traditur; illam alteram, specie quam usu potiorem, quæ portuosior et ædificiis magis exornata erat, Adherbal possedit.

rent pour que Rome secourût Adherbal, et punît sévèrement le meurtre de son frère. Cet avis fut surtout appuyé par Émilius Scaurus[20], homme d'une naissance distinguée, actif, factieux, avide de pouvoir, d'honneurs, de richesses, mais habile à cacher ses défauts. Témoin de l'éclat scandaleux et de l'impudence avec lesquels on avait répandu les largesses du roi, il craignit, ce qui est ordinaire en pareil cas, de se rendre odieux en prenant part à cet infâme trafic, et contint sa cupidité habituelle.

XVI. La victoire cependant demeura au parti qui, dans le sénat, sacrifiait la justice à l'argent ou à la faveur[21]. On décréta que dix commissaires iraient en Afrique partager entre Jugurtha et Adherbal les états qu'avait possédés Micipsa. A la tête de cette députation était Lucius Opimius[22], personnage fameux et alors tout-puissant dans le sénat, pour avoir, pendant son consulat, après le meurtre de C. Gracchus et de M. Fulvius Flaccus[23], cruellement abusé de cette victoire de la noblesse sur le peuple. Bien qu'à Rome Jugurtha se fût déjà assuré de l'amitié d'Opimius[24], il n'oublia rien pour le recevoir avec la plus haute distinction, et à force de dons, de promesses, il l'amena au point de sacrifier sa réputation, son devoir, en un mot, toutes ses convenances personnelles aux intérêts d'un prince étranger. Les autres députés, attaqués par les mêmes séductions, se laissent presque tous gagner. Peu d'entre eux préférèrent le devoir à l'argent. Dans le partage de la Numidie entre les deux princes, les provinces les plus fertiles et les plus peuplées, dans le voisinage de la Mauritanie, furent adjugées à Jugurtha; celles qui, par la quantité des ports et des beaux édifices, avaient

XVII. Res postulare videtur Africæ situm paucis exponere, et eas gentîs quibuscum nobis bellum aut amicitia fuit adtingere. Sed quæ loca et nationes ob calorem aut asperitatem, item solitudines, minus frequentata sunt, de îs haud facile compertum narraverim; cetera quam paucissumis absolvam.

In divisione orbis terræ, plerique in parte tertia Africam posuere : pauci tantummodo Asiam et Europam esse; sed Africam in Europa. Ea finîs habet ab occidente fretum nostri maris et Oceani; ab ortu solis declivem latitudinem quem locum Catabathmon incolæ adpellant. Mare sævum, importuosum; ager frugum fertilis, bonus pecori, arbori infecundus, cœlo terraque penuria aquarum. Genus hominum salubri corpore, velox, patiens laborum : plerosque senectus dissolvit, nisi qui ferro aut bestiis interiere; nam morbus haud sæpe quemquam superat. Ad hoc malefici generis plurima animalia. Sed qui mortales initio Africam habuerint, quique postea accesserint, aut quomodo inter se permixti sint; quanquam ab ea fama quæ plerosque obtinet diversum est; tamen, uti ex libris punicis qui regis Hiempsalis dicebantur interpretatum nobis est, utique rem sese habere cultores ejus terræ putant, quam paucissumis dicam. Ceterum fides ejus rei penes auctores erit.

plus d'apparence que de ressources réelles, échurent à Adherbal.

XVII. Mon sujet semble m'inviter à donner un aperçu de la position de l'Afrique et à indiquer les nations avec lesquelles nous avons eu des guerres où des alliances. Quant aux pays et aux peuples que leur climat brûlant, leurs montagnes et leurs déserts rendent moins accessibles, il me serait difficile d'en donner des notions certaines. Pour le reste, j'en parlerai très-brièvement[25].

Dans la division du globe terrestre, la plupart des auteurs regardent l'Afrique comme la troisième partie du monde, quelques-uns n'en comptent que deux[26], l'Europe et l'Asie; ils comprennent l'Afrique dans la première. Elle a pour bornes, à l'occident le détroit qui joint notre mer à l'Océan; un vaste plateau incliné, que les habitans nomment *Catabathmon* (la Descente), lui sert de limite à l'orient : la mer y est orageuse, les côtes offrent peu de ports, le sol y est fertile en grains, abondant en pâturages, dépouillé d'arbres, par la rareté des pluies et le manque de sources. Les hommes y sont robustes, légers à la course, durs au travail : à l'exception de ceux que moissonne le fer ou la dent des bêtes féroces, la plupart meurent de vieillesse, car rien n'y est plus rare que d'être emporté par la maladie. En revanche, il s'y trouve quantité d'animaux d'espèce malfaisante. Pour ce qui est des premiers habitans de l'Afrique, de ceux qui sont venus ensuite, et du mélange de toutes ces races, je vais, au risque de contrarier les idées reçues, rapporter en peu de mots les traditions que je me suis fait expliquer dans des livres puniques, qui venaient, dit-on, du roi Hiempsal[27] : elles sont con-

XVIII. Africam initio habuere Gætuli et Libyes, asperi, inculti; quîs cibus erat caro ferina, atque humi pabulum uti pecoribus. Hi neque moribus, neque lege, neque imperio cujusquam, regebantur: vagi, palantes, qua nox coegerat sedes habebant. Sed postquam in Hispania Hercules, sicuti Afri putant, interiit: exercitus ejus, compositus ex variis gentibus, amisso duce, ac passim multis, sibi quisque, imperium petentibus, brevi dilabitur. Ex eo numero Medi, Persæ et Armeni, navibus Africam transvecti, proxumos nostro mari locos occupavere. Sed Persæ intra Oceanum magis; iique alveos navium inversos pro tuguriis habuere, quia neque materia in agris, neque ab Hispanis emundi aut mutandi copia erat: mare magnum et ignara lingua commercia prohibebant. Hi paullatim per connubia Gætulos sibi miscuere; et quia, sæpe tentantes agros, alia, deinde alia loca petiverant, semet ipsi Numidas adpellavere. Ceterum, adhuc ædificia Numidarum agrestium, quæ mapalia illi vocant, oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinæ sunt.

Medis autem et Armenis accessere Libyes (nam hi propius mare Africum agitabant; Gætuli sub sole magis, haud procul ab ardoribus): hique mature oppida habuere;

formes à la croyance des habitans du pays. Au surplus, je laisse aux auteurs de ces livres la garantie des faits.

XVIII. Les premiers habitans de l'Afrique furent les Gétules et les Libyens, nations farouches et grossières, qui se nourrissaient de la chair des animaux sauvages, et broutaient l'herbe comme des troupeaux. Ils ne connaissaient ni le frein des mœurs et des lois, ni l'autorité d'un maître. Sans demeures fixes, errant à l'aventure, leur seul gîte était là où la nuit venait les surprendre. A la mort d'Hercule [28], qui périt en Espagne, selon l'opinion répandue en Afrique, son armée, composée d'hommes de toutes les nations, se trouva sans chef, tandis que vingt rivaux s'en disputaient le commandement; aussi ne tarda-t-elle pas à se disperser. Dans le nombre, les Mèdes, les Perses et les Arméniens [29] passèrent en Afrique sur leurs navires, et occupèrent les contrées voisines de notre mer [30]. Les Perses s'approchèrent davantage de l'Océan. Ils se firent des cabanes avec les carcasses de leurs vaisseaux renversés; le pays ne leur fournissait point de matériaux, et ils n'avaient pas la faculté d'en tirer d'Espagne, ni par achat ni par échange; l'étendue de la mer et l'ignorance de la langue empêchant le commerce. Insensiblement ces Perses se mêlèrent aux Gétules par des mariages, et comme, dans leurs fréquentes excursions, ils avaient changé souvent de demeures, ils se donnèrent eux-mêmes le nom de Numides. Encore aujourd'hui, les habitations des paysans numides, appelées *mapales*, ressemblent assez, par leur forme oblongue et par leurs toits cintrés, à des carènes de vaisseaux.

Aux Mèdes et aux Arméniens, se joignirent les Libyens, peuple plus voisin de la mer d'Afrique que les Gétules, qui étaient plus près du soleil et de la région

nam, freto divisi ab Hispania, mutare res inter se instituerant. Nomen eorum paullatim Libyes corrupere, barbara lingua Mauros, pro Medis, adpellantes.

Sed res Persarum brevi adolevit; ac postea nomine Numidæ, propter multitudinem a parentibus digressi, possedere ea loca quæ proxume Carthaginem Numidia adpellatur. Dein, utrique alteris freti, finitumos armis aut metu sub imperium cogere, nomen gloriamque sibi addidere; magis hi qui ad nostrum mare processerant, quia Libyes quam Gætuli minus bellicosi: denique Africæ pars inferior pleraque ab Numidis possessa est; victi omnes in gentem nomenque imperantium concessere.

XIX. Postea Phœnices, alii multitudinis domi minuendæ gratia, pars imperii cupidine, sollicitata plebe et aliis novarum rerum avidis, Hipponem, Hadrumetum, Leptim, aliasque urbîs, in ora maritima condidere: hæque brevi multum auctæ, pars originibus præsidio, aliæ decori fuere. Nam de Carthagine silere melius puto quam parum dicere, quoniam alio properare tempus monet.

Igitur ad Cartabathmon, qui locus Ægyptum ab Africa dividit, secundo mari, prima Cyrene est, colonia The-

de feu [31]. Ils ne tardèrent pas à bâtir des villes, car n'étant séparés de l'Espagne que par un détroit, ils établirent avec ce pays un commerce d'échange. Les Libyens altérèrent peu à peu le nom des Mèdes; et dans leur idiôme barbare, les appelèrent Maures [32].

Ce furent les Perses, dont la puissance prit surtout un accroissement rapide : et bientôt l'excès de leur population força les jeunes gens de se séparer de leurs pères, et d'aller, sous le nom de Numides, occuper, près de Carthage, le pays qui porte aujourd'hui leur nom Les colons anciens et nouveaux, se prêtant un mutuel secours, subjuguèrent ensemble, soit par la force, soit par la terreur de leurs armes, les nations voisines, et étendirent au loin leur nom et leur gloire : particulièrement ceux qui, plus rapprochés de notre mer, avaient trouvé dans les Libyens des ennemis moins redoutables que les Gétules. Enfin, toute la partie inférieure de l'Afrique fut occupée par les Numides, et toutes les tribus vaincues par les armes prirent le nom du peuple conquérant, et se confondirent avec lui.

XIX. Dans la suite, des Phéniciens, les uns pour délivrer leur pays d'un surcroît de population, les autres par des vues ambitieuses, engagèrent à s'expatrier la multitude indigente et quelques hommes avides de nouveautés. Ils fondèrent sur la côte maritime, Hippone, Hadrumète et Leptis. Ces villes, bientôt florissantes, devinrent l'appui ou la gloire de la mère patrie. Pour ce qui est de Carthage, j'aime mieux n'en pas parler que d'en dire trop peu, puisque mon sujet m'appelle ailleurs.

En venant de Catabathmon, cette plaine inclinée qui sépare l'Égypte de l'Afrique, la première ville qu'on ren-

reon; ac deinceps duæ Syrtes, interque eas Leptis; dein Philenon Aræ, quem, Ægyptum versus, finem imperii habuere Carthaginienses; post aliæ punicæ urbes. Cetera loca usque ad Mauretaniam Numidæ tenent : proxume Hispaniam Mauri sunt. Super Numidiam Gætulos accepimus, partim in tuguriis, alios incultius vagos agitare; post eos, Æthiopas esse, dein loca exusta solis ardoribus.

Igitur bello Jugurthino pleraque ex punicis oppida et finîs Carthaginiensium, quos novissume habuerant, populus romanus per magistratus administrabat; Gætulorum magna pars et Numidia usque ad flumen Mulucham sub Jugurtha erant : Mauris omnibus rex Bocchus imperitabat; præter nomen, cetera ignarus populi romani; itemque nobis neque bello neque pace antea cognitus.

De Africa et ejus incolis ad necessitudinem rei satis dictum.

XX. Postquam, regno diviso, legati Africa discessere, et Jugurtha, contra timorem animi, præmia sceleris adeptum sese videt; certum ratus, quod ex amicis apud Numantiam acceperat, omnia Romæ venalia esse; simul et illorum pollicitationibus accensus, quos paullo ante muneribus expleverat, in regnum Adherbalis ani-

contre le long de la mer est Cyrène, colonie de Théra, puis les deux Syrtes, puis entre elles la ville de Leptis. Après sont les Autels des Philènes, qui marquaient la limite de l'empire des Carthaginois, du côté de l'Égypte; les autres villes puniques se présentent ensuite. Tout le reste du pays, jusqu'à la Mauritanie, est occupé par les Numides. Très-près de l'Espagne sont les Maures; enfin les Gétules au dessus de la Numidie. Les uns habitent des cabanes; les autres, plus barbares encore, sont toujours errans. Plus loin sont les Éthiopiens, puis des climats dévorés par les feux du soleil.

Lors de la guerre de Jugurtha, le peuple romain gouvernait par ses magistrats presque toutes les villes puniques, ainsi que les provinces conquises dans les derniers temps par les Carthaginois. Une grande partie du pays des Gétules et de la Numidie, jusqu'au fleuve Mulucha, obéissait à Jugurtha. Le roi Bocchus étendait sa domination sur tous les Maures : ce prince ne connaissait les Romains que de nom, et nous-mêmes nous ne l'avions jusqu'alors connu ni comme allié ni comme ennemi.

En voilà assez, je pense, sur l'Afrique et sur ses habitans, pour l'intelligence de mon sujet.

XX. Lorsqu'après le partage du royaume, les commissaires du sénat eurent quitté l'Afrique, et que Jugurtha, malgré les appréhensions auxquelles son âme avait été en proie, se vit en pleine possession du prix de ses forfaits, il demeura plus que jamais convaincu, comme ses amis le lui avaient affirmé à Numance, que tout dans Rome était vénal. Enflammé d'ailleurs par les promesses de ceux qu'il venait de combler de présens, il tourne

mum intendit. Ipse acer, bellicosus; at is quem petebat, quietus, imbellis, placido ingenio, opportunus injuriæ, metuens magis quam metuendus. Igitur ex improviso finîs ejus cum magna manu invadit; multos mortalîs cum pecore atque alia præda capit, ædificia incendit, pleraque loca hostiliter cum equitatu accedit. Dein cum omni multitudine in regnum suum convertit, existumans dolore permotum Adherbalem injurias suas manu vindicaturum, eamque rem belli caussam fore. At ille, quod neque se parem armis existumabat, et amicitia populi romani magis quam Numidis fretus erat, legatos ad Jugurtham de injuriis questum misit: qui tametsi contumeliosa dicta retulerant, prius tamen omnia pati decrevit quam bellum sumere; quia tentatum antea secus cesserat. Neque tamen eo magis cupido Jugurthæ minuebatur; quippe qui totum ejus regnum animo jam invaserat. Itaque non, ut antea, cum prædatoria manu, sed magno exercitu comparato, bellum gerere cœpit, et aperte totius Numidiæ imperium petere. Ceterum, qua pergebat, urbîs, agros vastare, prædas agere; suis animum, terrorem hostibus augere.

XXI. Adherbal ubi intellegit eo processum uti regnum aut relinquendum esset, aut armis retinendum, necessario copias parat, et Jugurthæ obvius procedit. In-

toutes ses pensées sur le royaume d'Adherbal : il était actif et belliqueux, et celui qu'il voulait attaquer, doux, faible, inoffensif, était de ces princes qu'on peut impunément insulter, et qui sont trop craintifs pour devenir jamais redoutables. Jugurtha entre donc brusquement à la tête d'une troupe nombreuse dans les états d'Adherbal, enlève les hommes et les troupeaux, avec un riche butin; brûle les maisons, et fait ravager par sa cavalerie presque tout le pays; puis il reprend, ainsi que toute sa suite, le chemin de son royaume. Il pensait qu'Adherbal, sensible à cette insulte, s'armerait pour la venger, ce qui deviendrait une occasion de guerre. Mais celui-ci sentait toute l'infériorité de ses moyens militaires, et d'ailleurs il comptait plus sur l'amitié du peuple romain que sur la fidélité des Numides. Il se borne à envoyer à Jugurtha des ambassadeurs pour se plaindre de ses attaques. Quoiqu'ils n'eussent rapporté qu'une réponse outrageante, Adherbal résolut de tout souffrir plutôt que de recommencer une guerre dont il s'était d'abord si mal trouvé. Cette conduite fut loin de calmer l'ambition de Jugurtha, qui déjà s'était approprié dans sa pensée tout le royaume de son frère. Comme la première fois, ce n'est plus avec une troupe de fourrageurs, mais suivi d'une armée nombreuse qu'il entre en campagne et qu'il aspire ouvertement à l'entière domination de la Numidie. Partout, sur son passage, il répand le ravage dans les villes, dans les campagnes, et emporte un immense butin. Il redouble ainsi la confiance des siens et la terreur des ennemis.

XXI. Placé dans l'alternative d'abandonner son royaume ou de s'armer pour le défendre, Adherbal cède à la nécessité : il lève des troupes et marche à la rencon-

terim haud longe a mari, prope Cirtam oppidum, utriusque consedit exercitus; et quia diei extremum erat, prælium non inceptum. Ubi plerumque noctis processit, obscuro etiam tum lumine, milites Jugurthini, signo dato, castra hostium invadunt; semisomnos partim, alios arma sumentes, fugant funduntque : Adherbal cum paucis equitibus Cirtam profugit; et, ni multitudo togatorum fuisset, quæ Numidas insequentes mœnibus prohibuit, uno die inter duos reges cœptum atque patratum bellum foret. Igitur Jugurtha oppidum circumsedit; vineis, turribusque, et machinis omnium generum, expugnare adgreditur; maxume festinans tempus legatorum antecapere, quos, ante prælium factum, Romam ab Adherbale missos audiverat. Sed postquam senatus de bello eorum accepit, tres adolescentes in Africam legantur, qui ambo reges adeant, senatus populique romani verbis nuncient, « Velle et censere eos ab armis discedere, de controversiis suis jure potius quam bello disceptare : ita seque illisque dignum fore. »

XXII. Legati in Africam maturantes veniunt, eo magis quod Romæ, dum proficisci parant, de prælio facto et oppugnatione Cirtæ audiebatur : sed is rumor clemens erat. Quorum Jugurtha accepta oratione respondit, « Sibi neque majus quidquam neque carius auctoritate senati esse, ab adolescentia ita enisum uti ab optumo quoque

tre de Jugurtha. Les deux armées s'arrêtent non loin de la mer, près de la ville de Cirta; mais le déclin du jour les empêche d'en venir aux mains. Dès que la nuit fut bien avancée, à la faveur de l'obscurité, qui régnait encore, les soldats de Jugurtha, au signal donné, se jettent sur le camp ennemi. Les Numides d'Adherbal sont mis en fuite, et dispersés les uns à moitié endormis, les autres comme ils prennent leurs armes. Leur prince avec quelques cavaliers se réfugie dans Cirta; et s'il ne s'y fût trouvé une multitude d'Italiens [33] assez considérable pour écarter des murailles les Numides qui le poursuivaient, un seul jour aurait vu commencer et finir la guerre entre les deux rois. Jugurtha investit donc la ville : tours, mantelets, machines de toutes espèces, rien n'est épargné pour la faire tomber en sa puissance. Il voulait, par la promptitude de ses coups, prévenir le retour des ambassadeurs, qu'il savait avoir été envoyés à Rome par Adherbal, avant leur combat. Cependant le sénat, informé de cette guerre, députe, en Afrique, trois jeunes patriciens chargés de signifier aux deux princes ce décret : « Le sénat et le peuple romain veulent et entendent qu'ils mettent bas les armes, qu'ils terminent leurs différends par les voies de droit et non par la guerre : ainsi l'exige la dignité de Rome et des deux rois. »

XXII. Les commissaires romains mirent d'autant plus de célérité dans leur voyage, qu'à Rome, au moment de leur départ, on parlait déjà du combat et du siège de Cirta; mais on ne soupçonnait pas la gravité de l'évènement. Au discours de ces envoyés, Jugurtha répondit « que rien n'était plus cher et plus sacré pour lui que l'autorité du sénat; que, dès sa plus tendre jeunesse, il

probaretur; virtute, non malitia, P. Scipioni, summo viro, placuisse; ob easdem artîs ab Micipsa, non penuria liberorum, in regnum adoptatum esse; ceterum, quo plura bene atque strenue fecisset, eo animum suum injuriam minus tolerare : Adherbalem dolis vitæ suæ insidiatum; quod ubi comperisset, sceleri obviam îsse : populum romanum neque recte neque pro bono facturum, si ab jure gentium sese prohibuerint : postremo de omnibus rebus legatos Romam brevi missurum. » Ita utrique digrediuntur. Adherbalis adpellandi copia non fuit.

XXIII. Jugurtha ubi eos Africa decessisse ratus est, neque, propter loci naturam, Cirtam armis expugnare potest; vallo atque fossa mœnia circumdat, turrîs exstruit, easque præsidiis firmat : præterea dies, noctes, aut per vim, aut dolis tentare; defensoribus mœnium præmia modo, modo formidinem ostentare; suos hortando ad virtutem erigere; prorsus intentus cuncta parare. Adherbal ubi intellegit omnîs suas fortunas in extremo sitas, hostem infestum, auxilii spem nullam, penuria rerum bellum trahi non posse; ex his qui una Cirtam profugerant, duos maxume impigros delegit, eos, multa pollicendo, ac miserando casum suum, confirmat uti

s'était efforcé de mériter l'estime des plus honnêtes gens; que c'était à ses vertus, et non pas à ses intrigues, qu'il avait dû l'estime du grand Scipion; que ces mêmes titres, et non le défaut d'enfans, avaient déterminé Micipsa à l'admettre par adoption au partage de sa couronne; qu'au reste, plus il avait montré d'honneur et de courage dans sa conduite, moins son cœur était disposé à tolérer un affront; qu'Adherbal avait formé un complot secret contre sa vie; que pour lui, sur la preuve du crime, il avait voulu le prévenir; que ce serait, de la part du peuple romain, manquer aux convenances et à la justice, que de lui défendre ce qui est autorisé par le droit des gens; qu'au surplus, il allait incessamment envoyer à Rome des ambassadeurs pour donner toutes les explications nécessaires. » Là dessus on se sépara, et les ambassadeurs n'eurent pas la possibilité de conférer avec Adherbal.

XXIII. Dès qu'il les croit sortis de l'Afrique, Jugurtha, désespérant de prendre d'assaut la place de Cirta, à cause de sa position inexpugnable, l'environne d'un mur de circonvallation et d'un fossé, élève des tours, les garnit de soldats, tente jour et nuit les assauts, les surprises, prodigue aux défenseurs de la place les offres ou les menaces, exhorte les siens à redoubler de courage, enfin épuise tous les moyens avec une prodigieuse activité. Adherbal se voit réduit aux plus cruelles extrémités, pressé par un ennemi implacable, sans espoir de secours, manquant de tout, hors d'état de prolonger la guerre. Parmi ceux qui s'étaient réfugiés avec lui dans Cirta, il choisit deux guerriers intrépides, et autant par ses promesses que par la pitié qu'il sait leur inspirer pour son malheur, il les détermine à gagner de nuit le pro-

per hostium munitiones noctu ad proxumum mare, dein Romam pergerent.

XXIV. Numidæ paucis diebus jussa efficiunt : litteræ Adherbalis in senatu recitatæ, quarum sententia hæc fuit :

« Non mea culpa sæpe ad vos oratum mitto, patres conscripti; sed vis Jugurthæ subigit : quem tanta lubido exstinguendi me invasit, uti neque vos neque deos immortalîs in animo habeat; sanguinem meum quam omnia malit. Itaque quintum jam mensem, socius et amicus populi romani, armis obsessus teneor; neque mihi Micipsæ patris beneficia, neque vestra decreta auxiliantur. Ferro an fame acrius urgear, incertus sum. Plura de Jugurtha scribere dehortatur fortuna mea : etiam antea expertus sum parum fidei miseris esse. Nisi tamen intellego illum supra quam ego sum petere, neque simul amicitiam vestram et regnum meum sperare : utrum gravius existumet, nemini occultum est; nam initio occidit Hiempsalem fratrem meum, dein patrio regno me expulit. Quæ sane fuerint nostræ injuriæ, nihil ad vos. Verum nunc vestrum regnum armis tenet; me, quem imperatorem Numidis posuistis, clausum obsidet : legatorum verba quanti fecerit, pericula mea declarant. Quid reliquum, nisi vis vestra, quo moveri possit? Nam ego quidem vellem, et hæc quæ scribo, et quæ antea in

chain rivage à travers les retranchemens ennemis, et à se rendre ensuite à Rome.

XXIV. En peu de jours les Numides accomplissent leur mission; la lettre d'Adherbal fut lue au sénat. En voici le contenu :

« Ce n'est pas ma faute, sénateurs, si j'envoie si souvent vous implorer; mais les violences de Jugurtha m'y contraignent : la soif de mon sang le dévore à un tel point, que, pourvu qu'il le répande, il méprise la colère des dieux et la vôtre. Depuis cinq mois je suis assiégé par ses troupes, moi, l'ami et l'allié du peuple romain! Ni les bienfaits de Micipsa mon père, ni vos décrets ne me protègent contre sa fureur. Pressé par ses armes et par la famine, je ne sais ce que je dois le plus appréhender. Ma situation déplorable m'empêche de vous en écrire davantage au sujet de Jugurtha. Aussi bien ai-je déjà éprouvé qu'on a peu de foi aux paroles des infortunés. Seulement je n'ai pas de peine à comprendre qu'il porte ses prétentions au delà de ma perte; car il ne peut espérer d'avoir à la fois ma couronne et votre amitié : laquelle des deux lui tient plus au cœur? C'est ce qu'il ne laisse douteux pour personne. Il a commencé par assassiner mon frère Hiempsal, il m'a chassé ensuite du royaume de mes pères. Sans doute, nos injures personnelles peuvent vous être indifférentes : mais c'est votre royaume, que ses armes ont envahi; c'est le chef que vous avez donné aux Numides, qu'il tient assiégé. Quant aux paroles de vos ambassadeurs, mes périls font assez connaître le cas qu'il peut en faire. Quel moyen reste-t-il, si ce n'est la force de vos armes, pour le faire rentrer dans le devoir? Certes, je voudrais que tout ce que j'al-

senatu questus sum, vana forent potius, quam miseria mea fidem verbis faceret. Sed quoniam eo natus sum ut Jugurthæ scelerum ostentui essem, non jam mortem neque ærumnas, tantummodo inimici imperium et cruciatus corporis deprecor. Regno Numidiæ, quod vestrum est, uti lubet, consulite : me ex manibus impiis eripite, per majestatem imperii, per amicitiæ fidem, si ulla apud vos memoria remanet avi mei Masinissæ. »

XXV. His litteris recitatis, fuere qui exercitum in Africam mittendum censerent, et quamprimum Adherbali subveniundum; de Jugurtha interim uti consuleretur, quoniam non paruisset legatis. Sed ab îsdem regis fautoribus summa ope enisum ne decretum fieret. Ita bonum publicum, ut in plerisque negotiis solet, privata gratia devictum.

Legantur tamen in Africam majores natu, nobiles, amplis honoribus usi : in quîs M. Scaurus, de quo supra memoravimus, consularis, et tum senatus princeps. Hi, quod in invidia res erat, simul et ab Numidis obsecrati, triduo navim ascendere : dein brevi Uticam adpulsi litteras ad Jugurtham mittunt, quam ocissume ad Provinciam accedat; seque ad eum ab senatu missos.

lègue dans cette lettre, et tout ce dont je me suis plaint devant le sénat, fussent de vaines chimères, sans que mes malheurs attestassent la vérité de mes paroles; mais puisque je suis né pour être la preuve éclatante de la scélératesse de Jugurtha, ce n'est plus aux infortunes qui m'accablent que je vous supplie de me soustraire, mais à la puissance de mon ennemi, et aux tortures qu'il me prépare. Le royaume de Numidie vous appartient, disposez-en à votre gré; mais pour ma personne, arrachez-la aux mains impies de Jugurtha. Je vous en conjure par la majesté de votre empire, par les saints nœuds de l'amitié, s'il vous reste encore quelque ressouvenir de mon aïeul Masinissa. »

XXV. Après la lecture de cette lettre, quelques sénateurs furent d'avis d'envoyer aussitôt en Afrique une armée au secours d'Adherbal, et subsidiairement de délibérer sur la désobéissance de Jugurtha envers les commissaires du sénat. Mais les fauteurs de ce prince réunirent de nouveau leurs efforts pour faire rejeter le décret; et, comme il arrive dans presque toutes les affaires publiques, le bien général fut sacrifié à l'intérêt particulier.

On envoya toutefois en Afrique une députation d'hommes recommandables par l'âge, par la naissance, et par l'éminence des dignités dont ils avaient été revêtus. De ce nombre était M. Scaurus, dont j'ai déjà parlé, consulaire, et alors prince du sénat. Ces nouveaux commissaires, cédant à l'indignation publique et aux instances des Numides, s'embarquent au bout de trois jours, et ayant bientôt abordé à Utique, ils écrivent à Jugurtha « de se rendre à l'instant dans la Province romaine; qu'ils étaient envoyés vers lui par le sénat. »

Ille ubi accepit homines claros, quorum auctoritatem Romæ pollere audiverat, contra inceptum suum venisse; primo commotus, metu atque lubidine divorsus agitabatur. Timebat iram senati, ni paruisset legatis : porro animus cupidine cæcus ad inceptum scelus rapiebat. Vicit tamen in avido ingenio pravum consilium. Igitur, exercitu circumdato, summa vi Cirtam irrumpere nititur, maxume sperans, diducta manu hostium, aut vi aut dolis sese casum victoriæ inventurum. Quod ubi secus procedit, neque, quod intenderat, efficere potest uti prius quam legatos conveniret Adherbalis potiretur, ne, amplius morando, Scaurum, quem plurimum metuebat, incenderet, cum paucis equitibus in Provinciam venit. Ac tametsi senati verbis minæ graves nunciabantur quod oppugnatione non desisteret, multa tamen oratione consumta, legati frustra discessere.

XXVI. Ea postquam Cirtæ audita sunt, Italici, quorum virtute mœnia defensabantur, confisi, deditione facta, propter magnitudinem populi romani inviolatos sese fore, Adherbali suadent uti seque et oppidum Jugurthæ tradat : tantum ab eo vitam paciscatur; de ceteris senatui curæ fore. At ille, tametsi omnia potiora fide Jugurthæ rebatur, tamen quia penes eosdem, si advorsaretur, cogendi potestas erat, ita, uti censuerant Italici, deditio-

En apprenant que des personnages illustres, et dont il connaissait l'immense crédit dans Rome, étaient venus pour traverser son entreprise, Jugurtha, partagé entre la crainte et l'ambition, chancelle pour la première fois dans ses résolutions : il craignait la colère du sénat s'il n'obéissait à ses envoyés; mais la position qui domine son cœur l'entraîne à consommer son crime. A la fin, le mauvais parti l'emporte dans cette âme ambitieuse. Il déploie son armée tout autour de Cirta, et donne un assaut général : en forçant ainsi la troupe peu nombreuse des assiégés à diviser ses efforts, il se flattait de faire naître par force ou par ruse quelque chance de victoire. L'évènement trompa son attente, et il ne put, comme il l'avait espéré, se rendre maître de la personne d'Adherbal, avant d'aller trouver les commissaires du sénat. Ne voulant point par de plus longs délais irriter Scaurus, qu'il craignait plus que tous les autres, il se rend dans la Province romaine, suivi de quelques cavaliers : néanmoins, malgré les menaces terribles qui lui furent faites de la part du sénat, il persista dans son refus de lever le siège. Après bien des paroles inutiles, les députés partirent sans avoir rien obtenu.

XXVI. Dès qu'on fut instruit à Cirta du vain résultat de cette ambassade, les Italiens, dont la valeur faisait la principale défense de la place, s'imaginent qu'en cas de reddition volontaire la grandeur du nom romain garantirait la sûreté de leurs personnes. Ils conseillent donc à Adherbal de se rendre à Jugurtha, avec la ville, en stipulant seulement qu'il aurait la vie sauve, et de se reposer pour le reste sur le sénat. De toutes les déterminations, la dernière qu'aurait prise l'infortuné prince eût été de s'abandonner à la foi de Jugurtha; mais comme,

nem facit. Jugurtha in primis Adherbalem excruciatum necat; dein omnîs puberes Numidas, et negotiatores promiscue, uti quisque armatis obvius, interfecit.

XXVII. Quod postquam Romæ cognitum, et res in senatu agitari cœpta, îdem illi ministri regis, interpellando, ac sæpe gratia, interdum jurgiis, trahendo tempus, atrocitatem facti leniebant. Ac ni C. Memmius, tribunus plebis designatus, vir acer et infestus potentiæ nobilitatis, populum romanum edocuisset id agi uti per paucos factiosos Jugurthæ scelus condonaretur, profecto omnis invidia prolatandis consultationibus dilapsa foret: tanta vis gratiæ atque pecuniæ regis erat! Sed ubi senatus delicti conscientia populum timet, lege Sempronia, provinciæ futuris consulibus Numidia atque Italia decretæ: consules declarantur P. Scipio Nasica, L. Bestia Calpurnius; Calpurnio Numidia, Scipioni Italia obvenit. Deinde exercitus, qui in Africam portaretur, scribitur: stipendium, alia quæ bello usui forent, decernuntur.

XXVIII. At Jugurtha, contra spem nuncio accepto, quippe cui, Romæ omnia venum ire, in animo hæserat; filium et cum eo duo familiarîs ad senatum legatos mit-

en cas de refus, ceux qui lui donnaient ce conseil avaient le pouvoir de l'y contraindre, il obtempéra à l'avis des Italiens, et se rendit. Jugurtha fait tout aussitôt périr Adherbal au milieu des tortures [34]; il fit ensuite passer au fil de l'épée tous les Numides sortis de l'enfance, et les Italiens indistinctement, selon qu'ils se présentaient à ses soldats.

XXVII. Cette sanglante catastrophe est bientôt connue à Rome. Le sénat s'assemble pour en délibérer : on voit encore les mêmes agens de Jugurtha chercher par leurs interruptions, par le poids de leur influence, et même aussi par des personnalités, à gagner du temps, à affaiblir l'impression d'un crime si atroce; et si C. Memmius, tribun désigné [35], homme énergique, ennemi déclaré de la puissance des nobles, n'eût remontré au peuple que ces menées de quelques factieux n'avaient pour but que de procurer l'impunité à Jugurtha, l'indignation se fût sans doute réfroidie dans les lenteurs des délibérations : tant avaient de puissance et l'or du Numide et le crédit de ses fauteurs! Le sénat, qui a la conscience de ses prévarications, craint d'exaspérer le peuple, et en vertu de la loi Sempronia [36], il assigne aux consuls de l'année suivante les provinces d'Italie et de Numidie. Ces consuls furent P. Scipion Nasica et L. Bestia Calpurnius [37]. Le premier eut pour département l'Italie, la Numidie échut au second. On leva ensuite l'armée destinée à passer en Afrique, on pourvut à sa solde, ainsi qu'aux diverses dépenses de la guerre.

XXVIII. Ce ne fut pas sans surprise que Jugurtha reçut la nouvelle de ces préparatifs; car il était fortement convaincu que tout se vendait à Rome. Il envoie

tit : hisque, ut illis quos, Hiempsale interfecto, miserat, præcipit « omnîs mortalîs pecunia adgrediantur. » Qui postquam Romam adventabant, senatus a Bestia consultus est, placeretne legatos Jugurthæ recipi mœnibus; iique decrevere, « nisi regnum ipsumque deditum venissent, uti in diebus proxumis decem Italia decederent. » Consul Numidis ex senati decreto nunciari jubet. Ita infectis rebus illi domum discedunt.

Interim Calpurnius, parato exercitu, legat sibi homines nobilîs, factiosos, quorum auctoritate, quæ deliquisset, munita fore sperabat : in quîs fuit Scaurus, cujus de natura et habitu supra memoravimus. Nam in consule nostro multæ bonæque artes animi et corporis erant, quas omnîs avaritia præpediebat. Patiens laborum, acri ingenio, satis providens, belli haud ignarus, firmissumus contra pericula et insidias. Sed legiones per Italiam Rhegium, atque inde Siciliam, porro ex Sicilia in Africam transvectæ. Igitur Calpurnius, initio paratis commeatibus, acriter Numidiam ingressus est, multos mortalîs, et urbîs aliquot, pugnando capit.

XXIX. Sed ubi Jugurtha per legatos pecunia tentare, bellique quod administrabat asperitatem ostendere cœpit; animus æger avaritia facile conversus est. Ceterum socius et administer omnium consiliorum adsumitur

en ambassade, vers le sénat, son fils et deux de ses plus intimes confidens. Pour instructions, il leur dit, comme à ceux qu'il avait députés après la mort d'Hiempsal : « L'argent à la main attaquez tout le monde. » A leur approche de Rome, le consul Bestia mit en délibération si on leur permettrait d'entrer : le sénat décréta qu'à moins qu'ils ne vinssent remettre et le royaume et la personne de Jugurtha, ils eussent à sortir de l'Italie sous dix jours. Le consul fait signifier ce décret aux Numides, qui regagnent leur patrie sans avoir rempli leur mission.

Cependant Calpurnius ayant mis son armée en état de partir, se donne pour lieutenans des patriciens factieux dont il espérait que le crédit mettrait à couvert ses prévarications. De ce nombre était Scaurus, dont j'ai déjà indiqué le caractère et la politique. Ce n'est pas que Calpurnius ne réunît à tous les avantages extérieurs d'excellentes qualités morales, mais elles étaient toutes déparées par sa cupidité. Du reste, patient dans les travaux, doué d'un caractère énergique, prévoyant, il connaissait la guerre, et ne craignait ni les dangers, ni les surprises. Les légions, après avoir traversé l'Italie, s'embarquèrent à Rhegium pour la Sicile, et de là passèrent en Afrique. Calpurnius, qui avait fait d'avance ses approvisionnemens, fond avec impétuosité sur la Numidie; il fait une foule de prisonniers, et prend de vive force plusieurs villes.

XXIX. Mais sitôt que Jugurtha, par ses émissaires, eût fait briller l'or à ses yeux, et ressortir les difficultés de la guerre dont le consul était chargé, son cœur, gâté par l'avarice, se laissa facilement séduire. Au reste, il prit, pour complice et pour agent de toutes ses menées,

Scaurus : qui, tametsi a principio, plerisque ex factione ejus corruptis, acerrume regem impugnaverat, tamen magnitudine pecuniæ a bono honestoque in pravum abstractus est. Sed Jugurtha primum tantummodo belli moram redimebat, existumans sese aliquid interim Romæ pretio, aut gratia, effecturum : postea vero quam participem negotii Scaurum acceperat, in maxumam spem adductus recuperandæ pacis, statuit cum eis de omnibus pactionibus præsens agere. Ceterum interea, fidei caussa, mittitur a consule Sextius quæstor in oppidum Jugurthæ Vaccam; cujus rei species erat acceptio frumenti quod Calpurnius palam legatis imperaverat, quoniam deditionis mora induciæ agitabantur.

Igitur rex, uti constituerat, in castra venit : ac pauca, præsenti concilio, locutus de invidia facti sui, atque in deditionem uti acciperetur; reliqua cum Bestia et Scauro secreta transigit : dein postero die, quasi per saturam exquisitis sententiis, in deditionem accipitur. Sed, uti pro consilio imperatum, elephanti triginta, pecus atque equi multi, cum parvo argenti pondere, quæstori traduntur. Calpurnius Romam ad magistratus rogandos proficiscitur. In Numidia et exercitu nostro pax agitabatur.

XXX. Postquam res in Africa gestas, quoque modo

ce même Scaurus, qui, dans le principe, tandis que tous ceux de sa faction étaient déjà vendus, s'était prononcé avec le plus de chaleur contre le prince numide. Mais cette fois, la somme fut si forte, qu'oubliant l'honneur et le devoir, il se laissa entraîner dans le crime[38]. Jugurtha avait eu d'abord seulement en vue d'obtenir à prix d'or que le consul ralentît ses opérations, afin de lui donner le temps de faire agir à Rome son argent et son crédit. Mais dès qu'il eut appris que Scaurus s'était associé aux intrigues de Calpurnius, il conçut de plus hautes espérances, il se flatta d'avoir la paix, et résolut d'aller en personne en régler avec eux toutes les conditions. Pour lui servir d'ôtage, le consul envoie son questeur Sextius à Vacca, ville appartenant à Jugurtha. Le prétexte de ce voyage était d'aller recevoir les grains que Calpurnius avait exigés publiquement des ambassadeurs de Jugurtha pour prix de la trève accordée à ce prince, en attendant sa soumission.

Le monarque vint donc au camp des Romains, comme il l'avait résolu. Il ne dit que quelques mots en présence du conseil, pour disculper sa conduite et pour offrir de se rendre à discrétion. Le reste se règle dans une conférence secrète avec Bestia et Scaurus. Le lendemain, on recueille les voix, pour la forme, sur les articles en masse[39], et la soumission de Jugurtha est agréée. Ainsi qu'il avait été prescrit en présence du conseil, trente éléphans, du bétail, un grand nombre de chevaux, avec une somme d'argent peu considérable, sont remis au questeur. Calpurnius retourne à Rome pour l'élection des magistrats; et, dès ce moment, en Numidie comme dans notre armée, tout se passa comme en temps de paix.

XXX. Dès qu'à Rome, la renommée eut divulgué le

actæ forent, fama divolgavit; Romæ per omnîs locos et conventus de facto consulis agitari : apud plebem gravis invidia; patres solliciti erant; probarentne tantum flagitium, an decretum consulis subverterent, parum constabat. Ac maxume eos potentia Scauri, quod is auctor et socius Bestiæ ferebatur, a vero, bono, impediebat.

Ac C. Memmius, cujus de libertate ingenii et odio potentiæ nobilitatis supra diximus, inter dubitationem et moras senati, concionibus populum ad vindicandum hortari; monere ne rempublicam, ne libertatem suam desererent; multa superba, crudelia facinora nobilitatis ostendere : prorsus intentus omni modo plebis animum accendebat. Sed, quoniam ea tempestate Memmii facundia clara pollensque fuit, decere existumavi unam ex tam multis orationem præscribere; ac potissumum quæ in concione post reditum Bestiæ hujuscemodi verbis disseruit :

XXXI. « Multa me dehortantur a vobis, Quirites, ni studium reipublicæ omnia superet : opes factionis, vestra patientia, jus nullum; ac maxume, quod innocentiæ plus periculi quam honoris est. Nam illa quidem piget dicere, his annis xv quam ludibrio fueritis superbiæ paucorum; quam fœde quamque inulti perierint vestri defensores; ut vobis animus ab ignavia atque secordia

dénoûment des affaires d'Afrique, et quels moyens l'avaient amené, il ne fut question en tous lieux et dans toutes les réunions que de l'étrange conduite du consul : le peuple était dans l'indignation, les sénateurs dans la perplexité, incertains s'ils devaient sanctionner une telle prévarication ou annuler le décret du consul. Le grand crédit de Scaurus, qu'on savait être le conseil et le complice de Bestia, les détournait surtout de se déclarer pour la raison et pour la justice.

Cependant, à la faveur des hésitations et des lenteurs du sénat, C. Memmius, dont j'ai déjà fait connaître le caractère indépendant et la haine contre la puissance des nobles, anime par ses discours le peuple à faire justice. Il l'exhorte à ne point déserter la cause de la patrie et de la liberté, il lui remet sous les yeux les attentats multipliés et l'arrogance de la noblesse, enfin il ne cesse d'employer tous les moyens d'enflammer l'esprit de la multitude. Comme à cette époque l'éloquence de Memmius eut beaucoup de renom et d'influence, j'ai jugé convenable de transcrire ici [40] quelqu'une de ses nombreuses harangues. Je vais de préférence rapporter celle qu'il prononça en ces termes devant le peuple, après le retour de Bestia :

XXXI. « Que de motifs m'éloigneraient de vous, Romains, si l'amour du bien public ne l'emportait : d'un côté la puissance d'une faction, de l'autre votre patience, l'absence de toute justice, quand la vertu n'obtient plus que des périls au lieu d'honneurs. J'ai honte, en effet, de dire combien, depuis ces quinze dernières années, vous avez servi de jouet à l'insolence de quelques oppresseurs; avec quelle ignominie, vous avez laissé périr sans vengeance les défenseurs de vos droits : à quel excès de bassesse

corruptus sit : qui ne nunc quidem obnoxiis inimicis exsurgitis; atque etiam nunc timetis, quibus decet terrori esse. Sed quanquam hæc talia sunt, tamen obviam ire factionis potentiæ animus subigit. Certe ego libertatem quæ mihi a parente tradita est experiar : verum id frustra, an ob rem faciam, in vestra manu situm est, Quirites. Neque ego vos hortor, quod sæpe majores vestri fecere, uti contra injurias armati eatis. Nihil vi, nihil secessione opus est : necesse est suomet ipsi more præcipites eant.

« Occiso Tiberio Graccho, quem regnum parare aiebant, in plebem romanam quæstiones habitæ sunt. Post C. Gracchi et M. Fulvii cædem, item multi vestri ordinis in carcere necati sunt : utriusque cladis non lex, verum lubido eorum finem fecit. Sed sane fuerit regni paratio, plebi sua restituere : quidquid sine sanguine civium ulcisci nequitur, jure factum sit.

« Superioribus annis taciti indignabamini ærarium expilari; reges et populos liberos paucis nobilibus vectigal pendere; penes eosdem et summam gloriam et maxumas divitias esse : tamen hæc talia facinora impune suscepisse, parum habuere; itaque postremo leges, majestas vestra, divina et humana omnia hostibus radita sunt.

et de lâcheté vos âmes se sont abandonnées! Aujourd'hui même, que vous avez prise sur vos ennemis, vous ne vous réveillez pas? Vous tremblez encore devant ceux qui devraient être saisis d'effroi devant vous ; mais, malgré de si justes motifs pour garder le silence, mon courage me fait une loi d'attaquer encore la puissance de cette faction : non, je n'hésiterai point à user de cette liberté que j'ai reçue de mes ancêtres : le ferai-je inutilement ou avec fruit? cela dépend de vous seuls, ô mes concitoyens! Je ne vous exhorte point à imiter l'exemple si souvent donné par vos pères, de repousser l'injustice les armes à la main ; il n'est ici besoin ni de violence ni de scission[41] : il suffit de leur infâme conduite pour entraîner vos adversaires dans l'abîme.

« Après l'assassinat de Tiberius Gracchus, qui, disaient-ils, aspirait à la royauté, le peuple romain se vit en butte à leurs rigoureuses enquêtes[42]. De même, après le meurtre de Caïus Gracchus et de Marcus Fulvius, combien de gens de votre ordre n'a-t-on pas fait mourir en prison? A l'une et à l'autre époque, ce ne fut pas la loi, mais leur caprice seul qui mit fin aux massacres. Au surplus, j'y consens : rendre au peuple ses droits, c'est aspirer à la royauté, et je tiens pour légitime tout ce qui ne pourrait être vengé sans le sang des citoyens.

« Dans ces dernières années, vous gémissiez en secret de la dilapidation du trésor public, et de voir les rois et des peuples libres, tributaires de quelques nobles, de ceux-là qui seuls sont en possession de l'éclat des hautes dignités et des grandes richesses. Cependant c'était trop peu pour eux de pouvoir impunément commettre de tels attentats. Ils ont fini par livrer aux ennemis de l'état, vos lois, la dignité de votre empire, et tout ce qu'il y a de sacré aux

Neque eos, qui fecere, pudet aut pœnitet : sed incedunt per ora vestra magnifice; sacerdotia et consulatus, pars triumphos suos ostentantes; perinde quasi ea honori, non prædæ, habeant. Servi ære parati imperia injusta dominorum non perferunt : vos, Quirites, imperio nati, æquo animo servitutem toleratis!

« At qui sunt hi qui rempublicam occupavere? Homines sceleratissumi, cruentis manibus, immani avaritia, nocentissumi, îdemque superbissumi; quîs fides, decus, pietas, postremo honesta atque inhonesta omnia, quæstui sunt. Pars eorum, occidisse tribunos plebis, alii quæstiones injustas, plerique cædem in vos fecisse pro munimento habent. Ita, quam quisque pessume fecit, tam maxume tutus est; metum a scelere suo ad ignaviam vestram transtulere : quos omnîs, eadem cupere, eadem odisse, eadem metuere, in unum coegit. Sed hæc inter bonos amicitia, inter malos factio est.

« Quod si tam vos libertatis curam haberetis, quam illi ad dominationem accensi sunt; profecto neque respublica, sicuti nunc, vastaretur; et beneficia vestra penes optumos, non audacissumos, forent. Majores vestri,

yeux des dieux et des hommes. Après ces nouveaux crimes, éprouvent-ils quelque honte, quelque repentir; ils se montrent insolemment à vos regards tout brillans de magnificence, faisant parade, les uns de leurs consulats et de leurs sacerdoces, les autres de leurs triomphes, comme s'ils avaient lieu de s'honorer de ces distinctions usurpées. Des esclaves achetés à prix d'argent n'endurent point les mauvais traitemens de leurs maîtres, et vous, Romains, nés pour commander aux nations, vous supportez patiemment l'esclavage!

« Mais que sont-ils donc, ceux qui ont envahi la république? Des scélérats couverts de sang, dévorés d'une monstrueuse cupidité; les plus criminels et en même temps les plus orgueilleux de tous les hommes. Pour eux, la bonne foi, l'honneur, la religion, la vertu, sont, tout comme le vice, des objets de trafic. Les uns ont fait périr des tribuns du peuple, les autres vous ont intenté d'injustes procédures, la plupart ont versé votre sang, et ces excès sont leur sauvegarde : plus ils ont été loin dans le cours de leurs attentats, et plus ils se voient en sûreté. Cette terreur, que devait leur inspirer le sentiment de leurs propres forfaits, ils l'ont, grâce à votre lâcheté, fait passer dans vos âmes. Chez eux, mêmes désirs, mêmes haines, mêmes craintes : voilà ce qui les fait agir tous comme un seul homme; mais si une pareille union constitue l'amitié entre les honnêtes gens, elle devient conspiration entre les méchans.

« Si vous étiez aussi zélés pour votre liberté, qu'ils ont d'ardeur pour la tyrannie, la république ne serait certainement pas, comme aujourd'hui, livrée à la déprédation, et les faveurs que donnent vos suffrages redeviendraient le prix de la vertu, et non plus de l'audace. Vos

parandi juris et majestatis constituendæ gratia, bis, per secessionem, armati Aventinum occupavere : vos pro libertate quam ab illis accepistis, non summa ope nitemini, atque eo vehementius, quod majus dedecus est parta amittere, quam omnino non paravisse?

« Dicet aliquis : Quid igitur censes? Vindicandum in eos qui hosti prodidere rempublicam; non manu neque vi (quod magis vos fecisse quam illis accidisse indignum), verum quæstionibus et indicio ipsius Jugurthæ. Qui, si dedititius est, profecto jussis vestris obediens erit : sin ea contemnit, scilicet existumabitis qualis illa pax, aut deditio, ex qua ad Jugurtham scelerum impunitas, ad paucos potentis maxumæ divitiæ, in rempublicam damna, dedecora, pervenerint.

« Nisi forte nondum etiam vos dominationis eorum satietas tenet, et illa, quam hæc tempora, magis placent, quum regna, provinciæ, leges, jura, judicia, bella, paces, postremo divina et humana omnia, penes paucos erant : vos autem, hoc est, populus romanus, invicti ab hostibus, imperatores omnium gentium, satis habebatis animam retinere. Nam servitutem quidem quis vestrum recusare audebat? Atque ego, tametsi viro flagitiosissumum existumo impune injuriam accepisse, tamen vos hominibus sceleratissumis ignoscere, quoniam cives sunt,

ancêtres, pour conquérir les droits et fonder la dignité de leur ordre, firent deux fois leur scission en armes, et s'emparèrent du mont Aventin. Et vous, pour conserver cette liberté que vous tenez d'eux, vous ne feriez pas les derniers efforts? Que dis-je, vous les feriez avec d'autant plus d'ardeur, qu'il y a plus de honte à perdre ce qu'on possède qu'à ne l'avoir jamais acquis.

« On me dira : Que proposez-vous donc? De faire justice de ces hommes qui ont livré la république à l'ennemi; qu'ils soient poursuivis, non par la violence et par le meurtre (ces moyens dignes d'eux, ne le sont pas de vous), mais d'après une procédure régulière, et sur les dépositions de Jugurtha lui-même. S'il est réellement en état de soumission, il ne manquera pas d'obéir à vos ordres; s'il les méprise, vous saurez à quoi vous en tenir, et sur cette paix et sur cette soumission, qui laisse à Jugurtha l'impunité de ses crimes, à un petit nombre d'hommes puissans d'immenses richesses, à la république la honte et le dommage.

« Mais peut-être leur tyrannie ne vous pèse-t-elle pas encore assez, peut-être préférez-vous au temps où nous vivons, celui où les royaumes, les provinces, les lois, les droits des citoyens, les jugemens, la guerre et la paix, en un mot, où toutes les choses divines et humaines étaient livrées au caprice souverain de quelques nobles, alors que vous, qui formez le peuple romain, ce peuple invincible, ce peuple roi des nations, vous vous estimiez heureux qu'ils daignassent vous laisser l'existence; car, pour la servitude, qui de vous aurait osé la repousser? Quant à moi, bien que je regarde comme le comble du déshonneur, pour un homme de cœur, de se laisser impunément outrager, je consentirais encore que vous

æquo animo paterer, nisi misericordia in perniciem casura esset. Nam et illis, quantum importunitatis habent, parum est impune male fecisse, nisi deinde faciundi licentia eripitur : et vobis æterna sollicitudo remanebit, quum intellegetis aut serviundum esse, aut per manus libertatem retinendam. Nam fidei quidem aut concordiæ quæ spes? Dominari illi volunt; vos liberi esse : facere illi injurias; vos prohibere : postremo sociis vestris veluti hostibus, hostibus pro sociis utuntur. Potestne in tam divorsis mentibus pax aut amicitia esse?

« Quare moneo hortorque ne tantum scelus impunitum omittatis. Non peculatus ærarii factus est, neque per vim sociis ereptæ pecuniæ : quæ quanquam gravia, tamen consuetudine jam pro nihilo habentur. Hosti acerrumo prodita senati auctoritas, proditum imperium vestrum : domi militiæque respublica venalis fuit. Quæ nisi quæsita erunt, ni vindicatum in noxios : quid erit reliquum, nisi ut illis qui ea fecere obedientes vivamus? nam impune quælibet facere, id est regem esse. Neque ego vos, Quirites, hortor ut malitis civîs vestros perperam quam recte fecisse; sed ne, ignoscendo malis, bonos perditum eatis. Ad hoc, in republica multo præstat beneficii, quam maleficii, immemorem esse. Bonus tantum-

pardonnassiez aux plus scélérats des hommes, puisqu'ils sont vos concitoyens, si votre indulgence ne devait entraîner votre ruine : car telle est leur insupportable perversité, qu'ils comptent pour rien l'impunité de leurs crimes passés, si pour l'avenir on ne leur ravit le pouvoir de mal faire, et vous serez en proie à d'éternelles alarmes en vous voyant placés entre l'esclavage et la nécessité de combattre pour votre liberté. Eh! pourriez-vous compter sur une réconciliation sincère avec eux! ils veulent dominer, vous voulez être libres; ils veulent opprimer, vous, résister à l'oppression; enfin, ils traitent vos alliés en ennemis, vos ennemis en alliés. Quelle paix, quel accord peut-on se promettre dans des dispositions si contraires?

« Je ne saurais donc trop vous en avertir, vous en conjurer, ne laissez pas un si grand crime impuni. Il ne s'agit pas ici de l'enlèvement des deniers publics, ni d'argent extorqué violemment aux alliés; ces excès, quelle que soit leur gravité, aujourd'hui passent inaperçus, tant ils sont communs. Mais on a sacrifié au plus dangereux de vos ennemis, et l'autorité du sénat, et la majesté de votre empire : dans Rome et dans les camps, la république a été vendue. Si ces crimes ne sont pas poursuivis, s'il n'est fait justice des coupables, que nous restera-t-il à faire, sinon de vivre en sujets obéissans : car eux, qui pourront faire impunément tout ce qu'ils veulent, seront bien véritablement nos rois. Toutefois, Romains, je ne vous exhorte pas à vouloir de préférence trouver vos concitoyens coupables plutôt qu'innocens; tout ce que je vous demande, c'est de ne pas sacrifier les honnêtes gens pour faire grâce aux pervers. Consi-

modo segnior fit, ubi neglegas; at malus improbior. Ad hoc, si injuriæ non sint, haud sæpe auxilii egeas. »

XXXII. Hæc atque alia hujuscemodi sæpe dicundo, Memmius populo persuadet uti L. Cassius, qui tum prætor erat, ad Jugurtham mitteretur; eumque, interposita fide publica, Romam duceret, quo facilius, indicio regis, Scauri et reliquorum quos pecuniæ captæ arcessebant, delicta patefierent. Dum hæc Romæ geruntur, qui in Numidia relicti a Bestia exercitui præerant, secuti morem imperatoris, plurima et flagitiosissuma facinora fecere. Fuere qui, auro corrupti, elephantos Jugurthæ traderent; alii perfugas vendere, et pars ex pacatis prædas agebant: tanta vis avaritiæ in animos eorum, veluti tabes, invaserat!

At Cassius prætor populi romani, perlata rogatione a C. Memmio, ac perculsa omni nobilitate, ad Jugurtham proficiscitur; ei timido, et ex conscientia diffidenti rebus suis, persuadet, « quoniam se populo romano dedidisset, ne vim, quam misericordiam, experiri mallet. » Privatim præterea fidem suam interponit, quam ille non minoris quam publicam ducebat: talis ea tempestate fama de Cassio!

dérez, d'ailleurs, que dans une république il vaut beaucoup mieux oublier le bien que le mal : l'homme vertueux qu'on néglige devient seulement moins zélé, le méchant en devient plus audacieux. Considérez enfin que prévenir l'injustice, c'est le moyen de n'avoir que rarement besoin de secours contre ses atteintes. »

XXXII. Par de tels discours souvent répétés, Memmius détermine le peuple à envoyer L. Cassius, alors préteur[43], vers Jugurtha, que sous la garantie de la foi publique il amènerait à Rome. On espérait que les dépositions de ce monarque ne manqueraient pas de jeter du jour sur les prévarications de Scaurus et des autres sénateurs accusés d'avoir reçu de l'argent. Tandis que ceci se passe à Rome, les chefs à qui Bestia avait laissé le commandement de l'armée de Numidie, commettaient, à l'exemple de leur général, les actions les plus basses et les plus répréhensibles. Les uns, séduits par l'or, rendirent à Jugurtha ses éléphans, d'autres lui vendirent ses transfuges, plusieurs pillèrent les provinces avec lesquelles nous étions en paix : la contagion de l'avarice avait comme infecté toutes les âmes.

Dès que le plébiscite proposé par Memmius eut passé, à la grande consternation de toute la noblesse, le préteur Cassius alla trouver Jugurtha. Malgré les terreurs de ce prince, et les justes défiances que lui inspiraient ses remords, Cassius réussit à lui persuader, puisqu'il s'était rendu au peuple romain, de s'en remettre à sa clémence plutôt que de provoquer sa colère. Il lui engagea d'ailleurs sa propre foi, qui n'était pas de moindre poids, aux yeux de Jugurtha, que la foi publique : tant était grande alors l'opinion qu'on avait de la loyauté de Cassius!

XXXIII. Igitur Jugurtha, contra decus regium, cultu quam maxume miserabili, cum Cassio Romam venit. Ac tametsi in ipso magna vis animi erat, confirmatus ab omnibus quorum potentia aut scelere cuncta ea gesserat quæ supra memoravimus, C. Bæbium tribunum plebis magna mercede parat, cujus impudentia contra jus et injurias omnîs munitus foret. At C. Memmius, advocata concione, quanquam regi infesta plebes erat, et pars in vincula duci jubebat; pars, ni socios sceleris aperiret, more majorum de hoste supplicium sumi; dignitati quam iræ magis consulens, sedare motus et animos mollire; postremo confirmare, fidem publicam per sese inviolatam fore. Post, ubi silentium cœpit, producto Jugurtha, verba facit: Romæ Numidiæque facinora ejus memorat: scelera in patrem fratresque ostendit: quibus juvantibus quibusque ministris ea egerit, quanquam intellegat populus romanus, tamen velle manifesta magis ex illo habere: si vera aperiret, in fide et clementia populi romani magnam spem illi sitam: sin reticeat, non sociis saluti fore; sese suasque spes corrupturum.

XXXIV. Dein, ubi Memmius dicundi finem fecit, et Jugurtha respondere jussus est, C. Bæbius, tribunus plebis, quem pecunia corruptum supra diximus, regem

XXXIII. En conséquence, Jugurtha renonçant au faste royal pour prendre l'extérieur le plus propre à exciter la compassion, arrive à Rome avec Cassius. Quoiqu'il fût doué d'une grande force de caractère, et rassuré d'ailleurs par tous ces hommes dont le crédit et la scélératesse avaient, comme je l'ai dit ci-dessus, favorisé tous ses attentats, il s'assure à grands frais du tribun du peuple C. Bébius, dont l'impudente hardiesse devait le mettre sûrement à couvert de l'action des lois et de toute espèce de danger. Cependant C. Memmius convoque l'assemblée : le peuple était fort animé contre Jugurtha; les uns voulaient qu'il fût mis en prison; les autres, que, s'il ne révélait ses complices, il fût livré au supplice comme un ennemi public, selon la coutume de nos ancêtres. Memmius, consultant plutôt la dignité du peuple romain que son indignation, calme cette effervescence, et apaise les esprits irrités. Il proteste en outre, autant qu'il est en lui, contre toute violation de la foi publique. Le silence s'étant rétabli, il fait comparaître Jugurtha, et lui adresse la parole : il lui rappelle les crimes dont il s'est souillé tant à Rome qu'en Numidie, et lui représente ses attentats contre son père et ses frères, ajoutant qu'encore que les agens à l'aide desquels il a commis ces forfaits, lui fussent connus, le peuple romain voulait cependant obtenir un aveu formel de sa bouche ; que si Jugurtha disait la vérité, il devait mettre sa confiance dans la loyauté et dans la clémence du peuple romain ; mais que, s'il s'obstinait à se taire, il se perdrait lui-même, sans sauver ses complices.

XXXIV. Quand Memmius eut cessé de parler, et que Jugurtha reçut l'ordre de répondre, le tribun du peuple, C. Bébius, gagné par argent, comme je l'ai dit ci-

tacere jubet : ac tametsi multitudo quæ in concione aderat, vehementer accensa, terrebat eum clamore, voltu, sæpe impetu, atque aliis omnibus quæ ira fieri amat; vicit tamen impudentia. Ita populus ludibrio habitus ex concione discessit : Jugurthæ Bestiæque, et ceteris quos illa quæstio exagitabat, animi augescunt.

XXXV. Erat ea tempestate Romæ Numida quidam, nomine Massiva, Gulussæ filius, Masinissæ nepos : qui, quia in dissensione regum Jugurthæ advorsus fuerat, dedita Cirta et Adherbale interfecto, profugus ex Africa abierat. Huic Sp. Albinus, qui proxumo anno post Bestiam cum Q. Minucio Rufo consulatum gerebat, persuadet, quoniam ex stirpe Masinissæ sit, Jugurtham ob scelera invidia cum metu urgeat; regnum Numidiæ ab senatu petat. Avidus consul belli gerundi, movere quam senescere omnia malebat. Ipsi provincia Numidia, Minucio Macedonia evenerat. Quæ postquam Massiva agitare cœpit, neque Jugurthæ in amicis satis præsidii est, quod eorum alium conscientia, alium mala fama et timor impediebat; Bomilcari, proxumo ac maxume fido sibi, imperat, « pretio, sicuti multa confecerat, insidiatores Massivæ paret, ac maxume occulte; sin id parum procedat, quovis modo Numidam interficiat. »

Bomilcar mature regis mandata exsequitur : et per

dessus, ordonna au prince de garder le silence. Bien que la multitude, indignée, s'efforçât d'effrayer Bébius par ses clameurs, par ses regards, souvent même par ses gestes menaçans, enfin par tous les emportemens que suggère la fureur, l'impudence du tribun l'emporta cependant. Le peuple ainsi joué se retire[44]. Jugurtha, Bestia, et tous ceux qu'avait inquiétés l'ouverture de ce grand procès, reprennent une nouvelle assurance.

XXXV. Il se trouvait alors à Rome un Numide nommé Massiva, fils de Gulussa et petit-fils de Masinissa. Il avait, dans la querelle des princes, pris parti contre Jugurtha, puis, après la reddition de Cirta et la mort d'Adherbal, quitté l'Afrique en fugitif. Spurius Albinus, qui, avec Q. Minucius Rufus[45], venait de succéder à Calpurnius Bestia dans le consulat, engage le prince à profiter de sa qualité de descendant de Masinissa, de la haine publique et des terreurs qui poursuivent Jugurtha, pour demander au sénat la couronne de Numidie. Impatient d'avoir une guerre à conduire, le consul aurait tout bouleversé plutôt que de languir dans l'inaction. Le département de la Numidie lui était échu, et la Macédoine à Minucius son collègue. Dès les premières démarches de Massiva, Jugurtha sentit qu'il trouverait peu de support chez ses amis; les remords, le trouble des uns, la mauvaise réputation des autres, les craintes de tous, leur ôtaient la faculté d'agir. Il charge donc Bomilcar son parent, qui lui était entièrement dévoué, de gagner, à force d'or, sa ressource ordinaire, des assassins pour faire périr Massiva, en secret, s'il était possible; sinon, de toute autre manière.

Bomilcar exécuta promptement les ordres du roi :

homines, talis negotii artificîs, itinera egressusque ejus, postremo loca atque tempora cuncta, explorat : deinde, ubi res postulabat, insidias tendit. Igitur unus ex eo numero, qui ad cædem parati, paullo inconsultius Massivam adgreditur, illum obtruncat : sed ipse deprehensus multis hortantibus et inprimis Albino consule, indicium profitetur. Fit reus, magis ex æquo bonoque, quam ex jure gentium, Bomilcar, comes ejus qui Romam, fide publica, venerat.

At Jugurtha, manifestus tanti sceleris, non prius omisit contra verum niti, quam animum advortit supra gratiam atque pecuniam suam invidiam facti esse. Igitur, quanquam in priore actione ex amicis quinquaginta vades dederat; regno magis quam vadibus consulens, clam in Numidiam Bomilcarem dimittit, veritus ne reliquos popularîs metus invaderet parendi sibi, si de illo supplicium sumtum foret. Et ipse paucis diebus profectus est, jussus ab senatu Italia decedere. Sed postquam Roma egressus est, fertur, sæpe eo tacitus respiciens, postremo dixisse : « Urbem venalem, et mature perituram si emtorem invenerit! »

XXXVI. Interim Albinus, renovato bello, commeatum, stipendium, alia quæ militibus usui forent, maturat in Africam portare; ac statim ipse profectus, uti ante

des hommes faisant métier de semblables commissions[46], sont chargés par lui d'épier les allées et les venues de Massiva, de remarquer les lieux et les heures; puis, au moment opportun, l'embuscade est dressée. Un des assassins apostés ne mit pas assez de précaution dans l'attaque; il poignarda cependant Massiva. Pris sur le fait, il céda aux exhortations d'un grand nombre de personnes, entre autres du consul Albinus, et découvrit tout le complot. L'on mit donc en accusation, plutôt par des motifs d'équité et de justice qu'en vertu du droit des gens, Bomilcar, qui était de la suite d'un prince venu à Rome sous la garantie de la foi publique.

Quant à Jugurtha, auteur manifeste du crime, il persiste à lutter contre l'évidence, jusqu'à ce qu'il reconnaisse que son or et son crédit échoueront contre l'horreur d'un pareil forfait. Aussi, quoique, dès l'ouverture des débats, il eût présenté cinquante de ses amis pour cautions de Bomilcar, moins soucieux de leur épargner des sacrifices[47] que jaloux de son autorité, il renvoie secrètement Bomilcar en Numidie, dans la crainte que ses sujets n'appréhendassent désormais de lui obéir, si cet agent était livré au supplice. Lui-même partit peu de jours après, sur l'ordre que lui avait intimé le sénat de quitter l'Italie. On prétend qu'au sortir de Rome, il jeta souvent en silence ses regards sur cette ville, et s'écria : « Ville vénale, qui périrait bientôt, si elle trouvait un acheteur! »

XXXVI. La guerre recommence : Albinus fait promptement transporter en Afrique des vivres, de l'argent, et tout ce qui est nécessaire aux troupes : lui-même se hâte de partir, pour qu'avant les comices, dont

comitia, quod tempus haud longe aberat, armis aut deditione, aut quovis modo, bellum conficeret. At contra Jugurtha trahere omnia, et alias, deinde alias moræ caussas facere; polliceri deditionem, ac deinde metum simulare; instanti cedere, et paullo post, ne sui diffiderent, instare: ita belli modo, modo pacis mora, consulem ludificare. Ac fuere qui tum Albinum haud ignarum consilii regis existumarent; neque ex tanta properantia tam facile tractum bellum secordia magis quam dolo crederent. Sed postquam, dilapso tempore, comitiorum dies adventabat, Albinus, Aulo fratre in castris proprætore relicto, Romam decessit.

XXXVII. Ea tempestate, Romæ seditionibus tribuniciis atrociter respublica agitabatur. P. Lucullus et L. Annius, tribuni plebis, resistentibus collegis, continuare magistratum nitebantur: quæ dissensio totius anni comitia impediebat. Ea mora in spem adductus Aulus, quem proprætore in castris relictum supra diximus, aut conficiundi belli, aut terrore exercitus ab rege pecuniæ capiundæ, milites mense januario ex hibernis in expeditionem evocat; magnis itineribus, hieme aspera, pervenit ad oppidum Suthul, ubi regis thesauri erant. Quod quanquam et sævitia temporis, et opportunitate loci, neque capi neque obsideri poterat; nam circum murum,

l'époque n'était pas éloignée, il pût, par la force des armes, par la soumission spontannée de l'ennemi, ou par toute autre voie, mettre fin à cette guerre. Jugurtha, au contraire, traîne en longueur toutes les opérations, et fait naître délais sur délais. Il promet de se rendre, puis il affecte de la défiance ; il plie devant l'ennemi qui le presse, et bientôt après, pour ne pas décourager les siens, il le presse à son tour : c'est ainsi qu'il se joue du consul par ses continuels ajournemens de la guerre et de la paix. Quelques-uns soupçonnèrent alors Albinus d'avoir été d'intelligence avec le roi : ils attribuaient à une collusion frauduleuse, et non à la lâcheté, le ralentissement si prompt d'une guerre si activement commencée. Le temps s'étant ainsi écoulé, on touchait au jour des comices [48] : alors Albinus laissa l'armée sous la conduite de son frère, le propréteur Aulus, et partit pour Rome.

XXXVII. La république était alors cruellement agitée par les dissensions des tribuns du peuple. P. Lucullus et L. Annius prétendaient, malgré l'opposition de leurs collègues, se faire continuer dans leur magistrature : cette querelle, qui dura toute l'année [49], empêchait la tenue des comices. Pendant ces retards, Aulus, qui, comme nous l'avons dit, était resté au camp avec le titre de propréteur, conçut l'espoir, ou de terminer la guerre, ou d'extorquer de l'argent au roi numide par la terreur des armes romaines. Au mois de janvier, il fait sortir ses troupes de leurs quartiers, à marches forcées, par un temps fort rude, et s'approche de Suthul, ville où étaient les trésors de Jugurtha. Cette place, grâce à la rigueur de la saison et à l'avantage de sa position, ne pouvait être prise ni même assiégée : au-

situm in prærupti montis extremo, planities limosa hiemalibus aquis paludem fecerat; tamen, aut simulandi gratia, quo regi formidinem adderet, aut cupidine cæcus, ob thesauros, oppidi potiundi, vineas agere, aggerem jacere, alia quæ incepto usui forent, properare.

XXXVIII. At Jugurtha, cognita vanitate atque imperitia legati, subdolus ejus augere amentiam, missitare supplicantîs legatos; ipse, quasi vitabundus, per saltuosa loca et tramites exercitum ductare. Denique Aulum spe pactionis perpulit, uti, relicto Suthule, in abditas regiones sese, veluti cedentem, insequeretur; ita delicta occultat fore. Interea per homines callidos die noctuque exercitum tentabat : centuriones ducesque turmarum, partim uti transfugerent, corrumpere; alii, signo dato, locum uti desererent.

Quæ postquam ex sententia instruxit, intempesta nocte, de improviso multitudine Numidarum Auli castra circumvenit. Milites romani, tumultu perculsi insolito, arma capere alii, alii se abdere, pars territos confirmare, trepidare omnibus locis : vis magna hostium; cœlum nocte atque nubibus obscuratum, periculum anceps : postremo fugere, an manere, tutius foret, in incerto erat. Sed ex eo numero, quos paullo ante corru-

tour de ses murailles, bâties sur le bord d'un roc escarpé, s'étendait une plaine fangeuse, que les pluies de l'hiver avaient changée en marais. Cependant, soit pour intimider le roi par une attaque simulée, soit qu'il fût aveuglé par l'espoir de soumettre une ville remplie de trésors, Aulus dresse des mantelets[50], élève des terrasses[51], et presse tous les travaux utiles au succès de son entreprise.

XXXVIII. Convaincu de la présomption et de l'impéritie du lieutenant d'Albinus, l'artificieux Jugurtha s'applique à redoubler sa folle confiance, en lui envoyant maintes ambassades suppliantes, tandis que lui-même, feignant de l'éviter, conduit son armée dans des lieux coupés de bois et de défilés. Enfin, il engage Aulus, sous l'espoir d'un accommodement, à quitter Suthul, et à le poursuivre, comme s'il fuyait, à travers des régions écartées, qui cacheraient plus facilement sa prévarication[52]. Cependant, par d'habiles émissaires, il travaille jour et nuit à séduire l'armée romaine, à corrompre les centurions et les chefs de la cavalerie Les uns doivent passer à l'ennemi; les autres, au signal donné, abandonner leur poste.

Lorsque Jugurtha eut tout disposé selon ses vues, au milieu de la nuit, une multitude de Numides cerne le camp d'Aulus. Dans la surprise où cette attaque imprévue jette les soldats romains, les uns prennent leurs armes, les autres se cachent; ceux-ci rassurent les plus timides : le trouble règne partout. La foule des ennemis, le ciel obscurci par la nuit et par les nuages, et le danger présent de tout côté, laissent incertain s'il est plus sûr de fuir que de rester. Parmi les troupes qui, ainsi que nous venons de le dire, s'étaient laissé gagner, une co-

ptos diximus, cohors una Ligurum, cum duabus turmis Thracum, et paucis gregariis militibus, transiere ad regem : et centurio primi pili tertiæ legionis, per munitionem, quam, uti defenderet, acceperat, locum hostibus introeundi dedit : eaque Numidæ cuncti irrupere. Nostri fœda fuga, plerique abjectis armis, proxumum collem occupavere. Nox atque præda castrorum hostes, quo minus victoria uterentur, remorata sunt.

Dein Jugurtha postero die cum Aulo in colloquio verba facit : « tametsi ipsum cum exercitu fame, ferro, clausum tenet; tamen se humanarum rerum memorem, si secum fœdus faceret, incolumîs sub jugum missurum; præterea, uti diebus decem Numidia decederet. » Quæ quanquam gravia et flagitii plena erant, tamen, quia mortis metu mutabantur, sicuti regi libuerat, pax convenit.

XXXIX. Sed ubi ea Romæ comperta sunt, metus atque mœror civitatem invasere : pars dolere pro gloria imperii : pars insolita rerum bellicarum, timere libertati : Aulo omnes infesti, ac maxume qui bello sæpe præclari fuerant, quod armatus dedecore potius, quam manu, salutem quæsiverat. Ob ea consul Albinus, ex delicto fratris invidiam ac deinde periculum timens, senatum de fœdere consulebat. Et tamen interim exercitui supplementum scribere; ab sociis et nomine latino auxilia ar-

horte de Liguriens, avec deux escadrons thraces[53] et quelques simples soldats, passèrent du côté de Jugurtha. Le premier centurion de la troisième légion introduisit les ennemis à travers le retranchement qu'il s'était chargé de défendre : ce fut par là que s'élancèrent tous les Numides. Les nôtres fuirent honteusement, en jetant leurs armes, et se retirèrent sur une hauteur voisine : la nuit et le pillage du camp arrêtèrent les ennemis dans la poursuite de leur victoire.

Le lendemain, dans une entrevue avec Aulus, Jugurtha lui dit, « que, bien que le propréteur et son armée, prêts à périr par le fer et par la famine, fussent en sa puissance, il voulait bien toutefois, en considération de l'instabilité des choses humaines, et pourvu qu'Aulus signât la paix, laisser partir sains et saufs tous les Romains, après avoir passé sous le joug; enfin il leur donnait dix jours pour évacuer la Numidie. » Quelque dures, quelque ignominieuses que fussent ces conditions, les Romains, comme il fallait les accepter ou mourir[54], souscrivirent au traité dicté par Jugurtha.

XXXIX. Ces évènemens, dès qu'ils sont connus dans Rome, y répandent la crainte et la désolation : les uns s'affligent pour la gloire de l'empire; d'autres, dans leur ignorance des vicissitudes de la guerre, craignent déjà pour l'indépendance de la république : tous s'indignent contre Aulus, ceux surtout qui, ayant fait la guerre avec distinction, ne pouvaient lui pardonner d'avoir, les armes à la main, cherché son salut dans l'ignominie plutôt que dans sa valeur. Le consul Albinus, redoutant pour lui la haine publique et les dangers que provoque le crime de son frère, soumet le traité

cessere; denique modis omnibus festinare. Senatus ita, uti par fuerat, decernit, suo atque populi injussu nullum potuisse fœdus fieri. Consul, impeditus a tribunis plebis ne quas paraverat copias secum portaret, paucis diebus in Africam proficiscitur. Nam omnis exercitus, uti convenerat, Numidia deductus, in Provincia hiemabat. Postquam eo venit, quanquam persequi Jugurtham et mederi fraternæ invidiæ animus ardebat, cognitis militibus, quos præter fugam, soluto imperio, licentia atque lascivia corruperat, ex copia rerum statuit nihil sibi agitandum.

XL. Interea Romæ C. Mamilius Limetanus, tribunus plebis, rogationem ad populum promulgat, « uti quæreretur in eos quorum consilio Jugurtha senati decreta neglexisset; quique ab eo in legationibus, aut imperiis, pecunias accepissent; qui elephantos, quique perfugas tradidissent; item qui de pace, aut bello, cum hostibus pactiones fecissent. » Huic rogationi partim conscii sibi, alii ex partium invidia, pericula metuentes, quoniam aperte resistere non poterant, quin illa et alia talia placere sibi faterentur; occulte per amicos, ac maxume per

à la délibération du sénat. Cependant, il fait des levées pour compléter les cadres de l'armée, demande des renforts aux alliés et aux Latins, enfin pourvoit à toutes choses avec activité. Le sénat, comme il était juste, déclare que, sans son autorisation et celle du peuple, aucun traité n'a pu être valablement conclu [55]. Le consul part quelques jours après pour l'Afrique; mais sur l'opposition des tribuns du peuple, il ne peut embarquer avec lui les troupes qu'il venait de lever. Toute notre armée, depuis l'évacuation de la Numidie, aux termes du traité, était en quartiers d'hiver dans la Province romaine. Dès son arrivée, Albinus brûlait de poursuivre Jugurtha, pour apaiser l'indignation soulevée contre son frère; mais quand il eut reconnu que les soldats, indépendamment de l'opprobre de leur fuite, étaient, par le relâchement de la discipline, livrés à la licence et à la débauche, il demeura convaincu que, dans l'état des choses, il n'y avait pour lui aucune entreprise à former.

XL. Cependant, à Rome, le tribun C. Mamilius Limetanus [56] fit au peuple une proposition tendant à « informer contre ceux qui, par leurs conseils, avaient engagé Jugurtha à désobéir aux décrets du sénat; qui, dans leurs ambassades ou dans leurs commandemens, avaient reçu de l'argent de ce prince, ou lui avaient livré des éléphans et des transfuges; enfin qui avaient traité de la paix ou de la guerre avec les ennemis de l'état. » A cette proposition personne n'osa résister ouvertement, ni ceux qui se sentaient coupables, ni ceux qui redoutaient les dangers de l'irritation des partis : les uns et les autres craignaient de paraître approuver les prévarications et tous les crimes dénoncés par les

homines nominis latini et socios italicos, impedimenta parabant. Sed plebes incredibile memoratu est quam intenta fuerit, quantaque vi rogationem jusserit, magis odio nobilitatis, cui mala illa parabantur, quam cura reipublicæ : tanta lubido in partibus!

Igitur ceteris metu perculsis, M. Scaurus, quem legatum Bestiæ supra docuimus, inter lætitiam plebis et suorum fugam, trepida etiam tum civitate, quum ex Mamilia rogatione tres quæsitores rogarentur, effecerat uti ipse in eo numero crearetur. Sed quæstio exercita aspere violenterque, ex rumore et lubidine plebis. Ut sæpe nobilitatem, sic ea tempestate plebem, ex secundis rebus insolentia ceperat.

XLI. Ceterum mos partium popularium et senati factionum, ac deinde omnium malarum artium, paucis ante annis Romæ ortus, otio et abundantia earum rerum quæ prima mortales ducunt. Nam ante Carthaginem deletam populus et senatus romanus placide modesteque inter se rempublicam tractabant : neque gloriæ neque dominationis certamen inter civîs erat. Metus hostilis in bonis artibus civitatem retinebat; sed ubi illa formido mentibus discessit, scilicet ea quæ secundæ res amant, lascivia atque superbia, incessere. Ita, quod in advorsis

tribuns. Mais indirectement, par le moyen de leurs amis, surtout d'un grand nombre de citoyens du Latium et d'alliés italiens, ils firent naître mille obstacles. On ne saurait croire avec quelle force, quelle persévérance de volonté, le peuple décréta cette mesure[57], moins, il est vrai, par zèle pour la république, qu'en haine de la noblesse, à qui elle préparait bien des maux : tant la fureur des partis est extrême!

Tandis que tous les nobles sont frappés de terreur, Marcus Scaurus, que nous avons vu lieutenant de Bestia, parvient, au milieu de la joie du peuple, de la déroute de son parti et de l'agitation qui règne dans la ville entière, à se faire nommer l'un des trois commissaires dont la loi de Mamilius provoquait la création. Les enquêtes ne s'en firent pas moins avec dureté[58], avec violence, d'après des ouï-dire, et le caprice du peuple. Ainsi, l'exemple souvent donné par la noblesse est imité par le peuple dans cette circonstance : la prospérité le rendit insolent.

XLI. L'usage de se diviser en parti populaire et en faction du sénat, puis tous les excès résultant de cette distinction, avaient pris naissance à Rome peu d'années auparavant[59] du sein même du repos et de l'abondance[60], que les mortels regardent comme les plus précieux des biens. Avant la destruction de Carthage, le peuple et le sénat romain gouvernaient de concert la république avec douceur et modération. Les honneurs ou la puissance n'étaient le sujet d'aucun débat entre les citoyens : la crainte des ennemis maintenait les bons principes dans l'état[61] : mais dès que les esprits furent affranchis de cette terreur salutaire, l'orgueil et la mollesse, compagnes ordinaires de la prospérité, s'introduisirent aussitôt dans

rebus optaverant, otium, postquam adepti sunt, asperius acerbiusque fuit; namque cœpere nobilitas dignitatem, populus libertatem, in lubidinem vertere : sibi quisque ducere, trahere, rapere. Ita omnia in duas partîs abstracta sunt : respublica, quæ media fuerat, dilacerata.

Ceterum nobilitas factione magis pollebat : plebis vis, soluta, atque dispersa in multitudine, minus poterat. Paucorum arbitrio belli domique agitabatur; penes eosdem ærarium, provinciæ, magistratus, gloriæ triumphique erant; populus militia atque inopia urgebatur; prædas bellicas imperatores cum paucis diripiebant : interea parentes aut parvi liberi militum, ut quisque potentiori confinis erat, sedibus pellebantur. Ita, cum potentia avaritia, sine modo modestiaque, invadere, polluere et vastare omnia; nihil pensi neque sancti habere, quoad semet ipsa præcipitavit. Nam ubi primum ex nobilitate reperti sunt qui veram gloriam injustæ potentiæ anteponerent; moveri civitas, et dissensio civilis, quasi permixtio terræ, oriri cœpit.

XLII. Nam postquam Tiberius et C. Gracchus, quorum majores punico atque aliis bellis multum reipublicæ addiderant, vindicare plebem in libertatem et paucorum

Rome. Ainsi, ce qu'on avait tant désiré aux jours d'infortune, le repos, devint, quand on l'eut obtenu, plus rude et plus amer que l'adversité même. On vit désormais la noblesse abuser sans mesure de sa prééminence, le peuple de sa liberté; chacun attirer à soi, empiéter, envahir, et la république, placée entre deux factions contraires, misérablement déchirée.

Toutefois la noblesse, groupée en une seule faction, eut l'avantage, et le peuple, dont la force était désunie, dispersée dans la masse, perdit sa puissance. Le caprice de quelques individus décida toutes les affaires au dedans et au dehors : pour eux seuls étaient la fortune publique, les provinces, les magistratures, les distinctions et les triomphes : au peuple était réservé le service militaire et l'indigence. Le butin fait à l'armée devenait la proie des généraux et de quelques favoris. Les parens, les jeunes enfans des soldats, avaient-ils quelque voisin puissant[62], ils étaient chassés de leurs foyers. Armée du pouvoir, une cupidité sans frein et sans bornes usurpa, profana, dépeupla tout; rien ne fut épargné, rien ne fut respecté, jusqu'à ce que cette noblesse elle-même eut creusé l'abîme qui devait l'engloutir. En effet, dès qu'il s'éleva du sein de la noblesse[63] quelques hommes qui préféraient une gloire véritable à la domination la plus injuste, il y eut ébranlement dans l'état, et l'on vit naître des dissensions civiles semblables aux grandes commotions qui bouleversent la terre.

XLII. Dès que Tiberius et C. Gracchus, dont les ancêtres avaient dans plusieurs guerres et dans celle de Carthage contribué à l'agrandissement de la république[64], entreprirent de reconquérir la liberté du peuple,

scelera patefacere cœpere; nobilitas noxia, atque eo perculsa, modo per socios ac nomen latinum, interdum per equites romanos, quos spes societatis a plebe dimoverat, Gracchorum actionibus obviam ierat: et primo Tiberium, dein paucos post annos eadem ingredientem Caium, tribunum alterum, alterum triumvirum coloniis deducendis, cum M. Fulvio Flacco ferro necaverat. Et sane Gracchis, cupidine victoriæ, haud satis moderatus animus fuit: sed bono vinci satius est, quam malo more injuriam vincere. Igitur ea victoria nobilitas ex lubidine sua usa, multos mortalîs ferro aut fuga exstinxit; plusque in reliquum sibi timoris quam potentiæ addidit. Quæ res plerumque magnas civitatîs pessum dedit; dum alteri alteros vincere quovis modo, et victos acerbius, ulcisci volunt. Sed de studiis partium et omnibus civitatis moribus si singulatim, aut pro magnitudine parem disserere, tempus, quam res, maturius deserat: quamobrem ad inceptum redeo.

XLIII. Post Auli fœdus exercitusque nostri fœdam fugam, Q. Metellus et M. Silanus consules designati provincias inter se partiverant: Metelloque Numidia evenerat, acri viro, et quanquam advorso populi partibus, fama tamen æquabili et inviolata. Is ubi primum magistratum ingressus est, alia omnia sibi cum collega ratus,

et de démasquer les crimes de quelques hommes, la noblesse épouvantée, parce qu'elle se sentait coupable, sut par le moyen, tantôt des alliés, tantôt des Latins, quelquefois même des chevaliers romains, qu'avait éloignés du peuple l'espoir d'être associés à la puissance patricienne [65], mettre obstacle aux propositions des Gracques. D'abord Tiberius, tribun du peuple, puis, quelques années après, Caïus, triumvir, pour l'établissement des colonies [66], qui s'était engagé dans les mêmes voies, et avec lui M. Fulvius Flaccus [67], tombèrent sous le fer des nobles. A dire vrai, les Gracques, dans l'ardeur de la victoire, ne montrèrent point assez de modération; car l'homme de bien aime mieux succomber que de repousser l'injustice par des moyens criminels [68]. La noblesse usa de la victoire avec acharnement : elle se délivra d'une foule de citoyens par le fer ou par l'exil, se préparant ainsi plus de dangers pour l'avenir que de puissance réelle. C'est ce qui presque toujours a fait la perte des grands états : un parti veut triompher de l'autre à quelque prix que ce soit, et exercer sur les vaincus les plus cruelles vengeances. Mais si je voulais exposer en détail et selon l'importance du sujet, la fureur des partis et tous les vices de notre république, le temps me manquerait plutôt que la matière. Je reprends donc mon récit.

XLIII. Après le traité d'Aulus et la honteuse retraite de notre armée, Metellus et Silanus [69], consuls désignés, tirèrent au sort les provinces : la Numidie échut à Metellus [70], homme actif, énergique, d'une réputation intacte, également respecté de tous les partis, bien qu'il fût opposé à celui du peuple. Dès son entrée en fonctions, pensant que toute autre affaire réclamait le concours de son collègue [71], il dirigea exclusivement ses pen-

ad bellum quod gesturus erat animum intendit. Igitur diffidens veteri exercitui, milites scribere, præsidia undique arcessere: arma, tela, equos, cetera instrumenta militiæ parare, ad hoc commeatum affatim, denique omnia quæ bello vario et multarum rerum egenti usui esse solent. Ceterum ad ea patranda senatus, auctoritate; socii, nomenque latinum, et reges, ultro auxilia mittendo; postremo omnis civitas, summo studio, adnitebantur. Itaque, ex sententia omnibus rebus paratis compositisque, in Numidiam proficiscitur, magna spe civium, quum propter bonas artîs, tum maxume quod advorsum divitias animum invictum gerebat; et avaritia magistratuum ante id tempus in Numidia nostræ opes contusæ, hostiumque auctæ erant.

XLIV. Sed ubi in Africam venit, exercitus ei traditur a Sp. Albino proconsule, iners, imbellis, neque periculi neque laboris patiens, lingua quam manu promtior, prædatos ex sociis et ipse præda hostium, sine imperio et modestia habitus. Ita imperatori novo plus ex malis moribus sollicitudinis, quam ex copia militum auxilii aut spei bonæ, accedebat. Statuit tamen Metellus, quanquam et æstivorum tempus comitiorum mora imminuerat, et exspectatione eventi civium animos intentos putabat, non prius bellum adtin-

sées vers la guerre, dont il se trouvait chargé. Comme il n'avait aucune confiance dans l'ancienne armée, il enrôle des soldats, tire des secours de tous côtés, rassemble des armures, des traits, des chevaux, des équipages militaires, des vivres en abondance, enfin pourvoit à tout ce qui devait être utile dans une guerre où l'on pouvait s'attendre à beaucoup de vicissitudes et de privations. Tout concourut à l'accomplissement de ses dispositions : le sénat par son autorité, les alliés, les Latins, et les rois, par leur empressement à envoyer des secours spontanés, enfin tous les citoyens par l'ardeur de leur zèle. Tout étant prêt, arrangé selon ses désirs, Metellus part pour la Numidie, laissant ses concitoyens pleins d'une confiance fondée sur ses grands talens, et particulièrement sur son incorruptible probité. En effet, c'était la cupidité des magistrats romains, qui, jusqu'alors, avait ébranlé notre puissance en Numidie, et accru celle des ennemis.

XLIV. Dès que Metellus fut arrivé en Afrique, le proconsul Albinus lui remit une armée sans vigueur, sans courage, redoutant les fatigues comme les périls, plus prompte à parler qu'à se battre, pillant les alliés, pillée par l'ennemi, indocile au commandement, livrée à la dissolution. Le nouveau général conçoit plus d'inquiétude en voyant la démoralisation de ses troupes [72], que d'espérance de tirer parti de leur nombre. Aussi, quoique le retard des comices eût abrégé le temps de la campagne, et que Metellus ne doutât pas que l'attente des évènemens préoccupait tous les citoyens, il résolut pourtant de ne point commencer la campagne qu'il n'eût

gere, quam, majorum disciplina, milites laborare coegisset.

Nam Albinus, Auli fratris exercitusque clade perculsus, postquam decreverat non egredi provincia, quantum temporis æstivorum in imperio fuit, plerumque milites stativis castris habebat; nisi quum odos, aut pabuli egestas, locum mutare subegerat. Sed neque more militari vigiliæ deducebantur : uti cuique lubebat, ab signis aberat; lixæ permixti cum militibus diu noctuque vagabantur, et palantes agros vastare, villas expugnare, pecoris et mancipiorum prædas certantes agere; eaque mutare cum mercatoribus vino advectitio, et aliis talibus : præterea, frumentum publice datum vendere, panem in dies mercari : postremo, quæcunque dici aut fingi queunt ignaviæ luxuriæque probra, in illo exercitu cuncta fuere, et alia amplius.

XLV. Sed in ea difficultate Metellum, non minus quam in rebus hostilibus, magnum et sapientem virum fuisse comperior : tanta temperantia inter ambitionem sævitiamque moderatum! Namque edicto primum adjumenta ignaviæ sustulisse, « ne quisquam in castris panem, aut quem alium coctum cibum venderet; ne lixæ exercitum sequerentur; ne miles gregarius in castris, neve in agmine, servum aut jumentum haberet; » ceteris arte

forcé les soldats à plier sous le joug de l'ancienne discipline.

Consterné de l'échec qu'avait essuyé son frère Aulus à la tête de son armée, Albinus avait pris la résolution de ne point sortir de la Province romaine; aussi, durant toute la partie de la campagne qu'il eut le commandement, tint-il constamment ses troupes stationnées dans le même endroit, jusqu'à ce que l'infection de l'air ou la disette de fourrages le forçât d'aller camper ailleurs. Mais la garde du camp ne se faisait point selon les règles militaires : s'écartait qui voulait du drapeau; les valets d'armée [73], pêle-mêle avec les soldats, erraient jour et nuit, et dans leurs courses dévastaient les champs, attaquaient les maisons de campagne, enlevaient à l'envi les esclaves et les troupeaux, puis les échangeaient à des marchands contre des vins étrangers et d'autres denrées semblables; ils vendaient aussi le blé des distributions publiques [74], et achetaient du pain au jour le jour. Enfin, tout ce que la parole peut exprimer, et l'imagination concevoir de honteux en fait de lâcheté et de dissolution, était encore au dessous de ce qui se voyait dans cette armée.

XLV. Au milieu de ces difficultés, Metellus, à mon avis, se montra non moins grand, non moins habile que dans ses opérations contre l'ennemi : tant il sut garder un juste milieu entre une excessive rigueur et une condescendance intéressée [75]! Par un édit, il fit d'abord disparaître ce qui entretenait la mollesse, prohiba dans le camp la vente du pain ou de tout autre aliment cuit [76]; défendit aux valets de suivre l'armée, aux simples soldats d'avoir, dans les campemens ou dans les marches, des esclaves ou des bêtes de somme. Ce fut

modum statuisse. Præterea transvorsis itineribus quotidie castra movere; juxta ac si hostîs adessent, vallo atque fossa munire; vigilias crebras ponere, et ipse cum legatis circumire; item in agmine in primis modo, modo in postremis, sæpe in medio adesse, ne quispiam ordine egrederetur, uti cum signis frequentes incederent, miles cibum et arma portaret. Ita, prohibendo a delictis magis quam vindicando, exercitum brevi confirmavit.

XLVI. Interea Jugurtha, ubi quæ Metellus agebat ex nuntiis accepit, simul de innocentia ejus certior Romæ factus, diffidere suis rebus, ac tum demum veram deditionem facere conatus est. Igitur legatos ad consulem cum suppliciis mittit, qui tantummodo ipsi liberisque vitam peterent, alia omnia dederent populo romano. Sed Metello jam antea experimentis cognitum erat genus Numidarum infidum, ingenio mobili, novarum rerum avidum. Itaque legatos alium ab alio divorsos adgreditur; ac paullatim tentando, postquam opportunos cognovit, multa pollicendo persuadet « uti Jugurtham maxume vivum, sin id parum procedat, necatum sibi traderent : » ceterum palam, quæ ex voluntate forent, regi nuntiari jubet. Deinde ipse paucis diebus, intento atque infesto exercitu, in Numidiam procedit : ubi, contra belli faciem, tuguria plena hominum, pecora

par des voies moins directes[77] qu'il mit un frein aux autres excès. Chaque jour, pour prendre des routes détournées, il levait son camp, qu'il faisait, comme en présence de l'ennemi, entourer d'une palissade et d'un fossé, multipliant les corps-de-garde et les visitant lui-même avec ses lieutenans. Dans les marches, il se plaçait tantôt à la tête, tantôt à la queue, quelquefois au centre, afin que personne ne quittât son rang, qu'on se tînt serré autour de ses drapeaux, et que le soldat portât lui-même ses vivres et ses armes[78]. C'est ainsi qu'en prévenant les fautes[79] plutôt qu'en les punissant, le consul eut bientôt rétabli la discipline de l'armée.

XLVI. Informé par ses émissaires des mesures que prenait Metellus, dont à Rome il avait pu par lui-même apprécier l'incorruptible vertu, Jugurtha commence à se défier de sa fortune, et cette fois, enfin, il s'efforce d'obtenir la paix par une véritable soumission. Il envoie au consul des ambassadeurs dans l'appareil de supplians[80], et qui ne demandent que la vie sauve pour lui et pour ses enfans : sur tout le reste il se remet à la discrétion du peuple romain. Metellus connaissait déjà, par expérience, la perfidie des Numides, la mobilité de leur caractère, et leur amour pour le changement : il prend donc en particulier chacun des ambassadeurs, les sonde adroitement, et, les trouvant dans des dispositions favorables à ses vues, il les engage, à force de promesses, « à lui livrer Jugurtha mort ou vif; » puis, en audience publique, il les charge de transmettre une réponse conforme aux désirs de leur roi[81]. Quelques jours après, à la tête d'une armée bien disposée, remplie d'ardeur, il entre en Numidie. Nul appareil de guerre ne s'offre à ses regards, aucun habitant n'avait quitté sa chaumière, les trou-

cultoresque in agris erant : ex oppidis et mapalibus præfecti regis obvii procedebant, parati frumentum dare, commeatum portare, postremo omnia quæ imperarentur facere. Neque Metellus idcirco minus, sed pariter ac si hostes adessent, munito agmine incedere, late explorare omnia, illa deditionis signa ostentui credere, et insidiis locum tentare. Itaque ipse cum expeditis cohortibus, item funditorum et sagittariorum delecta manu, apud primos erat; in postremo C. Marius legatus cum equitibus curabat : in utrumque latus auxiliarios equites tribunis legionum et præfectis cohortium dispertiverat, uti cum his permixti velites, quocunque accederent, equitatus hostium propulsarent. Nam in Jugurtha tantus dolus, tantaque peritia locorum et militiæ erat, uti, absens an præsens, pacem an bellum gerens, perniciosior esset in incerto haberetur.

XLVII. Erat, haud longe ab eo itinere quo Metellus pergebat, oppidum Numidarum, nomine Vacca, forum rerum venalium totius regni maxume celebratum; ubi et incolere et mercari consueverant italici generis multi mortales. Huc consul, simul tentandi gratia, et, si paterentur, opportunitate loci, præsidium imposuit; præterea imperavit frumentum, et alia quæ bello usui forent, comportare : ratus id, quod res monebat, frequentiam

peaux et les laboureurs étaient répandus dans les champs : à chaque ville ou bourgade, les préfets du roi venaient au devant du consul lui offrir du blé, des transports pour ses vivres, et l'accomplissement de tout ce qui leur serait ordonné. Toutefois, Metellus n'en fit pas moins marcher son armée avec autant de précaution et dans le même ordre que si l'ennemi eût été présent[82]. Il envoyait au loin en reconnaissance, convaincu que ces marques de soumission n'étaient que simulées, et qu'on ne cherchait que l'occasion de le surprendre. Lui-même, avec les cohortes armées à la légère, les frondeurs et les archers d'élite, il marchait aux premiers rangs : son lieutenant C. Marius[83], à la tête de la cavalerie, veillait à l'arrière-garde. Sur chacun des flancs de l'armée était échelonnée la cavalerie auxiliaire, aux ordres des tribuns des légions et des tribuns des cohortes, et ce corps, mêlé aux vélites[84], était prêt à repousser sur tous les points les escadrons ennemis. Jugurtha était si fertile en stratagèmes, il avait une telle connaissance du pays et de l'art militaire, que, de loin ou de près, en paix ou en guerre ouverte, on n'aurait su décider quand il était le plus à craindre.

XLVII. Non loin de la route que suivait Metellus, était une ville numide nommée Vacca, le marché le plus fréquenté de tout le royaume. Là s'étaient établis et venaient trafiquer un grand nombre de négocians italiens. Le consul, à la fois pour éprouver les dispositions de l'ennemi, et, si on le laissait faire, pour s'assurer l'avantage d'une place d'armes[85], y mit garnison, et y fit transporter des grains ainsi que d'autres munitions de guerre. Il jugeait, avec raison, que l'affluence des négocians et l'abondance des denrées dans cette ville, se-

negotiatorum et commeatum juvaturum exercitum, etiam paratis rebus munimento fore. Inter hæc negotia, Jugurtha impensius modo legatos supplices mittere, pacem orare, præter suam liberorumque vitam omnia Metello dedere : quos item, ut priores, consul illectos ad proditionem domum dimittebat; regi pacem quam postulabat neque abnuere, neque polliceri, et inter eas moras promissa legatorum exspectare.

XLVIII. Jugurtha ubi Metelli dicta cum factis composuit, ac se suis artibus tentari animadvortit (quippe cui verbis pax nuntiabatur, ceterum re bellum asperrumum erat; urbs maxuma alienata, ager hostibus cognitus, animi popularium tentati); coactus rerum necessitudine, statuit armis certare. Igitur, explorato hostium itinere, in spem victoriæ abductus ex opportunitate loci, quas maxumas copias potest omnium generum parat, ac per tramites occultos exercitum Metelli antevenit.

Erat, in ea parte Numidiæ, quam Adherbal in divisione possederat, flumen oriens a meridie, nomine Muthul; a quo aberat mons ferme millia passuum xx, tractu pari, vastus ab natura et humano cultu : sed ex eo medio quasi collis oriebatur, in immensum pertinens, vestitus oleastro ac myrtetis, aliisque generibus arborum quæ humi arido atque arenoso gignuntur. Media

raient d'un grand secours à son armée pour le renouvellement et la conservation de ses approvisionnemens. Cependant Jugurtha envoie des ambassadeurs qui redoublent d'instances et de supplications afin d'obtenir la paix : hors sa vie et celle de ses enfans, il abandonnait tout à Metellus. Le consul agit avec ces envoyés comme avec leurs devanciers[86]; il les séduit, les engage à trahir leur maître, et les renvoie chez eux, sans accorder ni refuser au roi la paix qu'il demandait; puis, au milieu de ces retards, il attend l'effet de leurs promesses.

XLVIII. Jugurtha, comparant la conduite de Metellus avec ses discours, reconnut qu'on le combattait avec ses propres armes; car en lui portant des paroles de paix, on ne lui faisait pas moins la guerre la plus terrible. Une place très-importante venait de lui être enlevée, les ennemis prenaient connaissance du pays, et tentaient la fidélité de ses peuples. Il cède donc à la nécessité, et se décide à prendre les armes. En examinant la direction que prend l'ennemi, il conçoit l'espoir de vaincre par l'avantage des lieux. Il rassemble donc le plus qu'il peut de troupes de toutes armes, prend des sentiers détournés, et devance l'armée de Metellus.

Dans la partie de la Numidie qu'Adherbal avait eue en partage, coule le fleuve Muthul, qui prend sa source au midi : à vingt mille pas environ[87], se prolonge une chaîne de montagnes parallèle à son cours, déserte, stérile et sans culture : mais du milieu s'élève une espèce de colline[88], dont le penchant, qui s'étend fort au loin, est couvert d'oliviers, de myrtes, et d'autres arbres qui naissent dans un terrain aride et sablonneux. Le manque d'eau rend la plaine intermédiaire entièrement solitaire,

autem planities deserta penuria aquæ, præter flumini propinqua loca; ea, consita arbustis, pecore atque cultoribus frequentabantur.

XLIX. Igitur in eo colle, quem transvorso itinere porrectum docuimus, Jugurtha, extenuata suorum acie, consedit : elephantis et parti copiarum pedestrium Bomilcarem præfecit, eumque edocet quæ ageret; ipse propior montem cum omni equitatu pedites dilectos collocat. Dein singulas turmas atque manipulos circumiens monet atque obtestatur « uti, memores pristinæ virtutis et victoriæ, seque regnumque suum ab Romanorum avaritia defendant; cum his certamen fore quos antea victos sub jugum miserint; ducem illis, non animum, mutatum; quæ ab imperatore decuerint, omnia suis provisa; locum superiorem uti prudentes cum imperitis, ne pauciores cum pluribus, aut rudes cum bello melioribus, manum consererent. Proinde parati intentique essent, signo dato, Romanos invadere : illum diem aut omnîs labores et victorias confirmaturum, aut maxumarum ærumnarum initium fore. » Ad hoc viritim, uti quemque ob militare facinus pecunia aut honore extulerat, commonefacere beneficii sui et eum ipsum aliis ostentare; postremo, pro cujusque ingenio, pollicendo, minitando, obtestando, alium alio modo excitare.

si ce n'est la partie voisine du fleuve, qui est garnie d'arbres, et que fréquentent les laboureurs et les troupeaux.

XLIX. Ce fut le long de cette colline, qui, comme nous l'avons dit, s'avance dans une direction oblique au prolongement de la montagne, que Jugurtha s'arrêta, en serrant les lignes de son armée. Il mit Bomilcar à la tête des éléphans et d'une partie de son infanterie, puis lui donna ses instructions sur ce qu'il devait faire : lui-même se porta plus près de la montagne avec toute sa cavalerie et l'élite de ses fantassins. Parcourant ensuite tous les escadrons et toutes les compagnies[89], il les exhorte, il les conjure, « au nom de leur valeur et de leur victoire récente, à défendre sa personne et ses états contre la cupidité des Romains. Ils vont avoir à combattre contre ceux qu'ils ont déjà vaincus et fait passer sous le joug : en changeant de chef, ces Romains n'ont pas changé d'esprit. Pour lui, tout ce qui peut dépendre de la prévoyance d'un général, il l'a su ménager aux siens ; la supériorité du poste et la connaissance des lieux contre des ennemis qui les ignorent, sans parler que les Numides ne leur sont inférieurs ni par le nombre ni par l'expérience. Qu'ils se tiennent donc prêts et attentifs au premier signal, pour fondre sur les Romains : ce jour devait couronner tous leurs travaux et toutes leurs victoires, ou donner commencement aux plus affreux malheurs. » Jugurtha s'adresse ensuite à chaque homme ; reconnaît-il un soldat qu'il avait récompensé ou décoré pour quelque beau fait d'armes, il lui rappelle cette faveur, et le propose comme exemple aux autres ; enfin, selon le caractère de chacun, il promet, menace, supplie, emploie tous les moyens pour exciter le courage.

Quum interim Metellus, ignarus hostium, monte degrediens cum exercitu, conspicitur, primo dubius quidnam insolita facies ostenderet (nam inter virgulta equi Numidæque consederant, neque plane occultati humilitate arborum, et tamen incerti quidnam esset; quum natura loci, tum dolo ipsi atque signa militaria obscurati); dein, brevi cognitis insidiis, paullisper agmen constitit. Ibi commutatis ordinibus, in dextro latere, quod proxumum hostis erat, triplicibus subsidiis aciem instruxit; inter manipulos funditores et sagittarios dispertit; equitatum omnem in cornibus locat; ac pauca pro tempore milites hortatus, aciem, sicuti instruxerat, transvorsis principiis, in planum deducit.

L. Sed, ubi Numidas quietos neque colle degredi animadvortit, veritus, ex anni tempore et inopia aquæ, ne siti conficeretur exercitus, Rutilium legatum cum expeditis cohortibus et parte equitum præmisit ad flumen, uti locum castris antecaperet : existumans hostîs crebro impetu et transvorsis prœliis iter suum remoraturos, et, quoniam armis diffiderent, lassitudinem et sitim militum tentaturos. Dein ipse, pro re atque loco, sicuti monte descenderat, paullatim procedere; Marium post

Cependant Metellus, ignorant les mouvemens de l'ennemi, descend la montagne à la tête de son armée; il regarde, et reste d'abord en doute sur ce qu'il aperçoit d'extraordinaire, car les Numides et leurs chevaux étaient embusqués dans les broussailles, et quoique les arbrisseaux, trop peu élevés, ne les couvrissent pas entièrement, il était difficile de les reconnaître, tant à cause de la nature du terrain que de la précaution qu'ils prenaient de se cacher, ainsi que leurs enseignes. Bientôt, ayant découvert l'embuscade, le consul suspendit un instant sa marche, et changea son ordre de bataille. Sur son flanc droit, qui était le plus près de l'ennemi, il disposa sa troupe en trois lignes, distribua les frondeurs et les archers entre les corps d'infanterie légionnaire, et rangea sur les ailes toute la cavalerie. En peu de mots, car le temps pressait, il exhorta ses soldats; puis il les conduisit dans la plaine, en conservant le même ordre : mais dans cette marche, ce qui formait la tête de l'armée se porta sur son flanc[90].

L. Quand il vit que les Numides ne faisaient aucun mouvement, et qu'ils ne descendaient point de la colline, craignant que par la chaleur de la saison et par le manque d'eau la soif ne consumât son armée, Metellus détache son lieutenant Rutilius[91] avec les cohortes armées à la légère et une partie de la cavalerie, pour aller vers le fleuve s'assurer d'avance d'un camp; car il s'imaginait que les ennemis, par de fréquentes attaques dirigées sur ses flancs, retarderaient sa marche, et que, peu confians dans la supériorité de leurs armes, ils tenteraient d'accabler les Romains par la fatigue et la soif. Metellus, ainsi que le demandaient sa position et la nature du terrain,

principia habere; ipse cum sinistræ alæ equitibus esse, qui in agmine principes facti erant.

At Jugurtha, ubi extremum agmen Metelli primos suos prætergressum videt, præsidio quasi duum millium peditum montem occupat, qua Metellus descenderat, ne forte cedentibus advorsariis receptui ac post munimento foret; dein, repente signo dato, hostîs invadit. Numidæ, alii postremos cædere, pars a sinistra ac dextra tentare; infensi adesse atque instare: omnibus locis Romanorum ordines conturbare; quorum etiam qui firmioribus animis obvii hostibus fuerant, ludificati incerto prœlio, ipsi modo eminus sauciabantur, neque contra feriundi aut manum conserendi copia erat. Antea jam docti ab Jugurtha equites, ubicunque Romanorum turba insequi cœperat, non confertim neque in unum sese recipiebant, sed alius alio quam maxume divorsi. Ita numero priores, si ab persequendo hostîs deterrere nequiverant, disjectos ab tergo aut lateribus circumveniebant: sin, opportunior fugæ collis quam campi fuerant; ea vero consueti Numidarum equi facile inter virgulta evadere; nostros asperitas et insolentia loci retinebat.

LI. Ceterum facies totius negotii varia, incerta, fœda

s'avance au petit pas, comme il avait fait en descendant de la montagne, il place Marius derrière la première ligne; pour lui, il se met à la tête de la cavalerie de l'aile gauche, qui, dans la marche, était devenue la tête de la colonne [92].

Dès que Jugurtha voit l'arrière-garde de Metellus dépasser le front des Numides, il envoie environ deux mille fantassins occuper la montagne d'où les Romains venaient de descendre, afin que, s'ils étaient battus, ils ne pussent s'y retirer ni s'y retrancher. Alors il donne tout à coup le signal, et fond sur les ennemis. Une partie des Numides taillent en pièces les dernières lignes, d'autres attaquent à la fois l'aile droite et l'aile gauche; pleins d'acharnement, ils pressent, harcèlent, mettent partout le désordre dans les rangs. Ceux même des Romains qui, montrant le plus de résolution, avaient été au devant des Numides, déconcertés par leurs mouvemens incertains, sont blessés de loin, et ne peuvent ni joindre ni frapper leurs adversaires. Instruits d'avance par Jugurtha, les cavaliers numides, dès qu'un escadron romain se détache pour les charger, se retirent, non pas en masse, ni du même côté, mais en rompant leurs rangs. Si les Romains persistent à les poursuivre, les Numides, profitant de l'avantage du nombre [93], viennent prendre en queue ou en flanc leurs escadrons épars; d'autres fois, la colline les favorise encore mieux que la plaine; car les chevaux numides, habitués à cette manœuvre, s'échappent facilement à travers les broussailles, tandis que les inégalités d'un terrain qu'ils ne connaissent pas arrêtent les nôtres à chaque pas.

LI. Ce combat, marqué par tant de vicissitudes, of-

atque miserabilis : dispersi a suis pars cedere, alii insequi; neque signa neque ordines observare; ubi quemque periculum ceperat, ibi resistere ac propulsare : arma, tela, equi, viri, hostes, cives permixti; nihil consilio, neque imperio agi; fors omnia regere. Itaque multum diei processerat, quum etiam tum eventus in incerto erat.

Denique, omnibus labore et æstu languidis, Metellus ubi videt Numidas minus instare, paullatim milites in unum conducit, ordines restituit, et cohortes legionarias quatuor advorsum pedites hostium collocat : eorum magna pars superioribus locis fessa consederat. Simul orare, hortari milites « ne deficerent, neu paterentur hostîs fugientes vincere; neque illis castra esse, neque munimentum ullum, quo cedentes tenderent; in armis omnia sita. »

Sed ne Jugurtha quidem interea quietus; circumire, hortari, renovare prœlium, et ipse cum dilectis tentare omnia; subvenire suis, hostibus dubiis instare; quos firmos cognoverat, eminus pugnando retinere.

LII. Eo modo inter se duo imperatores, summi viri, certabant : ipsi pares, ceterum opibus disparibus : nam Metello virtus militum erat, locus advorsus; Jugurthæ alia omnia, præter milites, opportuna. Denique Ro-

frit dans son ensemble un spectacle de confusion, d'horreur et de désolation. Séparés de leurs compagnons, les uns fuient, les autres poursuivent : les drapeaux et les rangs sont abandonnés : là où le péril l'a surpris, chacun se défend et cherche à repousser l'attaque : dards, épées, hommes, chevaux, ennemis, citoyens, tout est confondu; la prudence ni la voix des chefs ne décident rien, le hasard conduit tout; et déjà le jour était très-avancé, que l'issue du combat demeurait incertaine.

Enfin, les deux armées étant accablées de chaleur et de fatigue, Metellus, qui voit les Numides ralentir leurs efforts, rassemble peu à peu ses soldats, rétablit les rangs, et oppose quatre cohortes légionnaires [94] à l'infanterie numide, dont la plus grande partie, épuisée de fatigue, était allée se reposer sur la colline. En même temps, il supplie, il exhorte les siens [95] « à ne pas se laisser abattre, à ne pas abandonnen la victoire à un ennemi qui fuit : il leur représente qu'ils n'ont ni camp ni retranchement pour protéger leur retraite, que leur unique ressource est dans leurs armes. »

Jugurtha cependant ne reste point oisif : il parcourt le champ de bataille, exhorte ses troupes, rétablit le combat, et lui-même, à la tête de ses meilleurs soldats, fait les derniers efforts, soutient les siens, pousse vivement ceux des ennemis qu'il voit ébranlés, et quant à ceux dont il reconnaît l'intrépidité, il sait les contenir en les combattant de loin.

LII. Ainsi luttaient ensemble ces deux grands capitaines, avec une égale habileté, mais avec des moyens différens. Metellus avait pour lui la valeur de ses soldats, contre lui le désavantage du terrain : tout secondait Jugurtha, tout, excepté son armée. Enfin, les Ro-

mani, ubi intellegunt neque sibi perfugium esse, neque ab hoste copiam pugnandi fieri, et jam die vesper erat, advorso colle, sicuti præceptum fuerat, evadunt. Amisso loco, Numidæ fusi fugatique; pauci interiere; plerosque velocitas et regio hostibus ignara tutata sunt.

Interea Bomilcar, quem elephantis et parti copiarum pedestrium præfectum ab Jugurtha supra diximus, ubi eum Rutilius prætergressus est, paullatim suos in æquum locum deducit; ac, dum legatus ad flumen quo præmissus erat festinans pergit, quietus; uti res postulabat, aciem exornat, neque remittit quid ubique hostis ageret explorare. Postquam Rutilium consedisse jam et animo vacuum accepit, simulque ex Jugurthæ prœlio clamorem augeri; veritus ne legatus, cognita re, laborantibus suis auxilio foret, aciem, quam diffidens virtuti militum arte statuerat, quo hostium itineri obficeret, latius porrigit; eoque modo ad Rutilii castra procedit.

LIII. Romani ex improviso pulveris vim magnam animadvortunt; nam prospectum ager arbustis consitus prohibebat. Et primo rati humum aridam vento agitari: post, ubi æquabilem manere, et, sicuti acies movebatur, magis magisque adpropinquare vident; cognita re,

mains, convaincus qu'ils n'ont aucun moyen de retraite, ni la possibilité de forcer l'ennemi à combattre, pressés d'ailleurs par la nuit tombante[96], exécutent l'ordre de leur général, et se font jour en franchissant la colline. Chassés de ce poste, les Numides se dispersent et fuient. Il n'en périt qu'un petit nombre : leur vitesse, jointe au peu de connaissance que nous avions du pays[97], les sauva presque tous.

Cependant Bomilcar, chargé par Jugurtha, comme nous l'avons dit, de la conduite des éléphans et d'une partie de l'infanterie, avait, dès qu'il s'était vu devancer par Rutilius, conduit au pas ses soldats dans la plaine; et tandis que le lieutenant de Metellus pressait sa marche pour arriver au fleuve vers lequel il avait été détaché en avant, Bomilcar prit son temps pour ranger avec symétrie son armée dans l'ordre convenable, sans cesser d'être attentif aux mouvemens des deux corps d'armée ennemis. Dès qu'il sut que Rutilius, libre de toute inquiétude, venait d'asseoir son camp, et qu'en même temps il entendit redoubler les clameurs du côté où combattait Jugurtha, Bomilcar craignit que le lieutenant du consul, attiré par le bruit, ne vînt secourir les Romains dans leur position critique; alors, pour lui couper le chemin, il déploya sur un front plus large ses troupes, que, dans son peu de confiance en leur valeur, il avait tenues fort serrées[98]. Dans cet ordre, il marche droit au camp de Rutilius.

LIII. Les Romains aperçoivent tout à coup un grand nuage de poussière : les arbustes dont ce lieu était couvert empêchaient la vue de s'étendre. Ils pensèrent d'abord que le vent soulevait le sable de cette plaine aride; mais comme le nuage s'élevait toujours également et se rapprochait graduellement suivant les mouvemens de

properantes arma capiunt, ac pro castris, sicuti imperabatur, consistunt : deinde, ubi propius ventum, utrinque magno clamore concurrunt. Numidæ, tantummodo remorati, dum in elephantis auxilium putant; postquam impeditos ramis arborum, atque ita disjectos circumveniri vident, fugam faciunt; ac plerique, abjectis armis, collis aut noctis quæ jam aderat auxilio, integri abeunt. Elephanti quatuor capti; reliqui omnes, numero quadraginta, interfecti.

At Romani, quanquam itinere atque opere castrorum et prœlio fessi lætique erant; tamen, quod Metellus amplius opinione morabatur, instructi intentique obviam procedunt : nam dolus Numidarum nihil languidi neque remissi patiebatur. Ac primo, obscura nocte, postquam haud procul inter se erant, strepitu velut hostes adventare, alteri apud alteros formidinem simul et tumultum facere : et pæne imprudentia admissum facinus miserabile, ni utrinque præmissi equites rem exploravissent. Igitur, pro metu repente gaudium exortum, milites alius alium læti adpellant, acta edocent atque audiunt; sua quisque fortia facta ad cœlum ferre. Quippe res humanæ ita sese habent : in victoria vel ignavis gloriari licet; adversæ res etiam bonos detractant.

LIV. Metellus, in îsdem castris quatriduo moratus, saucios cum cura reficit, meritos in prœliis more mili-

l'armée, leurs doutes cessent; ils prennent leurs armes à la hâte, et, dociles au commandement, se rangent devant le camp. Dès que l'on est en présence, on s'attaque de part et d'autre avec de grands cris. Les Numides tinrent ferme, tant qu'ils crurent pouvoir compter sur le secours de leurs éléphans; mais dès qu'ils virent ces animaux embarrassés dans les branches des arbres, séparés les uns des autres, et enveloppés, ils prirent la fuite, la plupart en jetant leurs armes, et s'échappèrent sains et saufs, à la faveur de la colline et de la nuit qui commençait. Quatre éléphans furent pris; tous les autres, au nombre de quarante, furent tués.

Malgré la fatigue de la marche, du campement, du combat, et la joie de la victoire 99, les Romains, comme Metellus se faisait attendre plus long-temps qu'on n'avait pensé, s'avancent au devant de lui, en bon ordre, avec précaution, car les ruses des Numides ne permettaient ni relâche ni négligence. Lorsque, dans l'obscurité de la nuit, les deux armées se rapprochèrent, au bruit de leur marche, elles se crurent réciproquement en présence de l'ennemi, et devinrent l'une pour l'autre un sujet d'alarme et de tumulte. Cette méprise aurait amené la plus déplorable catastrophe, si, de part et d'autre, des cavaliers détachés en éclaireurs n'eussent reconnu la vérité. Aussitôt la crainte fait place à l'allégresse; les soldats, dans leur ravissement, s'abordent l'un l'autre; on raconte, on écoute ce qui s'est passé, chacun porte aux nues ses actes de bravoure. Car ainsi va le monde : la victoire permet même au lâche de se vanter; l'adversité rabaisse jusqu'aux plus braves.

LIV. Metellus demeure campé quatre jours dans ce lieu; il donne tous ses soins aux blessés, décerne les ré-

tiæ donat, universos in concione laudat, atque agit gratias; hortatur, « ad cetera, quæ levia sunt, parem animum gerant; pro victoria satis jam pugnatum, reliquos labores pro præda fore. » Tamen interim transfugas et alios opportunos, Jugurtha ubi gentium aut quid agitaret, cum paucisne esset an exercitum haberet, uti sese victus gereret, exploratum misit.

At ille sese in loca saltuosa et natura munita receperat; ibique cogebat exercitum numero hominum ampliorem, sed hebetem infirmumque, agri ac pecoris magis quam belli cultorem. Id ea gratia eveniebat quod, præter regios equites, nemo omnium Numidarum ex fuga regem sequitur; quo cujusque animus fert eo discedunt, neque id flagitium militiæ ducitur : ita se mores habent.

Igitur Metellus ubi videt regis etiam tum animum ferocem; bellum renovari, quod nisi ex illius lubidine geri non posset; præterea iniquum certamen sibi cum hostibus; minore detrimento illos vinci, quam suos vincere : statuit, non prœliis neque acie, sed alio more bellum gerundum. Itaque in Numidiæ loca opulentissima pergit; agros vastat; multa castella et oppida, temere munita aut sine præsidio, capit incenditque; puberes interficit; alia omnia militum præda esse. Ea formidine multi mor-

compenses militaires, méritées dans les deux combats, adresse publiquement à toutes ses troupes des félicitations et des actions de grâces; puis les exhorte à montrer le même courage pour des travaux désormais plus faciles : « après avoir combattu pour la victoire, leurs efforts, disait-il, n'auraient plus pour but que le butin. » Cependant il envoie des transfuges et d'autres émissaires adroits, afin de découvrir chez quel peuple s'était réfugié Jugurtha[100], ce qu'il projetait, s'il n'avait qu'une poignée d'hommes ou bien une armée, et quelle était sa contenance depuis sa défaite.

Ce prince s'était retiré dans des lieux couverts de bois et fortifiés par la nature. Là, il rassemblait une armée plus nombreuse à la vérité que la première, mais composée d'hommes lâches, faibles, plus propres à l'agriculture et à la garde des troupeaux qu'à la guerre. Il en était réduit à cette extrémité, parce que, chez les Numides, personne, excepté les cavaliers de sa garde, ne suit le roi après une déroute. Chacun se retire où il juge à propos; et cette désertion n'est point regardée comme un délit militaire : les mœurs de la nation l'autorisent.

Convaincu que Jugurtha n'a point laissé fléchir son courage indomptable, et que pour les Romains va recommencer une guerre où rien ne se fera que selon le bon plaisir de l'ennemi, où ils ne combattront jamais qu'avec des chances inégales, où enfin la victoire leur sera plus désastreuse que la défaite aux Numides, Metellus se décide à éviter les engagemens et les batailles rangées, pour adopter un nouveau plan d'opérations. Il se dirige dans les cantons les plus riches de la Numidie, ravage les champs, prend les châteaux et les places peu fortifiées ou sans garnison, les livre aux flammes, passe au fil de

tales Romanis deditiobsides; frumentum et alia quæ usui forent adfatim præbita: ubicunque res postulabat præsidium impositum.

Quæ negotia multo magis quam prœlium male pugnatum ab suis regem terrebant: quippe cui spes omnis in fuga sita, sequi cogebatur; et qui sua loca defendere nequiverat, in alienis bellum gerere. Tamen ex copia, quod optumum videbatur consilium capit: exercitum plerumque in îsdem locis opperiri jubet; ipse cum delectis equitibus Metellum sequitur; nocturnis et aviis itineribus ignoratus, Romanos palantîs repente adgreditur. Eorum plerique inermes cadunt, multi capiuntur, nemo omnium intactus profugit; et Numidæ, priusquam ex castris subveniretur, sicuti jussi erant, in proxumos collîs discedunt.

LV. Interim Romæ gaudium ingens ortum, cognitis Metelli rebus; ut seque et exercitum more majorum gereret; in advorso loco, victor tamen virtute fuisset; hostium agro potiretur; Jugurtham, magnificum ex Auli secordia, spem salutis in solitudine aut fuga coegisset habere. Itaque senatus ob ea feliciter acta dîs immortalibus supplicia decernere; civitas trepida antea et solli-

l'épée tout ce qui est en état de porter les armes, et abandonne au soldat le reste de la population. La terreur de ces exécutions fait qu'on livre aux Romains une foule d'ôtages, qu'on leur apporte des blés en abondance, et tout ce dont ils peuvent avoir besoin : partout où ils le jugent nécessaire, ils laissent des garnisons.

Cette nouvelle tactique inspire au roi de bien plus vives alarmes que l'échec récemment éprouvé par son armée. Tout son espoir était d'éviter l'ennemi, et il se voit forcé d'aller le chercher : faute d'avoir pu se défendre dans ses positions, il est réduit à combattre sur le terrain choisi par son adversaire. Cependant, il prit le parti qui, dans sa position critique, lui parut encore le meilleur. Il laisse le gros de son armée à l'attendre dans ses cantonnemens, et lui-même, avec l'élite de sa cavalerie, s'attache à suivre Metellus. La nuit, dérobant sa marche par des routes détournées[101], il attaque à l'improviste ceux des Romains qui errent dans la campagne : la plupart, dépouillés de leurs armures, sont tués; le reste est pris; pas un seul n'échappe sans blessure, et, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, les Numides, avant qu'aucun secours arrivât du camp, se retirent sur les hauteurs voisines.

LV. La joie la plus vive se répandit dans Rome, à la nouvelle des exploits de Metellus : quand on sut que ce général et son armée retraçaient dans leur conduite les vertus antiques, que, dans un poste désavantageux, il avait su vaincre par son courage, qu'il était maître du territoire ennemi, et que ce Jugurtha, si orgueilleux naguère, grâce à la lâcheté d'Aulus, était maintenant réduit à trouver sa sûreté dans la fuite et dans ses déserts. Le sénat, pour ces heureux succès, décrète de publiques ac-

cita de belli eventu, læta agere; fama de Metello præclara esse.

Igitur eo intentior ad victoriam niti, omnibus modis festinare, cavere tamen necubi hosti opportunus fieret: meminisse post gloriam invidiam sequi. Ita, quo clarior erat, eo magis anxius: neque post insidias Jugurthæ effuso exercitu prædari. Ubi frumento aut pabulo opus erat, cohortes cum omni equitatu præsidium agitabant; exercitus partim ipse, reliquos Marius ducebat: sed igni magis quam præda ager vastabatur. Duobus locis, haud longe inter se, castra faciebant: ubi vi opus erat, cuncti aderant; ceterum, quo fuga atque formido latius crescerent, divorsi agebant.

Eo tempore Jugurtha per collîs sequi; tempus aut locum pugnæ quærere; qua venturum hostem audierat, pabulum et aquarum fontîs, quorum penuria erat, corrumpere; modo se Metello, interdum Mario ostendere; postremos in agmine tentare, ac statim in collîs regredi; rursus aliis, post aliis minitari; neque prœlium facere, neque otium pati; tantummodo hostem ab incepto retinere.

LVI. Romanus imperator ubi se dolis fatigari videt,

tions de grâces aux dieux immortels. Rome, auparavant tremblante et inquiète de l'issue de la guerre, respire l'allégresse; la gloire de Metellus est à son comble.

Mais il n'en montra que plus d'ardeur à s'assurer de la victoire, à l'accélérer par tous les moyens, sans cependant jamais donner prise à l'ennemi. Il n'oubliait pas qu'à la suite de la gloire marche toujours l'envie : aussi, plus sa renommée avait d'éclat, plus il évitait de la compromettre. Depuis que Jugurtha avait surpris l'armée romaine, elle ne se débandait plus pour piller. Fallait-il aller au fourrage ou à la provision, les cohortes[102] et toute la cavalerie servaient d'escorte. Il divisa son armée en deux corps, commandés, l'un par lui-même, l'autre par Marius, et les occupa moins à piller qu'à incendier les campagnes. Les deux divisions avaient chacune son camp assez près l'un de l'autre : s'il était besoin de se prêter main-forte, elles se réunissaient; mais, ce cas excepté, elles agissaient séparément, pour répandre plus loin la désolation et la terreur.

Cependant Jugurtha les suivait le long des collines, épiant le moment et le lieu propres à l'attaque : là où il apprenait que les Romains devaient porter leurs pas, il gâtait le fourrage et empoisonnait les sources, si rares dans ce pays : il se montrait tantôt à Metellus, tantôt à Marius, tombait sur les derniers rangs, et regagnait aussitôt les hauteurs ; puis il revenait menacer l'un, harceler l'autre; enfin, ne livrant jamais bataille, ne laissant jamais de repos, il réussissait à empêcher l'ennemi d'accomplir ses desseins.

LVI. Le général romain, fatigué des ruses continuelles

neque ab hoste copiam pugnandi fieri, urbem magnam, et in ea parte qua sita erat arcem regni, nomine Zamam, statuit obpugnare : ratus id, quod negotium poscebat, Jugurtham laborantibus suis auxilio venturum, ibique prœlium fore. At ille, quæ parabantur a perfugis edoctus, magnis itineribus Metellum antevenit : oppidanos hortatur mœnia defendant, additis auxilio perfugis; quod genus ex copiis regis, quia fallere nequibant, firmissumum : præterea pollicetur in tempore semet cum exercitu adfore. Ita compositis rebus, in loca quam maxume occulta discedit, ac post paullo cognoscit Marium ex itinere frumentatum cum paucis cohortibus Siccam missum : quod oppidum primum omnium post malam pugnam ab rege defecerat. Eo cum delectis equitibus noctu pergit, et jam egredientibus Romanis in porta pugnam facit : simul magna voce Siccenses hortatur «uti cohortîs ab tergo circumveniant; fortunam præclari facinoris casum dare; si id fecerint, postea sese in regno, illos in libertate sine metu ætatem acturos.» Ac ni Marius signa inferre atque evadere oppidum properavisset, profecto cuncti, aut magna pars Siccensium, fidem mutavissent : tanta mobilitate sese Numidæ agunt! Sed milites Jugurthini, paullisper ab rege sustentati, postquam majore vi hostes urgent, paucis amissis, profugi discedunt.

d'un ennemi qui ne lui permet pas de combattre, prend le parti d'assiéger Zama, ville considérable, et le boulevard du royaume, dans la province où elle était située. Il prévoyait que, selon toute apparence, Jugurtha viendrait au secours de ses sujets assiégés, et qu'une bataille se livrerait. Le Numide, que des transfuges ont instruit de ce qui se prépare, devance Metellus par des marches forcées : il vient exhorter les habitans à défendre leurs murs, et leur donne pour auxiliaires les transfuges. C'était, de toutes les troupes royales, celles dont il était le plus sûr, vu leur impuissance de le trahir [103]. Il promet en outre aux habitans d'arriver lui-même, quand il en sera temps, à la tête d'une armée. Ces dispositions faites, il se retire dans des lieux très-couverts. Là, il apprit bientôt que Marius, avec quelques cohortes, a reçu l'ordre de se détourner de la route pour aller chercher du blé à Sicca : c'était la ville qui, la première, avait abandonné Jugurtha après sa défaite : il accourt de nuit sous ses murs, avec quelques cavaliers d'élite, et au moment où les Romains en sortaient, il les attaque aux portes. En même temps, élevant la voix, il exhorte les habitans «à envelopper nos cohortes par derrière; il ajoute que la fortune leur offre l'occasion d'un brillant exploit; que, s'ils en profitent, désormais, lui sur son trône, eux dans l'indépendance, pourront vivre exempts de toute crainte.» Mais si Marius ne se fût porté en avant, après avoir sans retard évacué la ville, tous ses habitans, ou au moins le plus grand nombre, auraient certainement abandonné son parti : tant les Numides sont mobiles dans leurs affections! Les soldats de Jugurtha sont un instant soutenus par la présence de leur roi; mais dès qu'ils se sentent pressés plus vivement

LVII. Marius ad Zamam pervenit. Id oppidum, in campo situm, magis opere, quam natura munitum erat: nullius idoneæ rei egens, armis virisque opulentum. Igitur Metellus, pro tempore atque loco paratis rebus, cuncta mœnia exercitu circumvenit. Legatis imperat, ubi quisque curaret: deinde, signo dato, undique simul clamor ingens oritur. Neque ea res Numidas terret; infensi intentique sine tumultu manent: prœlium incipitur. Romani, pro ingenio quisque, pars eminus glande aut lapidibus pugnare; alii succedere, ac murum modo subfodere, modo scalis adgredi: cupere prœlium in manibus facere. Contra ea oppidani in proxumos saxa volvere; sudes, pila, præterea pice et sulphure tædam mixtam, ardentia mittere. Sed nec illos qui procul manserant timor animi satis muniverat: nam plerosque jacula tormentis aut manu emissa volnerabant; parique periculo, sed fama impari, boni atque ignavi erant.

LVIII. Dum apud Zamam sic certatur, Jugurtha ex improviso castra hostium cum magna manu invadit: remissis qui in præsidio erant, et omnia magis quam prœlium exspectantibus, portam irrumpit. At nostri, repentino metu perculsi, sibi quisque pro moribus consulunt; alii fugere, alii arma capere: magna pars volne-

par les ennemis, ils prennent la fuite après une perte assez légère.

LVII. Marius arrive à Zama. Cette ville, située dans une plaine, était plus fortifiée par l'art que par la nature : abondamment pourvue d'armes et de soldats, elle ne manquait d'aucun des approvisionnemens nécessaires. Metellus, après avoir fait toutes les dispositions convenables aux circonstances et aux lieux, investit entièrement la place avec son armée; il marque à chacun de ses lieutenans le poste qu'il doit attaquer, puis donne le signal : en même temps un grand cri s'élève sur toute la ligne. Les Numides n'en sont pas effrayés : fermes et menaçans, ils attendent sans trouble l'assaut. L'attaque commence : les Romains, suivant que chacun a plus ou moins de courage, lancent, les uns de loin, des balles ou des pierres; les autres s'approchent [104] pour saper la muraille ou pour l'escalader, et brûlent de combattre corps à corps. De leur côté, les assiégés roulent des pierres sur les plus avancés, puis font pleuvoir des pieux, des dards enflammés et des torches enduites de poix et de soufre [105]. Quant à ceux qui sont restés à l'écart, leur lâcheté ne les soustrait point au danger; la plupart sont blessés par les traits partis des machines ou de la main des Numides. Ainsi le péril, mais non l'honneur, est égal pour le brave comme pour le lâche.

LVIII. Tandis que l'on combat ainsi sous les murs de Zama, Jugurtha, à la tête d'une troupe nombreuse, fond inopinément sur le camp des ennemis [106] : ceux qui en avaient la garde, la faisaient négligemment, et ne s'attendaient à rien moins qu'à une attaque. Il force une des portes : nos soldats, frappés d'une terreur soudaine, pourvoient à leur sûreté, chacun selon son caractère; les

rati aut occisi. Ceterum ex omni multitudine non amplius quadraginta, memores nominis romani, grege facto, locum cepere, paullo quam alii editiorem; neque inde maxuma vi depelli quiverunt, sed tela eminus missa remittere, pauci in pluribus minus frustrati; sin Numidæ propius accessissent, ibi vero virtutem ostendere et eos maxuma vi cædere, fundere atque fugare.

Interim Metellus quum acerrume rem gereret, clamorem hostilem ab tergo accepit: dein, converso equo, animadvortit fugam ad se vorsum fieri; quæ res indicabat popularîs esse. Igitur equitatum omnem ad castra propere mittit, ac statim C. Marium cum cohortibus sociorum; eumque lacrumans «per amicitiam perque rempublicam obsecrat, ne quam contumeliam remanere in exercitu victore, neve hostîs inultos abire sinat.» Ille brevi mandata efficit. At Jugurtha munimento castrorum impeditus, quum alii super vallum præcipitarentur, alii in angustiis ipsi sibi properantes obficerent, multis amissis, in loca munita sese recepit. Metellus, infecto negotio, postquam nox aderat, in castra cum exercitu revortitur.

LIX. Igitur postero die, prius quam ad obpugnandum egrederetur, equitatum omnem in ea parte qua regis adventus erat pro castris agitare jubet; portas et

uns fuient, les autres prennent leurs armes; la plupart sont tués ou blessés. De toute cette multitude, quarante soldats seulement, fidèles à l'honneur du nom romain, se forment en peloton, et s'emparent d'une petite éminence, d'où les efforts les plus soutenus ne peuvent les chasser. Les traits qu'on leur lance de loin, cette poignée d'hommes les renvoie, sans que, pour ainsi dire, un seul, porte à faux sur la masse de leurs assaillans. Si les Numides se rapprochent, alors cette vaillante élite, déployant une vigueur irrésistible, les taille en pièces, les disperse, les met en fuite.

Metellus en était au plus fort de ses attaques, lorsqu'il entendit derrière lui les cris des ennemis : il tourne bride, et voit les fuyards se diriger de son côté, ce qui lui indique que ce sont les Romains. Il détache aussitôt Marius vers le camp avec toute la cavalerie et les cohortes des alliés; puis, les larmes aux yeux, le conjure, au nom de leur amitié et de la république, de ne pas souffrir qu'un pareil affront soit fait à une armée victorieuse, ni que l'ennemi se retire impunément. Marius exécute promptement ces ordres. Jugurtha, embarrassé dans les retranchemens de notre camp, voyant une partie de ses cavaliers s'élancer par-dessus les palissades, les autres se presser dans des passages étroits où ils se nuisent par leur précipitation, se retire enfin dans des positions fortes, avec une perte considérable. Metellus, sans être venu à bout de son entreprise, est forcé, par la nuit, de rentrer dans son camp avec son armée.

LIX. Le lendemain, avant de sortir pour attaquer la place, il ordonne à toute sa cavalerie de former ses escadrons devant la partie du camp par où Jugurtha était survenu la veille. La garde des portes, et celle des postes

proxuma loca tribunis dispertit; deinde ipse pergit ad oppidum, atque, ut superiore die, murum adgreditur. Interim Jugurtha ex occulto repente nostros invadit. Qui in proxumo locati fuerant, paullisper territi perturbantur : reliqui cito subveniunt. Neque diutius Numidæ resistere quivissent, ni pedites cum equitibus permixti magnam cladem in congressu facerent : quibus illi freti, non, ut equestri prœlio solet, sequi, dein cedere; sed adversis equis concurrere, implicare ac perturbare aciem; ita expeditis peditibus suis hostîs pene victos dare.

LX. Eodem tempore apud Zamam magna vi certabatur. Ubi quisque legatus aut tribunus curabat, eo acerrume niti; neque alius in alio magis quam in sese spem habere. Pariter oppidani agere : obpugnare, aut parare omnibus locis : avidius alteri alteros sauciare quam semet tegere. Clamor permixtus hortatione, lætitia, gemitu, item strepitus armorum ad cœlum ferri; tela utrinque volare.

Sed illi qui mœnia defensabant, ubi hostes paullulum modo pugnam remiserant, intenti prœlium equestre prospectabant. Eos, uti quæque Jugurthæ res erant, lætos modo, modo pavidos animadvorteres : ac, sicuti audiri a suis aut cerni possent, monere alii, alii hortari, aut manu significare, aut niti corporibus, et huc, illuc,

les plus voisins de l'ennemi, sont réparties entre les tribuns. Metellus marche ensuite sur Zama, donne l'assaut; et, comme le jour précédent, Jugurtha sort de son embuscade, et fond tout à coup sur les nôtres; les plus avancés laissent un moment la crainte et la confusion pénétrer dans leurs rangs, mais leurs compagnons d'armes reviennent les soutenir. Les Numides n'auraient pu résister long-temps, si leurs fantassins, mêlés aux cavaliers, n'eussent, dans le choc, porté des coups terribles. Appuyée de cette infanterie, la cavalerie numide, au lieu de charger et de se replier ensuite, selon sa manœuvre habituelle, poussait à toute bride à travers nos rangs, les rompait, les enfonçait, et livrait à ces agiles fantassins des ennemis à moitié vaincus [107].

LX. Dans le même temps, on combattait avec ardeur sous les murs de Zama. A tous les postes où commande un lieutenant ou quelque tribun, l'effort est le plus opiniâtre : personne ne met son espoir dans autrui, chacun ne compte que sur soi. Les assiégés, avec la même ardeur, combattent et font face à l'ennemi sur tous les points : de part et d'autre on est plus occupé à porter des coups qu'à s'en garantir. Les clameurs mêlées d'exhortations, de cris de joie, de gémissemens, et le fracas des armes, s'élèvent jusqu'au ciel; les traits volent de tous côtés.

Cependant les défenseurs de la place, pour peu que leurs ennemis ralentissent leurs attaques, portaient leurs regards attentifs sur le combat de la cavalerie; et selon les chances diverses qu'éprouvait Jugurtha, vous les eussiez vus livrés à la joie ou à la crainte. Comme s'ils eussent été à portée d'être aperçus [108] ou entendus par leurs compatriotes, ils avertissaient, exhortaient, faisaient signe de la main, et se donnaient tous les mouvemens

quasi vitabundi aut jacientes tela, agitare. Quod ubi Mario cognitum est, nam is in ea parte curabat, consulto lenius agere, ac diffidentiam rei simulare; pati Numidas sine tumultu regis prœlium visere. Ita illis studio suorum adstrictis, repente magna vi murum adgreditur : et jam scalis egressi milites prope summa ceperant, quum oppidani concurrunt, lapides, ignem, alia præterea tela ingerunt. Nostri primo resistere; deinde, ubi unæ atque alteræ scalæ comminutæ, qui superstiterant adflicti sunt; ceteri, quoquo modo potuere, pauci integri, magna pars confecti volneribus, abeunt. Denique utrinque prœlium nox diremit.

LXI. Metellus, postquam videt frustra inceptum, neque oppidum capi, neque Jugurtham nisi ex insidiis aut suo loco pugnam facere, et jam æstatem exactam esse, ab Zama discedit : et in his urbibus quæ ad se defecerant, satisque munitæ loco aut mœnibus erant, præsidia imponit; ceterum exercitum in provinciam, quæ proxuma est Numidiæ, hiemandi gratia collocat. Neque id tempus, ex aliorum more, quieti aut luxuriæ concedit; sed, quoniam armis bellum parum procedebat, insidias regi per amicos tendere, et eorum perfidia pro armis uti parat. Igitur Bomilcarem, qui Romæ cum Jugurtha fuerat, et inde, vadibus datis, clam Massivæ de nece judicium

d'hommes qui veulent lancer ou éviter des traits. Marius remarque cette préoccupation, car il commandait de ce côté : il ralentit à dessein la vivacité de ses attaques, affecte du découragement, et laisse les Numides contempler à leur aise le combat que livre leur roi; puis, au moment où l'intérêt qu'ils prennent à leurs compatriotes les occupe tout entiers, il donne tout à coup le plus vigoureux assaut à la place. Déjà nos soldats, portés sur les échelles, étaient prêts à saisir le haut de la muraille, lorsque les assiégés accourent, lancent sur eux des pierres, des feux, toutes sortes de projectiles. Les nôtres tiennent ferme d'abord; bientôt deux ou trois échelles se rompent, ceux qui étaient dessus tombent écrasés, les autres se sauvent comme ils peuvent, peu d'entre eux sains et saufs, la plupart criblés de blessures. Enfin, la nuit fait cesser l'un et l'autre combat.

LXI. Metellus reconnut bientôt l'inutilité de ses tentatives : il ne pouvait prendre la ville, et Jugurtha n'engageait de combat que par surprise ou avec l'avantage du poste : d'ailleurs, la campagne touchait à sa fin. Le consul lève donc le siège de Zama, met garnison dans les villes qui s'étaient soumises volontairement, et que protégeaient suffisamment leur situation ou leurs remparts, puis il conduit le reste de son armée dans la Province romaine qui confine à la Numidie. A l'exemple des autres généraux, il ne donna point ce temps au repos et aux plaisirs. Comme les armes avaient peu avancé la guerre, il résolut d'y substituer la trahison, et de se servir des amis de Jugurtha pour lui tendre des embûches. J'ai parlé de Bomilcar, qui suivit ce prince à Rome, et qui, après avoir donné des cautions, se déroba secrètement à la condamnation qu'il avait encourue pour le meurtre de Mas-

fugerat, quod ei per maxumam amicitiam maxuma copia fallendi erat, multis pollicitationibus adgreditur : ac primo efficit uti ad se colloquendi gratia occultus veniat : dein fide data, « si Jugurtham vivum aut necatum tradidisset, fore ut illi senatus impunitatem et sua omnia concederet, » facile Numidæ persuadet, quum ingenio infido, tum metuenti ne, si pax cum Romanis fieret, ipse per conditiones ad supplicium traderetur.

LXII. Is, ubi primum opportunum, Jugurtham anxium ac miserantem fortunas suas accedit, monet atque lacrumans obtestatur, « uti aliquando sibi, liberisque, et genti Numidarum optume meritæ, provideat : omnibus prœliis sese victos, agrum vastatum, multos mortalîs captos aut occisos, regni opes comminutas esse : satis sæpe jam et virtutem militum, et fortunam tentatam : caveret ne, illo cunctante, Numidæ sibi consulant. »

His atque talibus aliis ad deditionem regis animum impellit. Mittuntur ad imperatorem legati : « Jugurtham imperata facturum, ac sine ulla pactione sese regnumque suum in illius fidem tradere. » Metellus propere cunctos senatorii ordinis ex hibernis arcessiri jubet, eorum, atque aliorum quos idoneos ducebat, consilium habet. Ita more majorum, ex consilii decreto, per lega-

siva[109]. L'extrême faveur dont il jouissait auprès de Jugurtha, lui donnait toute facilité pour le trahir. Metellus cherche à séduire ce Numide par de grandes promesses, et l'attire d'abord à une entrevue mystérieuse. Là, il lui donne sa parole « qu'en livrant Jugurtha mort ou vif, il obtiendra du sénat l'impunité, et la restitution de tous ses biens. » Bomilcar se laisse aisément persuader. Déloyal par caractère, il avait encore la crainte que, si la paix se faisait avec les Romains, son supplice ne fût une des conditions du traité.

LXII. A la première occasion favorable, voyant Jugurtha livré à l'inquiétude, au sentiment de ses malheurs, il l'aborde, lui conseille, et même le conjure, les larmes aux yeux, « de pourvoir enfin à sa sûreté, à celle de ses enfans et de la nation numide, qui a si bien mérité de lui : dans tous les combats, ils ont été vaincus; leur territoire est dévasté; un grand nombre d'entre eux ont péri ou sont prisonniers; les ressources du royaume sont épuisées : assez, et trop peut-être Jugurtha a mis à l'épreuve et la valeur de ses soldats et sa fortune; il doit craindre que, pendant qu'il temporise, les Numides ne pourvoient eux-mêmes à leur salut. »

Par ces discours et d'autres propos semblables, Bomilcar décide enfin le monarque à la soumission : des ambassadeurs sont envoyés au général romain[110], pour lui déclarer que Jugurtha est prêt à souscrire à tout ce qui lui serait ordonné, et à livrer sans nulle réserve sa personne et ses états à la foi de Metellus. Le consul fait aussitôt venir des divers cantonnemens tous les sénateurs[111] qui s'y trouvaient, et s'en forme un conseil, auquel il adjoint d'autres officiers qu'il estime aptes à y prendre place[112]; puis, en vertu d'un décret de ce conseil, rendu

tos Jugurthæ imperat argenti pondo ducenta millia, elephantos omnîs, equorum et armorum aliquantum. Quæ postquam sine mora facta sunt, jubet omnîs perfugas vinctos adduci. Eorum magna pars, ut jussum erat, adducti; pauci, quum primum deditio cœpit, ad regem Bocchum in Mauretaniam abierant.

Igitur, Jugurtha, ubi armis virisque et pecunia spoliatus, quum ipse ad imperandum Tisidium vocaretur, rursus cœpit flectere animum suum, et ex mala conscientia digna timere. Denique, multis diebus per dubitationem consumtis, quum modo tædio rerum advorsarum omnia bello potiora duceret; interdum secum ipse reputaret quam gravis casus in servitium ex regno foret; multis magnisque præsidiis nequidquam perditis, de integro bellum sumit. Romæ senatus de provinciis consultus Numidiam Metello decreverat.

LXIII. Per idem tempus Uticæ forte C. Mario per hostias dîs supplicante, « magna atque mirabilia portendi » haruspex dixerat : « proinde, quæ animo agitabat, fretus dîs ageret : fortunam quam sæpissume experiretur; cuncta prospera eventura. » At illum jam antea consulatus ingens cupido exagitabat : ad quem capiundum, præter vetustatem familiæ, alia omnia abunde erant : industria, probitas, militiæ magna scientia, animus belli

selon les formes anciennes, il enjoint à Jugurtha, représenté par ses ambassadeurs, de donner deux cent mille livres pesant d'argent[113], tous ses éléphans, plus une certaine quantité d'armes et de chevaux. Ces conditions accomplies sans délai, Metellus ordonne que tous les transfuges lui soient rendus chargés de chaînes. La plupart furent effectivement livrés[114] : quelques-uns, dès les préliminaires du traité, s'étaient sauvés en Mauritanie, auprès du roi Bocchus.

Lorsque Jugurtha se voit ainsi dépouillé de ses armes, de ses plus braves soldats et de ses trésors, et qu'il est appelé lui-même à Tisidium pour y recevoir de nouveaux ordres[115], il chancèle encore une fois dans ses résolutions : sa conscience bourrelée commence à craindre les châtimens dus à ses crimes. Enfin, après bien des journées passées dans l'hésitation, où, tantôt abattu par ses malheurs, tout lui semble préférable à la guerre, tantôt il songe en lui-même combien la chute est lourde du trône à l'esclavage, et que c'est en pure perte qu'il aura sacrifié tous ses moyens de défense, il en revient de plus belle à la guerre. A Rome, le sénat avait, dans la répartition des provinces, prorogé la Numidie à Metellus.

LXIII. Vers ce même temps, il arriva que comme Marius offrait un sacrifice aux dieux, dans Utique, l'aruspice lui prédit[116] de grandes et mémorables destinées; et que, fort du secours des dieux, il accomplirait le dessein qu'il avait dans l'âme; qu'il pouvait, sans se lasser, mettre sa fortune à l'épreuve, que tout lui serait prospère[117]. Dès long-temps, en effet, Marius nourrissait le plus violent désir d'arriver au consulat. Pour y parvenir, il réunissait tous les titres, excepté l'illustration des ancêtres : talens, probité, connaissance profonde de l'art militaire, cou-

ingens, domi modicus, lubidinis et divitiarum victor, tantummodo gloriæ avidus. Sed is natus, et omnem pueritiam Arpini altus, ubi primum ætas militiæ patiens fuit, stipendiis faciundis, non græca facundia neque urbanis munditiis, sese exercuit : ita inter artîs bonas integrum ingenium brevi adolevit. Ergo, ubi primum tribunatum militarem a populo petit, plerisque faciem ejus ignorantibus, facile notus per omnîs tribus declaratur. Deinde ab eo magistratu alium post alium sibi peperit : semperque in potestatibus eo modo agitabat, uti ampliore, quam gerebat, dignus haberetur. Tamen is ad id locorum talis vir (nam postea ambitione præceps datus est) petere non audebat. Etiam tum alios magistratus plebes, consulatum nobilitas inter se per manus tradebat : novus nemo tam clarus, neque tam egregiis factis erat, quin is indignus illo honore, et quasi pollutus haberetur.

LXIV. Igitur, ubi Marius haruspicis dicta eodem intendere videt quo cupido animi hortabatur, ab Metello, petundi gratia, missionem rogat : cui quanquam virtus, gloria atque alia optanda bonis superabant, tamen inerat contemtor animus et superbia, commune nobilitatis malum. Itaque, primum commotus insolita re, mirari

rage indomptable dans les combats, simplicité dans la paix [118]; enfin, un mépris des richesses et des voluptés égal à sa passion pour la gloire. Né à Arpinum [119], où il passa toute son enfance, dès qu'il fut d'âge à supporter les fatigues de la guerre, il s'adonna entièrement aux exercices des camps, et point du tout à l'éloquence des Grecs ni aux formes de l'urbanité romaine. Au milieu de ces louables occupations, son âme s'était fortifiée de bonne heure loin de la corruption. Lorsqu'en premier lieu il sollicita, auprès du peuple, le tribunat militaire, bien que presque aucun citoyen ne le connût personnellement, sa réputation lui valut les suffrages spontanés de toutes les tribus. Dès ce moment, il s'éleva successivement de magistrature en magistrature, et dans toutes ses fonctions il se montra toujours supérieur à son emploi. Cependant, à cette époque, cet homme si distingué, que son ambition perdit par la suite [120], n'osait encore briguer le consulat ; car alors, si le peuple disposait des autres magistratures, la noblesse se transmettait de main en main cette dignité suprême, dont elle était exclusivement en possession. Tout homme nouveau, quels que fussent sa renommée et l'éclat de ses actions, paraissait indigne de cet honneur [121] : il était comme souillé par la tache de sa naissance.

LXIV. Toutefois, les paroles de l'aruspice s'accordant avec les ambitieux désirs de Marius, celui-ci demande à Metellus son congé pour aller se mettre au nombre des candidats. Bien que ce général réunît à un degré supérieur, mérite, renommée, et mille autres qualités désirables dans un homme vertueux, il n'était pas exempt de cette hauteur dédaigneuse, qui est le défaut général de la noblesse. Frappé d'abord de cette démarche

ejus consilium, et quasi per amicitiam monere, « ne tam prava inciperet, neu super fortunam animum gereret; non omnia omnibus cupiunda esse; debere illi res suas satis placere : postremo caveret id petere a populo romano quod illi jure negaretur. » Postquam hæc atque talia dixit, neque animus Marii flectitur, respondit, « ubi primum potuisset per negotia publica, facturum sese quæ peteret. » Ac postea sæpius eadem postulanti fertur dixisse, « ne festinaret abire; satis mature illum cum filio suo consulatum petiturum. » Is eo tempore contubernio patris ibidem militabat, annos natus circiter xx.

Quæ res Marium, quum pro honore quem adfectabat, tum contra Metellum, vehementer accenderat. Ita, cupidine atque ira, pessumis consultoribus, grassari; neque facto ullo neque dicto abstinere, quod modo ambitiosum foret : milites quibus in hibernis præerat laxiore imperio quam antea habere : apud negotiatores, quorum magna multitudo Uticæ erat, criminose simul et magnifice de bello loqui : « dimidia pars exercitus sibi permitteretur, paucis diebus Jugurtham in catenis habiturum; ab imperatore consulto trahi, quod homo inanis et regiæ superbiæ imperio nimis gauderet. » Quæ omnia illis eo fir-

sans exemple, il en témoigne à son questeur toute sa surprise, et lui conseille, en ami, « de ne pas s'engager dans un projet si chimérique, de ne pas élever ses pensées au dessus de sa condition; que les mêmes prétentions ne conviennent pas à tous; qu'il devait se trouver satisfait de sa position, et surtout se bien garder de solliciter du peuple romain ce qui ne pouvait que lui attirer un refus mérité. » Voyant que ces représentations et d'autres discours semblables n'avaient point ébranlé Marius, Metellus ajouta, « que dès que les affaires publiques lui en laisseraient le loisir, il lui accorderait sa demande. » Marius, ne cessant de réitérer les mêmes sollicitations, on prétend que le proconsul lui dit: « Qui vous presse de partir? il sera assez temps pour vous de demander le consulat quand mon fils se mettra sur les rangs. » Or, ce jeune homme, qui servait alors sous les yeux de son père, était à peine dans sa vingtième année [122].

Cette réponse enflamme encore plus Marius pour la dignité qu'il convoite, en l'irritant profondément contre son général. Dès ce moment, il n'a pour guide de ses actions que l'ambition et la colère, de tous les conseillers les plus funestes : démarches, discours, tous les moyens lui semblent bons [123] pour se concilier la faveur populaire : aux soldats qu'il commande dans leurs quartiers d'hiver, il accorde le relâchement de la discipline; devant les marchands romains, qui se trouvaient en grand nombre à Utique, il ne cesse de parler de la guerre d'un ton à la fois frondeur et fanfaron : « Qu'on lui donnât seulement la moitié de l'armée, disait-il, et en peu de jours il amènerait Jugurtha chargé de chaînes; que le général traînait exprès la guerre en longueur, parce que,

miora videbantur, quod diuturnitate belli res familiarîs corruperant, et animo cupienti nihil satis festinatur.

LXV. Erat præterea in exercitu nostro Numida quidam, nomine Gauda, Manastabalis filius, Masinissæ nepos, quem Micipsa testamento secundum hæredem scripserat; morbis confectus, et ob eam causam mente paullum imminuta. Cui Metellus petenti, more regum, uti sellam juxta poneret; item postea, custodiæ caussa, turmam equitum romanorum, utrumque negaverat: honorem, quod eorum modo foret quos populus romanus reges adpellavisset; præsidium, quod contumeliosum in eos foret, si equites romani satellites Numidæ traderentur.

Hunc Marius anxium adgreditur, atque hortatur uti contumeliarum imperatoris cum suo auxilio pœnas petat. Hominem ob morbos animo parum valido secunda oratione extollit: « illum regem, ingentem virum, Masinissæ nepotem esse: si Jugurtha captus aut occisus, imperium Numidiæ sine mora habiturum: id adeo mature posse evenire, si ipse consul ad id bellum missus foret. » Itaque et illum, et equites romanos, milites et negotiatores, alios ipse, plerosque spes pacis impellit, uti Ro-

bouffi de vanité, orgueilleux comme un roi, il se complaisait dans le commandement. » Ces discours faisaient d'autant plus d'impression sur ceux auxquels ils s'adressaient, que la durée de la guerre compromettait leur fortune : les gens pressés ne trouvent jamais qu'on aille assez vite [124].

LXV. Il y avait alors, dans notre armée, un Numide nommé Gauda, fils de Manastabal et petit-fils de Masinissa [125], à qui Micipsa, par testament, avait substitué ses états [126]. Les infirmités dont il était accablé avaient affaibli son esprit. Metellus, à qui il avait demandé d'avoir, selon la prérogative des rois, son siège auprès de celui du consul, et pour sa garde un escadron de cavalerie romaine, lui avait refusé l'un et l'autre : le siège, parce que cet honneur n'était déféré qu'à ceux que le peuple romain avait reconnus rois; la garde, parce qu'il eût été honteux pour des cavaliers romains [127] de servir de satellites à un Numide.

Marius aborde le prince mécontent, et l'engage à se servir de lui pour tirer vengeance des affronts de leur général. Ses paroles flatteuses exaltent cette tête faible : « Il est roi, homme de mérite, petit-fils de Masinissa : Jugurtha une fois pris ou tué, le royaume de Numidie lui reviendra sur-le-champ; ce qui ne tarderait pas à s'accomplir, si, consul, Marius était chargé de cette guerre. » En conséquence, et Gauda, et les chevaliers romains [128], tant militaires que négocians, poussés, les uns par l'ambitieux questeur, le plus grand nombre par l'espoir de la paix, écrivent à Rome, à leurs amis, dans un sens très-défavorable à Metellus [129], et demandent Marius

mam ad suos necessarios aspere in Metellum de bello scribant, Marium imperatorem poscant. Sic illi a multis mortalibus honestissuma suffragatione consulatus petebatur. Simul ea tempestate plebes, nobilitate fusa per legem Mamiliam, novos extollebat. Ita Mario cuncta procedere.

LXVI. Interim Jugurtha postquam, omissa deditione, bellum incipit, cum magna cura parare omnia, festinare, cogere exercitum: civitates, quæ ab se defecerant, formidine aut ostentando præmia adfectare; communire suos locos; arma, tela, alia quæ spe pacis amiserat, reficere, aut commercari; servitia Romanorum adlicere, et eos ipsos qui in præsidiis erant pecunia tentare; prorsus nihil intactum neque quietum pati; cuncta agitare. Igitur Vaccenses, quo Metellus initio, Jugurtha pacificante, præsidium imposuerat, fatigati regis suppliciis neque antea voluntate alienati, principes civitatis inter se conjurant: nam volgus, uti plerumque solet, et maxume Numidarum, ingenio mobili, seditiosum atque discordiosum erat, cupidum novarum rerum, quieti et otio advorsum: dein, compositis inter se rebus, diem tertium constituunt, quod is festus celebratusque per omnem Africam ludum et lasciviam magis quam formidinem ostentabat. Sed ubi tempus fuit, centuriones tribunosque militarîs, et ipsum præfectum op-

pour général. Ainsi, pour lui faire obtenir le consulat, se forma la plus honorable coalition de suffrages. D'ailleurs, à cette époque, le peuple, voyant la noblesse humiliée par la loi Mamilia [130], cherchait à élever des hommes nouveaux. Tout conspirait ainsi en faveur de Marius.

LXVI. Cependant Jugurtha, ne songeant plus à se rendre, recommence la guerre, et fait tous ses préparatifs avec autant de soin que de promptitude : il rassemble son armée, puis, pour ramener les villes qui l'avaient abandonné, emploie la terreur ou les promesses; il fortifie les places, fait fabriquer ou achète des armes, des traits, et tous les objets que l'espoir de la paix lui avait fait sacrifier; il attire à lui les esclaves romains, et veut séduire par son or jusqu'aux soldats de nos garnisons; en un mot, rien n'est à l'abri de ses provocations à la défection et à la révolte : il met en jeu tous les ressorts. Ses manœuvres réussirent auprès des habitans de Vacca, où Metellus, lors des premières ouvertures pacifiques de Jugurtha, avait fait mettre garnison. Importunés par les supplications de leur roi, pour lequel ils n'avaient jamais eu d'éloignement, ils forment entre eux, du moins les principaux habitans, un complot en sa faveur : car la multitude, qui, comme presque partout ailleurs, mais particulièrement chez les Numides, est inconstante, séditieuse, amie des révolutions, ne soupirait qu'après un changement, et détestait l'ordre et le repos [131]. Leurs mesures concertées entre eux, les conjurés en fixent l'exécution au troisième jour suivant : c'était une fête solennisée dans l'Afrique entière, où tout appelait la joie et

pidi T. Turpilium Silanum, alius alium domos suas invitant : eos omnîs, præter Turpilium, inter epulas obtruncant : postea milites palantîs, inermos, quippe in tali die ac sine imperio, adgrediuntur. Idem plebes facit, pars edocti ab nobilitate, alii studio talium rerum incitati, quîs acta consiliumque ignorantibus tumultus ipse et res novæ satis placebant.

LXVII. Romani milites, improviso metu, incerti ignarique quid potissumum facerent, trepidare ad arcem oppidi, ubi signa et scuta erant : præsidium hostium, portæ ante clausæ fugam prohibebant : ad hoc, mulieres puerique pro tectis ædificiorum saxa, et alia quæ locus præbebat, certatim mittere. Ita neque caveri anceps malum, neque a fortissumis infirmissumo generi resisti posse : juxta boni malique, strenui et imbelles inulti obtruncati. In ea tanta asperitate, sævissumis Numidis et oppido undique clauso, Turpilius unus ex omnibus Italicis profugit intactus : id misericordiane hospitis, an pactione, an casu ita evenerit, parum comperimus; nisi, quia illi in tanto malo turpis vita fama integra potior, improbus intestabilisque videtur.

le plaisir, mais nullement la crainte. Au temps marqué, les centurions, les tribuns militaires, puis même le commandant de la place, T. Turpilius Silanus, sont chacun invités chez quelqu'un des principaux habitans, et tous, à l'exception de Turpilius, massacrés au milieu du festin. Les conjurés tombent ensuite sur nos soldats, qui, profitant de la fête et de l'absence de leurs officiers, couraient la ville sans armes. Les gens du peuple prennent part au massacre; les uns initiés au complot par la noblesse, les autres attirés par le goût de pareilles exécutions : dans leur ignorance de ce qui s'est fait, de ce qui se prépare, le désordre, une révolution nouvelle, est tout ce qui les flatte.

LXVII. Dans cette alarme imprévue, les soldats romains, déconcertés, ne sachant quel parti prendre, courent précipitamment vers la citadelle où étaient leurs enseignes et leurs boucliers; mais un détachement ennemi placé devant les portes, qui étaient fermées, leur coupe ce moyen de retraite, tandis que les femmes et les enfans lancent sur eux à l'envi, du haut des toits, des pierres, et tout ce qui leur tombe sous la main. Ils ne peuvent éviter ce double péril : nulle résistance n'est possible au plus vaillant contre le sexe et l'âge le plus débile : timides ou braves, forts ou faibles, tous succombent sans défense. Dans cette horrible boucherie, au milieu de l'acharnement des Numides, au sein d'une ville fermée de toutes parts, Turpilius seul, de tous les Italiens, échappa sans aucun mal. Dut-il son salut à la pitié de son hôte, à quelque convention tacite ou bien au hasard? Je l'ignore; mais l'homme qui, dans un pareil désastre, préféra une vie honteuse à une renommée sans tache, doit sembler criminel et méprisable [132].

LXVIII. Metellus, postquam de rebus Vaccæ actis comperit, paullisper mœstus e conspectu abit : deinde, ubi ira et ægritudo permixta, cum maxuma cura ultum ire injurias festinat. Legionem, cum qua hiemabat, et, quam plurimos potest, Numidas equites pariter cum occasu solis expeditos educit : et postera die circiter horam tertiam pervenit in quamdam planitiem, locis paullo superioribus circumventam. Ibi milites fessos itineris magnitudine, et jam abnuentîs omnia, docet, oppidum Vaccam non amplius mille passuum abesse : decere illos reliquum laborem æquo animo pati, dum pro civibus suis, viris fortissumis atque miserrumis, pœnas caperent : præterea prædam benigne ostentat. Sic animis eorum arrectis, equites in primo late, pedites quam artissume ire, signa occultare jubet.

LXIX. Vaccenses ubi animum advortere ad se vorsum exercitum pergere, primo, uti erat res, Metellum rati, portas clausere; deinde, ubi neque agros vastari, et eos, qui primi aderant, Numidas equites vident; rursum Jugurtham arbitrati, cum magno gaudio obvii procedunt. Equites peditesque, repente signo dato, alii volgum effusum oppido cædere; alii ad portas festinare; pars turrîs capere; ira atque prædæ spes amplius quam lassitudo posse. Ita Vaccenses biduum modo ex perfidia lætati : civitas magna et opulens pœnæ cuncta

LXVIII. Quand Metellus apprit ce qui s'était passé à Vacca, dans sa douleur, il se déroba quelque temps aux regards; mais bientôt, la colère et le ressentiment se mêlant à ses regrets, il fait toutes ses dispositions pour en tirer une prompte vengeance. Avec la légion de son quartier d'hiver, et le plus qu'il peut rassembler de cavaliers numides, il part sans ses bagages, au coucher du soleil. Le lendemain, vers la troisième heure [133], il arrive dans une espèce de plaine environnée de tous côtés par de petites éminences. Là, voyant ses soldats harassés par la longueur du chemin, et disposés à refuser tout service, il leur apprend qu'ils ne sont plus qu'à mille pas de Vacca, et qu'il est de leur honneur de supporter encore un reste de fatigue pour aller venger leurs braves et infortunés concitoyens. Il termine en les flattant du pillage. Ce discours a ranimé leurs forces : Metellus fait marcher sa cavalerie en première ligne sur un plan étendu, et serrer le plus possible les rangs à l'infanterie, avec ordre de cacher les drapeaux.

LXIX. Les habitans de Vacca, à la première vue d'une armée qui marchait vers leur ville, crurent d'abord, ainsi qu'il était vrai, que c'étaient les Romains, et ils fermèrent leurs portes. Mais comme cette armée ne dévastait point la campagne, et que ceux qui s'avançaient les premiers étaient des Numides, alors les Vaccéens se persuadent que c'était Jugurtha, et, transportés de joie, ils vont au devant de lui. Les cavaliers et les fantassins, à un signal donné tout à coup, s'élancent à la fois : les uns taillent en pièces la foule qui sortait de la ville, les autres courent aux portes, ceux-ci s'emparent des tours. Le ressentiment et l'espoir du butin triomphent de la lassitude. Ainsi les Vaccéens n'eurent que

aut prædæ fuit. Turpilius, quem præfectum oppidi unum ex omnibus profugisse supra ostendimus, jussus a Metello caussam dicere, postquam sese parum expurgat, condemnatus verberatusque, capite pœnas solvit: nam is civis ex Latio erat.

LXX. Per idem tempus Bomilcar, cujus impulsu Jugurtha deditionem, quam metu deseruit, inceperat, suspectus regi, et ipse eum suspiciens, novas res cupere; ad perniciem ejus dolum quærere; diu noctuque fatigare animum. Denique omnia tentando, socium sibi adjungit Nabdalsam, hominem nobilem, magnis opibus, carum acceptumque popularibus suis; qui plerumque seorsum ab rege exercitum ductare, et omnîs res exsequi solitus erat, quæ Jugurthæ fesso, aut majoribus adstricto, superaverant: ex quo illi gloria opesque inventæ.

Igitur utriusque consilio dies insidiis statuitur: cetera, uti res posceret, ex tempore parari placuit. Nabdalsa ad exercitum profectus, quem inter hiberna Romanorum jussus habebat, ne ager, inultis hostibus, vastaretur. Is postquam magnitudine facinoris perculsus, ad tempus non venit, metusque rem impediebat; Bomilcar, simul cupidus incepta patrandi, et timore socii

deux jours à se féliciter de leur perfidie. Cette grande et opulente cité devint tout entière la proie de la vengeance ou de la rapacité du soldat. Turpilius, le commandant de la ville, que nous avons vu ci-dessus échapper seul au massacre général, cité par Metellus pour rendre compte de sa conduite, se justifia mal, fut condamné, battu de verges, et décapité, car il n'était que citoyen latin [134].

LXX. Dans ce même temps, l'homme dont les conseils avaient poussé Jugurtha à une soumission, que la crainte lui avait fait ensuite rétracter, Bomilcar, devenu suspect à ce prince, qu'il suspectait lui-même, veut sortir de cette position : il cherche quelque ruse pour le perdre : nuit et jour cette idée obsède son esprit. A force de tentatives, il parvient enfin à s'adjoindre pour complice Nabdalsa, homme distingué par sa naissance, ses grandes richesses, estimé et chéri de ses compatriotes. Il était ordinairement chargé d'un corps d'armée séparé du roi, et de le suppléer dans toutes les affaires auxquelles ne pouvait suffire Jugurtha, fatigué ou occupé de soins plus importans; ce qui avait valu à Nabdalsa de la gloire et des richesses.

Ces deux hommes, dans un conciliabule, prirent jour pour l'exécution du complot : au reste, ils convinrent de régler leur conduite selon les circonstances du moment. Nabdalsa part pour l'armée, qui était en observation près des quartiers d'hiver des Romains, afin de les empêcher de dévaster impunément la campagne; mais, épouvanté de l'énormité du crime, au jour marqué, il ne vint point, et ses craintes arrêtèrent le complot. Alors Bomilcar, à la fois impatient de consommer son entre-

anxius, ne, omisso vetere consilio, novum quæreret, litteras ad eum per homines fidelîs mittit, « mollitiem secordiamque viri accusare, testari deos, per quos juravisset; præmia Metelli in pestem ne converteret; Jugurthæ exitium adesse; ceterum suane, an virtute Metelli periret, id modo agitari : proinde reputaret cum animo suo, præmia, an cruciatum mallet. »

LXXI. Sed quum hæ litteræ adlatæ, forte Nabdalsa, exercito corpore fessus, in lecto quiescebat. Ubi, cognitis Bomilcaris verbis, primo cura, deinde, uti ægrum animum solet, somnus cepit. Erat ei Numida quidam negotiorum curator, fidus acceptusque, et omnium consiliorum, nisi novissumi, particeps. Qui postquam adlatas litteras audivit, ex consuetudine ratus opera aut ingenio suo opus esse, in tabernaculum introit; dormiente illo epistolam, super caput in pulvino temere positam, sumit ac perlegit. Dein propere, cognitis insidiis, ad regem pergit. Nabdalsa, post paullo experrectus, ubi neque epistolam reperit, et rem omnem, uti acta, cognovit, primò indicem persequi conatus; postquam id frustra fuit, Jugurtham placandi gratia accedit, dicit quæ ipse paravisset facere perfidia clientis sui præventa : lacru-

prise, et inquiet des alarmes de son complice, qui pouvait renoncer à leur premier projet pour prendre une résolution contraire, lui envoya, par des émissaires fidèles, une lettre dans laquelle « il lui reprochait sa mollesse et son défaut de résolution; puis, attestant les dieux [135] qui avaient reçu ses sermens, il l'avertissait de prendre garde de faire tourner à leur ruine les promesses de Metellus; que la dernière heure de Jugurtha avait sonné, que seulement il était encore incertain s'il périrait victime de leur courage ou de celui de Metellus; enfin que Nabdalsa y pensât sérieusement : qu'il fallait opter entre de riches récompenses ou l'horrible supplice de la croix. »

LXXI. A l'arrivée de cette lettre, Nabdalsa, fatigué de l'exercice qu'il avait pris, s'était jeté sur son lit. Après avoir lu ce que lui marquait Bomilcar, l'inquiétude, puis bientôt, comme c'est l'ordinaire dans l'accablement d'esprit, le sommeil s'empara de lui [136]. Il avait pour secrétaire un Numide, qui, possédant sa confiance et son affection, était dans le secret de tous ses desseins, excepté du dernier. Dès que cet homme apprit qu'il était arrivé des lettres, pensant que, selon l'habitude, on pouvait avoir besoin de son ministère et de ses avis, il entra dans la tente de son maître. Nabdalsa dormait : la lettre était négligemment posée sur le chevet au dessus de sa tête. Le secrétaire la prend et la lit tout entière. Aussitôt, muni de cet indice du complot, il court vers le roi. Nabdalsa, réveillé peu d'instans après, ne trouve plus la lettre : il apprend ce qui vient de se passer [137], et se met d'abord à la poursuite du dénonciateur; mais n'ayant pu l'atteindre, il se rend près de Jugurtha pour l'apaiser. Il lui dit qu'un serviteur perfide n'avait fait que le pré-

mans obtestatur per amicitiam, perque sua antea fideliter acta, ne super tali scelere suspectuum sese haberet.

LXXII. Ad ea rex, aliter atque animo gerebat, placide respondit. Bomilcare aliisque multis, quos socios insidiarum cognoverat, interfectis, iram oppresserat, ne qua ex eo negotio seditio oriretur. Neque post id locorum Jugurthæ dies, aut nox ulla quieta fuere; neque loco, neque mortali cuiquam, aut tempori satis credere; civîs, hostîs juxta metuere; circumspectare omnia, et omni strepitu pavescere; alio atque alio loco, sæpe contra decus regium, noctu requiescere : interdum somno excitus, arreptis armis, tumultum facere. Ita formidine, quasi vecordia, exagitari.

LXXIII. Igitur Metellus, ubi de casu Bomilcaris et indicio patefacto ex perfugis cognovit; rursus, tanquam ad integrum bellum, cuncta parat festinatque. Marium, fatigantem de profectione, simul et invisum et offensum, sibi parum idoneum ratus, domum dimittit. Et Romæ plebes, litteris, quæ de Metello ac Mario missæ erant, cognitis, volenti animo de ambobus acceperant. Imperatori nobilitas, quæ antea decori, invidiæ esse : at illi alteri generis humilitas favorem addiderat. Ceterum in

venir dans la démarche que lui-même se disposait à faire; puis, les larmes aux yeux, il conjure le roi, au nom de l'amitié et de sa fidélité passée, de ne pas le soupçonner d'un pareil crime.

LXXII. Le roi, dissimulant ses véritables sentimens, lui répondit avec douceur. Après avoir fait périr Bomilcar et beaucoup d'autres reconnus ses complices, il avait fait violence à son courroux contre Nabdalsa, de peur d'exciter une sédition. Mais, depuis ce temps, il n'y eut plus de repos pour Jugurtha, ni le jour ni la nuit. Désormais, en tel lieu, avec telle personne et à telle heure que ce fût, il ne se croyait plus en sûreté, craignant ses sujets à l'égal de ses ennemis, épiant tout ce qui l'environnait, s'épouvantant au moindre bruit, couchant la nuit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, au mépris des bienséances du trône; quelquefois il s'éveillait en sursaut, saisissait ses armes, et poussait des cris : les terreurs dont il était obsédé allaient jusqu'à la démence [138].

LXXIII. A peine instruit, par des transfuges, de la triste fin de Bomilcar et de la découverte de la conspiration, Metellus se hâte de faire ses préparatifs comme pour une guerre toute nouvelle. Marius ne cessait de l'importuner pour son congé : Metellus, ne pouvant attendre de grands services d'un questeur qu'il n'aimait pas, et qu'il avait offensé, le laisse enfin partir [139]. A Rome, le peuple, à la lecture des lettres concernant Metellus et Marius, avait reçu volontiers l'opinion qu'elles exprimaient sur l'un et sur l'autre. La noblesse du proconsul n'était plus pour lui un titre d'honneur, comme

utroque magis studia partium, quam bona aut mala sua, moderata. Præterea seditiosi magistratus volgum exagitare, Metellum omnibus concionibus capitis arcessere, Marii virtutem in majus celebrare. Denique plebes sic accensa, uti opifices agrestesque omnes, quorum res fidesque in manibus sitæ erant, relictis operibus, frequentarent Marium, et sua necessaria post illius honorem ducerent. Ita, perculsa nobilitate, post multas tempestates novo homini consulatus mandatur. Et postea populus a tribuno plebis Manilio Mancino rogatus, quem vellet cum Jugurtha bellum gerere; frequens Marium jussit. Senatus paullo ante Metello decreverat : ea res frustra fuit.

LXXIV. Eodem tempore Jugurtha, amissis amicis, (quorum plerosque ipse necaverat, ceteri formidine, pars ad Romanos, alii ad regem Bocchum profugerant); quum neque bellum geri sine administris posset, et novorum fidem, in tanta perfidia veterum, experiri periculosum duceret, varius incertusque agitabat; neque illi res, neque consilium, aut quisquam hominum satis placebat; itinera præfectosque in dies mutare; modo advorsum hostes, interdum in solitudines pergere; sæpe in fuga, ac post paullo spem in armis habere; dubitare, virtuti popula-

naguère, mais de réprobation; et la basse naissance du questeur ajoutait à la faveur populaire. Du reste, à l'égard de l'un et de l'autre, l'esprit de parti influa beaucoup plus que la considération des bonnes ou des mauvaises qualités. Cependant, des magistrats factieux ne cessent d'agiter la multitude. Dans tous les groupes, ils accusent Metellus de haute trahison, et préconisent outre mesure le mérite de Marius. Enfin, ils échauffent tellement l'esprit de la populace, que les artisans, les laboureurs, et tous les citoyens qui n'avaient d'autre existence, d'autre crédit que le travail de leurs mains, quittent leur ouvrage pour faire cortège à Marius, se privant ainsi du nécessaire, afin de hâter son élévation. Ainsi, pour l'abaissement de la noblesse, après une longue suite d'années [140], on vit le consulat déféré à un homme nouveau. Bientôt après, le peuple, consulté par Manilius Mancinus [141], l'un de ses tribuns, sur le choix du général qui serait chargé de la guerre de Jugurtha, proclame Marius avec acclamation. Le sénat avait quelque temps auparavant désigné Metellus; mais son décret fut comme non avenu.

LXXIV. Cependant, privé de ses amis, dont il avait fait périr la plupart, ou qui, par crainte, s'étaient réfugiés chez les Romains ou chez le roi Bocchus [142], Jugurtha, ne pouvant faire la guerre sans lieutenans, et redoutant de se fier à de nouveaux confidens, après tant de perfidie de la part des anciens, était en proie à l'incertitude, à l'irrésolution. Mécontent de sa fortune, de ses projets, et de tout le monde, il changeait tous les jours de routes et d'officiers, tantôt marchant contre l'ennemi, tantôt s'enfonçant dans les déserts; mettant aujourd'hui son espoir dans la fuite, le lendemain dans ses armes; ne sachant s'il devait plus se défier de la va-

rium, an fidei minus crederet : ita, quocunque intenderat, res advorsæ erant. Sed inter eas moras repente sese Metellus cum exercitu ostendit. Numidæ ab Jugurtha pro tempore parati instructique : dein prœlium incipitur. Qua in parte rex adfuit, ibi aliquandiu certatum; ceteri omnes ejus milites primo concursu pulsi fugatique. Romani signorum et armorum aliquanto numero, hostium paucorum potiti : nam ferme Numidas in omnibus prœliis pedes magis, quam arma tutata sunt.

LXXV. Ea fuga Jugurtha impensius modo rebus suis diffidens, cum perfugis et parte equitatus in solitudines, dein Thalam pervenit, in oppidum magnum et opulentum, ubi plerique thesauri, filiorumque ejus multus pueritiæ cultus erat. Quæ postquam Metello comperta sunt, quanquam inter Thalam flumenque proxumum, spatio millium quinquaginta, loca arida atque vasta esse cognoverat; tamen spe patrandi belli, si ejus oppidi potitus foret, omnîs asperitates supervadere, ac naturam etiam vincere adgreditur. Igitur omnia jumenta sarcinis levari jubet, nisi frumento dierum decem; ceterum utres modo; et alia aquæ idonea portari. Præterea conquirit ex agris, quam plurimum potest, domiti pecoris; eo imponit vasa cujusque modi, pleraque lignea, collecta ex tuguriis Numidarum. Ad hoc finitumis imperat, qui se post regis fugam Metello dederant, quam plurimum

leur de ses sujets que de leur fidélité; enfin, à quelque parti qu'il s'arrêtât, tout menaçait de lui être contraire. Au milieu de ces tergiversations, Metellus se montre tout à coup avec son armée; Jugurtha dispose, range ses troupes à la hâte, et l'action est engagée. Là où le roi combattit en personne, les Numides firent quelque résistance; partout ailleurs, ils furent, dès le premier choc, enfoncés, mis en fuite. Les Romains prirent une assez grande quantité d'armes et de drapeaux, mais peu de prisonniers; car presque toujours, dans les combats, les Numides doivent leur salut moins à leurs armes qu'à la vitesse de leurs pieds.

LXXV. Cette déroute ne fit qu'accroître le découragement et les défiances de Jugurtha. Suivi des transfuges et d'une partie de sa cavalerie, il gagne les déserts, puis Thala, ville grande et riche, où étaient ses trésors, et l'attirail pompeux qui entourait l'enfance de ses fils. Dès que Metellus est instruit de ces détails, quoiqu'il n'ignorât pas qu'entre la ville de Thala et le fleuve le plus voisin, s'étendait, sur un espace de cinquante milles, une plaine immense et aride, toutefois, dans l'espérance de terminer la guerre par la conquête de cette place, il résolut de surmonter toutes les difficultés de la route, et de vaincre la nature elle-même. Par ses ordres, les bêtes de somme, débarrassées de tous les bagages, sont chargées de blé pour dix jours, ainsi que d'outres, et d'autres vaisseaux propres à contenir de l'eau. Sont mis ensuite en réquisition tous les animaux domestiques disponibles pour porter des vases de toute espèce, mais particulièrement en bois, et trouvés dans les cabanes des Numides. Aux habitans des cantons voisins, qui, depuis la fuite de Jugurtha, s'étaient donnés à lui,

quisque aquæ portarent; diem locumque, ubi præsto forent, prædicit. Ipse ex flumine, quam proxumam oppido aquam supra diximus, jumenta onerat. Eo modo instructus, ad Thalam proficiscitur. Deinde ubi ad id loci ventum, quo Numidis præceperat, et castra posita munitaque sunt, tanta repente cœlo missa vis aquæ dicitur, ut ea modo exercitui satis superque foret. Præterea commeatus spe amplior: quia Numidæ, sicuti plerique in nova deditione, officia intenderant. Ceterum milites, religione, pluvia magis usi; eaque res multum animis eorum addidit; nam rati sese dîs immortalibus curæ esse. Deinde, postero die, contra opinionem Jugurthæ, ad Thalam perveniunt. Oppidani, qui se locorum asperitate munitos crediderant, magna atque insolita re perculsi, nihilo segnius bellum parare : idem nostri facere.

LXXVI. Sed rex nihil jam infectum Metello credens, quippe qui omnia, arma, tela, locos, tempora, denique naturam ipsam, ceteris imperitantem, industria vicerat, cum liberis et magna parte pecuniæ ex oppido noctu profugit : neque postea in ullo loco amplius una die aut una nocte moratus, simulabat sese negotii gratia

Metellus enjoint de charrier de l'eau en abondance, puis il indique à chacun le jour et le lieu où il doit se trouver. Le proconsul lui-même fait charger d'eau ses bêtes de somme au fleuve que nous avons dit être le plus proche de la ville. Toutes ces précautions prises, il marche vers Thala. Arrivé dans l'endroit qu'il avait assigné aux Numides, à peine a-t-il assis et fortifié son camp, qu'une telle abondance de pluie vint, dit-on, à tomber, que l'armée eut de l'eau bien au delà de ses besoins. En outre, la provision qui fut apportée surpassa les espérances. Les Numides, comme il arrive aux peuples tout nouvellement soumis, avaient fait plus qu'il ne leur était demandé. Mais nos soldats, par un sentiment de religion, employèrent de préférence l'eau de pluie. Cet incident accrut merveilleusement leur courage; car ils y virent la preuve que les dieux immortels daignaient prendre soin d'eux. Le lendemain, contre l'attente de Jugurtha, les Romains arrivent à Thala. Les habitans, qui croyaient leur ville bien défendue par l'extrême difficulté de ses approches, sont confondus d'une entreprise si grande et si extraordinaire ; cependant ils ne se disposent pas moins activement au combat : autant en firent les Romains.

LXXVI. Convaincu que tout est possible à Metellus[143], puisque les armes, les traits, les positions, le temps, enfin la nature elle-même, qui commande à toutes choses, rien n'avait résisté à son habileté, Jugurtha se sauve nuitamment de la ville, avec ses enfans et une grande partie de ses trésors. Depuis ce moment, il ne s'arrêta jamais plus d'un jour ou d'une nuit dans le même lieu[144], sous prétexte que ses affaires lui comman-

properare. Ceterum proditionem timebat, quam vitare posse celeritate putabat; nam talia consilia per otium et ex opportunitate capi.

At Metellus, ubi oppidanos prœlio intentos, simul oppidum et operibus et loco munitum videt, vallo fossaque mœnia circumvenit. Deinde locis ex copia maxume idoneis vineas agere, aggerem jacere, et super aggerem impositis turribus opus et administros tutari. Contra hæc oppidani festinare, parare : prorsus ab utrisque nihil reliquum fieri. Denique Romani, multo ante labore prœliisque fatigati, post dies quadraginta, quam eo ventum erat, oppido modo potiti; præda omnis ab perfugis corrupta. Ii postquam murum arietibus feriri, resque suas adflictas vident, aurum atque argentum et alia quæ prima ducuntur, domum regiam comportant : ibi vino et epulis onerati, illaque, et domum, et semet igni corrumpunt; et quas victi ab hostibus pœnas metuerant, eas ipsi volentes pependere.

LXXVII. Sed pariter quum capta Thala legati ex oppido Lepti ad Metellum venerant, orantes, « uti præsidium præfectumque eo mitteret; Hamilcarem quemdam, hominem nobilem, factiosum, novis rebus studere; advorsum quem neque imperia magistratuum,

daient cette précipitation, mais par la crainte de nouvelles trahisons, n'espérant les éviter qu'au moyen de ces continuels changemens de séjour; car de pareils complots exigent le loisir d'attendre l'occasion.

Metellus voyant les habitans de Thala prêts à combattre vaillamment pour défendre leur ville si bien fortifiée par la nature et par l'art, fait tirer autour des murs une ligne de circonvallation revêtue d'une palissade et d'un fossé. Ensuite, dans les endroits les plus convenables, il fait dresser des mantelets, puis élever des terrasses[145], sur lesquelles on hisse des tours[146] pour mettre à couvert les ouvrages et les travailleurs. A ces moyens d'attaque, les assiégés se hâtent d'opposer leurs moyens de défense: de part et d'autre rien n'est oublié. Les Romains, fatigués de tant de travaux et de périls, après quarante jours de siège, sont enfin maîtres du corps de la place seulement; car tout le butin avait été détruit par les transfuges. Dès qu'ils avaient vu le bélier commencer à battre les murailles[147], les déserteurs, se voyant perdus sans ressource, transportèrent au palais du roi l'or, l'argent, et tout ce qu'il y avait de plus précieux dans la ville. Là, après s'être gorgés de vin et de bonne chère, ils livrèrent au même incendie ces trésors, le palais et leurs personnes. Ainsi, le châtiment qu'ils redoutaient de la part de l'ennemi, après leur défaite, ils se l'infligèrent volontairement eux-mêmes[148].

LXXVII. Au moment de la prise de Thala, des députés de la ville de Leptis vinrent prier Metellus « de leur envoyer une garnison et un gouverneur. Un certain Hamilcar, distingué par sa naissance, esprit factieux, cherchait à y exciter une révolution. Contre lui, l'autorité des magistrats et le frein des lois étaient sans force

neque leges valerent: ni id festinaret, in summo periculo suam salutem, illorum socios fore.» Nam Leptitani jam inde a principio belli Jugurthini ad Bestiam consulem, et postea Romam miserant, amicitiam societatemque rogatum. Deinde, ubi ea impetrata, semper boni fidelesque mansere, et cuncta a Bestia, Albino Metelloque imperata navi fecerant. Itaque ab imperatore facile, quæ petebant, adepti. Emissæ eo cohortes Ligurum quatuor, et C. Annius præfectus.

LXXVIII. Id oppidum ab Sidoniis conditum, quos accepimus profugos, ob discordias civilîs, navibus in eos locos venisse: ceterum situm inter duas Syrtîs, quibus nomen ex re inditum. Nam duo sunt sinus prope in extrema Africa, impares magnitudine, pari natura: quorum proxuma terræ præalta sunt; cetera, uti fors tulit, alta; alia in tempestate vadosa. Nam ubi mare magnum esse, et sævire ventis cœpit, limum, arenamque, et saxa ingentia fluctus trahunt: ita facies locorum cum ventis simul mutatur.

Ejus civitatis lingua modo conversa connubio Numidarum; leges, cultusque pleraque sidonica: quæ eo facilius retinebant, quod procul ab imperio regis ætatem agebant. Inter illos et frequentem Numidiam multi vastique loci erant.

Si Metellus ne se hâtait d'y porter remède, les plus grands dangers menaçaient l'existence d'une ville alliée de Rome.» Les habitans de Leptis avaient en effet, dès le commencement de la guerre de Jugurtha, député vers le consul Bestia, et ensuite à Rome, pour demander l'alliance et l'amitié du peuple romain. Depuis qu'ils les avaient obtenues, ils s'étaient montrés d'utiles et fidèles alliés; tous les ordres de Bestia, d'Albinus et de Metellus, avaient été exécutés par eux avec zèle. Aussi ce dernier leur accorda facilement leur demande; il leur donna pour garnison quatre cohortes de Liguriens, et C. Annius [149] pour gouverneur.

LXXVIII. Cette ville fut bâtie par des Sidoniens, qui, fuyant leur patrie en proie aux discordes civiles, débarquèrent sur ce rivage. Elle est située entre les deux Syrtes, dont le nom tient de la disposition même des lieux [150]. Ce sont deux golfes presqu'à l'extrémité de l'Afrique, de grandeur inégale, mais qui présentent les mêmes phénomènes. Près du rivage, leurs eaux sont très-profondes; partout ailleurs la mer y est, au gré du hasard, ou de la tempête, tantôt fort haute, tantôt n'offrant que des bas-fonds; car dès que la vague s'enfle et que les vents se déchaînent, les flots y entraînent le limon, le sable et d'énormes rochers: ainsi le fond de ces parages change suivant les vents [151].

La langue des Leptitains s'est altérée par leur mélange avec le sang numide: à cela près, ils ont conservé les lois et la plupart des usages sidoniens [152], d'autant plus facilement qu'ils vivaient fort éloignés de la résidence du roi. Entre Leptis et la partie la plus peuplée de la Numidie s'étendent au loin de vastes déserts.

LXXIX. Sed quoniam in has regiones per Leptitanorum negotia venimus, non indignum videtur egregium atque mirabile facinus duorum Carthaginiensium memorare : eam rem nos locus admonuit.

Qua tempestate Carthaginienses pleræque Africæ imperitabant, Cyrenenses quoque magni atque opulenti fuere. Ager in medio arenosus, una specie : neque flumen, neque mons erat, qui finîs eorum discerneret; quæ res eos in magno diuturnoque bello inter se habuit. Postquam utrinque legiones, item classes fusæ fugatæque, et alteri alteros aliquantum adtriverant; veriti ne mox victos victoresque defessos alius adgrederetur, per inducias sponsionem faciunt, « uti certo die legati domo proficiscerentur; quo in loco inter se obvii fuissent, is communis utriusque populi finis haberetur. » Igitur Carthagine duo fratres missi, quibus nomen Philænis erat, maturavere iter pergere : Cyrenenses tardius iere. Id secordiane, an casu acciderit, parum cognovi. Ceterum solet in illis locis tempestas haud secus, atque in mari, retinere : nam ubi per loca æqualia et nuda gignentium ventus coortus arenam humo excitavit, ea magna vi agitata, ora oculosque implere solet; ita prospectu impedito, morari iter. Postquam Cyrenenses aliquanto posteriores se esse vident, et ob rem corruptam domi pœnas metuunt; criminari Carthaginienses ante tempus domo

LXXIX. Puisque les affaires de Leptis nous ont conduit dans ces contrées, il ne sera pas hors de propos de raconter un trait héroïque et admirable de deux Carthaginois : le lieu même nous en a rappelé le souvenir.

Dans le temps que les Carthaginois donnaient la loi à presque toute l'Afrique, les Cyrénéens n'étaient guère moins riches et moins puissans. Entre les deux républiques était une plaine sablonneuse, tout unie, sans fleuve ni montagne qui marquât leurs limites respectives. De là une guerre longue et sanglante entre les deux peuples, qui, de part et d'autre, eurent des légions, ainsi que des flottes détruites et dispersées, et virent leurs forces sensiblement diminuées. Les vaincus et les vainqueurs, également épuisés, craignant qu'un troisième peuple ne vînt les attaquer, convinrent, à la faveur d'une trève, « qu'à un jour déterminé, des délégués de chaque ville en partiraient, et que le lieu où ils se rencontreraient deviendrait la limite des deux territoires. » Deux frères nommés Philènes, que choisit Carthage, firent la route avec plus de célérité. Les Cyrénéens arrivèrent plus tard : fut-ce par leur faute, ou par quelque accident, c'est ce que je ne saurais dire ; car dans ces déserts, les voyageurs peuvent se voir arrêtés par les ouragans aussi bien qu'en pleine mer ; et lorsqu'en ces lieux tout unis, dépourvus de végétation [153], un vent impétueux vient à souffler, les tourbillons de sable qu'il soulève remplissent la bouche et les yeux, et empêchent de voir et de continuer son chemin [154]. Les Cyrénéens se trouvant ainsi devancés, craignent, à leur retour dans leur patrie, d'être punis du dommage qu'ils lui avaient fait encourir. Ils accusent les Carthaginois d'être partis de chez eux avant le mo-

digressos; conturbare rem; denique omnia malle, quam victi abire. Sed quum Pœni aliam conditionem, tantummodo æquam, peterent, Græci optionem Carthaginiensium faciunt, « vel illi, quos finîs populo suo peterent, ibi vivi obruerentur; vel eadem conditione sese, quem in locum vellent, processuros. » Philæni, conditione probata, seque, vitamque reipublicæ condonavere: ita vivi obruti. Carthaginienses in eo loco Philænis fratribus aras consecravere; aliique illis domi honores instituti. Nunc ad rem redeo.

LXXX. Jugurtha postquam, amissa Thala, nihil satis firmum contra Metellum putat, per magnas solitudines cum paucis profectus, pervenit ad Gætulos, genus hominum ferum incultumque, et eo tempore ignarum nominis romani. Eorum multitudinem in unum cogit: ac paullatim consuefacit ordines habere, signa sequi, imperium observare, item alia militaria facere. Præterea regis Bocchi proxumos magnis muneribus et majoribus promissis ad studium sui perducit. Quîs adjutoribus regem adgressus, impellit uti advorsum Romanos bellum suscipiat. Id ea gratia facilius proniusque fuit, quod Bocchus initio hujusce belli legatos Romam miserat, fœdus et amicitiam petitum. Quam rem, opportunissumam incepto bello, pauci impediverant, cæci avaritia, quîs omnia honesta atque inhonesta vendere mos erat.

ment convenu, ils soutiennent que la convention est nulle, et se montrent disposés à tout plutôt que de céder la victoire. Les Carthaginois consentent à un autre accord, pourvu qu'il soit égal entre les contendans. Les Grecs[155] leur donnent l'option « ou d'être enterrés vifs à l'endroit qu'ils prétendaient fixer pour limites de leur république, ou de laisser avancer leurs adversaires jusqu'où ils voudraient, sous la même condition. » Les Philènes acceptent la proposition; ils font à leur patrie le sacrifice de leurs personnes et de leur vie, et sont enterrés vifs[156]. Les Carthaginois élevèrent sur le lieu même des autels à ces deux héros, et leur décernèrent d'autres honneurs au sein de leur ville. Maintenant, je reviens à mon sujet.

LXXX. Jugurtha, après la perte de Thala, voyant qu'aucun boulevard n'était assez fort contre Metellus, se jette dans de vastes déserts, avec quelques amis. Il arrive jusque chez les Gétules, nation féroce, sauvage, et qui ne connaissait pas encore le nom romain. Il rassemble en corps d'armée cette nombreuse population, l'accoutume insensiblement à garder ses rangs, à suivre les drapeaux, à obéir au commandement, à exécuter enfin toutes les manœuvres de la guerre. D'un autre côté, pour mettre le roi Bocchus dans ses intérêts, il gagne les ministres de ce prince avec de grands présens et de plus grandes promesses. Aidé de leur secours, il s'adresse au monarque lui-même, et l'entraîne dans une guerre contre les Romains. Bocchus inclinait d'autant plus facilement vers ce parti, que, dès le commencement de la guerre contre Jugurtha, il avait envoyé des ambassadeurs à Rome pour solliciter notre alliance, et que cette demande, qui venait alors si à propos[157], fut écartée par les intrigues de quelques hommes qu'aveuglait la cupi-

Etiam antea Jugurthæ filia Bocchi nupserat. Verum ea necessitudo apud Numidas Maurosque levis ducitur; quod singuli, pro opibus quisque, quam plurimas uxores, denas alii, alii plures, habent; sed reges eo amplius: ita animus multitudine distrahitur; nulla pro socia obtinet; pariter omnes viles sunt.

LXXXI. Igitur in locum ambobus placitum exercitus conveniunt. Ibi, fide data et accepta, Jugurtha Bocchi animum oratione accendit: « Romanos injustos, profunda avaritia, communîs omnium hostîs esse: eamdem illos caussam belli cum Boccho habere, quam secum et cum aliis gentibus, lubidinem imperitandi; quîs omnia regna advorsa sint: tum sese, paullo ante Carthagienses, item regem Persen, post, uti quisque opulentissumus videatur, ita Romanis hostem fore. » His atque aliis talibus dictis ad Cirtam oppidum iter constituunt; quod ibi Metellus prædam captivosque et impedimenta locaverat. Ita Jugurtha ratus, aut, capta urbe, operæ pretium fore; aut, si Romanus auxilio suis venisset, prœlio sese certaturos. Nam callidus id modo festinabat Bocchi pacem imminuere, ne, moras agitando, aliud quam bellum mallet.

LXXXII. Imperator, postquam de regum societate

dité, et qui faisaient métier de trafiquer de la justice et de l'iniquité. Il faut ajouter que précédemment une fille de Bocchus avait épousé Jugurtha [158]; mais de telles unions, chez les Numides comme chez les Maures, ne forment que des liens bien légers; chacun d'eux, selon ses facultés, prend plusieurs épouses, les uns dix, les autres davantage : les rois encore plus. Le cœur de l'époux ainsi partagé entre un si grand nombre de femmes, il ne traite aucune d'elles comme sa compagne : toutes lui sont également indifférentes [159].

LXXXI. Cependant les armées des deux rois opérèrent leur jonction dans un lieu convenu. Là, après des sermens réciproques, Jugurtha cherche par ses discours à exaspérer Bocchus contre les Romains : il allègue « leurs injustices, leur insatiable cupidité : ce sont, dit-il, les ennemis communs de tous les peuples; ils ont pour faire la guerre contre Bocchus le même motif que contre Jugurtha et contre toutes les nations : la soif de conquérir; toutes les dominations leur paraissent hostiles [160]. Maintenant c'était à Bocchus, naguère aux Carthaginois, puis au roi Persée, à en faire l'expérience [161]. Enfin, il suffira désormais de paraître trop puissant pour devenir leur ennemi. » Après ce discours et d'autres semblables, les deux rois prennent le chemin de Cirta, où Metellus avait déposé son butin, ses prisonniers et son bagage. Jugurtha se flattait, ou de faire une conquête importante, s'il prenait cette ville; ou, si les Romains venaient la secourir, de provoquer une bataille; car le rusé Numide n'avait rien de plus pressé que d'entraîner Bocchus à une rupture ouverte, sans lui laisser le temps de la réflexion et de préférer tout autre parti à celui de la guerre.

LXXXII. Dès qu'il eut appris la coalition des deux

cognovit, non temere, neque, uti, sæpe jam victo Jugurtha, consueverat, omnibus locis pugnandi copiam facit. Ceterum haud procul ab Cirta, castris munitis reges opperitur; melius ratus, cognitis Mauris, quoniam is novus hostis accesserat, ex commodo pugnam facere. Interim Roma per litteras certior fit, provinciam Numidiam Mario datam; nam consulem factum jam antea acceperat. Quîs rebus supra bonum atque honestum perculsus, neque lacrumas tenere, neque moderari linguam, vir egregius in aliis artibus, nimis molliter ægritudinem pati. Quam rem alii in superbiam vortebant; alii bonum ingenium contumelia accensum esse; multi, quod jam parta victoria ex manibus eriperetur. Nobis satis cognitum, illum magis honore Marii, quam injuria sua excruciatum, neque tam anxie laturum fuisse, si ademta provincia alii, quam Mario, traderetur.

LXXXIII. Igitur eo dolore impeditus, et quia stultitiæ videbatur alienam rem periculo suo curare, legatos ad Bocchum mittit, postulatum, « ne sine caussa hostis populo romano fieret; habere eum magnam copiam societatis amicitiæque conjungendæ, quæ potior bello esset; quanquam opibus confideret, non debere incerta pro

rois, le proconsul ne se hasarde plus à présenter le combat indistinctement dans tous les lieux, comme il avait coutume de faire à l'égard de Jugurtha, si souvent vaincu : il se contente d'attendre ses adversaires dans un camp retranché, non loin de Cirta, voulant se donner le temps de connaître les Maures, afin de n'en venir aux mains avec ces nouveaux ennemis qu'il avait en tête, qu'avec tous ses avantages. Cependant des lettres de Rome lui donnèrent l'assurance que le département de la Numidie était décerné à Marius : l'élévation de celui-ci au consulat lui était déjà connue. Consterné de cette nouvelle plus qu'il ne convenait à la raison et à sa dignité, Metellus ne put ni retenir ses larmes, ni contenir sa langue. Cet homme, doué d'ailleurs de si éminentes qualités, s'abandonna trop vivement à son chagrin. Les uns attribuaient cette faiblesse à l'orgueil, d'autres au ressentiment d'une âme honnête qui reçoit un affront; la plupart, au regret de se voir arracher une victoire qu'il tenait déjà dans ses mains. Pour moi, je n'hésite pas à croire que l'élévation de Marius, plus que sa propre injure, déchirait l'âme de Metellus, et il eût éprouvé moins de chagrin, si la province qui lui était enlevée, eût été confiée à tout autre qu'à Marius.

LXXXIII. Réduit à l'inaction par la douleur, et regardant comme une folie de s'exposer au péril dans une guerre qui lui devenait étrangère [162], il envoie des députés à Bocchus, pour lui représenter « qu'il ne devait pas, sans motif, se faire l'ennemi du peuple romain, dont il avait la plus heureuse occasion d'obtenir l'alliance et l'amitié; ce qui valait bien mieux que de le combattre; que, quelque confiance qu'il eût en ses forces, il ne de-

certis mutare; omne bellum sumi facile, ceterum ægerrume desinere; non in ejusdem potestate initium ejus et finem esse; incipere cuivis etiam ignavo licere, deponi quum victores velint. Proinde sibi regnoque consuleret; neu florentîs res suas cum Jugurthæ perditis misceret.» Ad ea rex satis placide verba facit : « Sese pacem cupere, sed Jugurthæ fortunarum misereri; si eadem illi copia fieret, omnia conventura.» Rursus imperator contra postulata Bocchi nuntios mittit. Ille probare, partim abnuere. Eo modo sæpe ab utroque missis remissisque nuntiis tempus procedere, et, ex Metelli voluntate, bellum intactum trahi.

LXXXIV. At Marius, ut supra diximus, cupientissuma plebe consul factus, postquam ei provinciam Numidiam populus jussit, antea jam infestus nobilitati, tum vero multus atque ferox instare; singulos modo, universos lædere; dictitare, sese consulatum ex victis illis spolia cepisse; alia præterea magnifica pro se, et illis dolentia. Interim, quæ bello opus erant, prima habere; postulare legionibus supplementum; auxilia a populis et regibus sociisque arcessere; præterea ex Latio fortissumum quemque, plerosque militiæ, paucos fama cognitos accire, et ambiendo cogere homines emeritis stipendiis secum proficisci. Neque illi senatus, quanquam advor-

vait pas sacrifier le certain pour l'incertain; que toute guerre est facile à entreprendre, mais très-malaisée à terminer; que celui qui la commence n'est pas le maître de la finir; qu'il est permis, même au plus lâche, de prendre les armes, qu'on ne les dépose qu'au gré du vainqueur [163]; enfin, que Bocchus, dans son intérêt et dans celui de son royaume, ne devait pas associer sa fortune florissante au sort désespéré de Jugurtha.» A ces ouvertures, le roi répondit assez civilement, «qu'il désirait la paix, mais qu'il était touché des malheurs de Jugurtha; que si son gendre était pour sa part admis à traiter, tout serait bientôt d'accord.» Metellus, d'après cette proposition de Bocchus, lui envoie de nouveaux députés. Le monarque agrée une partie de leurs demandes, et rejette les autres. Ainsi, à la faveur de ces députations successives, le temps s'écoula, et, comme l'avait désiré Metellus, les hostilités furent suspendues.

LXXXIV. Dès que Marius, porté, comme nous l'avons dit, au consulat, par les vœux ardens du peuple, en eut obtenu le département de la Numidie, lui qui s'était toujours montré l'ennemi des nobles, il donne un libre essor à son animosité, et ne cesse de les attaquer [164], soit en corps, soit individuellement. Il répétait tout haut que le consulat qu'il avait conquis, était la dépouille de vaincus: on l'entendait, en outre, parler de lui en termes magnifiques; des grands, avec l'expression du mépris. Toutefois, il s'occupe avant tout de pourvoir aux besoins de la guerre, sollicite un supplément de troupes aux légions [165], demande des troupes auxiliaires aux peuples, aux rois, aux alliés [166], et fait un appel à tout ce que le Latium avait de plus vaillans soldats: la plupart lui étaient connus pour avoir servi sous ses yeux,

sus erat, de ullo negotio abnuere audebat; ceterum supplementum etiam lætus decreverat: quia neque plebi militia volenti putabatur, et Marius aut belli usum, aut studia volgi, amissurus. Sed ea res frustra sperata: tanta lubido cum Mario eundi plerosque invaserat! Sese quisque præda locupletem, victorem domum rediturum, alia hujuscemodi animis trahebant. Et eos non paullum oratione sua Marius arrexerat: nam postquam, omnibus, quæ postulaverat, decretis, milites scribere volt, hortandi caussa simul, et nobilitatem, uti consueverat, exagitandi, concionem populi advocavit. Deinde hoc modo disseruit:

LXXXV. «Scio ego, Quirites, plerosque non îsdem artibus imperium a vobis petere, et, postquam adepti sunt, gerere: primo industrios, supplicîs, modicos esse; dehinc per ignaviam et superbiam ætatem agere. Sed mihi contra ea videtur. Nam quo universa respublica pluris est, quam consulatus aut prætura, eo majore cura administrari, quam hæc peti, debere. Neque me fallit, quantum, cum maxumo beneficio vestro, negotii sustineam. Bellum parare, simul et ærario parcere; cogere ad militiam quos nolis offendere; domi forisque omnia curare; et ea agere inter invidos, occursantîs, factiosos, opinione, Quirites, asperius est.

le reste de réputation. Par ses sollicitations, il force jusqu'aux vétérans à partir avec lui. Le sénat, malgré son aversion pour Marius, n'osait rien lui refuser; il avait même décrété avec joie un contingent extraordinaire, dans la pensée que la répugnance du peuple pour le service militaire[167], ferait perdre à Marius ou les ressources sur lesquelles il comptait pour la guerre, ou sa popularité. Mais l'attente du sénat fut déçue, tant était vif chez les plébéiens le désir d'aller avec Marius! Chacun se flattait de revenir dans ses foyers enrichi par le butin et par la victoire : tous se repaissaient des plus belles espérances. Une harangue de Marius n'avait pas peu contribué à exalter cet enthousiasme. En effet, dès qu'il eut obtenu les décrets qu'il avait sollicités, il avait, au moment de procéder à l'enrôlement, convoqué le peuple, tant pour animer son courage que pour exhaler contre la noblesse sa haine accoutumée, et s'était exprimé en ces termes :

LXXXV. « Je sais, Romains, que la plupart de vos magistrats ont une conduite bien différente pour briguer le pouvoir, et pour l'exercer, quand ils l'ont obtenu; d'abord actifs, souples, modestes, puis passant leur vie dans la mollesse et dans l'orgueil. Moi, je pense, au contraire, qu'autant la république entière est au dessus du consulat et de la préture, autant on doit mettre, pour la bien gouverner, plus de soin que pour briguer ces honneurs. Quant à moi, je ne me dissimule pas combien l'insigne faveur que vous m'avez accordée m'impose d'obligations. Faire les préparatifs de la guerre et à la fois ménager le trésor public, contraindre au service ceux à qui on ne voudrait point déplaire, pourvoir à tout au dedans et au dehors, malgré les envieux, les

« Ad hoc, alii si deliquere, vetus nobilitas, majorum facta fortia, cognatorum et adfinium opes, multæ clientelæ, omnia hæc præsidio adsunt; mihi spes omnes in memet sitæ, quas necesse est et virtute et innocentia tutari : nam alia infirma sunt. Et illud intellego, Quirites, omnium ora in me conversa esse; æquos bonosque favere, quippe benefacta mea reipublicæ procedunt; nobilitatem locum invadendi quærere : quo mihi acrius adnitendum est, ut neque vos capiamini, et illi frustra sint. Ita ad hoc ætatis a pueritia fui, ut omnîs labores, pericula consueta habeam. Quæ ante vestra beneficia gratuito faciebam, ea uti, accepta mercede, deseram, non est consilium, Quirites. Illis difficile est in potestatibus temperare, qui per ambitionem sese probos simulavere : mihi, qui omnem ætatem in optumis artibus egi, bene facere jam ex consuetudine in naturam vertit. Bellum me gerere cum Jugurtha jussistis; quam rem nobilitas ægerrume tulit. Quæso, reputate cum animis vestris, num id mutare melius sit, si quem ex illo globo nobilitatis ad hoc, aut aliud tale negotium mittatis, hominem veteris prosapiæ ac multarum imaginum, et nullius stipendii : scilicet ut in tanta re, ignarus omnium, trepidet, festinet, sumat aliquem ex

opposans, les factieux, c'est, Romains, une tâche plus rude qu'on ne pense.

« Les autres, encore, s'ils ont failli [168], l'ancienneté de leur noblesse, les brillans exploits de leurs aïeux, le crédit de leurs parens et de leurs alliés, le nombre de leurs cliens sont là pour les protéger. Pour moi, toutes mes espérances sont en moi seul; ce n'est qu'à force de courage et d'intégrité que je puis les conserver : car, au prix de ceux-là, tous les autres appuis sont bien faibles [169]. Je le vois, Romains, tous les regards sont fixés sur moi : les citoyens honnêtes et justes me sont favorables, parce que mes services profiteront à la république. La noblesse n'attend que le moment de l'attaque [170] : je dois donc redoubler d'efforts pour que vous ne soyez point opprimés [171], et que son attente soit trompée. La vie que j'ai menée depuis mon enfance jusqu'à ce jour m'a donné l'habitude des travaux et des périls : la conduite qu'avant de recevoir vos bienfaits, je tenais sans espoir de salaire [172], maintenant que j'en ai pour ainsi dire reçu la récompense, je ne m'aviserai pas de m'en départir. La modération dans le pouvoir est difficile aux ambitieux qui, pour parvenir, ont fait semblant d'être honnêtes gens; mais chez moi, qui ai consacré toute ma vie à la pratique des vertus, l'habitude de bien faire est devenue une seconde nature. Vous m'avez chargé de la guerre contre Jugurtha : la noblesse s'est irritée de ce choix : mais, je vous prie, Romains, réfléchissez mûrement s'il ne vaudrait pas mieux changer votre décret, et parmi cette foule de nobles, chercher pour cette expédition, ou pour toute autre semblable, un homme de vieille lignée [173], qui comptât beaucoup d'aïeux, et

populo monitorem officii. Ita plerumque evenit, ut quem vos imperare jussistis, is imperatorem alium quærat. Ac ego scio, Quirites, qui postquam consules facti sunt, acta majorum et Græcorum militaria præcepta legere cœperint; homines præposteri : nam gerere, quam fieri, tempore posterius, re atque usu prius est.

« Comparate nunc, Quirites, cum illorum superbia me hominem novum. Quæ illi audire et legere solent eorum partim vidi, alia egomet gessi : quæ illi litteris, ego militando didici. Nunc vos existumate facta an dicta pluris sint. Contemnunt novitatem meam, ego illorum ignaviam; mihi fortuna, illis probra objectantur. Quanquam ego naturam unam et communem omnium existumo, sed fortissumum quemque generosissumum. Ac si jam ex patribus Albini aut Bestiæ quæri posset, mene, an illos ex se gigni maluerint; quid responsuros creditis, nisi, sese liberos quam optumos voluisse? Quod si jure me despiciunt, faciant idem majoribus suis, quibus, uti mihi, ex virtute nobilitas cœpit. Invident honori meo; ergo invideant et labori, innocentiæ, peri-

pas une seule campagne. Vous le verrez dans une si importante mission, faire éclater son ignorance, son trouble, sa précipitation, et il lui faudra prendre parmi les plébéiens un conseiller qui lui enseigne ses devoirs [174]. Oui, cela n'arrive que trop souvent : celui que vous avez chargé du commandement cherche un autre homme qui le commande. J'en connais, Romains, qui ont attendu leur élévation au consulat pour commencer à lire l'histoire de nos pères, et les préceptes des Grecs sur l'art militaire : hommes qui font tout hors de saison ; car, bien que dans l'ordre des temps, l'exercice d'une magistrature ne puisse précéder l'élection, il n'en est pas moins la première chose pour l'importance et pour les résultats [175].

« Maintenant, Romains, à ces patriciens superbes, comparez Marius, homme nouveau [176] : ce qu'ils ont ouï raconter, ce qu'ils ont lu, je l'ai vu ou fait moi-même ; l'instruction qu'ils ont prise dans les livres, je l'ai reçue dans les camps : estimez donc ce qui vaut le mieux des paroles ou des actions. Ils méprisent l'obscurité de ma naissance ; moi, je méprise leur lâcheté. On peut m'objecter le tort de la fortune, à eux leur infamie personnelle. Ce n'est pas que je ne pense que la nature, notre mère commune, fait tous les hommes égaux, et que le plus brave est le plus noble [177]. Si l'on pouvait demander aux pères d'Albinus ou de Bestia, qui d'eux ou de moi ils voudraient avoir engendrés, croyez-vous qu'ils ne répondraient pas qu'ils voudraient avoir pour fils les plus vertueux ? S'ils se croient en droit de me mépriser, qu'ils méprisent donc leurs aïeux, ennoblis comme moi par leur vertu [178]. Ils sont jaloux de mon illustration, qu'ils le soient aussi de mes travaux, de

culis etiam meis, quoniam per hæc illum cepi. Verum homines corrupti superbia ita ætatem agunt, quasi vestros honores contemnant; ita hos petunt, quasi honeste vixerint. Næ illi falsi sunt, qui divorsissumas res pariter exspectant, ignaviæ voluptatem, et præmia virtutis. Atque etiam quum apud vos, aut in senatu verba faciunt, pleraque oratione majores suos extollunt; eorum fortia facta memorando clariores sese putant : quod contra est. Nam quanto vita illorum præclarior, tanto horum secordia flagitiosior. Et profecto ita se res habet : majorum gloria posteris quasi lumen est, neque bona, neque mala in occulto patitur.

« Hujusce rei ego inopiam patior, Quirites; verum id quod multo præclarius est, meamet facta dicere licet. Nunc videte quam iniqui sint : quod ex aliena virtute sibi adrogant, id mihi ex mea non concedunt; scilicet, quia imagines non habeo, et quia mihi nova nobilitas est, quam certe peperisse melius est, quam acceptam corrupisse.

« Equidem ego non ignoro, si jam respondere velint, abunde illis facundam et compositam orationem fore. Sed in maxumo vestro beneficio, quum omnibus locis me vosque maledictis lacerent, non placuit reti-

mon intégrité, de mes périls : car c'est à ce prix qu'elle me fut acquise. Mais, aveuglés par l'orgueil, ils se conduisent comme s'ils dédaignaient les honneurs que vous dispensez, et ils les sollicitent comme s'ils les avaient mérités par leur conduite. Certes, ils s'abusent d'une étrange manière, de vouloir réunir en eux des choses presque toujours incompatibles : les douceurs de l'indolence et les récompenses de la vertu. Lorsque, dans vos assemblées ou dans le sénat, ils prennent la parole, leurs discours ne roulent que sur l'éloge de leurs ancêtres : en rappelant les belles actions de ces grands hommes, ils pensent se donner à eux-mêmes du relief. Loin de là, plus la vie des uns eut d'éclat, plus la nullité des autres est dégradante. Et c'est une vérité incontestable : la gloire des ancêtres est comme un flambeau [179] qui ne permet point que les vertus ni les vices de leurs descendans restent dans l'obscurité.

« Pour moi, Romains, je suis dépourvu de cet avantage; mais ce qui est beaucoup plus glorieux, il m'est permis de parler de mes exploits. Maintenant, voyez quelle est leur injustice! Ils se font un titre d'une vertu qui n'est pas la leur, et ils ne veulent pas que je m'en fasse un de la mienne; sans doute, parce que je n'ai point d'aïeux, parce que ma noblesse commence à moi, comme s'il ne valait pas mieux en être soi-même l'auteur, que de dégrader celle qui vous est transmise!

« Certes, je n'ignore pas que, s'ils veulent me répondre, ils ne manqueront point de phrases élégantes et habilement tournées : mais, comme à l'occasion de l'éclatant bienfait que j'ai reçu de vous, ils nous déchirent vous et moi, en toute occasion, par leurs mauvais pro-

cere, ne quis modestiam in conscientiam duceret. Nam me quidem, ex animi sententia, nulla oratio lædere potest : quippe vera necesse est bene prædicet; falsam vita moresque mei superant. Sed quoniam vestra consilia accusantur, qui mihi summum honorem et maxumum negotium imposuistis : etiam atque etiam reputate num id pœnitendum sit. Non possum fidei caussa, imagines, neque triumphos, aut consulatus majorum meorum, ostentare; at, si res postulet, hastas, vexillum, phaleras, alia militaria dona, præterea cicatrices advorso corpore. Hæ sunt meæ imagines; hæc nobilitas, non hæreditate relicta, ut illa illis; sed quæ ego plurimis laboribus et periculis quæsivi.

« Non sunt composita verba mea; parum id facio, ipsa se virtus satis ostendit : illis artificio opus est, uti turpia facta oratione tegant. Neque litteras græcas didici; parum placebat eas discere; quippe quæ ad virtutem doctoribus nihil profuerunt. At illa multo optuma reipublicæ doctus sum; hostem ferire, præsidia agitare, nihil metuere, nisi turpem famam, hiemem et æstatem juxta pati; humi requiescere; eodem tempore inopiam et laborem tolerare. His ego præceptis milites hortabor; neque illos arte colam, me opulenter; neque gloriam meam laborem illorum faciam. Hoc est utile, hoc civile imperium. Namque quum tute per mollitiem

pos, je n'ai pas cru devoir me taire, de peur qu'ils ne prissent pour un aveu de la conscience le silence de la modestie. Ce n'est pas toutefois que personnellement aucun discours puisse me nuire : vrais, ils sont nécessairement à mon avantage; faux, ma conduite et mes mœurs les démentent. Cependant, puisqu'ils incriminent vos décrets, pour m'avoir confié un honneur insigne, et une importante expédition, examinez, oui, examinez bien si vous avez lieu de revenir sur votre décision. Je ne puis, pour justifier votre confiance, étaler les images, les triomphes ou les consulats de mes ancêtres; mais je produirai, s'il le faut, des javelines, un étendard, des colliers, vingt autres dons militaires [180], et les cicatrices qui sillonnent ma poitrine [181]. Voilà mes images, voilà ma noblesse : comme eux, je ne les ai pas recueillis par héritage; moi seul, je les ai obtenus à force de travaux et de périls.

« Mes discours sont sans apprêt [182] : je ne m'en embarrasse guère. La vertu brille assez d'elle-même; c'est à eux qu'il faut de l'art pour cacher par de belles phrases la turpitude de leurs actions. Je n'ai point étudié la littérature des Grecs [183], me souciant peu de l'apprendre, puisqu'elle n'a pas rendu plus vertueux ceux qui l'enseignaient [184]. Mais j'ai appris des choses bien autrement utiles à la république : à frapper l'ennemi, à garder un poste, à ne rien craindre que le déshonneur [185], à endurer également le froid et le chaud, à coucher sur la dure, à supporter à la fois la faim et la fatigue. Voilà par quelles leçons j'instruirai les soldats : on ne me verra pas les faire vivre à l'étroit, et moi vivre dans l'abondance. Je ne fonderai pas ma gloire sur leurs travaux [186]. Ainsi le commandement se montre tutélaire, ainsi doit-il s'exercer

agas, exercitum supplicio cogere, id est dominum, non imperatorem esse. Hæc atque talia majores vestri faciundo, seque remque publicam celebraver.

«Quîs nobilitas freta, ipsa dissimilis moribus, nos illorum æmulos contemnit; et omnîs honores, non ex merito, sed quasi debitos, a vobis repetit. Ceterum homines superbissumi procul errant. Majores eorum omnia, quæ licebat, illis reliquere, divitias, imagines, memoriam sui præclaram : virtutem non reliquere, neque poterant : ea sola neque datur dono, neque accipitur. Sordidum me et incultis moribus aiunt; quia parum scite convivium exorno, neque histrionem ullum, neque pluris pretii coquum, quam villicum, habeo. Quæ mihi lubet confiteri : nam ex parente meo, et ex sanctis viris ita accepi, munditias mulieribus, viris laborem convenire; omnibusque bonis oportere plus gloriæ, quam divitiarum; arma, non supellectilem, decori esse. Quin ergo, quod juvat, quod carum æstumant, id semper faciant : ament, potent; ubi adolescentiam habuere, ibi senectutem agant, in conviviis, dediti ventri et turpissumæ parti corporis; sudorem, pulverem, et alia talia relinquant nobis, quibus illa epulis jucundiora sunt. Verum non est ita : nam ubi se omnibus flagitiis dedecoravere turpissumi viri, bonorum præmia ereptum

entre concitoyens[187] : car si, livré vous-même[188] à la mollesse, vous infligez à l'armée les rigueurs de la discipline, c'est agir en tyran, et non pas en général. C'est en pratiquant mes maximes, et d'autres semblables, que vos ancêtres ont fait la gloire de l'état et la leur.

« Appuyée sur leurs noms, la noblesse, qui ressemble si peu à ces grands hommes, ose nous mépriser, nous qui sommes leurs émules : elle réclame de vous tous les honneurs, non comme la récompense du mérite, mais comme un droit acquis. Ces hommes si orgueilleux sont dans une erreur étrange. Leurs ancêtres leur ont transmis tout ce qui pouvait l'être, richesses, images, souvenirs glorieux de ce qu'ils furent; mais ils ne leur ont point légué la vertu, parce que cela est impossible : la vertu seule ne peut ni se donner ni se recevoir[189]. Ils m'accusent de vilénie et de grossièreté, parce que je m'entends mal à ordonner les apprêts d'un festin, que je n'ai point d'histrions à ma table[190], et que mon cuisinier ne me coûte pas plus cher qu'un garçon de charrue[191]. Oui, je l'avoue et je m'en fais gloire, mon père et d'autres personnages d'une vie irréprochable m'ont enseigné que ces futilités conviennent aux femmes, et le travail aux hommes; qu'il faut au brave moins de richesses que de gloire, et que ses armes, et non ses ameublemens, sont sa parure. Eh bien donc! que cette vie qui leur plaît tant, qui leur est si chère, qu'ils la mènent toujours; qu'ils fassent l'amour, qu'ils boivent[192], et que, comme ils consumèrent leur adolescence, ils passent leur vieillesse au milieu des festins, esclaves de leur ventre et des appétits les plus honteux : qu'ils nous laissent la sueur, la poussière, toutes les fatigues, à nous qui les trouvons mille fois plus douces que leurs orgies. Mais il n'en est

eunt. Ita injustissume luxuria et ignavia, pessumæ artes, illis, qui coluere eas, nihil obficiunt; reipublicæ innoxiæ cladi sunt.

« Nunc quoniam illis, quantum mores mei, non illorum flagitia, poscebant, respondi; pauca de republica loquar. Primum omnium de Numidia bonum habetote animum, Quirites. Nam quæ ad hoc tempus Jugurtham tutata sunt, omnia removistis, avaritiam, imperitiam, superbiam. Deinde exercitus ibi est locorum sciens; sed mehercule magis strenuus, quam felix : nam magna pars avaritia aut temeritate ducum adtrita est. Quamobrem vos, quibus militaris ætas, adnitimini mecum et capessite rempublicam : neque quemquam ex calamitate aliorum, aut imperatorum superbia, metus ceperit. Egomet in agmine, in prœlio, consultor idem, et socius periculi, vobiscum adero; meque vosque in omnibus rebus juxta geram. Et profecto, dîs juvantibus, omnia matura sunt, victoria, præda, laus; quæ si dubia aut procul essent, tamen omnîs bonos reipublicæ subvenire decebat. Etenim ignavia nemo immortalis factus : neque quisquam parens liberis, uti æterni forent, optavit; magis, uti boni honestique vitam exigerent. Plura di-

point ainsi : ces hommes infâmes, après qu'ils se sont souillés de toutes les turpitudes, cherchent à ravir aux gens de bien les récompenses de la vertu. Ainsi, par une monstrueuse injustice, la luxure et la lâcheté, ces détestables vices, ne nuisent point à ceux qui s'y complaisent, et la république devient la victime d'excès dont elle est innocente.

« Maintenant que je leur ai répondu comme il convenait à leur caractère, et non pas à leurs honteux déréglemens, j'ajouterai quelques mots dans l'intérêt de l'état. Premièrement, Romains, ayez bonne opinion des affaires de la Numidie : car tout ce qui jusqu'à présent a fait l'appui de Jugurtha, vous l'avez écarté, je veux dire l'avarice, l'impéritie, l'orgueil [193]. De plus, vous avez là une armée qui connaît le pays, mais qui certes, fut plus brave qu'heureuse, et dont une grande partie a été sacrifiée par l'avarice ou par la témérité des chefs. Vous donc, qui avez l'âge de la milice, joignez vos efforts aux miens, prenez en main la défense de la république; que personne désormais ne soit intimidé par les malheurs que d'autres ont éprouvés, ou par l'arrogance des généraux. Dans les marches, dans les combats, je serai toujours avec vous, votre guide, et le compagnon de vos périls : tout sera commun entre vous et moi. Et, je puis le dire, grâce à la protection des dieux, tout vient à point pour nous, le succès, le butin, la gloire. Lors même que ces avantages seraient éloignés ou incertains, il serait encore du devoir des bons citoyens de venir au secours de la république. En effet la lâcheté ne rend personne immortel [194]. Point de pères qui aient désiré pour leurs enfans une vie éternelle, mais bien une vie pure et honorable. J'en dirais davantage, Romains, si les paroles

cerem, Quirites, si timidis virtutem verba adderent; nam strenuis abunde dictum puto. »

LXXXVI. Hujuscemodi oratione habita, Marius postquam plebis animos arrectos videt, propere commeatu, stipendio, armis, aliis utilibus navîs onerat; cum his A. Manlium legatum proficisci jubet. Ipse interea milites scribere, non more majorum, neque ex classibus, sed uti cujusque lubido erat, capite censos plerosque. Id factum alii inopia bonorum, alii per ambitionem consulis memorabant; quod ab eo genere celebratus auctusque erat, et homini potentiam quærenti egentissimus quisque opportunissumus: cui neque sua curæ, quippe quæ nulla sunt, et omnia cum pretio honesta videntur. Igitur Marius cum majore aliquanto numero, quam decretum erat, in Africam profectus, diebus paucis Uticam advehitur. Exercitus ei traditur a P. Rutilio legato. Nam Metellus conspectum Marii fugerat, ne videret ea, quæ audita animus tolerare nequiverat.

LXXXVII. Sed consul, expletis legionibus cohortibusque auxiliariis, in agrum fertilem et præda onustum proficiscitur. Omnia ibi capta militibus donat. Dein castella et oppida natura et viris parum munita adgreditur; prœlia multa, ceterum alia levia aliis locis facere. Interim novi milites sine metu pugnæ adesse; videre fugien-

pouvaient donner du courage aux lâches. Quant aux braves, j'en ai, je pense, dit assez pour eux[195]. »

LXXXVI. Ainsi parla Marius. Voyant que par sa harangue il avait affermi le courage du peuple, il se hâte d'embarquer des vivres, de l'argent, et tous les approvisionnemens nécessaires. A la tête de ce convoi, il fait partir son lieutenant Aulus Manlius[196]. Pour lui, il enrôle des soldats, non dans l'ordre des classes[197], suivant l'ancienne coutume, mais indistinctement, selon qu'ils se présentaient, et prolétaires la plupart. Les uns prétendent que ce fut faute de trouver des riches, d'autres que ce fut calcul d'ambition de la part du consul[198], qui devait à cette classe infime de citoyens son crédit et son élévation; et, en effet, pour celui qui aspire à la puissance, les plus utiles auxiliaires sont les plus indigens[199], qui, n'ayant rien à ménager, puisqu'ils ne possèdent rien, regardent comme légitime tout ce qui leur vaut un salaire. Marius part pour l'Afrique avec des troupes plus nombreuses même que le décret ne l'avait autorisé, et, en peu de jours, il aborde à Utique. L'armée lui est remise par le lieutenant P. Rutilius; car Metellus voulut éviter la présence de Marius, pour ne pas être témoin de ce dont il n'avait pu supporter la nouvelle.

LXXXVII. Le consul, ayant complété les légions et les cohortes auxiliaires, marche vers un pays fertile et riche en butin. Tout ce qui est pris, il l'abandonne aux soldats. Il assiège ensuite des châteaux et des villes mal défendues tant par leur assiette que par leurs garnisons, et livre une foule de combats, tous peu importans, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Par là, les nouvelles

tîs capi, occidi; fortissumum quemque tutissumum; armis libertatem, patriam parentesque et alia omnia tegi, gloriam atque divitias quæri. Sic brevi spatio novi veteresque coaluere, et virtus omnium æqualis facta.

At reges, ubi de adventu Marii cognoverunt, divorsi in locos difficilîs abeunt. Ita Jugurthæ placuerat speranti mox effusos hostîs invadi posse; Romanos, sicuti plerosque, remoto metu, laxius licentiusque futuros.

LXXXVIII. Metellus interea Romam profectus, contra spem suam, lætissumis animis excipitur; plebi patribusque, postquam invidia decesserat, juxta carus.

Sed Marius impigre prudenterque suorum et hostium res pariter attendere; cognoscere quid boni utrisque, aut contra esset; explorare itinera regum; consilia et invidias antevenire; nihil apud se remissum, neque apud illos tutum pati. Itaque et Gætulos, et Jugurtham, ex sociis nostris prædam agentes, sæpe adgressus itinere fuderat, ipsumque regem haud procul ab oppido Cirta armis exuerat. Quæ postquam gloriosa modo, neque belli patrandi cognovit, statuit urbîs, quæ viris aut loco pro hostibus, et advorsum se, oppor-

recrues s'accoutument à se battre sans crainte; ils voient que les fuyards sont pris ou tués, et que les plus braves courent le moins de danger; que les armes protègent la liberté, la patrie, la famille, tous les intérêts; qu'elles donnent la gloire et les richesses. Ainsi l'on ne distingua bientôt plus les jeunes soldats d'avec les vieux : la même valeur les animait tous.

Les rois, à la nouvelle de l'arrivée de Marius, se retirèrent chacun de leur côté dans des lieux de très-difficile accès. Jugurtha l'avait ainsi décidé, dans l'espoir de pouvoir attaquer bientôt les Romains dispersés, alors que, délivrés de toute crainte, ils marcheraient, comme il arrive presque toujours en pareil cas, avec moins d'ordre et de précaution.

LXXXVIII. Cependant Metellus était parti pour Rome, où, contre son attente, il fut reçu avec des transports de joie. L'envie était désarmée, et il devint également cher au peuple et au sénat [200].

Quant à Marius, avec autant d'activité que de prudence, il porte un œil également attentif sur la position de l'ennemi et sur la sienne, remarque ce qui peut leur être réciproquement favorable ou contraire. Il épie la marche des deux rois, prévient leurs projets ou leurs stratagèmes, tient continuellement les siens en haleine [201] et l'ennemi en échec. Ainsi, les Gétules [202] et Jugurtha, qui venaient de piller nos alliés, se virent à leur retour attaqués et battus; le prince lui-même, surpris non loin de Cirta, fut contraint d'abandonner ses armes. Bientôt, considérant que ces expéditions, bien que glorieuses, ne terminaient pas la guerre, Marius résolut d'assiéger successivement toutes les villes

tunissumæ erant, singulas circumvenire; ita Jugurtham aut præsidiis nudatum, si ea pateretur, aut prœlio certaturum. Nam Bocchus nuntios ad eum sæpe miserat, « velle populi romani amicitiam, ne quid ab se hostile timeret. » Id simulaveritne, quo improvisus gravior accideret, an mobilitate ingenii pacem atque bellum mutare solitus, parum exploratum.

LXXXIX. Sed consul, uti statuerat, oppida castellaque munita adire; partim vi, alia metu, aut præmia ostentando, avortere ab hostibus. Ac primo mediocria gerebat, existumans Jugurtham ob suos tutandos in manus venturum : sed ubi procul abesse, et aliis negotiis intentum accepit, majora et aspera adgredi tempus visum. Erat inter ingentîs solitudines oppidum magnum atque valens, nomine Capsa, cujus conditor Hercules Libys memorabatur. Ejus cives apud Jugurtham immunes, levi imperio, et ob ea fidelissumi habebantur; muniti advorsum hostîs non mœnibus modo, et armis atque viris, verum etiam multo magis locorum asperitate. Nam, præter oppida propinqua, alia omnia vasta, inculta, egentia aquæ, infesta serpentibus, quarum vis, sicuti omnium ferarum, inopia cibi acrior. Ad hoc natura serpentium ipsa perniciosa, siti magis, quam alia re, accenditur.

qui, par la force de leur garnison ou de leur position, pouvaient favoriser ses projets ou contrarier ceux de l'ennemi. Ainsi Jugurtha allait être privé de ses garnisons, s'il se laissait enlever ses places, ou forcé de combattre. Quant à Bocchus, il avait, par ses émissaires, donné plusieurs fois au consul l'assurance « qu'il désirait l'amitié du peuple romain, et qu'on n'avait à craindre de sa part aucune hostilité. » Était-ce un piège, afin de nous surprendre avec plus d'avantage, ou bien l'inconstance de son caractère le faisait-elle pencher tantôt pour la paix, tantôt pour la guerre? C'est ce qu'on ne saurait facilement décider.

LXXXIX. Le consul, suivant son plan, attaque les villes et les châteaux fortifiés, employant ici la force, là les menaces ou les présens, pour les enlever à l'ennemi. D'abord, il s'attache aux moindres places, dans la pensée que Jugurtha, pour secourir les siens, se déciderait à en venir aux mains. Mais, apprenant qu'il était éloigné, et occupé d'autres projets, il jugea qu'il était temps de tenter des entreprises plus importantes et plus difficiles. Au milieu de vastes solitudes, était une ville grande et forte, nommée Capsa, et dont Hercule Libyen [203] passe pour le fondateur. Exempts d'impôts depuis le règne de Jugurtha, qui les traitait avec douceur, ses habitans passaient pour être dévoués à ce prince. Ils étaient protégés contre l'ennemi par leurs fortifications, leurs armes, et le nombre de leurs combattans, mais encore plus par d'affreux déserts. Car, excepté les environs de la ville, tout le reste de la contrée est inhabité, inculte, privé d'eau, infesté de serpens [204], dont la férocité, comme celle de toutes les bêtes sauvages, devient plus terrible encore par le manque de nourriture. D'ailleurs rien n'ir-

Ejus potiundi Marium maxuma cupido invaserat, quum propter usum belli, tum quia res aspera videbatur. Et Metellus oppidum Thalam magna gloria ceperat, haud dissimiliter situm munitumque, nisi quod apud Thalam haud longe a mœnibus aliquot fontes erant, Capsenses una modo, atque ea intra oppidum, jugi aqua, cetera pluvia utebantur. Id ibique, et in omni Africa, quæ procul a mari incultius agebat, eo facilius tolerabatur, quia Numidæ plerumque lacte et ferina carne vescebantur, neque salem, neque alia irritamenta gulæ quærebant : cibus illis advorsum famem atque sitim, non lubidini, neque luxuriæ erat.

XC. Igitur consul, omnibus exploratis, credo, dîs fretus (nam contra tantas difficultates consilio satis providere non poterat : quippe etiam frumenti inopia tentabatur, quod Numidæ pabulo pecoris magis quam arvo student, et quodcunque natum fuerat, jussu regis in loca munita contulerant; ager autem aridus et frugum vacuus ea tempestate, nam æstatis extremum erat), tamen pro rei copia satis providenter exornat. Pecus omne quod superioribus diebus prædæ fuerat, equitibus auxiliariis agendum adtribuit. A. Manlium

rite comme la soif les serpens, déjà si dangereux par eux-mêmes.

La conquête de cette ville excite au plus haut degré l'ambition de Marius, tant à cause de son importance pour la suite de la guerre, que de la difficulté de l'entreprise et de la gloire éclatante qu'avait procurée à Metellus la prise de Thala. En effet, ces deux villes étaient peu différentes par leur force et par leur position, si ce n'est que tout près de Thala se trouvaient quelques sources, tandis que les habitans de Capsa n'avaient dans l'enceinte de leur ville qu'une fontaine d'eau vive; ils se servaient aussi d'eau de pluie. Là, comme dans la partie de l'Afrique dont les solitudes arides s'étendent loin de la mer, la disette d'eau est d'autant plus supportable que les Numides ne se nourrissent guère que de lait et de la chair des animaux sauvages, sans y ajouter le sel et tous ces assaisonnemens qui irritent le palais. Ils ne mangent et ne boivent que pour la faim et pour la soif, et non pour satisfaire une dispendieuse sensualité.

XC. Le consul, après avoir tout examiné, se reposa, je crois, sur la protection des dieux; car, contre de si grandes difficultés, qu'aurait pu la puissance humaine? De plus, il avait à craindre la disette de grains, parce que les Numides aiment mieux laisser leurs terres en pâturages qu'en céréales; le peu qui venait d'en être récolté avait été, d'après l'ordre du roi, transporté par eux dans des places fortes. Enfin, les champs étaient alors dépouillés de leurs produits, car on touchait à la fin de l'été. Toutefois, Marius concerte ses mesures aussi sagement que pouvait le permettre la circonstance. Il confie à la cavalerie auxiliaire la conduite de tout le bétail enlevé les jours précédens. Il ordonne à son lieutenant, A. Man-

legatum cum cohortibus expeditis ad oppidum Laris, ubi stipendium et commeatum locaverat, ire jubet, dicitque se prædabundum post paucos dies eodem venturum. Sic incepto suo occulto pergit ad flumen Tanam.

XCI. Ceterum in itinere quotidie pecus exercitui per centurias, item turmas, æqualiter distribuerat, et ex coriis utres uti fierent, curabat: simul et inopiam frumenti lenire, et, ignaris omnibus, parare quæ mox usui forent. Denique sexto die, quum ad flumen ventum est, maxuma vis utrium effecta. Ibi castris levi munimento positis, milites cibum capere, atque, uti simul cum occasu solis egrederentur, paratos esse jubet; omnibus sarcinis abjectis, aqua modo seque et jumenta onerare. Dein, postquam tempus visum, castris egreditur, noctemque totam itinere facto, consedit: idem proxuma facit. Dein tertia, multo ante lucis adventum, pervenit in locum tumulosum, ab Capsa non amplius duum millium intervallo; ibique, quam occultissume potest, cum omnibus copiis opperitur. Sed ubi dies cœpit, et Numidæ, nihil hostile metuentes, multi oppido egressi, repente omnem equitatum, et cum his velocissumos pedites cursu tendere ad Capsam, et portas obsidere jubet. Deinde ipse intentus propere sequi, neque milites prædari sinere. Quæ postquam oppidani cognovere, res trepidæ, metus ingens, malum improvisum, ad hoc

lius, d'aller l'attendre avec les troupes légères à Laris, où étaient déposés le trésor et les vivres de l'armée. Il lui promet de venir bientôt le joindre, après avoir pillé le pays. Ainsi, dissimulant son projet, il se dirige vers le fleuve Tana.

XCI. Dans la marche, il fit faire chaque jour à son armée une distribution égale de bétail par centuries et par escadrons, et veilla à ce qu'on fabriquât des outres avec les peaux. Ainsi, il suppléa au manque de grains, et en même temps, sans laisser pénétrer son secret, il se ménagea les ustensiles dont il avait besoin. Enfin, au bout de six jours, lorsqu'on fut arrivé au fleuve, une grande quantité d'outres se trouva faite. Après avoir établi un camp légèrement fortifié, Marius ordonna aux soldats de prendre de la nourriture, puis de se tenir prêts à partir au coucher du soleil, et, débarrassés de tout leur bagage, pour ne se charger que d'eau, eux et leurs bêtes de somme. A l'heure fixée, on décampe; puis, après avoir marché toute la nuit, on s'arrête : on fait de même le lendemain; enfin, le troisième jour, bien avant le lever de l'aurore, on arrive dans un lieu couvert d'éminences, et qui n'était pas à plus de deux milles de Capsa. Là, Marius fait halte avec toutes ses troupes, et se tient caché le mieux qu'il lui est possible. Aussitôt que le jour paraît, les Numides, ne redoutant aucune hostilité, sortent en grand nombre de la ville: à l'instant Marius ordonne à toute sa cavalerie et aux fantassins les plus agiles de se porter au pas de course sur Capsa, et de s'emparer des portes. Lui-même les suit en toute hâte, mais en bon ordre et sans permettre au soldat de piller. Dès que les habitans s'aperçurent du danger, le tumulte, l'excès de la crainte et de l'étonne-

pars civium extra mœnia in hostium potestate, coegere uti deditionem facerent. Ceterum oppidum incensum; Numidæ puberes interfecti; alii omnes venum dati; præda militibus divisa. Id facinus contra jus belli, non avaritia neque scelere consulis admissum; sed quia locus Jugurthæ opportunus, nobis aditu difficilis; genus hominum mobile, infidum, neque beneficio neque metu coercitum.

XCII. Postquam tantam rem Marius, sine ullo suorum incommodo, patravit, magnus et clarus antea, major et clarior haberi cœpit. Omnia non bene consulta, in virtutem trahebantur; milites modesto imperio habiti, simul et locupletes, ad cœlum ferre; Numidæ magis quam mortalem timere; postremo omnes socii atque hostes credere illi aut mentem divinam, aut deorum nutu cuncta portendi. Sed consul, ubi ea res bene evenit, ad alia oppida pergit; pauca, repugnantibus Numidis, capit; plura deserta, propter Capsensium miserias, igni corrumpit : luctu atque cæde omnia complentur.

Denique multis locis potitus, ac plerisque exercitu incruento, ad aliam rem adgreditur, non eadem asperitate qua Capsensium, ceterum haud secus difficilem.

ment, enfin, la perte d'une partie de leurs concitoyens faits prisonniers hors des remparts, tout les oblige à se rendre. Cependant la ville est livrée aux flammes, tous les Numides en âge de porter les armes sont passés au fil de l'épée, le reste est vendu, et le butin partagé aux soldats. Dans cette sanglante exécution, contraire au droit de la guerre, on ne doit accuser ni la cruauté ni l'avarice du consul[205]; mais cette place, position très-avantageuse pour Jugurtha, était pour nous d'un difficile accès, et ses habitans, race mobile, perfide, ne pouvaient être enchaînés ni par la crainte ni par les bienfaits.

XCII. Après l'accomplissement d'une entreprise si importante, sans avoir perdu un seul homme, Marius, déjà grand et illustre, parut plus grand et plus illustre encore: ses projets les plus hasardés passaient pour l'effort du génie et du courage. Ses soldats, charmés de la douceur de son commandement, et enrichis sous ses drapeaux, l'élevaient jusqu'au ciel; les Numides le redoutaient comme un être au dessus de l'humanité; enfin les alliés, aussi bien que les ennemis, lui attribuant une intelligence divine, croyaient qu'il n'agissait que par l'inspiration des dieux. Le consul, ce succès obtenu, marche rapidement vers d'autres villes; quelques-unes, malgré la résistance des Numides, tombent en son pouvoir; beaucoup d'autres, abandonnées par les habitans, qu'effrayait le désastre de Capsa, sont par ses ordres livrées aux flammes: partout il porte le carnage et la désolation.

Après s'être ainsi rendu maître de beaucoup de villes, la plupart sans coup férir, il forme une nouvelle entreprise, qui, sans offrir les mêmes dangers que la con-

Namque haud longe a flumine Mulucha, quod Jugurthæ Bocchique regnum disjungebat, erat inter ceteram planitiem mons saxeus, mediocri castello satis patens, in immensum editus, uno perangusto aditu relicto; nam omnis, natura, velut opere atque consulto, præceps. Quem locum Marius, quod ibi regis thesauri erant, summa vi capere intendit; sed ea res forte, quam consilio, melius gesta. Nam castello virorum atque armorum satis, magna vis frumenti et fons aquæ; aggeribus turribusque et aliis machinationibus locus importunus; iter castellanorum angustum admodum, utrinque præcisum. Vineæ cum ingenti periculo frustra agebantur : nam quum eæ paullum processerant, igni aut lapidibus corrumpebantur; milites neque pro opere consistere, propter iniquitatem loci, neque inter vineas sine periculo administrare : optumus quisque cadere, aut sauciari; ceteris metus augeri.

XCIII. At Marius, multis diebus et laboribus consumtis, anxius trahere cum animo, omitteretne inceptum, quoniam frustra erat; an fortunam opperiretur, qua sæpe prospere usus. Quæ quum multos dies, noctes, æstuans agitaret, forte quidam Ligus, ex cohortibus

quête de Capsa, n'en était pas moins difficile. Non loin du fleuve Mulucha, qui marquait la limite entre les états de Bocchus et ceux de Jugurtha, dans une plaine d'ailleurs unie, s'élevait, à une hauteur prodigieuse, un énorme rocher, dont le sommet était couronné par un château de médiocre grandeur, où l'on n'arrivait que par un sentier étroit : tout le reste du roc était de sa nature aussi escarpé que si la main de l'homme l'eût taillé à dessein. Comme les trésors du roi étaient dans ce château, Marius employa tous ses efforts pour s'en emparer; mais, pour cette entreprise, le hasard le servit mieux que ses prévisions. En effet, ce fort, suffisamment pourvu de troupes et d'armes, renfermait beaucoup de grains et une source d'eau vive. Les terrasses, les tours, et les autres machines de siège ne pouvaient être dressées sur un semblable emplacement. Le chemin conduisant au château était fort étroit et de tous côtés bordé de précipices : c'était avec un grand péril et sans nul avantage, qu'on mettait en jeu les mantelets; car, pour peu qu'on les approchât de la place, ils étaient détruits à coups de pierres ou par la flamme; nos soldats ne pouvaient, vu l'escarpement du terrain, se tenir en avant des ouvrages, ni travailler sans danger sous les mantelets [206]. Les plus entreprenans étaient tués ou blessés, les autres perdaient courage.

XCIII. Cependant Marius, après bien des journées perdues en travaux inutiles, tombe dans la perplexité : renoncera-t-il à une entreprise jusqu'à présent sans résultat? ou se reposera-t-il sur la fortune, qui tant de fois l'a si heureusement servi? Il passe ainsi bien des jours et des nuits, travaillé par ces incertitudes. Enfin, un Li-

auxiliariis miles gregarius, castris aquatum egressus, haud procul ab latere castelli quod advorsum prœliantibus erat, animum advortit inter saxa repentîs cochleas; quarum quum unam atque alteram, dein plures peteret, studio legundi, paullatim prope ad summum montis egressus est. Ubi postquam solitudinem intellexit, more humani ingenii, cupido ignara visundi animum vortit. Et forte in eo loco grandis ilex coaluerat inter saxa, paullulum modo prona, dein flexa atque aucta in altitudinem, quo cuncta gignentium natura fert: cujus ramis modo, modo eminentibus saxis nisus Ligus, castelli planitiem perscribit, quod cuncti Numidæ intenti prœliantibus aderant.

Exploratis omnibus quæ mox usui fore ducebat, eadem regreditur, non temere, uti adscenderat, sed tentans omnia et circumspiciens. Itaque Marium propere adit; acta edocet; hortatur, ab ea parte, qua ipse descenderat, castellum tentet; pollicetur sese itineris periculique ducem. Marius cum Ligure, promissa ejus cognitum, ex præsentibus misit; quorum, uti cujusque ingenium erat, ita rem difficilem aut facilem nuntiavere. Consulis animus tamen paullum erectus. Itaque ex copia tubicinum et cornicinum, numero quinque quam velocissumos delegit, et cum his, præsidio qui forent,

gurien[207], simple soldat des cohortes auxiliaires, sorti du camp pour chercher de l'eau, du côté de la citadelle opposé à celui de l'attaque, remarque par hasard des limaçons[208] qui rampaient dans une crevasse du rocher. Après en avoir ramassé un, puis deux, puis davantage, guidé par le désir d'en trouver d'autres, il gravit insensiblement jusqu'au sommet de la montagne. Assuré que cet endroit était entièrement solitaire, il cède à la curiosité naturelle à l'homme d'observer des lieux inconnus, et conçoit un projet plus sérieux[209]. Là, par hasard, un grand chêne avait poussé ses racines dans les fentes du roc : sa tige, d'abord inclinée, s'était ensuite redressée, et élevée dans une direction verticale, selon la loi commune de tous les végétaux[210]. Le Ligurien, s'appuyant tantôt sur les branches, tantôt sur les saillies du rocher, reconnaît à loisir l'esplanade du château; car les Numides étaient tous occupés à se défendre contre les assiégeans.

Après avoir fait toutes ces remarques, qu'il comptait bientôt mettre à profit, il descend par le même chemin, non pas sans réflexion, comme il était monté, mais en sondant le terrain, et en examinant toutes choses avec soin. Aussitôt il va trouver Marius, lui raconte ce qui lui est arrivé, l'exhorte à faire une tentative sur le château du côté par où il était descendu, et s'offre à servir lui-même de guide, à prendre la première part du péril. Marius envoie sur-le-champ, avec le Ligurien, quelques-uns de ceux qui étaient présens, pour s'assurer de la créance qu'on peut accorder aux promesses de cet homme. Chacun d'eux, selon son caractère, juge l'entreprise aisée ou difficile. Cependant le consul sent quelque peu se ranimer son espoir. Parmi les trompettes et les cors de

quatuor centuriones : omnîs Liguri parere jubet, et ei negotio proxumum diem constituit.

XCIV. Sed ubi ex præcepto tempus visum, paratis compositisque omnibus, ad locum pergit. Ceterum illi qui centuriis præerant, prædocti ab duce, arma ornatumque mutaverant, capite atque pedibus nudis, uti prospectus nisusque per saxa facilius foret; super terga gladii et scuta; verum ea Numidica ex coriis, ponderis gratia simul, et offensa quo levius streperent. Igitur prægrediens Ligus saxa, et si quæ vetustate radices eminebant, laqueis vinciebat, quibus adlevati facilius adscenderent. Interdum timidos insolentia itineris levare manu; ubi paullo asperior adscensus, singulos præ se inermos mittere, deinde ipse cum illorum armis sequi; quæ dubia nisu videbantur potissumus tentare, ac sæpius eadem adscendens descendensque, dein statim digrediens, ceteris audaciam addere.

Igitur diu multumque fatigati, tandem in castellum perveniunt, desertum ab ea parte, quod omnes, sicuti aliis diebus, advorsum hostîs aderant. Marius, ubi ex nunciis, quæ Ligus egerat, cognovit, quanquam toto die intentos prœlio Numidas habuerat, tum vero cohortatus milites, et ipse extra vineas egressus, testudine acta

l'armée[211], il choisit cinq hommes des plus agiles, et leur adjoint, pour les soutenir, quatre centurions. Tous reçoivent l'ordre d'obéir au Ligurien; puis le jour suivant est fixé pour l'escalade.

XCIV. Au temps marqué, tout est disposé, préparé, et la petite troupe se dirige vers l'endroit convenu. Les centurions[212] d'ailleurs, d'après l'avis de leur guide, avaient quitté leurs armes et leurs insignes. Ils étaient la tête découverte pour mieux voir, les pieds nus pour grimper plus facilement le long des rochers. A leur dos étaient attachés leur épée et leurs boucliers faits de cuir, à la manière des Numides, afin que le poids en fût plus léger et le choc moins bruyant. Le Ligurien les précède : aux pointes de rochers et aux vieilles racines qui formaient saillie, il attache des nœuds coulans qui retiennent les soldats et les aident à gravir plus aisément : quelquefois il donne la main à ceux qu'effraie une route si nouvelle; quand la montée devient plus rapide, il les fait passer devant lui l'un après l'autre, et désarmés; puis il les suit en portant leurs armes. Aux pas qui paraissent les plus difficiles à franchir, le premier il sonde le terrain, montant, descendant plusieurs fois, et se jetant aussitôt de côté, pour inspirer son audace à ses compagnons.

Enfin, après bien du temps et des fatigues, ils arrivent au château, abandonné de ce côté, parce que, ce jour-là comme les précédens, les Numides faisaient face aux assiégeans. Marius est informé, par ses courriers, de ce que vient de faire le Ligurien, et, bien que toute la journée il n'eût point cessé de harceler les ennemis, il exhorte ses troupes, sort de dessous les galeries, ordonne

succedere, et simul hostem tormentis sagittariisque et funditoribus eminus terrere.

At Numidæ, sæpe antea vineis Romanorum subvorsis, item incensis, non castelli mœnibus sese tutabantur; sed pro muro dies noctesque agitare, maledicere Romanis, ac Mario vecordiam objectare, militibus nostris Jugurthæ servitium minari, secundis rebus feroces esse. Interim omnibus Romanis hostibusque prœlio intentis, magna utrinque vi, pro gloria atque imperio his, illis pro salute certantibus, repente a tergo signa canere; ac primo mulieres et pueri, qui visum processerant, fugere; deinde, uti quisque muro proxumus erat, postremo cuncti armati inermesque. Quod ubi accidit, eo acrius Romani instare, fundere, ac plerosque tantummodo sauciare, dein super occisorum corpora vadere, avidi gloriæ, certantes murum petere; neque quemquam omnium præda morari. Sic forte correcta Marii temeritas gloriam ex culpa invenit.

XCV. Ceterum, dum ea res geritur, L. Sulla, quæstor, cum magno equitatu in castra venit; quos uti ex Latio et a sociis cogeret, Romæ relictus erat. Sed, quoniam tanti viri res admonuit, idoneum visum est de natura cultuque ejus paucis dicere. Neque enim alio loco de Sullæ rebus dicturi sumus : et L. Sisenna op-

à ses soldats de former la tortue[213], et met en mouvement ses machines, ses archers et ses frondeurs, pour tenir de loin l'ennemi en échec.

Les Numides, qui précédemment avaient plusieurs fois renversé, incendié les mantelets des assiégeans, ne cherchaient déjà plus une défense derrière les murs du château : ils passaient les jours et les nuits campés au devant du rempart, injuriaient les Romains, reprochaient à Marius sa folle témérité, et menaçaient nos soldats des fers de Jugurtha : le succès les rendait insolens. Tandis que Romains et Numides combattent tous avec ardeur, les premiers pour la gloire et l'empire, les autres pour leur salut, tout à coup par derrière sonnent les trompettes. D'abord fuient les femmes et les enfans qu'avait attirés le spectacle du combat, puis ceux des assiégés qui étaient le plus près du rempart, puis tous les habitans armés ou sans armes. Dans ce moment, les Romains pressent plus vivement les ennemis, les renversent et se contentent de les blesser; puis, marchant sur le corps de ceux qu'ils ont tués, ils se disputent à l'envi la gloire d'escalader le rempart. Pas un seul ne s'arrête pour piller : ainsi, le hasard répara la témérité de Marius, et une faute ajouta à sa gloire.

XCV. Cependant, le questeur L. Sylla arrive au camp avec un corps considérable de cavalerie levé dans le Latium et chez les alliés, car pour cette opération il avait été laissé à Rome. Mais puisque mon sujet m'a conduit à nommer ce grand homme, il me paraît à propos de donner une idée de son caractère et de ses mœurs. Aussi bien n'aurai-je pas ailleurs occasion de parler de ce qui

tume et diligentissume omnium, qui eas res dixere, persecutus, parum mihi libero ore locutus videtur.

Igitur Sulla gentis patriciæ, familia propejam exstincta majorum ignavia, litteris græcis atque latinis juxta, atque doctissume, eruditus; animo ingenti; cupidus voluptatum, sed gloriæ cupidior; otio luxurioso; tamen ab negotiis nunquam voluptas remorata, nisi quod de uxore potuit honestius consuli; facundus, callidus, et amicitia facilis; ad simulanda negotia altitudo ingenii incredibilis; multarum rerum, ac maxume pecuniæ largitor. Atque felicissumo omnium ante civilem victoriam, nunquam super industriam fortuna fuit; multique dubitavere fortior an felicior esset. Nam postea quæ fecerit, incertum habeo, pudeat magis, an pigeat disserere.

XCVI. Igitur Sulla, ut supra dictum, postquam in Africam atque in castra Marii cum equitatu venit, rudis antea et ignarus belli, sollertissumus omnium in paucis tempestatibus factus est. Ad hoc milites benigne adpellare; multis rogantibus, aliis per se ipse dare beneficia, invitus accipere; sed ea properantius quam æs mutuum reddere: ipse ab nullo repetere; magis id laborare, ut illi quam plurimi deberent; joca atque seria cum humillumis agere; in operibus, in agmine atque ad

concerne Sylla [214]; et L. Sisenna [215], le meilleur et le plus exact de ses historiens, ne me paraît pas s'être exprimé sur son compte avec assez d'indépendance.

Je dirai donc que Sylla était d'une famille patricienne, presque entièrement déchue par la nullité de ses ancêtres [216]. Il possédait également et à un éminent degré de perfection, les lettres grecques et latines. Doué d'une grande âme, il était passionné pour le plaisir, mais plus encore pour la gloire; dans ses loisirs, livré à toutes les recherches de la volupté, mais ne sacrifiant jamais les devoirs aux plaisirs, hors qu'il viola les convenances à l'égard de son épouse [217]. Éloquent, adroit, facile en amitié, sachant tout feindre avec une incroyable profondeur de génie, il prodiguait toutes choses, et surtout l'argent. Plus heureux qu'aucun autre mortel jusqu'à sa victoire sur ses concitoyens [218], sa fortune ne fut jamais supérieure à ses talens, et bien des gens ont douté s'il était plus redevable à son courage qu'à son bonheur. Quant à ce qu'il a fait depuis, je ne sais si je dois plutôt rougir que craindre d'en parler.

XCVI. Sylla arriva donc en Afrique, comme je viens de le dire, amenant à Marius un corps de cavalerie. Il ne tarda pas, de novice, d'ignorant même qu'il était dans le métier des armes, à y devenir le plus habile de tous. Affable envers les soldats, ses bienfaits accueillaient la foule des demandeurs, et souvent prévenaient les autres; n'acceptant de service qu'à son corps défendant, il rendait la pareille avec plus d'empressement qu'on n'en met à payer une dette, sans jamais exiger pour lui de retour, ne semblant occupé que d'accroître le nombre de ses obligés. Ses propos sérieux ou

vigilias multus adesse; neque interim, quod prava ambitio solet, consulis aut cujusquam boni famam lædere; tantummodo neque consilio, neque manu priorem alium pati; plerosque antevenire. Quîs rebus et artibus brevi Mario militibusque carissumus factus.

XCVII. At Jugurtha, postquam oppidum Capsam aliosque locos munitos et sibi utilîs, simul et magnam pecuniam amiserat, ad Bocchum nuncios mittit, quam primum in Numidiam copias adduceret; prœlii faciundi tempus adesse. Quem ubi cunctari accepit, dubium belli atque pacis rationes trahere: rursus, uti antea, proxumos ejus donis corrumpit, ipsique Mauro pollicetur Numidiæ partem tertiam, si aut Romani Africa expulsi, aut, integris suis finibus, bellum compositum foret.

Eo præmio illectus Bocchus, cum magna multitudine Jugurtham accedit. Ita amborum exercitu conjuncto, Marium jam in hiberna proficiscentem, vix decima parte die reliqua invadunt: rati noctem, quæ jam aderat, victis sibi munimento fore; et, si vicissent, nullo impedimento, quia locorum scientes erant: contra Romanis utrumque casum in tenebris difficiliorem. Igitur simul consul ex multis de hostium adventu cognovit, et ipsi

enjoués s'adressaient même aux derniers soldats. Dans les travaux, dans les rangs, dans les gardes de nuit, il savait se multiplier; et toutefois n'attaquait jamais la réputation du consul, ni celle d'aucun homme estimable, défaut trop ordinaire à une coupable ambition; seulement, pour le conseil et pour l'exécution, loin de souffrir que personne l'emportât sur lui, il était supérieur à la plupart. Voilà par quelles qualités, par quels moyens, Sylla devint bientôt cher à Marius et à l'armée.

XCVII. Cependant, après la perte de Capsa, d'autres places fortes et importantes, ainsi que d'une partie de ses trésors, Jugurtha envoie à Bocchus des courriers pour lui mander d'amener au plus tôt ses troupes dans la Numidie, vu qu'il est temps de livrer bataille. Mais, apprenant que ce prince diffère, qu'il hésite et pèse tour-à-tour les chances de la paix et de la guerre, le Numide corrompt par des présens, comme il l'a déjà fait, les confidens de Bocchus, et promet à ce prince lui-même le tiers de la Numidie, si les Romains sont chassés de l'Afrique, ou si un traité qui laisse à Jugurtha tout son territoire, vient terminer la guerre.

Séduit par cette promesse, Bocchus, avec des forces nombreuses, se joint à Jugurtha. Après avoir ainsi réuni leurs armées, au moment où Marius part pour ses quartiers d'hiver, ils l'attaquent, lorsqu'il restait à peine une heure de jour[219]. Ils comptaient que la nuit, qui déjà approchait, serait, en cas de revers, une protection pour eux, sans devenir un obstacle, en cas de succès, parce qu'ils connaissaient les lieux, tandis que, dans les deux cas, les ténèbres seraient nuisibles aux Romains. A peine donc le consul a-t-il été de toutes parts averti de l'ap-

hostes aderant : et prius quam exercitus aut instrui, aut sarcinas colligere, denique antequam signum aut imperium ullum accipere quivit, equites mauri atque gætuli, non acie, neque ullo more prœlii, sed catervatim, uti quosque fors conglobaverat, in nostros concurrunt.

Qui omnes trepidi improviso metu, ac tamen virtutis memores, aut arma capiebant, aut capientîs alios ab hostibus defensabant; pars equos adscendere, obviam ire hostibus; pugna latrocinio magis quam prœlio similis fieri; sine signis, sine ordinibus, equites, pedites permixti; cædere alios, alios obtruncare; multos, contra advorsos acerrume pugnantîs, ab tergo circumvenire : neque virtus, neque arma satis tegere; quod hostes numero plures et undique circumfusi. Denique Romani veteres, novique, et ob ea scientes belli, si quos locus, aut casus conjunxerat, orbes facere; atque ita ab omnibus partibus simul tecti et instructi, hostium vim sustentabant.

XCVIII. Neque in eo tam aspero negotio territus Marius, aut magis quam antea demisso animo fuit; sed cum turma sua, quam ex fortissumis magis quam familiarissumis paraverat, vagari passim; ac modo laborantibus suis succurrere; modo hostîs, ubi confertissumi obstiterant, invadere : manu consulere militibus, quoniam imperare, conturbatis omnibus, non poterat. Jam-

proche de l'ennemi, que déjà l'ennemi paraît. Avant que l'armée ait pu se ranger en bataille, ou rassembler ses bagages, ou enfin recevoir aucun signal, aucun ordre, les cavaliers maures et gétules, non point en escadrons ni en bataille, mais par pelotons, et comme les a rassemblés le hasard, tombent sur nos soldats.

Ceux-ci, au milieu de la surprise et de l'effroi général, rappelant cependant leur valeur, prennent leurs armes ou protègent contre les traits de l'ennemi ceux qui les prennent; plusieurs montent à cheval et courent faire face aux Numides : c'est une attaque de brigands plutôt qu'un combat régulier; il n'y a ni rangs, ni drapeaux; aux uns l'ennemi tranche la tête, aux autres il perce les flancs; tels qui combattent vaillamment de front se trouvent attaqués par derrière; il n'est plus d'armes, plus de courage qui puisse les défendre; l'ennemi est supérieur en nombre, et les a enveloppés de toutes parts. Enfin, les vieux soldats romains, et les nouveaux, qui, grâce à leur exemple, savent la guerre, profitent ou du terrain ou du hasard qui les rapproche, se forment en cercle, et par là couverts et en état de défense de toutes parts, soutiennent le choc des ennemis.

XCVIII. Dans un moment si critique, Marius, toujours intrépide, n'a rien perdu de son sang-froid; avec son escadron, qu'il a composé de l'élite des braves plutôt que de ses favoris, il se porte partout, tantôt soutenant ceux des siens qu'il voit accablés, tantôt enfonçant les ennemis là où leurs rangs sont le plus serrés; son bras protège les soldats, puisque au milieu du trouble général, il ne peut leur faire entendre ses ordres. Déjà le jour était fini, et les Barbares ne se ralentis-

que dies consumptus erat, quum tamen Barbari nihil remittere, atque, uti reges præceperant, noctem pro se rati, acrius instare. Tum Marius ex copia rerum consilium trahit, atque, uti suis receptui locus esset, collîs duos propinquos inter se occupat. Quorum in uno, castris parum amplo, fons aquæ magnus erat; alter usui opportunus, quia magna parte editus et præceps, pauca munimento quærebat. Ceterum apud aquam Sullam cum equitibus noctem agitare jubet. Ipse paullatim dispersos milites, neque minus hostibus conturbatis, in unum contrahit; dein cunctos pleno gradu in collem subducit.

Ita reges, loci difficultate coacti, prœlio deterrentur. Neque tamen suos longius abire sinunt; sed, utroque colle multitudine circumdato, effusi consedere. Dein crebris ignibus factis, plerumque noctis Barbari suo more lætari, exsultare, strepere vocibus : ipsi duces feroces, quia non fugerent, pro victoribus agere. Sed ea cuncta Romanis ex tenebris et editioribus locis facilia visu magnoque hortamento erant.

XCIX. Plurimum vero Marius imperitia hostium confirmatus, quam maxumum silentium haberi jubet; ne signa quidem, uti per vigilias solebant, canere; deinde,

saient point, et, d'après l'ordre de leurs rois, qui regardaient la nuit comme favorable pour eux, ils nous pressaient avec une nouvelle fureur. Alors Marius prend conseil de sa position, et, voulant assurer aux siens un lieu pour la retraite, il s'empare de deux hauteurs voisines l'une de l'autre. L'une, peu spacieuse pour un campement, était rafraîchie par une source abondante; l'autre offrant une position favorable, par son élévation et son escarpement, n'exigeait que peu d'ouvrages pour devenir inexpugnable. Marius ordonne donc à Sylla de passer la nuit auprès de la source avec la cavalerie. Pour lui, réunissant de proche en proche ses soldats dispersés, au milieu des ennemis non moins en désordre que les Romains, il en forme un seul corps, qu'il conduit au pas accéléré[220] sur la seconde hauteur.

Les deux rois, par la force de cette position, se voient obligés de mettre fin au combat. Cependant ils ne laissent pas leurs troupes s'éloigner : toute cette multitude se répand sans ordre autour des deux hauteurs. Alors, allumant des feux de tous côtés, les Barbares, pendant la plus grande partie de la nuit, témoignent leur joie, selon leur coutume, par des danses bruyantes, et par des cris confus. Leurs chefs aussi sont enivrés d'orgueil; et, parce qu'ils n'ont pas fui, ils se croient vainqueurs. Les Romains, de leurs hauteurs environnées de ténèbres, dominant toute la plaine, observaient à leur aise toute cette scène de tumulte, et c'était pour eux un puissant encouragement.

XCIX. Marius, pleinement rassuré par l'impéritie des ennemis, prescrit d'observer le plus rigoureux silence, et défend aux trompettes de sonner, selon l'usage, pour les veilles de la nuit[221]; puis, dès que le jour commence à

ubi lux adventabat, defessis jam hostibus et paullo ante somno captis, de improviso vigiles, item cohortium, turmarum, legionum tubicines simul omnîs signa canere, milites clamorem tollere atque portis erumpere. Mauri atque Gætuli ignoto et horribili sonitu repente exciti, neque fugere, neque arma capere, neque omnino facere aut providere quidquam poterant. Ita cunctos strepitu, clamore, nullo subveniente, nostris instantibus, tumultu, terrore, formido, quasi vecordia, ceperat. Denique omnes fusi fugatique. Arma et signa militaria pleraque capta, pluresque eo prœlio, quam omnibus superioribus interempti : nam somno et metu insolito impedita fuga.

C. Dein Marius, uti cœperat, in hiberna; quæ, propter commeatum, in oppidis maritumis agere decreverat. Neque tamen secors victoria, aut insolens factus; sed pariter ac in conspectu hostium, quadrato agmine incedere. Sulla cum equitatu apud dextumos, in sinistra A. Manlius cum funditoribus et sagittariis; præterea cohortes Ligurum curabat; primos et extremos cum expeditis manipulis tribunos locaverat. Perfugæ, minume cari, et regionum scientissumi, hostium iter explorabant. Simul consul, quasi nullo imposito, omnia providere, apud omnîs adesse, laudare, increpare merentîs; ipse armatus intentusque, item milites coge-

poindre, à peine l'ennemi fatigué vient-il de céder au sommeil, que tout à coup les trompettes des gardes avancées [222], ceux des cohortes, des escadrons, des légions, sonnent à la fois la charge, et les soldats, poussant un grand cri, s'élancent hors des portes. A ce bruit effroyable et nouveau pour eux, Maures et Gétules, subitement réveillés, ne savent ni fuir, ni prendre leurs armes, ni rien faire, ni rien prévoir pour leur défense; tant le bruit et les cris de nos soldats, et l'abandon où ils se trouvent contre notre brusque attaque, au milieu de cet affreux tumulte, les ont épouvantés et comme anéantis! Enfin ils sont, sur tous les points, taillés en pièces et mis en fuite; la plus grande partie de leurs armes et de leurs étendards tombent en notre pouvoir, et ils eurent plus d'hommes tués dans ce combat que dans tous les précédens : car le sommeil et l'excès de la terreur les avaient empêchés de fuir.

C. Bientôt Marius continue sa route vers ses quartiers d'hiver [223], qu'il avait résolu d'établir, pour la facilité des approvisionnemens, dans des villes maritimes. Cependant la victoire ne lui inspire ni négligence, ni orgueil : comme s'il était en présence de l'ennemi, il marche toujours en bataillon carré. Sylla, avec la cavalerie, commandait l'extrême droite; à la gauche, A. Manlius, avec les frondeurs, les archers et les cohortes liguriennes; enfin, à l'avant et à l'arrière-garde, étaient placés des tribuns avec quelques compagnies armées à la légère. Les transfuges, dont le sang n'était guère précieux, mais qui connaissaient parfaitement les lieux, éclairaient la marche de l'ennemi. Le consul, comme s'il n'eût établi aucun moyen de défense, veillait à tout, se portait auprès de tous, et distribuait, à qui de droit, l'éloge

bat. Neque secus, atque iter facere, castra munire; excubitum in portas cohortîs ex legionibus, pro castris equites auxiliarios mittere; præterea alios super vallum in munimentis locare, vigilias ipse circumire, non tam diffidentia futuri, quæ imperavisset, quam uti militibus exæquatus cum imperatore labos volentibus esset. Et sane Marius illo et aliis temporibus belli pudore magis quam malo exercitum coercebat: quod multi per ambitionem fieri aiebant; pars quod a pueritia consuetam duritiam, et alia quæ ceteri miserias vocant, voluptati habuisset. Nisi tamen res publica pariter, ac sævissumo imperio, bene atque decore gesta.

CI. Igitur quarto denique die, haud longe ab oppido Cirta undique simul speculatores citi sese ostendunt; qua re hostis adesse intellegitur. Sed quia divorsi redeuntes, alius ab alia parte, atque omnes idem significabant, consul, incertus quonam modo aciem instrueret, nullo ordine commutato, advorsum omnia paratus, ibidem opperitur. Ita Jugurtham spes frustrata, qui copias in quatuor partîs distribuerat, ratus ex omnibus æque aliquos ab tergo hostibus venturos.

ou la réprimande; toujours armé, toujours sur ses gardes, il voulait que le soldat le fût toujours aussi. Non moins vigilant pour la défense du camp que pendant la marche, il faisait veiller aux portes des cohortes tirées des légions, et en avant du camp une partie de la cavalerie auxiliaire. Il en plaçait d'autres dans des retranchemens au dessus de la palissade d'enceinte, faisant même la ronde en personne, non qu'il craignît l'inexécution de ses ordres, mais afin que le soldat, en voyant son général partager ses travaux, s'y portât toujours de bonne volonté. Et certes, dans cette circonstance, comme dans tout le cours de cette guerre, ce fut par l'honneur bien plus que par le châtiment que Marius maintint la discipline dans son armée. Plusieurs ont attribué sa conduite au désir ambitieux de flatter le soldat; d'autres ont prétendu qu'habitué dès l'enfance à une vie dure, il s'était fait un plaisir de tout ce qui est peine pour les autres. Quoi qu'il en soit, Marius, par cette conduite, servit aussi bien et aussi glorieusement l'état, que s'il eût exercé la rigueur du commandement.

CI. Enfin, le quatrième jour, non loin de la ville de Cirta, les éclaireurs se montrent de tous côtés à la fois, ce qui annonçait l'approche de l'ennemi. Mais comme, venant de divers points, ils faisaient tous le même rapport, le consul, incertain sur l'ordre de bataille qu'il doit choisir, ne change rien à ses dispositions, et, prêt à faire face de toutes parts, il attend de pied ferme. Ainsi fut trompé l'espoir de Jugurtha, qui avait partagé ses troupes en quatre corps, comptant que, sur ce nombre, quelques-uns au moins surprendraient l'ennemi en queue.

Interim Sulla, quem primum adtigerant, cohortatus suos, turmatim et quam maxume confe rtis equis pse aliique Mauros invadunt: ceteri in loco manentes ab jaculis eminus emissis corpora tegere, et, si qui in manus venerant, obtruncare. Dum eo modo equites prœliantur, Bocchus cum peditibus, quos Volux filius ejus adduxerat (neque in priore pugna, in itinere morati, adfuerant), postremam Romanorum aciem invadunt. Tum Marius apud primos agebat, quod ibi Jugurtha cum plurimis. Dein Numida, cognito Bocchi adventu, clam cum paucis ad pedites convortit: ibi latine (nam apud Numantiam loqui didicerat) exclamat, « nostros frustra pugnare; paullo ante Marium sua manu interfectum; » simul gladium sanguine oblitum ostendere, quem in pugna, satis impigre occiso pedite nostro, cruentaverat. Quod ubi milites accepere, magis atrocitate rei, quam fide nuncii terrentur: simulque Barbari animos tollere, et in perculsos acrius incedere. Jamque paullum ab fuga aberant, quum Sulla, profligatis quos advorsum ierat, Mauris ab latere incurrit. Bocchus statim avortitur.

At Jugurtha, dum sustentare suos et prope jam adeptam victoriam retinere cupit, circumventus ab equitibus, dextra, sinistra omnibus occisis, solus inter tela hostium vitabundus erumpit. Atque interim Marius, fu-

Cependant Sylla, qui se trouve atteint le premier, exhorte les siens, en forme un escadron bien serré, et fond sur les Maures. Le reste de ses cavaliers, gardant leur position, se garantissent des traits lancés de loin; tout ennemi qui vient à leur portée tombe sous leurs coups. Pendant que la cavalerie est ainsi engagée[224], Bocchus attaque l'arrière-garde des Romains avec un corps d'infanterie que son fils Volux lui avait amené, mais qu'un retard dans sa marche avait empêché de se trouver au dernier combat. Marius était alors à l'avant-garde, contre laquelle Jugurtha dirigeait sa principale attaque. Le Numide, ayant appris l'arrivée de Bocchus, accourt secrètement, avec quelques hommes de sa suite, vers l'infanterie de son allié : là, il s'écrie en latin[225] (car il avait appris notre langue devant Numance), que toute résistance de la part des nôtres est inutile, qu'il vient de tuer Marius de sa propre main; en même temps il fait voir son épée teinte du sang d'un de nos fantassins qu'il avait bravement mis hors de combat. Cette nouvelle, bien plus par l'horreur que par la confiance qu'elle inspire, jette l'épouvante dans nos rangs. De leur côté les Barbares sentent redoubler leur courage, et poussent avec une nouvelle ardeur les Romains abattus. Déjà les nôtres étaient presqu'en fuite, lorsque Sylla, après avoir taillé en pièces le corps qu'il avait eu à combattre, revient et prend les Maures en flanc. Bocchus s'éloigne aussitôt.

Cependant Jugurtha, qui veut soutenir partout les siens, et retenir la victoire, qu'il a pour ainsi dire dans les mains, se voit entouré par notre cavalerie; tous ses gardes tombent à droite, à gauche; enfin, seul, il se fait jour au travers de nos traits, qu'il sait éviter. De son côté,

gatis equitibus, occurrit auxilio suis, quos pelli jam acceperat. Denique hostes undique fusi. Tum spectaculum horribile campis patentibus : sequi, fugere; occidi, capi; equi, viri adflicti; ac multi volneribus acceptis, neque fugere posse, neque quietem pati; niti modo, ac statim concidere : postremo omnia, qua visus erat, constrata telis, armis, cadaveribus; et inter ea humus infecta sanguine.

CII. Post ea loci consul, haud dubie jam victor, pervenit in oppidum Cirtam, quo initio profectus intenderat. Eo post diem quintum, quam iterum Barbari male pugnaverant, legati a Boccho veniunt, qui regis verbis ab Mario petivere, « duo quam fidissumos ad eum mitteret; velle de se, et de populi romani commodo, cum îs disserere. » Ille statim L. Sullam et A. Manlium ire jubet. Qui quanquam acciti ibant, tamen placuit verba apud regem facere : ingenium aut avorsum uti flecterent; aut cupidum pacis vehementius accenderent. Itaque Sulla, cujus facundiæ, non ætati, a Manlio concessum, pauca verba hujuscemodi locutus :

« Rex Bocche, magna lætitia nobis est, quum te talem virum dî monuere, uti aliquando pacem quam bellum malles; neu te optumum cum pessumo omnium Jugurtha miscendo commaculares : simul nobis demeres

Marius, après avoir repoussé la cavalerie, vole au secours des siens, dont il vient d'apprendre l'échec. Enfin les ennemis sont battus de toutes parts. Alors quel horrible spectacle dans ces plaines découvertes! Les uns poursuivent, les autres fuient; ici on égorge, là on fait des prisonniers; les chevaux, les hommes gisent abattus; la multitude des blessés ne peut ni fuir, ni supporter le repos; ils se relèvent un instant avec effort, et retombent aussitôt : aussi loin enfin que la vue peut s'étendre, ce ne sont que monceaux de traits, d'armes et de cadavres; et dans les intervalles, une terre abreuvée de sang[226].

CII. Le consul, assuré dès-lors de la victoire, gagne enfin Cirta, qui avait d'abord été le but de sa marche. Cinq jours après la seconde défaite des Barbares, arrivent dans cette ville des députés de Bocchus, qui, d'après les instructions de leur roi, demandent à Marius qu'il envoie auprès de lui deux hommes investis de toute sa confiance, et avec lesquels Bocchus discutera ses intérêts et ceux du peuple romain. Marius fait aussitôt partir L. Sylla[227] et A. Manlius. Quoiqu'ils fussent venus sur la demande du roi, ils crurent cependant utile de lui faire les premières ouvertures, soit pour changer ses dispositions hostiles, s'il pensait à rester ennemi, soit, dans le cas où il souhaiterait la paix, pour la lui faire désirer plus ardemment. Renonçant au droit de l'âge par estime pour l'éloquence, Manlius céda la parole à Sylla, qui adressa au roi ce peu de paroles :

« O roi Bocchus! notre joie est grande de voir que les dieux aient inspiré à un homme tel que vous la résolution de préférer enfin la paix à la guerre, de ne pas souiller la noblesse de son caractère par une association avec le plus détestable des hommes, avec un Jugurtha,

acerbam necessitudinem, pariter te errantem, et illum sceleratissumum persequi. Ad hoc, populo romano jam a principio inopi melius visum amicos quam servos quærere; tutius rati volentibus quam coactis imperitare. Tibi vero nulla opportunior nostra amicitia : primum, quod procul absumus, in quo offensæ minumum, gratia par ac si prope adessemus : dein, quod parentes abunde habemus, amicorum neque nobis, neque cuiquam omnium, satis. Atque hoc utinam a principio tibi placuisset! Profecto ex populo romano multo plura bona accepisses, quam mala perpessus es. Sed quoniam humanarum rerum fortuna pleraque regit, cui scilicet placuisse et vim et gratiam nostram experiri : nunc quando per illam licet, festina, atque ut cœpisti perge. Multa atque opportuna habes, quo facilius errata officiis superes. Postremo hoc in pectus tuum demitte, nunquam populum romanum beneficiis victum : nam bello quid valeat, tute scis.

Ad ea Bocchus placide et benigne : simul pauca pro delicto verba facit : « Se non hostili animo, sed ob regnum tutandum, arma cepisse; nam Numidiæ partem unde vi Jugurtham expulerit, jure belli suam factam; eam vastari ab Mario pati nequivisse : præterea missis antea Romam legatis, repulsum ab amicitia. Ceterum

et en même temps de nous épargner la dure nécessité de punir également votre erreur et sa profonde scélératesse. Le peuple romain, d'ailleurs, a mieux aimé, dès sa plus faible origine, se faire des amis qu'enchaîner des esclaves, et il a trouvé plus sûr de régner par l'affection que par la force. Quant à vous, aucune alliance ne vous est plus favorable que la nôtre; d'abord parce que l'éloignement, qui préviendra entre nous tout motif de mésintelligence, ne nous laissera pas moins à même de vous servir que si nous étions proches voisins; ensuite, parce que, ayant bien assez de sujets, nous n'avons, ni nous, ni personne, jamais assez d'amis. Et pourquoi les dieux ne vous ont-ils pas ainsi inspiré dès le commencement? Certes, vous auriez aujourd'hui reçu du peuple romain plus de bienfaits que vous n'en avez essuyé de maux. Mais puisque la fortune, qui maîtrise la plupart des évènemens humains, a voulu vous faire éprouver notre pouvoir aussi bien que notre bienveillance, aujourd'hui qu'elle vous en offre l'occasion, hâtez-vous, achevez votre ouvrage. Il se présente à vous bien des moyens faciles de faire oublier votre erreur par vos services. Enfin, pénétrez-vous bien de cette pensée, que jamais le peuple romain n'a été vaincu en générosité : pour ce qu'il vaut à la guerre, vous le savez par vous-même. »

A ce discours, Bocchus répondit avec douceur et courtoisie. Après quelques mots de justification, il ajouta que « ce n'était pas dans un esprit hostile, mais pour la défense de ses états, qu'il avait pris les armes; que la partie de la Numidie d'où il avait chassé Jugurtha [228] était devenue sa propriété par le droit de la guerre, qu'il n'avait pu la laisser dévaster par Marius; qu'en outre, les dé-

vetera omittere, ac tum, si per Marium liceret, legatos ad senatum missurum.» Dein, copia facta, animus Barbari ab amicis flexus, quos Jugurtha, cognita legatione Sullæ et Manlii metuens id quod parabatur, donis corruperat.

CIII. Marius interea, exercitu in hibernis composito, cum expeditis cohortibus et parte equitatus proficiscitur in loca sola, obsessum turrim regiam, quo Jugurtha perfugas omnîs præsidium imposuerat. Tum rursus Bocchus, seu reputando quæ sibi duobus prœliis venerant, seu admonitus ab amicis, quos incorruptos Jugurtha reliquerat, ex omni copia necessariorum quinque delegit, quorum et fides cognita, et ingenia validissuma erant. Eos ad Marium, ac dein, si placeat, Romam legatos ire jubet; agendarum rerum, et quocunque modo belli componendi licentiam ipsis permittit.

Illi mature ad hiberna Romanorum proficiscuntur: deinde itinere a gætulis latronibus circumventi spoliatique, pavidi, sine decore, ad Sullam perfugiunt; quem consul in expeditionem proficiscens pro prætore reliquerat. Eos ille non pro vanis hostibus, ut meriti erant, sed adcurate ac liberaliter habuit. Qua re Barbari et famam Romanorum avaritiæ falsam, et Sullam, ob muni-

putés qu'il avait précédemment envoyés à Rome pour obtenir notre alliance, avaient essuyé un refus; qu'au reste, il ne voulait plus parler du passé, et que, si Marius le permettait, il allait envoyer une seconde ambassade au sénat. » Cette proposition est accueillie; mais bientôt le Barbare changea de résolution, à l'instigation de ses confidens. Instruit de la mission de Sylla et de Manlius, Jugurtha en avait craint le résultat, et il les avait gagnés par des présens.

CIII. Cependant Marius, après avoir distribué ses troupes dans les quartiers d'hiver, traverse le désert à la tête des cohortes armées à la légère et d'une partie de la cavalerie, et va faire le siège d'une forteresse royale où Jugurtha avait mis en garnison tous les transfuges. Alors nouvelle détermination de Bocchus : soit qu'il eût réfléchi sur la fatale issue des deux derniers combats, soit qu'il se rendît aux conseils de ceux de ses confidens que Jugurtha n'avait pu corrompre, il choisit dans la foule de ses courtisans cinq hommes dont le dévoûment, les talens et la résolution lui sont connus. Il les charge d'aller, comme députés, auprès de Marius, puis à Rome, si le consul y consent, avec pleins pouvoirs d'y négocier et d'y conclure la paix à quelque prix que ce soit.

Ils partent aussitôt pour les quartiers des Romains; mais, chemin faisant, ils sont attaqués et dépouillés par des brigands gétules. Tremblans, dans l'état le plus misérable, ils se réfugient auprès de Sylla, que le consul, partant pour son expédition, avait laissé avec la qualité de préteur. Sylla les reçut, non comme des ennemis sans foi, ainsi qu'ils le méritaient, mais avec égard et générosité. Cette conduite fit croire aux Barbares que le reproche d'avarice qu'on faisait aux Romains était mal

ficentiam in sese, amicum rati. Nam etiam tum largitio multis ignara; munificus nemo putabatur, nisi pariter volens; dona omnia in benignitate habebantur.

Igitur quæstori mandata Bocchi patefaciunt; simul ab eo petunt, uti fautor consultorque sibi adsit : copias, fidem, magnitudinem regis sui, et alia quæ aut utilia, aut benevolentiæ credebant, oratione extollunt: dein, Sulla omnia pollicito, docti quo modo apud Marium, item apud senatum, verba facerent, circiter dies XL ibidem opperiuntur.

CIV. Marius, postquam infecto quo intenderat negotio, Cirtam redit; de adventu legatorum certior factus, illosque et Sullam venire jubet, item L. Bellienum; prætorem Utica, præterea omnîs undique senatorii ordinis, quibuscum mandata Bocchi cognoscit; in quibus legatis potestas eundi Romam fit, et ab consule interea induciæ postulabantur. Ea Sullæ et plerisque placuere : pauci ferocius decernunt, scilicet ignari humanarum rerum, quæ fluxæ et mobiles semper in advorsa mutant. Ceterum Mauri, impetratis omnibus rebus, tres Romam profecti cum Cn. Octavio Rufo, qui quæstor stipendium in Africam portaverat : duo ad regem redeunt. Ex his Bocchus quum cetera, tum maxume benignitatem et

fondé, et que Sylla, qui les traitait avec tant de munificence, ne pouvait être que leur ami. En effet, dans ce temps encore, on connaissait à peine les largesses intéressées; point de libéralité qui ne passât pour une preuve de bienveillance : tout don semblait offert par le cœur.

Ils communiquent donc au questeur les instructions de Bocchus; ils lui demandent en même temps son appui, ses conseils; ils vantent, dans un long discours, les forces, la loyauté, la grandeur de leur souverain; ils ajoutent tout ce qu'ils croient utile à leur cause ou propre à gagner la bienveillance. Enfin, après que Sylla leur a tout promis, et les a instruits de la manière dont ils doivent parler à Marius et ensuite au sénat, ils restent auprès de lui environ quarante jours, attendant le consul.

CIV. Marius, de retour à Cirta, sans avoir réussi dans son entreprise, est instruit de l'arrivée des députés; il les fait venir, ainsi que Sylla, L. Bellienus [229], préteur à Utique, et en outre tous les sénateurs qui étaient dans la province. Avec eux, il prend connaissance des instructions données par Bocchus, de la demande qu'il fait au consul d'envoyer ses ambassadeurs à Rome, et de son offre d'une suspension d'armes pendant les négociations [230]. Sylla et la majorité du conseil agréent ces propositions; quelques-uns s'y opposent avec dureté, oubliant sans doute l'instabilité, l'inconstance des prospérités humaines, toujours prêtes à se changer en revers. Cependant les Maures ont tout obtenu; et trois d'entre eux partent pour Rome avec Cn. Octavius Rufus [231], questeur qui avait apporté la solde des troupes en Afrique; les deux autres retournent vers leur roi. Bocchus apprit

studium Sullæ lubens accepit. Romæ legatis ejus, postquam errasse regem et Jugurthæ scelere lapsum deprecati sunt, amicitiam et fœdus petentibus hoc modo respondetur : « Senatus et populus romanus beneficii et injuriæ memor esse solet. Ceterum Boccho, quoniam pœnitet, delicti gratiam facit. Fœdus et amicitia dabuntur quum meruerit. »

CV. Quîs rebus cognitis, Bocchus per litteras a Mario petivit uti Sullam ad se mitteret, cujus arbitratu de communibus negotiis consuleretur. Is missus cum præsidio equitum atque peditum, funditorum balearium; præterea sagittarii et cohors peligna cum velitaribus armis, itineris properandi caussa; neque his secus, atque aliis armis, advorsum tela hostium, quod ea levia sunt, muniti. Sed itinere, quinto denique die, Volux, filius Bocchi, repente in campis patentibus cum mille non amplius equitibus sese ostendit; qui, temere et effuse euntes, Sullæ aliisque omnibus et numerum ampliorem vero, et hostilem metum efficiebant. Igitur sese quisque expedire, arma atque tela tentare, intendere; timor aliquantus, sed spes amplior, quippe victoribus, et advorsum eos quos sæpe vicerant. Interim equites exploratum præmissi rem, uti erat, quietam nuntiant.

CVI. Volux adveniens quæstorem adpellat, se a

d'eux avec plaisir le résultat de leur mission, surtout la bienveillance et le bon accueil de Sylla. Ses ambassadeurs, arrivés à Rome[232], après avoir demandé grâce pour l'erreur de leur maître, qui n'avait failli que par le crime de Jugurtha, sollicitent l'alliance et l'amitié du peuple romain. Il leur fut répondu : « Le sénat et le peuple romain n'oublient ni les bienfaits ni les injures; cependant, puisque Bocchus se repent, on lui pardonne sa faute : alliance et amitié lui seront accordées quand il l'aura mérité. »

CV. Informé de cette réponse, Bocchus écrit à Marius pour le prier de lui envoyer Sylla, qui prononcera comme arbitre de leurs intérêts communs. Sylla reçoit ordre de partir avec une escorte composée de cavaliers, de fantassins, de frondeurs baléares[233], puis d'archers et d'une cohorte de Péligniens; ils sont armés comme les vélites[234], tant pour accélérer la marche que parce que cette armure les garantit suffisamment contre les traits légers des Numides. Enfin, après une route de cinq jours, Volux, fils de Bocchus, se montre tout à coup dans ces vastes plaines avec mille chevaux tout au plus. Cette troupe éparse et sans ordre paraît à Sylla et à tous ses soldats beaucoup plus nombreuse. On craint que ce ne soit l'ennemi. Chacun prend aussitôt son poste, dispose ses traits, ses armes, et se tient prêt; mais un léger sentiment de crainte cède bientôt à l'espérance, comme il était naturel à des vainqueurs en présence de ceux qu'ils avaient souvent vaincus. Cependant des cavaliers, envoyés en reconnaissance, annoncent, ce qui était en effet, qu'on n'avait à craindre aucune hostilité.

CVI. Volux arrive, et, s'adressant au questeur, se dit

patre Boccho obviam illis, simul et præsidio missum. Deinde eum et proxumum diem sine metu conjuncti eunt. Post, ubi castra locata, et die vesper erat, repente Maurus incerto voltu ad Sullam adcurrit : « sibi ex speculatoribus cognitum Jugurtham haud procul abesse : » simul, uti noctu clam secum profugeret, rogat atque hortatur.

Ille animo feroci negat se toties fusum Numidam pertimescere : virtuti suorum satis credere; etiam si certa pestis adesset, mansurum potius quam, proditis quos ducebat, turpi fuga incertæ ac forsitan post paullo morbo interituræ vitæ parceret. Ceterum ab eodem monitus, uti noctu proficiscerentur, consilium adprobat, ac statim milites cœnatos esse, in castris ignîs quam creberrumos fieri, dein prima vigilia silentio egredi jubet. Jamque nocturno itinere fessis omnibus, Sulla pariter cum ortu solis castra metabatur, quum equites mauri nuntiant, Jugurtham circiter duum millium intervallo ante consedisse. Quod postquam auditum, tum vero ingens metus nostros invadit; credere proditos a Voluce et insidiis circumventos. Ac fuere qui dicerent manu vindicandum, neque apud illum tantum scelus inultum relinquendum.

CVII. At Sulla, quanquam eadem æstumabat, tamen

envoyé par son père au devant des Romains, pour leur servir d'escorte. Ils marchent donc sans crainte avec lui jusqu'au lendemain. Mais le jour suivant, à peine a-t-on établi le camp, que tout à coup, sur le soir, le Maure, avec un air de trouble, accourt vers Sylla, lui dit « qu'il vient d'apprendre par ses éclaireurs que Jugurtha n'est pas loin, » qu'il faut fuir secrètement avec lui pendant la nuit; il l'en conjure avec instance.

Le Romain répond avec fierté qu'il ne peut craindre le Numide, vaincu tant de fois par ses armes; qu'il se repose entièrement sur la bravoure des siens; que même, dans le cas d'un désastre inévitable, il demeurerait pour ne point trahir ceux qu'il commande, ni conserver, par une fuite honteuse, une vie incertaine, et que pourrait, quelques instans plus tard, terminer la première maladie. Au surplus, il approuve le conseil que lui donne Volux, de lever le camp pendant la nuit, et ordonne aussitôt que les soldats, après avoir soupé, allument dans le camp le plus de feux qu'ils pourront, et qu'ensuite à la première veille [235], ils partent en silence. Voyant tous les siens accablés des fatigues de cette marche nocturne, Sylla, au lever du soleil, traçait déjà son camp, lorsque des cavaliers maures annoncent que Jugurtha a pris position à environ deux mille pas devant eux. A cette nouvelle, l'épouvante gagne nos soldats, ils se croient trahis par Volux, environnés d'embuscades : quelques-uns même parlent de faire justice du traître, et de ne pas laisser un tel attentat sans vengeance.

CVII. Bien que Sylla partage ces soupçons, il protège

ab injuria Maurum prohibet : suos hortatur, « uti fortem animum gererent; sæpe antea paucis strenuis advorsum multitudinem pugnatum; quanto sibi in prœlio minus pepercissent, tanto tutiores fore; nec quemquam decere, qui manus armaverit, ab inermis pedibus auxilium petere, in maxumo metu nudum et cæcum corpus ad hostîs vortere. » Deinde Volucem, quoniam hostilia faceret, maxumum Jovem obtestatus, ut sceleris atque perfidiæ Bocchi testis adesset, castris abire jubet. Ille lacrumans orare, « ne ea crederet; nihil dolo factum, magis calliditate Jugurthæ, cui videlicet speculanti iter suum cognitum esset. Ceterum, quoniam neque ingentem multitudinem haberet, et spes opesque ejus ex patre suo penderent, illum nihil palam ausurum, quum ipse filius adesset; quare optumum factum videri, per media ejus castra palam transire; sese, vel præmissis, vel ibidem relictis Mauris, solum cum Sulla iturum. » Ea res, ut in tali negotio, probata, ac statim profecti; quia de improviso acciderant, dubio atque hæsitante Jugurtha, incolumes transeunt. Deinde, paucis diebus, quo ire intenderant, perventum.

CVIII. Ibi cum Boccho Numida quidam, Aspar nomine, multum et familiariter agebat : præmissus ab Jugurtha, postquam Sullam accitum audierat, orator,

le Maure contre toute violence : il exhorte les siens « à conserver leur courage : plus d'une fois, leur dit-il, une poignée de braves a triomphé d'ennemis sans nombre; moins vous vous épargnerez dans le combat, moins vous aurez à craindre[236]; quelle honte pour le guerrier, dont les bras sont armés, de chercher une défense dans ses pieds, qui sont sans armes[237], et de tourner à l'ennemi, par l'excès de la crainte, la partie du corps qui ne peut ni voir ni parer les coups. » Ensuite, après avoir pris le grand Jupiter à témoin du crime et de la perfidie de Bocchus, il ordonne à Volux, puisqu'il a agi en ennemi, de sortir du camp. Volux le conjure, les larmes aux yeux, « de renoncer à une telle pensée; il lui proteste qu'il ne l'a trahi en rien, et qu'il faut tout imputer à la sagacité de Jugurtha, qui, par ses espions, avait eu sans doute connaissance de sa marche. Il ajoute que Jugurtha, qui n'a point une troupe considérable, et qui n'a de ressource et d'espoir que dans Bocchus, n'osera rien ouvertement en présence du fils de son protecteur : que le meilleur parti lui semble de passer hardiment au milieu du camp de Jugurtha. Quant à lui, soit qu'on détache en avant, soit qu'on laisse en arrière l'escorte de ses Maures, il ira seul avec Sylla. » Un tel expédient, dans l'embarras où l'on se trouve, est adopté. Les Romains se mettent en marche à l'instant. Surpris de leur arrivée imprévue, Jugurtha hésite, reste en suspens; ils passent sans obstacle, et arrivent en peu de jours à leur destination.

CVIII. Auprès de Bocchus était alors un Numide, nommé Aspar, admis dans son intime familiarité. Jugurtha l'avait envoyé pour défendre ses intérêts[238] et pour

et subdole speculatum Bocchi consilia; præterea Dabar, Massugradæ filius, ex gente Masinissæ, ceterum materno genere impar (nam pater ejus ex concubina ortus erat), Mauro ob ingenii multa bona carus acceptusque: quem Bocchus fidum Romanis multis antea tempestatibus expertus, illico ad Sullam nuntiatum mittit, « paratum sese facere quæ populus romanus vellet: colloquio diem, locum, tempus ipse deligeret; consulta sese omnia cum illo integra habere; neu Jugurthæ legatum pertimesceret; quo res communis licentius gereretur; nam ab insidiis ejus aliter caveri nequivisse. » Sed ego comperior Bocchum magis punica fide, quam ob quæ prædicabat, simul Romanos et Numidam spe pacis adtinuisse, multumque cum animo suo volvere solitum, Jugurtham Romanis, an illi Sullam traderet; lubidinem advorsum nos, metum pro nobis suasisse.

CIX. Igitur Sulla respondit: « pauca coram Aspare locuturum; cetera occulte, aut nullo, aut quam paucissumis præsentibus: » simul edocet quæ responderentur. Postquam, sicuti voluerat, congressi, dicit: « se missum a consule venisse quæsitum ab eo pacem an bellum agitaturus foret. » Tum rex, uti præceptum, post diem de-

épier avec adresse les desseins du roi maure, sitôt qu'il avait appris que Sylla avait été mandé par ce prince. Près de Bocchus était aussi Dabar, fils de Massugrada, de la famille de Masinissa[239], mais illégitime du côté maternel, car son père était né d'une concubine. Les agrémens de son esprit le rendaient cher et agréable à Bocchus, qui, ayant eu plusieurs fois l'occasion de reconnaître son attachement pour Rome[240], l'envoya aussitôt annoncer à Sylla qu'il était prêt à faire tout ce que demanderait le peuple romain; que Sylla fixât lui-même le jour, le lieu, le moment d'une entrevue; qu'aucun engagement antérieur n'entraverait leur délibération; que la présence de l'envoyé de Jugurtha ne lui causât aucun ombrage, qu'on ne l'avait appelé que pour rendre leur négociation plus facile; que c'était le meilleur moyen de prévenir les entreprises de ce prince artificieux. Quant à moi, je suis convaincu que Bocchus agissant d'après la foi punique[241] plutôt que d'après les motifs qu'il mettait en avant, amusait en même temps les Romains et le Numide par l'espérance de la paix; que long-temps il délibéra en lui-même s'il livrerait Jugurtha aux Romains, ou Sylla au Numide, et que ses affections, qui nous étaient contraires, cédèrent à la crainte, qui parla pour nous[242].

CIX. Sylla répond qu'il dira peu de choses en présence d'Aspar, que le reste se traitera en secret, avec le roi seul, ou avec le moins possible de témoins; il dicte en même temps la réponse que Bocchus devra lui faire publiquement. L'entrevue ayant donc lieu comme il l'avait demandé, Sylla dit qu'il a été envoyé par le consul pour demander à Bocchus s'il voulait la paix ou

cimum redire jubet; ac nihil etiam nunc decrevisse, sed illo die responsurum. Deinde ambo in sua castra digressi. Sed ubi plerumque noctis processit, Sulla a Boccho occulte arcessitur : ab utroque tantummodo fidi interpretes adhibentur : præterea Dabar internuntius, sanctus vir et ex sententia ambobus. Ac statim sic rex incipit :

CX. « Nunquam ego ratus sum fore, uti rex maxumus in hac terra, et omnium quos novi, privato homini gratiam deberem. Et hercle, Sulla, ante te cognitum, multis orantibus, aliis ultro egomet opem tuli; nullius indigui. Id imminutum, quod ceteri dolere solent, ego lætor : fuerit mihi pretium eguisse aliquando amicitiæ tuæ, qua apud animum meum nihil carius habeo. Id adeo experiri licet : arma, viros, pecuniam, postremo quidquid animo lubet, sume, utere; et, quoad vives, nunquam redditam gratiam putaveris; semper apud me integra erit : denique nihil, me sciente, frustra voles. Nam ut ego æstumo, regem armis quam munificentia vinci, minus flagitiosum. Ceterum de republica vestra, cujus curator huc missus es, paucis accipe. Bellum ego populo romano neque feci, neque factum unquam volui : finis meos advorsum armatos armis tutus sum. Id omitto, quando vobis ita placet : gerite, uti voltis, cum Jugur-

la guerre. Alors le roi, comme on le lui a prescrit, ordonne à Sylla de revenir dans dix jours; il allègue qu'il n'a encore pris aucune détermination, mais qu'il donnera alors sa réponse; puis ils se séparent et retournent dans leur camp. Mais bien avant dans la nuit, Bocchus mande en secret Sylla; ils n'admettent l'un et l'autre que des interprètes sûrs, et pour médiateur Dabar, homme irréprochable[243], également estimé de tous deux. Dès l'abord Bocchus adresse à Sylla ces paroles :

CX. « Je n'ai jamais pensé que moi, le plus puissant monarque de ces contrées et de tous les rois que je connais, je pusse un jour avoir des obligations à un simple particulier. Oui, Sylla, avant de vous avoir connu, j'ai accordé mon appui à plusieurs d'après leur demande, à d'autres de mon propre mouvement, et je n'ai eu besoin de celui de personne. Mais si j'ai perdu cet avantage, loin de m'en affliger comme feraient bien d'autres, je m'en félicite, et je m'estimerai heureux d'avoir eu besoin de votre amitié, que mon cœur préfère à tous les biens. Oui, vous pouvez me mettre à l'épreuve; armes, soldats, trésors, prenez tout, disposez de tout : tant que vous vivrez, ne croyez pas que ma reconnaissance soit jamais satisfaite, elle sera toujours entière; enfin, quels que soient vos souhaits, si j'en suis informé, vous ne les formerez pas en vain; car, à mon avis, il est plus humiliant pour un roi d'être vaincu en générosité que par les armes [244]. Quant aux intérêts de Rome, dont vous êtes le mandataire auprès de moi, voici en peu de mots ma déclaration. Je n'ai point fait, je n'ai jamais eu l'intention de faire la guerre au peuple romain : mes frontières ont été attaquées, je les ai dé-

16.

tha bellum. Ego flumen Mulucham, quod inter me et Micipsam fluit, non egrediar; neque Jugurtham id intrare sinam : præterea, si quid meque vobisque dignum petiveris, haud repulsus abibis. »

CXI. Ad ea Sulla pro se breviter et modice, de pace et de communibus rebus multis disseruit. Denique regi patefacit, « quod polliceatur, senatum et populum romanum, quoniam amplius armis valuissent, non in gratiam habituros : faciundum aliquid, quod illorum magis, quam sua, retulisse videretur. Id adeo in promptu esse, quoniam Jugurthæ copiam haberet : quem si Romanis tradidisset, fore ut illi plurimum deberetur; amicitiam, fœdus, Numidiæ partem, quam nunc peteret, ultro adventuram. » Rex primo negitare : « adfinitatem, cognationem, præterea fœdus intervenisse : ad hoc metuere ne, fluxa fide usus, popularium animos avorteret; quîs et Jugurtha carus, et Romani invisi erant. » Denique sæpius fatigatus, leniter et ex voluntate Sullæ omnia se facturum promittit. Ceterum ad simulandam pacem, cujus Numida, defessus bello, avidissumus, quæ utilia visa, constituunt. Ita, composito dolo, digrediuntur.

CXII. At rex postero die Asparem, Jugurthæ lega-

fendues les armes à la main; mais je passe là-dessus, puisque vous le désirez; faites comme vous l'entendrez la guerre à Jugurtha. De mon côté, je ne franchirai pas le fleuve Mulucha, qui servait de limite entre Micipsa et moi, et j'empêcherai Jugurtha de le traverser. Au reste, si vous me faites quelque demande digne de Rome et de moi, vous n'essuierez point un refus. »

CXI. A ce discours Sylla, sur ce qui lui est personnel, répond en peu de mots et avec réserve : il s'étend beaucoup sur la paix et sur les intérêts des deux nations. Enfin, il déclare franchement au roi « que toutes ses promesses ne toucheront guère le sénat ni le peuple romain, qui ont eu sur lui l'avantage des armes; qu'il lui faut faire quelque chose qui paraisse plus dans l'intérêt de Rome que dans le sien; qu'il en a le moyen dès l'instant même, puisqu'il peut s'assurer de la personne de Jugurtha; que, s'il le livre aux Romains, alors on lui aura de réelles obligations; l'amitié de Rome, son alliance, une partie de la Numidie, qu'il peut demander dès à présent, tout cela va sur-le-champ être à lui. » Bocchus, au premier abord, refuse vivement : « Le voisinage, la parenté, une alliance enfin, sont pour lui de puissans obstacles; il craint même, s'il manque à sa foi, de s'aliéner ses propres sujets, qui ont de l'affection pour Jugurtha et de l'éloignement pour les Romains. » Cependant, lassé des instances réitérées de Sylla, il promet, d'assez bonne grâce, de faire tout ce que voudra celui-ci. Du reste, tous deux arrêtent leurs mesures pour faire croire à la paix, que désire ardemment le Numide, fatigué de la guerre. Ayant ainsi concerté leur perfide complot, ils se séparent.

CXII. Le lendemain, le roi mande Aspar, l'envoyé

tum, adpellat: « sibi per Dabarem ex Sulla cognitum posse conditionibus bellum componi : quamobrem regis sui sententiam exquireret. » Ille lætus in castra Jugurthæ venit. Deinde ab illo cuncta edoctus, properato itinere, post diem octavum redit ad Bocchum, et ei nuntiat, « Jugurtham cupere omnia quæ imperarentur, facere; sed Mario parum confidere; sæpe antea cum imperatoribus romanis pacem conventam frustra fuisse. Ceterum Bocchus, si ambobus consultum et ratam pacem vellet, daret operam ut una ab omnibus, quasi de pace, in colloquium veniretur; ibique sibi Sullam traderet. Quum talem virum in potestatem haberet, fore uti, jussu senatus atque populi romani fœdus fieret : neque hominem nobilem, non sua ignavia, sed ob rempublicam, in hostium potestate relictum iri. »

CXIII. Hæc Maurus secum ipse diu volvens, tandem promisit. Ceterum dolo, an vere, parum comperimus. Sed plerumque regiæ voluntates, ut vehementes, sic mobiles, sæpe ipsæ sibi advorsæ. Postea tempore et loco constituto, Bocchus Sullam modo, modo Jugurthæ legatum adpellare, benigne habere, idem ambobus polliceri; illi pariter læti, ac spei bonæ pleni. Sed, nocte ea, quæ proxuma fuit ante diem colloquio decretum, Mau-

de Jugurtha; il lui dit que, « par l'organe de Dabar, il a appris de Sylla que l'on peut, au moyen d'un traité, mettre fin à la guerre; qu'il ait donc à demander à son maître quelles sont ses intentions. » Aspar, joyeux, se rend au camp de Jugurtha. Ensuite, après avoir reçu ses instructions sur tous les points, Aspar hâte son retour, et, au bout de huit jours, arrive auprès de Bocchus. Il lui annonce « que Jugurtha accédera volontiers à tout ce que l'on exigera; mais qu'il a peu de confiance en Marius; que, plus d'une fois déjà, ses traités conclus avec les généraux romains n'ont point été ratifiés; qu'au surplus, si Bocchus veut travailler pour leurs intérêts communs, et arriver à une paix définitive, il doit faire en sorte que toutes les parties intéressées aient une entrevue, comme pour négocier, et que là il livrera Sylla à Jugurtha; que dès qu'un personnage si important sera entre ses mains, le sénat et le peuple romain voudront à tout prix faire la paix, et n'abandonneront pas un patricien illustre, que son zèle pour l'état, et non sa lâcheté, aurait fait tomber au pouvoir de l'ennemi. »

CXIII. A cette proposition, le Maure reste plongé dans une longue rêverie; il promet enfin. Pensait-il à tromper Jugurtha? était-il de bonne foi? C'est ce que nous ne saurions décider. Chez les rois, les résolutions sont la plupart du temps aussi mobiles qu'absolues; souvent elles sont tout-à-fait contradictoires. Ensuite, à des heures et dans un lieu convenus[245], Bocchus mande auprès de lui tantôt Sylla, tantôt l'envoyé de Jugurtha; il les accueille tous deux avec bienveillance, et leur fait les mêmes promesses : l'un et l'autre sont également

rus, adhibitis amicis, ac statim, immutata voluntate, remotis, dicitur secum ipse multa agitavisse, voltu, colore, ac motu corporis pariter, atque animo varius; quæ scilicet, tacente ipso, occulta pectoris patefecisse.

Tamen postremo Sullam arcessiri jubet, et ex ejus sententia Numidæ insidias tendit. Deinde, ubi dies advenit, et ei nuntiatum est Jugurtham haud procul abesse, cum paucis amicis et quæstore nostro, quasi obvius honoris caussa, procedit in tumulum facillumum visu insidiantibus. Eodem Numida cum plerisque necessariis suis, inermus, ut dictum, accedit; ac statim, signo dato, undique simul ex insidiis invaditur. Ceteri obtruncati: Jugurtha Sullæ vinctus traditur, et ab eo ad Marium deductus.

CXIV. Per idem tempus advorsum Gallos, ab ducibus nostris, Q. Cæpione et M. Manlio male pugnatum. Quo metu Italia omnis contremuerat. Illique, et inde ad nostram memoriam Romani sic habuere: alia omnia virtuti suæ prona esse; cum Gallis pro salute, non pro gloria, certare. Sed postquam bellum in Numidia confectum, et Jugurtham vinctum adduci Romam nunciatum est; Marius consul absens factus, et ei decreta provincia

pleins de joie et d'espérance. Dans la nuit qui précéda le jour fixé pour la conférence, le Maure appela près de lui ses amis; puis, prenant un autre parti, il les congédia aussitôt. Livré ensuite, dit-on, à mille réflexions, il changeait de contenance et de visage à chaque résolution nouvelle, trahissant ainsi, malgré son silence, les secrètes agitations de son âme.

Il finit pourtant par faire venir Sylla, et règle avec lui les dispositions à prendre pour la perte du Numide. Ensuite, dès que le jour fut venu, informé de l'approche de Jugurtha, Bocchus, avec quelques amis et notre questeur, sort au devant du prince comme pour lui faire honneur, et il se place sur une éminence d'où il pouvait être vu très-facilement des exécuteurs du complot. Le Numide s'y rend aussi, accompagné de la plupart de ses amis, et sans armes, selon la convention. Tout à coup, à un signal donné, la troupe sort de l'embuscade et enveloppe Jugurtha de toutes parts. Tous ceux de sa suite sont égorgés; il est chargé de chaînes et livré à Sylla, qui le mène à Marius[246].

CXIV. Vers ce même temps, nos généraux Q. Cépion[247] et M. Manlius[248] se firent battre[249] par les Gaulois. A cette nouvelle, toute l'Italie trembla d'effroi. Les Romains avaient alors, comme de nos jours, la pensée que tous les autres peuples doivent céder à leur courage, mais qu'avec les Gaulois, ce n'est plus pour la gloire, mais pour leur salut qu'il faut combattre[250]. Dès qu'on sut à Rome la guerre de Numidie terminée, et que Jugurtha y était amené chargé de chaînes, Marius, quoique absent, fut nommé consul[251], et on lui décerna

Gallia : isque kalendis januariis magna gloria consul triumphavit. Ea tempestate spes atque opes civitatis in illo sitæ.

FINIS BELLI JUGURTHINI.

le département de la Gaule. Ensuite, aux calendes de janvier, il triompha consul[252], ce qui était une haute distinction. En lui résidaient alors la force et l'espoir de la république.

FIN DE LA GUERRE DE JUGURTHA.

NOTES

DE LA GUERRE DE JUGURTHA.

1. Ce préambule n'est qu'un lieu commun de morale : un historien qui aujourd'hui commencerait de la sorte son livre, serait vivement critiqué, et le serait à bon droit. Cependant il est des commentateurs qui ont encore une foi assez robuste dans les beautés consacrées ou plutôt convenues des écrivains anciens, pour ne rien trouver à redire à ces quatre chapitres, dont les deux premiers surtout n'ont aucun rapport avec l'histoire qui va suivre. Ils vont jusqu'à excuser Salluste d'avoir répété les mêmes choses, au commencement de la *Conjuration de Catilina*.

2. *Des sujets de la république, etc.* Le mot de *parentes* (venant de *parere*, obéir) signifie ici les sujets, et non les parens; nous verrons plus bas (ch. CII) ce mot dans le même sens : *Nam parentes abunde habemus*.

3. *Mille autres mesures de rigueur, etc.* Ici, selon le président De Brosses, Salluste paraît avoir en vue Sylla, dont le but, en s'emparant du pouvoir despotique, fut à la fois de se venger de ses ennemis et de faire triompher sa faction, puis de remettre en vigueur les anciennes lois, et de remédier aux désordres que les tumultes du parti populaire avaient introduits dans la république. Le père d'Otteville prétend que c'est à César que notre historien faisait allusion.

4. *Que des inimitiés, etc.* Selon De Brosses, Salluste veut désigner ici Pompée, qui devint, après Sylla, le chef de la faction



des nobles à Rome; mais, malgré les éloges exagérés de ses contemporains, il n'avait ni le génie ni les talens de son prédécesseur : aussi les succès furent-ils fort différens. L'aigreur avec laquelle l'historien s'exprime ici, indique un ennemi de Pompée.

5. *Que l'activité des autres.* On a vu, dans la Notice sur Salluste, les différentes charges qu'il exerça : on y trouve de même l'explication historique de tout ce passage.

6. *Q. Maximus, P. Scipion.* Il s'agit de Q. Fabius Maximus Verrucosus, surnommé *Cunctator,* et du premier Africain. En dire plus long sur ces deux Romains, les plus illustres au temps de la seconde guerre punique, ce serait trop peu présumer de l'instruction du lecteur.

7. *Numidie.* Ancienne contrée d'Afrique qui tirait son nom de νομὴ, pâture, rac. νέμειν, faire paître, parce que ses habitans étaient nomades, c'est-à-dire pasteurs.

8. *Masinissa, roi des Numides.* Gala régnait en Numidie au temps de la seconde guerre punique, et fut père de Masinissa. Syphax était alors roi des Massésyliens ou Numides orientaux. La guerre s'étant allumée en Espagne entre les Carthaginois et les Romains, les deux Scipions se liguèrent avec Syphax. Les Carthaginois, de leur côté, s'allièrent avec Gala, et Sophonisbe, fille d'Asdrubal Giscon, fiancée à Masinissa, fut comme le nœud de cette alliance. Masinissa, après avoir ravagé la Numidie de Syphax, et forcé ce prince à s'enfuir en Mauritanie, passe en Espagne à l'armée d'Asdrubal. Syphax en son absence rentra dans ses états, et se rendit à son tour si redoutable aux Carthaginois, que, pour acheter son alliance, ils lui donnèrent en mariage, à l'insu d'Asdrubal, la belle Sophonisbe. Masinissa, qui avait puissamment contribué à la défaite des deux Scipions, outré de cette perfidie, se jeta dans le parti des Romains, et fit alliance avec Scipion l'Africain. Le roi Gala mourut dans l'intervalle : Isalac, le plus âgé de ses frères, lui succéda, selon les lois du royaume. Isalac, que Tite-Live nomme *Æsalcès,* mourut bientôt après, et eut pour successeur Capusa, son fils aîné, en l'absence de Masinissa; mais il fut tué par Mezetal, autre prince de

la famille royale, qui trouva, dans son alliance avec Syphax et les Carthaginois, l'appui de son usurpation. Masinissa, de retour en Afrique, fit d'abord assez malheureusement la guerre contre Mezetal et Syphax. Réduit à ne plus posséder qu'une montagne vers l'orient de la Numidie, il vécut pendant quelque temps plus en brigand qu'en roi : poursuivi dans son dernier asile par Bocchar, lieutenant de Syphax, il fut dangereusement blessé, n'échappa à ses ennemis qu'en traversant une rivière rapide où l'on crut qu'il s'était noyé, et le bruit de sa mort se répandit en Afrique. Après d'autres vicissitudes, il devint, avec deux mille Numides, l'auxiliaire de Scipion l'Africain, et contribua à la défaite d'Asdrubal et à la conquête des états de Syphax. Cette partie de la vie de Masinissa et son funeste hyménée avec Sophonisbe, qui remplissent de si belles pages dans Lite-Live, et qui ont fait le sujet de plusieurs tragédies modernes (du Trissin, de Mairet, de Corneille et de Voltaire, entre autres), sont beaucoup trop connus pour qu'on entre ici dans aucun détail. Après la seconde guerre punique (an 552 de R., 200 av. J.-C.), il fut récompensé par les Romains, comme le dit Salluste. Dès l'an 199, ce prince, assuré de trouver des appuis dans le sénat, porta ses prétentions sur divers cantons limitrophes appartenant aux Carthaginois. Pendant cinquante-deux ans que dura encore son règne, il leur fit plusieurs fois la guerre, et leur enleva différens territoires. Enfin, l'an 152, il s'arma pour la dernière fois contre eux, et remporta sur eux, l'an 149, une victoire dont le résultat fut de hâter l'exécution du plan que Rome avait formé pour la destruction de Carthage. Quoiqu'âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, Masinissa combattit en personne dans cette journée.

9. *Né d'une concubine.* Il y a ici une équivoque grammaticale : *quem* se rapporte-t-il à Jugurtha ou à Manastabal ? qui des deux était né d'une concubine ? Tous les traducteurs, à l'exception du président De Brosses, ont pensé que c'était Jugurtha. Beauzée et Lebrun ont motivé leur opinion sur deux passages de Salluste. Cet historien a dit précédemment « après sa mort (de Masinissa), « Micipsa, son fils, hérita seul de la couronne, la maladie ayant « emporté Gulussa et Manastabal, frères du nouveau roi. » Cette phrase prouve évidemment que Manastabal était héritier légitime

de son père, et que ce n'était point lui *que Masinissa avait laissé dans une condition privée, comme étant né d'une concubine.* Plus loin Salluste (ch. XI) ajoute que *dès long-temps Hiempsal méprisait Jugurtha comme au dessous de lui, à cause de la tache qu'imprimait à sa naissance la qualité de sa mère.*

10. *Scipion.* Il s'agit ici de Scipion Émilien, fils de Paul-Émile, petit-fils par adoption du grand Scipion l'Africain, et le même qui avait fait le partage de la succession de Masinissa entre ses enfans. Il fut, comme son aïeul d'adoption, surnommé l'*Africain*, après avoir détruit Carthage. C. Marius, qui devait un jour être le vainqueur de Jugurtha, se signala comme le prince numide au siège de Numance, sous les yeux de Scipion Émilien (an 134 av. J.-C.).

11. *Si je venais à en avoir.* Ces mots, *si genuissem*, négligés par quelques traducteurs, font entendre que Jugurtha avait perdu son père avant que Micipsa eût des enfans.

12. *La discorde détruit les plus florissans.* La Fontaine a dit, dans la fable du *Vieillard et ses enfans*, évidemment inspirée de Salluste :

Toute puissance est faible, à moins que d'être unie.

13. *Que la nature.* L'empereur Septime Sévère, étant au lit de la mort, se fit apporter un exemplaire de Salluste, et lut à ses deux fils, Caracalla et Geta, ce discours si touchant; mais il n'eut pas, dit Spartien, un meilleur succès que le roi de Numidie. Micipsa mourut après trente ans de règne, l'an 635 de Rome, av. J.-C. Le sénat, apprenant qu'il s'élevait des dissensions entre ses enfans, donna le gouvernement de la province d'Afrique à Caton, consul cette même année, et qui mourut l'année suivante.

14. *Dans la maison du premier licteur de Jugurtha.* D'anciens traducteurs ont rendu *proxumus lictor Jugurthœ*, par cette expression, *son capitaine des gardes.* Ils n'avaient pas réfléchi que Salluste, qui connaissait bien les mœurs et les coutumes de l'Afrique, n'aurait pas employé cette expression toute romaine, s'il n'avait eu ses motifs. En effet Masinissa, à qui le sénat de Rome avait

décerné les ornemens des magistratures curules, avait introduit en Numidie quelques-unes des institutions de Rome; et comme des préteurs, des consuls, ce prince et ses successeurs se faisaient probablement précéder par des licteurs armés de faisceaux.

15. *Pour en ouvrir les portes*. Beauzée, Lebrun et d'autres traducteurs, ont été bien loin dans le système d'interprétation, en traduisant le mot *portarum* par ceux de *portes de la ville*, fondés sur ce passage d'une élégie d'Ovide, où ce poète fait le parallèle de l'amant et du soldat :

Hic (*miles*) portas obsidet, ille (*amans*) fores.

On ne finirait point si l'on voulait citer tous les passages des bons auteurs anciens où le mot *porta* est mis indistinctement comme *fores* pour indiquer une porte de maison. Au reste, j'ai pour moi l'autorité de l'abbé Masson, de De Brosses, d'Otteville, contre celle de Beauzée, Dureau Delamalle et Lebrun. Ce dernier discute fort au long ce point de critique; mais ses raisons paraissent très-faibles.

16. *Les fidèles sujets qu'avait eus Micipsa*. Ce passage a exercé les commentateurs. Traduits littéralement, ces mots *Omnésque qui sub Micipsæ imperio fuerant*, veulent dire, *tous les sujets de Micipsa*, ou *tous ceux qui avaient été sous la domination de Micipsa*, et c'est ainsi qu'ont traduit Beauzée et d'Otteville; mais comment concilier cette interprétation avec ce qu'ajoute Salluste, que le peuple numide se divisa en deux partis, l'un tenant pour Adherbal, l'autre, composé des plus braves, armé pour Jugurtha? On ne peut raisonnablement supposer ces derniers *en proie à la terreur*. Aussi Dureau Delamalle et Lebrun ont-ils cru devoir s'écarter du sens littéral, l'un en disant : *toute la cour de Micipsa;* l'autre en traduisant : *tous ceux qui avaient approché de la personne de Micipsa;* mais ils me paraissent s'être donné trop de latitude, et je m'en suis tenu à l'interprétation un peu plus littérale du président De Brosses.

17. *La province romaine*. La province romaine en Afrique comprenait alors les conquêtes faites sur les Carthaginois.

18. *Son insolente tyrannie*. J'ai cru devoir traduire ainsi le mot

superbia, qui ne serait pas rendu ici par le mot *orgueil*. Les anciens attachaient à ces expressions *superbia*, *superbus*, un sens que le français ne peut exprimer par équivalent, mais seulement par une périphrase. On lit, dans la troisième *Philippique* de Cicéron (XCIV) : *Atque ille Tarquinius, quem majores nostri tulerunt, non crudelis, non impius, sed superbus habitus est et dictus*.

19. *A l'abri de toute espèce de danger.* « Quoique le titre de leur « allié (des Romains), dit Montesquieu, fût une espèce de servi- « tude, il était néanmoins très-recherché ; car il était sûr que l'on « ne recevrait d'injures que d'eux, et l'on avait sujet d'espérer « qu'elles seraient moindres. »

20. *Appuyé par Émilius Scaurus.* Scaurus est un de ces hommes dont les historiens et les écrivains anciens ont diversement parlé, qu'il est presque impossible de se former une idée précise de son caractère. S'il est maltraité par Salluste, par Florus et par Pline l'Ancien, Cicéron, Tacite et Valère-Maxime ne tarissent point sur son éloge. On trouve, dans le tome XXIV des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, une Notice très-étendue sur Scaurus, par De Brosses ; et nous-même, dans le tome XLIV de la *Biographie universelle*, nous avons recueilli avec soin les divers témoignages de l'antiquité sur ce personnage.

21. *A l'argent et à la faveur.* Cette partie de la *Guerre de Jugurtha* a inspiré à Gordon, dans son dixième discours sur Salluste, les réflexions suivantes : « La noblesse romaine était, dit-il, « corrompue, débauchée, tyrannique, insolente et vénale. Elle « était composée d'hommes intéressés qui trahissaient le public, « qui se ravalaient jusqu'à faire un infâme trafic de leur suffrage « et de leur autorité dans l'état, qui vendaient la justice, les pro- « vinces et les royaumes ; qui donnaient des sentences à prix d'ar- « gent contre les innocens, ou n'en prononçaient point en fa- « veur d'un innocent qui ne pouvait lui en donner. C'était pour « de l'argent qu'ils protégeaient les ennemis du public, et qu'ils « autorisaient les oppresseurs domestiques. Qui voudra en voir « un fidèle portrait, n'a qu'à lire l'histoire de la *Guerre contre Ju- « gurtha*, si bien écrite par Salluste. »

22. *Lucius Opimius*, fut l'ennemi le plus acharné des Gracques. Préteur l'an 629, il reçut du sénat une commission extraordinaire pour punir la conjuration de Frégelles, où il prétendit impliquer C. Gracchus. Trois ans après (l'an 632), C. Gracchus, devenu tribun, s'en vengea en faisant refuser le consulat à Opimius; mais ce dernier, ayant réussi l'année suivante à s'élever à cette dignité, ne s'en servit que pour attaquer à main armée, au sein de Rome, C. Gracchus et ses partisans. Opimius avait promis de payer au poids de l'or la tête de Caïus. L. Septimuleius, ami du consul, arracha cette tête sanglante des mains des meurtriers, en retira la cervelle, et la remplaça par du plomb fondu, afin de recevoir un prix plus considérable de cet horrible trophée. L'année du consulat d'Opimius fut marquée par l'excellence de ses vins. Martial vante le vin du consulat d'Opimius, et, en vérité, il serait à désirer qu'au nom de ce personnage ne se fût pas attachée d'autre célébrité.

23. *M. Fulvius Flaccus* avait été nommé, l'an 628 de Rome (127 av. J.-C.), un des trois commissaires pour le partage des terres en exécution de la loi Agraire. Ce personnage séditieux, dont l'amitié fut une tache pour la gloire de Caïus, avait été l'un des auteurs de la mort secrète de Scipion Émilien. Consul l'an 629 (av. J.-C. 126), il triompha des Gaulois Transalpins. Dans la sanglante émeute qui termina la destinée de C. Gracchus, Fulvius, après le combat, fut égorgé avec l'aîné de ses fils (An de Rome 633, av. J.-C. 121).

24. *Assuré de l'amitié d'Opimius*. Des éditeurs, au lieu de *cum Jugurtha... in amicis habuerat,* mettent *in inimicis*. Cette version ne paraît pas probable : Opimius était trop avant dans les intrigues de la noblesse romaine; il était d'ailleurs trop corrompu, pour avoir échappé aux premières séductions de Jugurtha.

25. Les trois chapitres XVII, XVIII et XIX, dans lesquels Salluste donne des détails si curieux et si peu d'accord avec les autres écrivains anciens, sur l'origine de la population africaine, n'ont pas exercé les commentateurs antant qu'ils le méritaient. « Le président De Brosses, dit M. Barbié du Bocage, qui a

« fait un excellent commentaire sur tous les ouvrages de Salluste, « est celui qui l'avait le plus travaillé : il a donné pour cet au- « teur une carte de la Numidie, mais qui n'apprend rien, parce « qu'il y met trois ou quatre fois la même position... Son com- « mentaire est toujours indécis, et l'on voit qu'il ne connaissait « pas assez la géographie pour la traiter à fond. Les notes de la « traduction espagnole de Salluste n'éclaircissent rien non plus ; « elles sont souvent oiseuses.... Les notes de la belle édition de « Havercamp sont plutôt grammaticales que géographiques, et « l'on peut en dire autant de celles des éditions *Variorum.* » (*Avertissement* en tête du *Dictionnaire géographique critique de Salluste.*) Le travail de M. Barbié du Bocage est sans doute très-précieux; mais on doit regretter que ce savant géographe, en paraissant adopter les idées de Salluste sur la manière dont s'est peuplée l'Afrique, sur la mort d'Hercule en Espagne, etc., n'ait pas développé les motifs de son opinion.

26. *Quelques-uns n'en comptent que deux.* « De même que l'uni- « vers est divisé en ciel et en terre, dit Varron (*de Lingua la- « tina*, IV), ainsi le ciel est partagé en deux régions, et la terre « en Asie et en Europe. »

27. *Du roi Hiempsal.* « Salluste, dit le président De Brosses, « était plus à portée qu'un autre d'être bien instruit, étant lui- « même gouverneur de Numidie, et ayant entre les mains les « livres du roi Hiempsal, successeur de Jugurtha. » Ce prince fut pere du fameux Juba. Plusieurs traducteurs ont mal-à-propos fait un écrivain de cet Hiempsal. On conjecture que les livres dont Salluste a tiré les antiquités de l'Afrique avaient été enlevés dans le sac de Carthage, et donnés par Scipion Émilien à Micipsa.

28. *A la mort d'Hercule.* Il s'agit ici de l'Hercule Phénicien ; ou plutôt par le nom d'*harokel,* mot phénicien qui signifie *negociant, voyageur,* on entendait autant de navigateurs, qui, dans les temps reculés, faisaient des découvertes et fondaient des établissemens commerciaux sur des rivages lointains. De là vient que l'on compta dans l'antiquité un si grand nombre d'Hercules.

17.

29. *Les Mèdes, les Perses et les Arméniens.* Salluste est le seul auteur de l'antiquité qui donne ces trois peuples pour fondateurs aux nations Numide et Maure. Aussi son témoignage a été généralement attaqué. L'abbé Mignot prétend que dans le passage tiré des livres d'Hiempsal, il est à croire que notre historien a pris mal-à-propos le nom des *Mèdes* pour celui des *Madianites*, qui, étant plus rapprochés des Phéniciens, ont dû plus probablement suivre l'Hercule de Tyr. Ce savant réitère la même observation au sujet des *Perses* et des *Arméniens;* il soutient que, par une erreur semblable, Salluste a nommé à tort les *Perses* à la place des *Phérésiens*, qui étaient également voisins de la Phénicie, et les *Arméniens* à la place des *Araméens* ou *Syriens.*

30. *Notre mer.* C'est ainsi que les Romains désignaient la *mer Méditerranée*, parce que leurs possessions l'entouraient en grande partie ou même entièrement. Ils la regardaient comme faisant partie de leur empire, et c'était celle sur laquelle seule, en quelque façon, ils naviguaient; d'autres l'appelaient *Internum mare* (la mer Intérieure).

31. *Et de la région de feu.* J'ai cru devoir traduire ainsi ces mots *haud procul ab ardoribus*, par allusion à la croyance des anciens, qui pensaient que la partie méridionale de l'Afrique était inhabitable et brûlée par des feux éternels.

32. *Les appelèrent Maures.* Ce changement du nom de *Mède* en celui de *Maure*, n'a rien de conforme aux analogies. Ici Salluste a mal rencontré, ou il a été trompé. Cependant, observe le président De Brosses, il nous apprend lui-même, sans s'en apercevoir, d'où est tiré le nom de *Maure*, lorsqu'il nous dit que ces peuples furent les premiers de la côte d'Afrique qui commercèrent avec l'Espagne. *Maure*, en langage africain, signifie *commerçant.*

33. *Une multitude d'Italiens.* Virgile appelle les Romains *gens togata*, et cette épithète les distinguait des autres nations qui ne portaient point la toge romaine. C'est dans le même sens que Salluste s'en sert ici, et l'on en verra la preuve au chap. XXVI,

où l'on voit les Italiens renfermés dans Cirta, forcer presque Adherbal à se rendre.

34. *Adherbal au milieu des tortures, etc.* Diodore de Sicile, dans un fragment du liv. XXXIV de son *Histoire*, rapporte les démêlés d'Adherbal et de Jugurtha d'une manière tout-à-fait conforme au récit de Salluste; mais il ne parle pas de la part que les Italiens eurent à la reddition du malheureux Adherbal. Voici comme il raconte cette catastrophe : « Jugurtha, faisant de nouveaux ou-« vrages autour de la ville, réduisit par la famine son frère à se « rendre : de sorte qu'Adherbal, sortant revêtu de ses habits « royaux, comme abandonnant le trône, et ne demandant que « la vie, ne laissa pas d'être tué par son frère, qui foula en même « temps aux pieds et les droits des supplians et ceux de la pa-« renté la plus proche; mais, poussant encore plus loin sa ven-« geance, il fit battre de verges et mourir ensuite tous les Ita-« liens qui avaient été du parti d'Adherbal. »

35. *C. Memmius, tribun désigné.* D'une ancienne famille plébéienne, qui faisait remonter son origine jusqu'à Mnesthée, l'un des compagnons d'Énée, était probablement fils de C. Memmius, commandant d'une légion au siège de Numance dans l'armée de Scipion. Il fut questeur l'an 638 avant J.-C., tribun du peuple à cette époque, l'an 643; préteur en 649, gouverneur de province l'année suivante. L'an 654, au moment où il allait être élu consul, il fut assassiné dans le Champ-de-Mars, en présence de tout le peuple, par des sicaires apostés par Marius et par le tribun Apuleius Saturninus. Quoique Salluste le mette au nombre des premiers orateurs de son siècle, Cicéron en parle avec une sorte de dédain, ainsi que de son frère L. Memmius. « Alors, « dit-il (*in Bruto*, XXXVI), vivaient aussi C. et L. Memmius, « orateurs médiocres, accusateurs ardens et passionnés. Ils ap-« pelèrent en jugement beaucoup de citoyens, ils en défendirent « très-peu. » Il est facile de trouver dans la différence des opinions politiques de Salluste et de Cicéron, la cause de la diversité de leur opinion sur le mérite de Memmius. Salluste était ennemi de la noblesse; Cicéron, homme nouveau, s'était fait le partisan de l'aristocratie.

36. *En vertu de la loi Sempronia.* Cette loi, rendue par un des Gracques, portait que le sénat, avant l'élection des consuls pour l'année suivante, déclarerait d'avance qu'elles seraient les provinces assignées à ces magistrats.

37. *P. Scipion Nasica et L. Bestia Calpurnius.* Le premier était petit-fils du Nasica qui fut proclamé le plus honnête homme de la république, et fils de P. Cornelius Scipion Nasica Sérapion, personnage consulaire et grand pontife, qui, à la tête des nobles, avait contribué au meurtre de l'aîné des Gracques. P. Scipion Nasica, collègue de Calpurnius, ne joue aucun rôle dans l'histoire. Il mourut dans l'année même de son consulat. L. Calpurnius Pison Bestia, d'une illustre maison plébéienne, avait été questeur l'an 626, puis tribun du peuple en 632, l'année du consulat d'Opimius. Il se montra dans cette magistrature assez partisan de la noblesse.

38. *Se laissa entraîner dans le crime.* Florus a dit que *Jugurtha triompha de la vertu romaine en la personne de Scaurus* (liv. III, ch. 2).

39. *Pour la forme, sur les articles en masse.* Le latin porte *quasi per saturam exquisitis sententiis;* expression proverbiale qui répond à peu près à celle-ci, *passer au gros sas. Satura,* dit Festus, *et cibi genus ex variis rebus conditum est, et lex multis aliis legibus conferta:* ainsi ce mot s'appliquait à la fois et à une espèce de pot-pourri composé de différentes sortes de mets, et à une oi forgée de beaucoup d'autres lois.

40. *Transcrire ici.* Cette expression *perscribere,* semblerait donner la preuve que ce discours de Memmius est un monument historique; mais comme on y reconnaît d'un bout à l'autre les formes et le style de Salluste, il faut bien en conclure, avec les plus savans philologues, que ce mot *perscribere,* qui ne veut dire autre chose que transcrire, est un mensonge gratuit de notre historien.

41. *Ni de scission.* Je me sers du mot *scission,* qui rend exactement le *secessione* de Salluste. Et en effet, la retraite du peuple sur le mont Sacré, à laquelle il fait allusion ici, n'était rien moins qu'une révolte.

42. *Rigoureuses enquêtes.* Velleius Paterculus (liv. II, ch. 6) nous apprend que les consuls Rutilius et Popilius, après le meurtre de l'aîné des Gracques, sévirent cruellement contre ses partisans.

43. *L. Cassius, alors préteur.* Fils d'un consul, L. Cassius Ravilia Longinus avait été consul en 626, puis censeur deux ans après. Il montra dans cette magistrature une telle sévérité, que, bien qu'il ne fût point d'usage de revenir à la charge de préteur, après s'être élevé à des dignités plus considérables, le peuple l'appela de nouveau à cette magistrature, non pour une année seulement, mais pour l'exercer aussi long-temps que dureraient les affaires à l'occasion desquelles on l'avait nommé. Cassius était regardé par les Romains, dit Cicéron, comme le plus intègre et le plus habile des juges qu'ils eussent eus en matière criminelle. Sa méthode consistait à porter les recherches sur l'homme qui avait eu intérêt au crime, *cui bono fuisset* (*pro Roscio*, cap. XXX). Ailleurs, Cicéron ajoute que ce ne fut point à des manières agréables et généreuses, mais à une sévérité austère, que Cassius dut sa popularité (*Brutus*, cap. XXV). Valère-Maxime dit que le tribunal de ce juge sévère était l'écueil des accusés, *scopulus reorum;* mais sa sévérité était d'autant plus estimable qu'elle tombait sur les hommes puissans comme sur les simples plébéiens.

44. *Le peuple ainsi joué se retire.* L'histoire romaine n'offre pas d'exemple plus remarquable de l'omnipotence du *veto* des tribuns, et en même temps de l'audacieuse impudence avec laquelle ils en abusaient. C'en était fait de la constitution romaine du moment que des tribuns vendus s'accoutumaient à user, au profit d'une noblesse corrompue et ambitieuse, de cette arme redoutable qui ne leur avait été confiée que dans l'intérêt du peuple et de sa liberté. Toutefois on doit admirer le respect que le peuple porta dans cette occasion, à l'inviolabilité du tribunat.

45. *Q. Minucius Rufus.* Le président De Brosses prétend, d'après l'autorité des médailles, qu'il avait pour prénom *Marcus* au lieu de *Quintus*. Il fit avec succès la guerre contre les Scordisques et les Triballes, peuples de la Thrace.

46. *Faisant métier de semblables commissions.* C'est avec raison que M. Burnouf, dans ses notes sur Salluste, a fait ressortir toute l'énergie de cette expression *talis negotii artificis.* Il paraît donc que presque toujours à Rome, au siècle de Jugurtha comme dans les temps modernes, il s'est trouvé des assassins à gages. Leur métier était une industrie d'autant plus lucrative, que presque toujours elle fut employée par les grands et tolérée par les gouvernans.

47. *De leur épargner des sacrifices.* Dureau Delamalle a traduit ainsi cette phrase : *Plus jaloux de se conserver une couronne que la vie à ses ôtages.* Il a été trop loin; il ne s'agissait pas de la vie pour les ôtages de Bomilcar, mais d'une simple amende *quam ne multa damnarentur vades*, dit dans ses notes M. Burnouf, en cela d'accord avec Lebrun, De Brosses et d'autres traducteurs plus anciens.

48. *Au jour des comices.* Les comices, à cette époque, se tenaient au milieu de l'année pour que les consuls désignés pussent entrer en charge dès le 1er janvier de l'année suivante.

49. *Cette querelle, qui dura toute l'année.* Le latin porte *quæ dissensio totius anni comitia impediebat.* J'ai entendu cette phrase autrement que les traducteurs qui m'ont précédé, et que les divers commentateurs de Salluste. Ils font tomber le sens de ces mots *totius anni*, sur *comitia;* j'ai au contraire cru devoir les appliquer à *dissensio;* voici mes motifs : *comitia totius anni*, qu'on n'a pu rendre jusqu'ici d'une manière claire, qu'en traduisant les *comices pour l'élection des magistrats*, me semble une redondance qui n'est point dans le style de Salluste; 2° quelques lignes plus bas, Salluste représente Aulus sortant de ses quartiers d'hiver au mois de janvier, ce qui prouve que la querelle, excitée par les tribuns, dura depuis l'époque ordinaire des comices jusqu'au commencement de l'année suivante, époque à laquelle les nouveaux magistrats devaient prendre possession de leur magistrature. *Voyez* la note précédente.

50. *Aulus dresse des mantelets.* Végèce (liv. IV, ch. 15) donne

la description de ces machines appelées par les Romains *vineæ*, et plus tard *militari barbaricoque usu causiæ*, comme l'observe cet auteur. « C'étaient des constructions légères destinées à faciliter au soldat assiégeant l'approche de la muraille. Elles formaient une espèce de cabane portative, soutenue par quatre soliveaux, haute de huit pieds, large de sept, longue de seize, ayant un double toit de planches légères et de claies, disposé en appentis, et recouvert de diverses garnitures molles pour amortir l'effet des projectiles lancés par les assiégés. Les côtés étaient munis de claies d'osier, garnies de cuir cru et de couvertures de laines, afin de les défendre des flèches et du feu. On joignait plusieurs mantelets de suite pour former, par leur assemblage, une espèce de galerie couverte sous laquelle les assiégeans s'avançaient jusqu'au pied de la muraille. Le président De Brosses conjecture ici que les soldats de Metellus employèrent en cette occasion une espèce de mantelets de construction plus simple, appelés *plutei*, pupîtres. Cette machine, élevée sur un seul soliveau, n'avait qu'un simple parement destiné à protéger le soldat contre les coups de l'ennemi. »

51. *Élève des terrasses*. Pour élever des terrasses ou cavaliers, on faisait d'abord une enceinte carrée de palissades et de claies capables de retenir la terre. Les assiégeans, protégés par leurs pupîtres, *plutei*, y jetaient de la terre, des bois, des fascines, etc., et quand la surface était unie en forme d'esplanade, on y hissait ou l'on y construisait des tours auxquelles ces terrasses ou cavaliers donnaient plus d'exhaussement. (VÉGÈCE, liv. IV, ch. 15.) Jules César, dans ses *Commentaires* (liv. II, ch. 12), a, dans la même phrase, renfermé l'énonciation de toutes les machines de siège dont il est question dans Salluste : *Celeriter vineis ad oppidum actis, aggere jacto, turribusque constitutis, etc.*

52. *Qui cacheraient plus facilement sa prévarication*. Il y a, dans le texte : *Ita delicta occultiora fore*. Quelques éditions, et même des mss., portent *fuere* au lieu de *fore*; ce qui n'offre pas un sens satisfaisant, puisqu'en effet, contre son espérance, la prévarication d'Aulus éclata au grand jour. Des éditeurs ont rejeté ce membre de phrase à la fin de l'alinéa.

53. *Avec deux escadrons thraces.* Les Thraces, ainsi que les Liguriens, étaient devenus les auxiliaires des Romains, qu'ils avaient si long-temps combattus. Un escadron, dans le cadre d'une légion romaine, était de trente cavaliers, et à chaque légion étaient attachés dix escadrons, formant en tout trois cents cavaliers; mais il est question ici de la cavalerie auxiliaire, dont l'organisation n'est pas aussi bien connue.

54. *Comme il fallait les accepter ou mourir.* J'ai adopté ici, pour notre texte, cette version, *quia mortis metu mutabantur,* qui a pour elle l'opinion de M. Burnouf, et qui a été rendue de la manière la plus heureuse par Dureau Delamalle. Ici, l'acception de *mutare* peut être rendue mot à mot par cette expression française : *prendre en échange.* C'est ainsi qu'Horace a dit, liv. I, *Ode* 17 :

Velox amœnum sæpe Lucretilem
Mutat Lycæo Faunus.

D'anciennes éditions portent : *quia mortis metu mutabant.* Cette version a été adoptée par plus d'un traducteur, qui a rendu ce membre de phrase par ces mots : *les Romains ébranlés par la crainte de la mort.*

55. *N'a pu être valablement conclu.* Ces mêmes faits sont rapportés par Tite-Live, *Epitome* LXIV ; par Florus, liv. III, ch. I ; par Eutrope, liv. IV. Ammien Marcellin juge comme Salluste, que le sénat était en droit de casser ce traité, et qu'il ne fit en cela que suivre l'exemple de ce qui s'était passé lors de la capitulation conclue avec les Samnites, aux Fourches Caudines, ou après le traité fait par Mancinus avec les Numantins. « C'était, observe « le président De Brosses, un des grands traits de la politique ro« maine, que de désavouer, en semblable occasion, les chefs qui « avaient traité : bon moyen de toujours gagner et de ne jamais « perdre. »

56. *C. Mamilius Limetanus.* Ce tribun avait la prétention de descendre de Mamilia, fille de Télégon, lequel était fils d'Ulysse et de Circé, et qui passait pour le fondateur de Tusculum. Le surnom de *Limetanus* que Salluste donne à C. Mamilius, venait de son aïeul, tribun comme lui, qui avait fait rendre une fameuse loi concernant les *limites* des propriétés territoriales. Le président

De Brosses, dans l'*Histoire de la conquête de la Numidie*, a reproduit une médaille de ce tribun, qui atteste sa descendance fabuleuse ou véritable du fils d'Ulysse.

57. *Le peuple décréta cette mesure.* A ces mots que nous avons conservés dans notre texte, *quantaque vi rogationem jusserit*, plus d'un éditeur a ajouté ces mots *decreverit, voluerit*, redondance absolument contraire au style de Salluste, et qui vient de quelques gloses des copistes, trop légèrement adoptées par ces éditeurs. M. Burnouf, dans son édition, en a fait justice.

58. *Les enquêtes ne s'en firent pas moins avec dureté.* En exécution de la loi de Mamilius, on mit en jugement Calpurnius Bestia, Albinus, Opimius, et Caton, petit-fils de Caton le Censeur et de Paul-Émile, et Sergius Galba, célèbre orateur. Les quatre premiers avaient été consuls. Galba était membre du collège des pontifes; tous les cinq furent exilés. Opimius, ce chef si puissant du parti de la noblesse, mourut oublié dans cet exil, que lui du moins avait si bien mérité.

59. *Peu d'années auparavant.* En effet, la destruction de Carthage, qui eut lieu l'an 608 de Rome, précéda de 35 ans la guerre de Jugurtha.

60. *Du sein même du repos et de l'abondance, etc.* Ces réflexions de Salluste ont un rapport frappant avec celles que présente Florus, au ch. 17 du liv. III de son *Abrégé*, dans lequel il énumère les causes qui conduisirent Rome aux sanglantes séditions des Gracques, de Saturninus, à la guerre Sociale, à celle des Gladiateurs, etc., etc. Lucain (*Pharsale*, liv. 1er, vers 162 et suiv.), Velleius Paterculus (liv. II, ch. 1er), Tacite (*Hist.*, liv. II, ch. 38), enfin Juvénal, ont à l'envi présenté des réflexions analogues sur les funestes résultats, pour Rome, de la destruction de sa rivale. Salluste (*Catil.* x) reviendra sur ce sujet.

61. *Les bons principes dans l'état.* Florus (liv. III, ch. 12) exprime la même idée : *Pœnorum hostium imminens metus, disciplinam veterem continebat.* Velleius a dit aussi : *Remoto Carthaginis metu, sublataque imperii æmula, non gradu, sed præcipiti*

cursu, a virtute descitum, ad vitia transcursum. Vetus disciplina deserta, etc. (Lib. II, cap. 2.)

62. *Les parens, les jeunes enfans des soldats.* On pourrait croire que ce trait est exagéré, si l'on ne voyait Horace condamner le même genre de spoliation :

Quid, quod usque proximos
 Revellis agri terminos, et ultra
Limites clientium
 Salis avarus? pellitur paternos
In sinu ferens deos,
 Et uxor, et vir, sordidosque natos.
(*Carm.* II, 18.)

63. *Du sein de la noblesse.* Salluste veut parler ici des Gracques, qui, bien que de famille patricienne, tenaient à la noblesse par leurs alliances et par les charges curules dont leurs ancêtres avaient constamment été revêtus depuis la seconde guerre punique. Cette réflexion si politique et si profonde de notre historien, a rappelé à M. Burnouf un des plus beaux traits oratoires de Mirabeau, qui, parmi nous, a imité les Gracques sans avoir leur patriotisme. On sait que cet orateur avait répudié sa noblesse pour être élu député du tiers-état. « Dans tous les pays, dans « tous les âges, a-t-il dit dans un discours adressé au tiers-état « de Provence, les aristocrates ont implacablement poursuivi les « amis du peuple ; et si, par je ne sais quelle combinaison de la « fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein (*ex nobilitate*), « c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient « d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le « dernier des Gracques de la main des patriciens ; mais, atteint « du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel en attes- « tant les dieux vengeurs, et de cette poussière naquit Marius. »

64. *Contribué à l'agrandissement de la république.* Tib. Sempronius Gracchus, quadrisaïeul des Gracques, consul l'an de Rome 516 (238 av. J.-C.), soumit les Liguriens et fit la même année la conquête de la Sardaigne. Son fils, qui portait les mêmes noms, fut deux fois consul dans les années 538 et 541 de Rome. L'histoire le signale comme l'un des appuis de la république,

après la funeste journée de Cannes : à la tête d'une armée d'esclaves, il remporta sur Hannon, lieutenant d'Annibal, la victoire de Bénévent. Tib. Sempronius Gracchus, son petit-fils, se signala comme tribun par son inimitié généreuse contre les Scipions. Le vainqueur d'Annibal donna à Sempronius sa fille Cornélie en mariage. Préteur, puis propréteur en Espagne pendant les années 574, 575 et 576, il remporta de grands avantages sur les Celtibériens, leur prit 103 villes selon Tite-Live (liv. XL, ch. 49), 150 suivant Florus (liv. II, ch. 17) et Orose (liv. IV, ch. 20), et 300 suivant Polybe cité par Strabon (liv. III, page 247). Son triomphe sur les Espagnols appartient à l'année 576. Consul l'année suivante, il réprima une révolte dans la Sardaigne qu'avait conquise son trisaïeul; cette guerre dura trois ans, et se termina par son triomphe sur les Sardes (An de Rome 579). Censeur l'an 585, il relégua tous les affranchis dans les quatre tribus de la ville. Dans son second consulat, l'an 591, il força à la soumission quelques peuples gaulois révoltés. Il mourut laissant deux fils, Tib. et C. Gracchus, dont la célébrité devait en quelque sorte effacer la gloire bien plus réelle de leur père.

65. *D'être associés à la puissance patricienne.* Placés entre la noblesse et le peuple, les chevaliers romains étaient trop ambitieux pour se contenter de ce rang intermédiaire; aussi penchaient-ils toujours pour l'ordre sénatorial. C. Gracchus, par la loi Sempronia, les mit en désaccord avec le sénat en leur conférant le pouvoir judiciaire.

66. *Caïus, triumvir, etc.* Après avoir fait passer la loi Agraire, Tiberius fit nommer trois commissaires pour le partage des terres : c'était C. Gracchus son frère, Appius Claudius son beau-père, et Tiberius lui-même.

67. *Fulvius Flaccus.* — *Voyez* la note 23.

68. *Par des moyens criminels.* Ici, Salluste relève, avec une impartialité méritoire dans un ennemi de la noblesse, ce qu'il put y avoir de blâmable dans la conduite de C. Gracchus. Le président De Brosses, pour appuyer l'opinion de son auteur, cite à ce sujet une lettre de Cornélie à Caïus son fils, qui prouve com-



bien elle était loin d'approuver ses desseins. Un seul passage indiquera le sens de cette lettre, qu'on trouve dans les fragmens de Cornelius Nepos. « Vous résistez à une mère mourante! Vous « bouleversez la république! vous dites qu'il est beau de se venger « de ses ennemis; certes personne plus que moi n'applaudirait « à votre vengeance, si vous pouviez la poursuivre sans com- « promettre la république, etc. »

69. *Silanus*. M. Julius Silanus fut vaincu dans les Gaules par les Cimbres, l'année même de son consulat. Il fut père de Silanus, consul désigné, en l'année de la conspiration de Catilina.

70. *Metellus*. Q. Cécilius Metellus, surnommé dans la suite le Numidique, de l'illustre maison Cécilia, est, dit le président De Brosses, le seul homme de bien parmi les personnages qui jouent un rôle considérable dans cette histoire. Velleius Paterculus et Cicéron le louent comme orateur, et pour ses vertus publiques; Valère-Maxime, Florus, Appien, Aurelius Victor, en un mot tous les auteurs anciens sont remplis de ses éloges. Plutarque avait écrit sa vie, que nous n'avons plus.

71. *Pensant que toute affaire réclamait le concours de son collègue, il dirigea exclusivement toutes ses pensées vers la guerre, etc.* Ces mots *alia omnia sibi cum collega ratus* n'avaient jusqu'ici été entendus que par un seul traducteur, M. Lebrun. M. Burnouf en a donné l'interprétation la plus satisfaisante dans son commentaire latin; et c'est à lui que je dois d'avoir le premier rendu aussi exactement en français ce membre de phrase où brille l'inimitable concision de Salluste. Traduits littéralement, ces mots veulent dire *pensant que toute autre chose était à faire à lui, avec son collègue, il dirigea;* mais cela ne serait pas supportable en français. J'ai dû y substituer ce gallicisme : *pensant que toute autre affaire réclamait le concours de son collègue, etc.* Ici, ces mots *alia omnia*, emportent absolument le même sens que cette expression negative *nequaquam hoc;* témoin cette formule pour exprimer que le sénat de Rome n'accueillait point une proposition : *senatus in alia omnia discessit*. On la retrouve dans les lettres de Cicéron, liv. I, *épît.* 2 : *De tribus legatis, frequentes ierunt in alia omnia;* en fran-

çais : « à l'égard des trois commissaires, la majorité se déclara « pour tout autre parti. » Dans Pline le Jeune, liv. VIII, *épît.* 14, cette locution est plusieurs fois citée dans le même sens et comme formule judiciaire : « *Qui hæc sentitis, in hanc partem : qui* ALIA « OMNIA, *in illam partem ite, qua sentitis?* » *examina singula verba, expende,* « *qui hæc censetis,* » *hoc est, qui relegandos putatis,* « *in hanc partem,* » *id est in eam in qua sedet qui censuit relegandos.* « *Qui* ALIA OMNIA : » *animadvertis, ut non contenta lex dicere :* « ALIA » *addiderit* OMNIA. *Num ergo dubium est,* ALIA OMNIA *sentire eos, qui occidunt quam qui relegant?* En français : « *Vous qui êtes* « *d'une telle opinion, passez de ce côté : vous qui êtes de toute autre,* « *rangez-vous du côté de celui dont vous suivez l'avis?* Examinez, « je vous prie, et pesez chaque mot : *vous qui êtes d'un tel avis,* « c'est-à-dire vous qui pensez qu'on doit reléguer les affranchis, « *passez de ce côté-là,* c'est-à-dire du côté où est assis l'auteur « de cet avis.... *Vous qui êtes* DE TOUT AUTRE AVIS. Vous voyez « que la loi ne s'est pas contentée de dire D'UN AUTRE, mais de « TOUT AUTRE. Or, peut-on douter que celui qui ne veut que re- « léguer est de TOUT AUTRE AVIS que celui qui veut qu'on fasse « mourir? » Revenons à la phrase de Salluste : *sibi cum collega* (*esse*) est une locution analogue à celle-ci : *quid mihi tecum?* ainsi, comme l'a observé M. Burnouf, il était bien inutile de charger le texte de Salluste du mot *communia,* qu'on ne trouve dans aucun manuscrit.

72. *La démoralisation de ses troupes.* Cette expression sent un peu le néologisme; mais elle a été employée si souvent, si à propos, par un grand capitaine, dont les *bulletins* sont des modèles de style, que j'ai pensé qu'il n'en fallait pas davantage pour donner droit de bourgeoisie au mot *démoralisation* dans cette acception.

73. *Les valets d'armée.* — *Lixæ.* On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Sextus Pompeius Fextus (*de Verborum significatione*) laisse à choisir entre trois suppositions. Selon lui, ce mot vient, 1° ou de *licere,* parce que les valets d'armée n'étant pas soumis à la discipline, il leur est permis, *eis liceat,* ce qui est défendu aux soldats; 2° ou de *Lichas,* jeune berger qui ser-

vait Hercule dans ses expéditions; 3° ou de *ligurire*, parce qu'ils gagnaient leur vie à apprêter des viandes. Aucune de ces étymologies ne paraît heureuse. Le mot *lixæ* viendrait plutôt, d'après Nonius, de *lixa*, eau, parce que la véritable fonction des valets d'armée était de porter l'eau nécessaire aux soldats. Vossius enfin veut que ce mot vienne de *elixo*, faire cuire, parce qu'ils apprêtaient les vivres de leurs maîtres.

74. *Le blé des distributions publiques.* On distribuait au soldat romain non du pain chaque jour, mais du blé pour un mois. De Brosses évalue à soixante livres de blé la ration de chaque soldat d'infanterie. Le cavalier recevait sept médimnes d'orge par mois et deux de froment. Le médimne fait environ la moitié du sétier de France.

75. *Par une condescendance intéressée.* Par l'épithète *intéressée*, j'ai voulu rendre la force du mot *ambitio*. Se relâcher de la discipline pour gagner l'affection du soldat, se nommait *ambitio* chez les Romains, ainsi que toutes les autres démarches illégales en vue de s'assurer des suffrages.

76. *Ou de tout autre aliment cuit.* « Q. Metellus, dit Frontin « (*Stratag.*, liv. IV, ch. I), dans la guerre de Jugurtha rétablit la « discipline par une pareille sévérité : il défendit aux soldats d'u- « ser d'autres viandes que de celles qu'ils avaient eux-mêmes fait « rôtir ou bouillir. »

77. *Par des voies moins directes.*—*Arte* me semble ici en opposition avec *edicto* qui précède : c'est ainsi que tous les traducteurs ont entendu ce passage. M. Burnouf l'interprète bien différemment; selon ce commentateur, *ceteris* voudrait dire les officiers auxquels Metellus fit subir également de sévères réformes, et *arte* serait pour l'adverbe *arcte*, et il paraphrase ainsi tout le passage : *aliis quam gregariis militibus* ARCTUM STATUIT MODUM *servos et jumenta secum ducendi.* M. Burnouf fonde sa décision sur ce qu'*arte* est évidemment employé pour *arcte*, dans deux autres endroits de Salluste; savoir : chap. LII, *aciem, quam.... arte statuerat*, « ses troupes que.., avait resserrées à dessein; » et dans le chap. LXXXV, où il fait dire à Marcus *neque illos arte colam, me opulenter.*

Au reste, je ne puis m'empêcher d'avoir des doutes sur un sens qui n'est pas celui de notre illustre professeur, et je laisse au lecteur le soin de se décider entre dix avis contre un seul qui a tant de poids.

78. *Portât lui-même ses vivres et ses armes.* « Le soldat romain, « dit Cicéron (*Tusc.*, liv. II, ch. 16), marche extraordinairement « chargé. Il faut qu'il porte tous ses ustensiles et ses vivres pour « plus de quinze jours, outre les pieux et les palissades pour « enclore le camp, en arrivant le soir. On ne parle pas du bou- « clier, du casque, ni du reste de l'armure, qui ne sont pas plus « comptés dans le poids que le soldat porte, que ses bras et ses « mains : car le proverbe militaire dit, que les armes sont les « membres du soldat. » *Voyez* encore VALÈRE-MAXIME, liv. II, chap. 7, n° 2.

79. *En prévenant les fautes, etc.* Eutrope, liv. IV, chap. 2, fait le même éloge de Metellus : *Q. Cæcil. Metellus, consul, exercitum ingenti severitate et moderatione correctum, quum nihil in quemquam cruentum faceret, ad disciplinam reduxit.*

80. *Dans l'appareil de supplians.* Ces mots *cum suppliciis* signifient ou *supplications* orales, ou cet appareil de supplians qui consistait à se présenter à l'ennemi avec des branches d'olivier ou de verveine pour demander la paix.

81. *Une réponse conforme aux désirs de leur roi.* « Metellus, « faisant la guerre à Jugurtha, dit Frontin, engagea les ambas- « sadeurs que lui envoya ce prince à trahir leur maître. D'autres « leur ayant succédé, il en agit de même, aussi bien qu'avec « ceux qui vinrent vers lui en troisième lieu ; mais s'il ne put « réussir à ce que Jugurtha lui fût livré vivant, il n'en retira pas « moins un avantage réel de toutes ces trahisons : car les lettres « qu'il avait écrites aux confidens du roi, ayant été interceptées, « Jugurtha sévit contre eux tous ; et après s'être privé de ses « conseillers, de ses amis, il ne put en trouver d'autres. » (*Strat.*, liv. I, ch. 8, n° 8.) Ce n'était pas à de semblables ruses que descendaient les Camille et les Fabricius ; et cependant Metellus passait pour l'un des hommes les plus vertueux de son

temps! Ce qui choque encore davantage les idées que nous avons de la morale et du droit des gens, c'est de voir Salluste ne pas désapprouver une semblable perfidie, et Frontin la confondre avec les stratagèmes qu'autorise la guerre, et la citer pour modèle.

82. *Si l'ennemi eût été présent.* Onosander (*Stratag.* 6) en fait un précepte : « Il faut, dit-il, que l'armée marche en un ordre « tel, qu'elle puisse combattre lors même qu'elle ne s'y attendrait « pas, ou qu'elle traverserait des chemins difficiles, ou qu'elle « aurait plusieurs jours de marche à faire dans une province al- « liée ou paisible. De cette manière les soldats s'accoutument « à garder leurs rangs, à tenir leurs cohortes en ordre, à suivre « exactement leurs officiers respectifs. »

83. *C. Marius.* « C'est ici pour la première fois, dit le pré- « sident De Brosses, qu'il est fait mention de cet homme si « fameux par ses talens et sa méchanceté. » Il naquit à Cirréaton, petit village du territoire d'Arpinum. Il était fils de Marius Gratidius, dont la sœur avait épousé Tullius Cicéron, aïeul du célèbre orateur. La famille de Marius ayant été de tout temps sous la clientèle de la maison Cécilia, ses parens l'envoyèrent à Rome, et le mirent sous la protection de Metellus, dont il devait payer les bontés par la plus horrible ingratitude. Il fit ses premières armes à Numance, sous Scipion Émilien (*voyez* la note 10 ci-dessus), qui ne tarda pas à deviner un grand capitaine dans l'obscur centurion d'Arpinum. Quelques années après, l'an 634 de Rome, Marius obtint le tribunat par la protection de Metellus; et c'est dès-lors qu'il commença à se déclarer l'ennemi de la noblesse. Ayant proposé sur les élections une loi contraire à l'autorité des patriciens, il alla jusqu'à menacer de la prison le consul Cotta et Metellus son bienfaiteur, s'ils continuaient à s'y opposer. Au sortir du tribunat, il brigua vainement l'édilité curule; puis, s'étant le même jour rabattu sur l'édilité plébéienne, il essuya un second refus : mais, peu découragé par ce double revers, il demanda quelque temps après la préture, et ne l'obtint qu'en achetant les suffrages du peuple. Accusé pour ce délit, il échappa à la condamnation qu'il méritait, par le par-

tage égal des voix. Marius tint une conduite honorable dans sa préture et dans le gouvernement de l'Espagne, d'où il revint pauvre. De retour à Rome, malgré son défaut d'éloquence et de fortune, il acquit une grande considération par sa fermeté, son énergie, et la simplicité de sa manière de vivre. Ces qualités le firent admettre dans la maison Julia, et il épousa la tante de Jules César. Lors de la guerre de Numidie, Metellus, qui aimait Marius et le connaissait pour un très-habile officier, le choisit pour son lieutenant.

84. *Aux vélites.* C'étaient de jeunes soldats agiles et vigoureux, dressés à la manœuvre de la cavalerie et de l'infanterie. Tite-Live (liv. XXVI, ch. 4), Valère-Maxime (liv. II, ch. 3, nº 3) et Frontin (liv. IV, ch. 7, nº 29) nous apprennent que cette milice fut inventée par le centurion Q. Névius, au siège de Capoue, pendant la seconde guerre punique (an de Rome 542). Valère-Maxime ajoute que de son temps on honorait encore la mémoire de cet habile officier. Appien d'Alexandrie (*de Bellis punic.*) et Végèce (liv. III, ch. 24) attestent qu'on employait les vélites pour porter le désordre dans les corps d'éléphans. Ce nom de *velites* venait de *volitare, quasi volitantes*, a prétendu un des glossateurs du texte de Végèce; *velites dicuntur expediti milites*, dit Festus, au texte duquel se trouve cette glose non moins suspecte : *quasi volites, id est volantes.*

85. *Pour s'assurer l'avantage d'une place d'armes.* Il y a dans notre texte *et si paterentur opportunitate loci, etc.* Ce passage a donné lieu à une grande variété de versions : les uns, comme d'Otteville, Lebrun, et M. Burnouf, adoptent *et si paterentur opportunitates loci;* d'autres, comme M. Mollevaut, ajoutent le mot *opperiundi* à cette phrase, qu'ils écrivent ainsi : *et opperiundi si paterentur opportunitates loci.* J'ai suivi la version adoptée par Beauzée et Dureau Delamalle; mais quelle que soit celle que l'on choisisse, il faut toujours beaucoup d'efforts pour comprendre la pensée de Salluste, que l'extrême concision de son style dérobe presqu'au lecteur.

86. *Comme avec leurs devanciers.* Reprenons ici la citation de Frontin (liv. II, ch. 8, nº 8), déjà commencée dans une des notes

précédentes, la 81e : *Quum etiam alii (legati) venissent, idem fecit (Metellus)*. « D'autres ambassadeurs lui ayant succédé, Metellus « en agit de même ; » c'est-à-dire, qu'il les corrompit.

87. *Vingt mille pas environ*. Cette distance, évaluée en pieds, donne 14,830 toises, environ sept lieues.

88. *Du milieu s'élève une espèce de colline*. Le président De Brosses, qui du reste donne des explications si satisfaisantes sur la bataille de Muthul, me paraît avoir mal compris ce passage : c'était du milieu de la montagne, et non pas du milieu de la plaine intermédiaire, que s'élevait cette colline. Cela posé, il est assez facile de comprendre le récit de la bataille que raconte ici Salluste. Au reste, j'ai pour moi l'autorité de d'Otteville, Beauzée, M. Mollevaut, M. Burnouf. Lebrun et Dureau Delamalle ont entendu comme De Brosses.

89. *Tous les escadrons et toutes les compagnies*. — *Singulas turmas atque manipulos*. On a blâmé Salluste d'avoir employé ces termes de la tactique romaine pour désigner les divers corps de l'armée numide : ce reproche me paraît peu fondé. Depuis le règne de Masinissa, les rois numides s'étaient attachés à établir dans leurs états des coutumes et des dénominations romaines ; c'est ainsi que, dans des précédens chapitres, Salluste nous a parlé du *premier licteur de Jugurtha*, des *préfets* de ce prince. Ne se rappelle-t-on pas qu'après la seconde guerre punique le sénat envoya à Masinissa les ornemens des magistratures curules, et que ce prince se fit gloire de s'en revêtir? (*Voyez* ci-dessus, note 14.)

90. *La tête de l'armée se porta sur son flanc*. Par cette expression générale, j'ai, à l'exemple d'autres traducteurs, évité de rendre d'une manière littérale et trop technique, ces mots *transversis principiis*. Au temps de la guerre de Numidie, et avant que Marius eût changé l'ordonnance des armées romaines, la légion était composée de trois espèces de soldats : les *hastats*, les *princes* et les *triaires*. Les hastats formaient la première ligne, *principia*; les princes, *principes*, qu'il ne faut pas confondre avec *principia*, formaient la deuxième ; enfin la troisième ligne se composait des triaires, *triarii*, nommés aussi *pilani*. Or, pour revenir au passage

qui nous occupe, dans le premier ordre de marche que Metellus avait suivi avant d'avoir aperçu l'ennemi, les hastats qui formaient sa première ligne (*principia*), étaient au front de l'armée ; et dans le cas où il eût trouvé l'ennemi en tête, cette disposition était la plus sage, puisque les hastats étaient les meilleurs soldats. Mais quand il vit Jugurtha sur son flanc, il y reporta les hastats, afin de lui opposer encore ses meilleures troupes ; en sorte que ce qui, auparavant, faisait la tête, forma le flanc de l'armée, *transversis principiis* : les rangs devinrent files, suivant l'expression de la tactique moderne.

91. *Rutilius*. Publius Rutilius Rufus « était, dit Velleius Paterculus, le plus honnête homme, non-seulement de son siècle, mais qui ait jamais vécu. » On le regardait comme le plus versé de tous les Romains dans la philosophie stoïque, qu'il avait étudiée sous Panétius. Cicéron parle avec éloge de la gravité digne avec laquelle Rutilius parlait en public. Il servit avec distinction en qualité de tribun militaire au siège de Numance, sous les ordres de Scipion Émilien. Plus tard il fut questeur de Mucius Scévola, ce vertueux personnage qui, dans le gouvernement de l'Asie, montra tant d'équité, de douceur et de désintéressement. Il fut ensuite tribun du peuple, puis préteur ; enfin Metellus le choisit pour son lieutenant. Quand on eut ôté à celui-ci le commandement de la guerre de Numidie, Rutilius revint à Rome, ne voulant pas servir sous Marius. Consul l'an 648 de Rome, il forma les troupes avec lesquelles Marius vainquit les Cimbres. En 660, il prit avec chaleur la défense de la province d'Asie contre les vexations des publicains. Dès ce moment il se vit en butte à la haine des chevaliers romains, qui lui intentèrent une accusation de péculat. Il se défendit avec simplicité, sans descendre à l'attitude de suppliant. Malgré son innocence reconnue, il fut déclaré convaincu, et se retira à Smyrne, où il passa le reste de ses jours, entièrement livré à l'étude. Lorsque Mithridate fit massacrer tous les citoyens romains qui se trouvaient en Asie, Rutilius eut le bonheur d'échapper à la mort. Sylla, vainqueur de Mithridate, lui proposa de revenir à Rome avec lui ; Rutilius s'y sefusa « pour ne pas faire, dit Valère-Maxime, quelque chose contre les lois. » Durant son exil, il écrivit en langue grecque

l'histoire romaine de son temps. Il composa ses Mémoires, dont Tacite fait l'éloge dans la *Vie d'Agricola*.

92. *La tête de la colonne*. Ici, par le mot *principes*, il ne faut pas entendre les *princes*, c'est-à-dire le corps de troupes qui portait ce nom, mais bien ceux qui marchaient les premiers.

93. *Profitant de l'avantage du nombre*. Cortius, et après lui Desmares, Le Masson, De Brosses, d'Otteville, Lebrun, Mollevaut et Burnouf appliquent aux Numides ces mots *numero priores*. Beauzée et Dureau Delamalle les font rapporter aux Romains. La construction de la phrase, et même l'intelligence du sens, n'excluent ni l'une ni l'autre de ces deux explications; mais, dans le doute, je me suis décidé pour celle qui compte en sa faveur la majorité des suffrages.

94. *Quatre cohortes légionnaires*. C'est mal-à-propos que Salluste se sert du mot *cohortes*; car la division des légions en cohortes est postérieure à la bataille de Muthul, puisqu'elle fut l'ouvrage de Marius pendant son second consulat, deux ans après cette bataille, l'an de Rome 647. Au reste, ce genre d'inadvertance est très-commun chez les historiens anciens; Tite-Live l'a commise fort souvent à l'occasion des cohortes. Ainsi, dans son livre XXIV, ch. 34, en racontant le siège de Syracuse, il fait mention des *vélites*, qui ne furent institués que deux ans après.

95. *Il exhorte les siens*. Une des grandes difficultés pour les traducteurs d'auteurs latins, ce sont les discours indirects, qui se rencontrent si souvent dans Tite-Live et dans Tacite, comme dans Salluste. « Ces discours indirects sont durs et fatigans en « français, observe d'Otteville, au lieu qu'ils ont de la grâce en « latin. Il est à présumer que l'auteur qu'on traduit, si c'est un « homme de goût, les aurait évités en écrivant dans notre lan- « gue. Les historiens latins ont travaillé et poli avec soin le dis- « cours direct. Telles sont les harangues que Salluste met dans « la bouche de César, de Caton et de Marius même, le moins « éloquent des Romains. Ils ont au contraire laissé brut et sans « ornemens le discours indirect : l'un est l'édifice entier, l'autre « n'en est que la charpente et les matériaux. » De ces réflexions

faut-il conclure qu'un traducteur peut se donner la licence de changer en discours directs, ceux que son auteur a laissés sous l'autre forme? D'Otteville répond avec raison qu'on doit rarement prendre cette latitude. « La majesté de l'histoire, ajoute ce « critique, n'aurait-elle pas lieu de rougir de la ressemblance « qu'un trop grand nombre de discours directs lui donnerait « avec nos romans modernes? »

96. *Par la nuit tombante.* — *Et jam die vesper erat.* Ici, *die* est pour *diei*, comme dans ce vers de Virgile, *Géorg.*, liv. I, v. 208:

Libra *die* somnique pares ubi fecerit horas.

Servius en prend occasion de remarquer que c'était là l'ancienne forme du génitif, et que Salluste avait dit encore *acie pars* pour *aciei;* mais le passage auquel fait allusion Servius est perdu, tandis que, dans le chapitre XCVII de la *Guerre de Jugurtha*, nous voyons que notre historien dit encore *vix decima parte die reliqua* pour *diei.*

97. *Au peu de connaissance que nous avions du pays.* Ici, *ignara* est pour *ignota.* Salluste a usé précédemment de la même locution, en disant *ignara lingua* (*voyez* ci-dessus, ch. XVIII) pour *ignorata.* M. Burnouf signale un exemple semblable dans les *Annales* de Tacite (liv. XV, ch. 67) : *Cui enim ignaram fuisse sævitiam Neronis?*

98. *Il avait tenues fort serrées.*—*Arte statuerat.* Ici, *arte* est pour *arcte* adverbe, qui signifie étroitement (*voyez* la note ci-dessus).

99. *Et la joie de la victoire.* — *Fessi lætique erant.* J'ai adopté cette version, qui a pour elle l'autorité des Mss. et celle d'Havercamp, de Cortius et de M. Burnouf. D'ailleurs, rien n'est plus contraire à la brièveté de Salluste que cette version adoptée par plusieurs éditeurs : *fessi lassique.*

100. *Chez quel peuple s'était réfugié Jugurtha.* J'ai interprété tout autrement cette phrase qu'on ne l'a fait jusqu'à présent : *Jugurtha ubi gentium.* Tous les autres traducteurs ont mis *en quel lieu était Jugurtha;* mais cela ne rend pas la force du mot *gentium.* Si *ubi gentium* avait été mis par Salluste pour *ubinam*, il y aurait ici une emphase bien gratuite. Metellus ne pouvait-il pas supposer que

Jugurtha s'était retiré chez les Gétules ou chez les Maures, comme il le fit plus tard ?

101. *La nuit, dérobant sa marche par des routes détournées.* « On « raconte, dit Frontin (liv. II, ch. I, n° 13) que Jugurtha, se « souvenant de l'épreuve qu'il avait faite de la valeur romaine, « avait coutume de n'engager d'action qu'au déclin du jour, afin « que, si ses troupes étaient mises en fuite par l'ennemi, elles « pussent couvrir leur retraite à la faveur de la nuit. »

102. *Les cohortes.* Il s'agit ici des cohortes des alliés ; et, dans ce cas, cette expression n'est point un anachronisme.

103. *Leur impuissance de le trahir,* par la crainte des horribles supplices qui les attendaient s'ils venaient à tomber en la puissance des Romains. Valère-Maxime (liv. II, ch. 7) en donne divers exemples : Q. Fabius Maximus leur fit couper les mains (n° 11); Scipion, le premier Africain, les fit mettre en croix (n° 12); le second Africain les livra aux bêtes (n° 13); Paul-Émile les fit fouler aux pieds par les éléphans (n° 14).

104. *Les autres s'approchent.* Le texte de cette phrase a été interpolé par des éditeurs ou par des traducteurs qui ne l'avaient pas comprise *Romani, pro ingenio quisque*, dit Salluste, *pars eminus glande, aut lapidibus pugnare, alii succedere, ac murum modo suffodere, modo scalis adgredi : cupere prœlium in manibus facere.* L'explication de ces mots, *pro ingenio, etc.*, « selon que « chacun a plus ou moins de courage, » se trouve dans l'opposition des uns, qui se contentent de jeter de loin des projectiles, *pars eminus, etc.*, « et des autres, qui s'approchent de la mu- « raille, brûlant de combattre de près, » *alii succedere, etc.*; mais des éditeurs, faute de comprendre *succedere*, qui veut dire s'approcher des murailles, *succedere muris*, ont cru la phrase incomplète, et, avant ce membre de phrase, ont ajouté *evadere alii.* M. Burnouf, dans son édition, a, d'après Cortius, fait justice de cette interpolation.

105. *Des torches enduites de poix et de soufre.* Il y a dans le latin *præterea pice et sulfure tædam mixtam.* D'autres éditeurs, entre autres M. Burnouf, adoptent une version différente : *Picem sul-*

fure et tæda mixtam. « *Tæda*, dit ce savant philologue, *sing. numero, hic sumetur non pro una aliqua face, sed pro materia ipsa, qua faces seu tædæ fiunt.* »

Le président De Brosses cite à ce sujet un fragment de Quadrigarius, ancien historien antérieur à Salluste, et qui avait écrit, dans ses *Annales*, l'histoire du siège de Zama. En rapportant de quelle manière Metellus faisait soutenir ceux qui montaient à l'assaut par les frondeurs et par les archers, Quadrigarius remarque qu'en pareil cas ces sortes de troupes ont beaucoup d'avantage sur celles du même genre, qui défendent la muraille. « Car, dit-il, « ceux qui se servent de l'arc et de la fronde, ne peuvent jamais « tirer juste de haut en bas. Leurs traits n'incommodaient que « fort peu les soldats de Metellus; au lieu que les coups de ces « sortes d'armes, étant beaucoup plus sûrs de bas en haut, dé- « fendaient aux assiégés l'approche de leurs créneaux. »

106. *Sur le camp des ennemis.* — *Castra hostium.* On a remarqué que cet endroit est du petit nombre de ceux où Salluste appelle les Romains *les ennemis.*

107. *Des ennemis à moitié vaincus.* On trouve des détails conformes à ceux que présente ici Salluste, dans le continuateur de César Oppius ou Hirtius Pansa (*de Bello afric.*, cap. LXIX) : *In Cæsaris legionarios impetum faciunt Numidæ levisque armaturæ, mirabili velocitate prœditi, qui inter equites pugnabant, et una pariterque cum equitibus accurrere et refugere consueverant.*

108. *Comme s'ils eussent été à portée d'être aperçus, etc.* — *Ac sicuti audiri a suis aut cerni possent.* Le sens de cette phrase indiquerait assez que c'est à tort que certains éditeurs ont substitué le mot *sicubi* à *sicuti*, quand même leur version ne serait pas contraire à l'autorité des Mss.

109. *Pour le meurtre de Massiva.* — *Voyez* ci-dessus, ch. XXXV. Le lecteur a pu remarquer avec quel soin Salluste affecte de rappeler en peu de mots des circonstances qu'il a déjà rapportées, ce qui donne à sa narration quelque chose de l'exactitude du style archaïque. Le traducteur français doit respecter ce caractère par-

ticulier du style de notre auteur, et ne pas se permettre de rejeter ces répétitions, comme le P. d'Otteville l'a fait en cet endroit.

110. *Des ambassadeurs sont envoyés au général romain.* Salluste ne dit pas qu'ils furent gagnés par Metellus; mais Frontin, dans le passage dont la citation successive a déjà fait l'objet des notes 81 et 86, dit positivement : *Eodem consilio usus est et adversus tertios.* « Il suivit la même conduite à l'égard d'une troisième am-« bassade. » (*Strat.*, liv. I, ch. 8, nº 8.)

111. *Tous les sénateurs.* Les sénateurs qui se trouvaient à l'armée étaient les lieutenans du consul, les questeurs, et même les tribuns des quatre premières légions. Cicéron (discours *pour Cluentius*, ch. LIV) parle des tribuns de ces légions comme ayant voix au sénat.

112. *Aptes à y prendre place.* — *Idoneos* ne veut pas dire *les plus habiles, les plus dignes*, comme l'ont entendu plusieurs traducteurs; mais ceux qui, par leur grade, étaient aptes à être appelés à ce conseil de guerre. Au surplus, on voit, dans les *Commentaires de César*, que les conseils de guerre se composaient de la plupart des tribuns militaires et des centurions de première classe : *compluresque tribuni militum et primorum ordinum centuriones.* (*De Bell. gall.*, lib. V, cap. 29.)

113. *Deux cent mille livres pesant d'argent.* La livre romaine était de dix onces cinq gros quarante grains. Ainsi cette somme totale revient à 267,361 marcs, et à environ treize millions de notre monnaie.

114. *La plupart furent effectivement livrés.* Trois mille transfuges furent livrés, dit Paul Orose, outre trois cents ôtages et une grande quantité de blé (liv. V, ch. 14).

115. *Pour y recevoir de nouveaux ordres.* — *Ad imperandum*, qui se trouve dans le texte, est ici pour *ut ei imperaretur*, et prouve, entre mille exemples, que les gérondifs latins ont indifféremment le sens actif ou passif. Ainsi, dans le chap. V ci-dessus, nous avons vu *quo ad cognoscendum* (pour *ut cognoscantur*) *omnia illustria magis magisque in aperto sunt*; dans Justin (liv. XVII, ch. 3), *Athenas erudiendi* (pour *ut erudiretur*) *gratia missus*; dans Vel-

leius (liv. II, ch. 15), *ut cives romanos ad censendum* (pour *ut censerentur*) *ex provinciis in Italiam revocaverint.* M. Burnouf, dans son commentaire, cite encore plusieurs exemples de cette singularité philologique. La loyauté réprouve assurément la conduite de Metellus à l'égard de Jugurtha ; mais elle avait pour elle l'approbation du sénat de Rome, dont la politique n'était jamais gênée par aucune considération d'honneur ou d'équité. C'est ce qui a fait dire à Montesquieu : « Quelquefois ils traitaient de la « paix avec un prince sous des conditions raisonnables ; et lors- « qu'il les avait exécutées, ils en ajoutaient de telles, qu'il était « forcé de recommencer la guerre. Ainsi, quand ils se furent « fait livrer par Jugurtha, ses éléphans, ses chevaux, ses tré- « sors, ses transfuges, ils lui demandaient de livrer sa personne ; « chose qui, étant pour un prince le dernier des malheurs, ne « peut jamais être une condition de paix. »

116. *L'aruspice lui prédit.* Marius prétendait avoir eu de tout temps des présages de sa grandeur future. Plutarque, dans la vie de ce Romain, rapporte tous les contes qu'il sut répandre parmi le vulgaire ignorant, et qui semblaient annoncer son élévation. Mais, comme l'observe fort bien le président De Brosses, parmi ces présages, on doit mettre au premier rang le jugement que Scipion Émilien porta sur Marius au siège de Numance, où, selon Velleius, *Jugurtha ac Marius sub eodem Africano militantes, in iisdem castris didicere, quæ postea in contrariis facerent.* (*Voyez* la note 10 ci-dessus.) Cet oracle d'un grand homme valait bien celui du prêtre d'Utique, et l'on ne doit pas douter qu'il n'ait, plus que tout autre motif, enflammé l'ambition de Marius. Quoi qu'il en soit, cet illustre Romain parut toute sa vie ajouter un foi entière à ces prédictions. Était-il la première dupe de ces prestiges ? c'est ce qu'on ne saurait décider. L'ignorance et la grossièreté de Marius n'étaient pas affectées ; mais il n'en est pas moins vrai que la rudesse de ses manières cachait l'esprit le plus subtil et le plus rusé. Nous ne déciderons pas, comme De Brosses, que Marius avait lui-même dicté la prédiction du prêtre d'Utique. L'enthousiasme qu'inspiraient à tant de Romains les vertus incultes du lieutenant de Metellus, les espérances que le parti populaire attachait à son élévation, peuvent bien avoir fait tout le prodige.

117. *Que tout lui serait prospère.— Cuncta prospera eventura.* Ici, *prospera* est pour l'adverbe *prospere.* Ainsi, dans la *Catilinaire* (ch. XXVI) : *Quæ occulte tentaverat, aspera fœdaque evenerant,* pour *aspere fœdeque.*

118. *Simplicité dans la paix.* Velleius Paterculus fait de Marius un portrait à peu près semblable : *Natus agresti loco, hirtus atque horridus, vitaque sanctus : quantum bello optimus, tantum pace pessimus, immodicus gloriæ, insatiabilis, impotens, semperque inquietus* (lib. II, c. 10). Ailleurs ce même historien, en rapportant la mort de Marius, ajoute : *Vir in bello hostibus, in otio civibus infestissimus, quietisque impatientissimus.* (*Ibid.*, c. XVI.)

119. *Né à Arpinum.* — *Voyez* ci-dessus la note 83.

120. *Que son ambition perdit par la suite.* Après Plutarque (*in Mario*) et Appien (*de Bell. civ.*, lib. I), on peut consulter Valère-Maxime sur les étranges vicissitudes qui marquèrent la vie de Marius (liv. VI, ch. 9, nº 14).

121. *Indigne de cet honneur.* Salluste présente à peu près les mêmes réflexions au sujet des difficultés que Cicéron eut à vaincre pour arriver au consulat (*Bell. Catil.*, c. XXIII). En effet, le triomphe de Sylla sur la faction populaire avait placé la république presque dans la même situation où elle se trouvait après la mort des Gracques. Et il est assurément bien digne de remarque que deux citoyens natifs d'Arpinum, unis par les liens du sang (car Cicéron était par les femmes neveu de Marius), aient, à quarante ans d'intervalle, éprouvé les mêmes difficultés pour parvenir au consulat. (*Voyez* la note 83 ci-dessus.)

122. *A peine dans sa vingtième année.* Plutarque (*Vie de Marius*) rapporte ce même propos de Metellus. Or, l'âge fixé par les lois pour le consulat était de quarante-trois ans. Marius aurait donc eu vingt-quatre ans à attendre avant de se mettre sur les rangs. Le mot était d'autant plus injurieux, que ce plébéien ambitieux, né l'an de Rome 698 (156 av. J.-C.), était alors dans sa quarante-huitième année. Le fils de Metellus s'appelait Q. Cécilius Metellus ; il fut surnommé *Pius* dans la suite, à cause du zèle pieux avec lequel il sollicita du peuple le rappel de son père, qu'avait fait exiler l'ingrat Marius. Ici se trouve quelque diffé-

rence entre Salluste et le témoignage de Frontin au sujet de la première campagne du jeune Metellus. Par ces mots : *Contubernio patris ibidem militabat*, notre historien semble faire entendre qu'il vivait pour ainsi dire sur le pied d'égalité avec son père. Le consul Metellus, au contraire, selon Frontin, bien qu'aucune loi ne lui défendît d'admettre son fils sous la même tente que lui, voulut cependant qu'il vécût comme un simple soldat. *Q. Metellus consul, quamvis nulla lege impediretur quin filium contubernalem perpetuum haberet, maluit tamen in ordine merere.* Il est probable que c'est Frontin qui a le mérite de l'exactitude pour cette petite circonstance, sur laquelle Salluste, occupé de la suite des faits, n'a sans doute pas arrêté son attention.

123. *Tous moyens lui semblent bons.* Diodore (fragmens du liv. XXXIV) présente la conduite de Marius sous des couleurs plus honorables; mais il est à croire que Velleius Paterculus, Plutarque, et surtout Salluste, ont été mieux informés.

124. *Les gens pressés ne trouvent jamais qu'on aille assez vite.* D'autres traducteurs ont dit : *Et que la cupidité ne sait jamais attendre.* Ce sens est assurément très-plausible ; mais j'ai voulu conserver l'espèce de vague qui se trouve dans la phrase de Salluste.

125. *Gauda..., petit-fils de Masinissa.* Ce Gauda était ainsi le propre frère de Jugurtha. Voici, au reste, le tableau de la famille de Masinissa jusqu'à son extinction :

MASINISSA.

DE SON ÉPOUSE			D'UNE CONCUBINE
1. Micipsa	2. Gulussa	3. Manastabal	Massugrada
Adherbal, Hiempsal I.	Massiva, Hiempsal II. ch. 35.	Jugurtha, Gauda, ch. 65.	Dabar, ch. 108.
	Juba I.	Hiarbas ou Hierta.	
	Juba II.		

126. *Avait substitué ses états.* D'après cette disposition testamentaire de Micipsa, Gauda serait devenu l'héritier du trône en

cas de décès d'Adherbal, d'Hiempsal et de Jugurtha. (*Voyez* ci-dessus le chapitre IX.)

127. *Pour des cavaliers romains.* Il y a dans le latin *equites;* quelques traducteurs ont rendu ce mot par *chevaliers romains*, ce qui est absurde. *Duplices fuerunt equites,* dit Rosin (*Antiquit. rom.*), *alii oppositi peditatui in exercitu, quales fuerunt omnes qui equo privato meruerunt, et illi nihil ad hunc ordinem* (*equitum roman.*) *pertinuerunt.* Salluste n'énonce pas tous les motifs de ressentiment qu'avait Gauda contre Metellus, qui lui avait refusé de lui remettre entre les mains certains transfuges numides. (*Voyez* les *Fragmens de Dion Cassius.*)

128. *Et les chevaliers romains, tant militaires que négocians.* Il est bien évident ici que, par ces mots : *et equites romanos, milites et negotiatores,* Salluste n'indique pas trois sortes, mais un seul ordre de personnes, qui, attachées à la classe des chevaliers romains, servaient les unes dans l'armée, les autres faisaient le commerce à Utique. On sait en effet que les chevaliers romains exerçaient à la fois le négoce et la perception des impôts dans les provinces.

129. *Très-défavorable à Metellus.* On lit dans les fragmens d'Appien sur la guerre de Numidie, que Metellus n'était pas aimé des troupes à cause de la rigueur avec laquelle il faisait observer la discipline. « Ainsi, ajoute Dion Cassius, les calomnies que « Marius débitait contre lui étaient écoutées avec avidité, aussi « bien par les soldats que par les commerçans d'Afrique, et par « le menu peuple de Rome. » (*Fragmens recueillis par Valois.*)

130. *Par la loi Mamilia.* Salluste désigne ainsi la loi qu'avait fait rendre le tribun C. Mamilius Limetanus, suivant la coutume des Romains, de donner aux lois le nom de ceux qui les avaient proposées. (*Voyez* le ch. XL et les notes 56, 57 et 58.)

131. *Détestait l'ordre et le repos.* Quelque peu porté que doive être un traducteur à ajouter à Salluste, voici cependant un de ces passages en style pour ainsi dire *archaïque*, où, pour la liaison des idées, il faut bien qu'il ait recours à la paraphrase.

132. *Criminel et méprisable.* Plutarque (*Vie de Marius*) juge plus favorablement Turpilius, qui était, de père en fils, l'hôte et l'ami de Metellus. (*Voyez* la note 134.) Le mot *intestabilis* que Salluste emploie ici métaphoriquement, veut dire, à proprement parler, qui ne peut faire de testament, ni recevoir par testament, ni témoigner en justice.

133. *Vers la troisième heure.* Les Romains comptaient douze heures de jour depuis le lever jusqu'au coucher du soleil : ainsi la troisième heure était alors ce qu'est pour nous neuf heures du matin ; un peu plus tôt en été, un peu plus tard en hiver.

134. *Il n'était que citoyen latin.* Les lois pénales ne prononçaient pas la mort contre les citoyens romains, dont le dernier supplice était l'exil ; mais cette disposition, établie successivement par les lois Porcia et Sempronia, n'était pas observée à l'armée pour un citoyen qui avait commis quelque faute grave contre son devoir. L'histoire en fournit plusieurs exemples, et l'on ne voit pas pourquoi Salluste fait ici cette distinction. Au reste, si l'on en croit Plutarque (*Vie de Marius*), Turpilius était innocent, et sa condamnation fut l'ouvrage de Marius. Il avait échappé au massacre de Vacca, « parce qu'il traitait, dit Plutarque, doucement « et gracieusement les habitans d'icelle. » Metellus avait voté pour l'absoudre ; mais son avis n'ayant pas prévalu, il fut obligé de prononcer l'arrêt de mort. L'innocence de Turpilius fut depuis reconnue. On conçoit la douleur de ses juges. Seul, le féroce Marius s'en réjouit. Il se vanta « d'avoir attaché au cou de « Metellus une furie vengeresse du sang de son hôte qu'il avait « fait mourir à tort. » Metellus, selon Appien, fit mourir aussi tous les principaux habitans de Vacca.

135. *Attestant les dieux.* « Était-ce sincèrement, demande le « P. d'Otteville, que ce traître faisait une affaire de religion de « consommer son parricide ? cela pourrait bien être ; car de quels « travers n'est pas capable l'esprit humain ? »

136. *Le sommeil s'empare de lui.* Ce passage de Salluste rappelle ces vers de Virgile :

Tum me, confectum curis somnoque gravatum

Infelix habuit thalamus, pressitque jacentem
Dulcis et alta quies.

Æneid., lib. VI, v. 520.

Et ce trait de Claudien :

Ille diu curis animum stimulantibus ægrum
Labitur in somnos.

In Rufin., lib. II, v. 326.

137. *Il apprend ce qui vient de se passer.* — *Rem omnem, uti acta, cognovit.* Il y a dans tous les Mss. et dans la plupart des éditions, ces mots *ex perfugis*, qui précèdent celui de *cognovit;* mais les meilleurs éditeurs ont rejeté ces mots, qui forment un non-sens, et qui sont évidemment interpolés par les copistes.

138. *Allaient jusqu'à la démence.* Ce tableau énergique des angoisses de Jugurtha rappelle un passage de *Télémaque* (liv. III), dans lequel Fénelon a, sous le nom de Pygmalion, décrit les terreurs continuelles dont Cromwell était obsédé. « Tout l'agite, « tout l'inquiète, le ronge, dit-il; il a peur de son ombre; il ne « dort ni nuit ni jour... On ne le voit presque jamais; il est seul, « triste, abattu, au fond de son palais; ses amis même n'osent « l'aborder de peur de lui devenir suspects. Une garde terrible « tient toujours des épées nues et des piques levées autour de sa « maison. Trente chambres qui communiquent les unes aux au- « tres, et dont chacune a une porte de fer et six gros verroux, « sont le lieu où il se renferme : on ne sait jamais dans laquelle « de ces chambres il couche, et on assure qu'il ne couche jamais « deux nuits de suite dans la même de peur d'y être égorgé, etc. » Après Fénelon, M. Villemain, dans *la Vie de Cromwel*, a retracé les mêmes particularités, et tout le morceau paraît le plus heureusement inspiré par Salluste : « Menacé par de continuels com- « plots, effrayé de vivre au milieu des haines innombrables qu'il « avait soulevées contre lui, épouvanté du prix immense que l'on « pouvait attacher à sa mort, redoutant la main d'un ami, le glaive « d'un émissaire de Charles ou d'un fanatique, il portait sous ses « vêtemens une cuirasse, des pistolets, des poignards; n'habi- « tait jamais deux jours de suite la même chambre, craignait ses « propres gardes, s'alarmait de la solitude; sortait rarement, par « de brusques apparitions, au milieu d'une escorte nombreuse;

« changeait et mêlait sa route, et, dans la précipitation de ses « voyages, portait quelque chose d'inquiet, d'irrégulier, d'inattendu, comme s'il avait toujours eu à déconcerter un plan de « conspiration ou à détourner le bras d'un assassin. » Ces derniers traits s'appliquent plus particulièrement, comme imitation, à ce qu'ajoute Salluste au chapitre LXXIV, sur l'affreuse situation d'esprit de Jugurtha.

139. *Et qu'il avait offensé, le laisse enfin partir.* — *Simul et invisum et offensum sibi.* Des éditions portent *invitum* au lieu d'*invisum*; mais ce mot fait pléonasme après cette circonstance notée par Salluste, *fatigantem de profectione*, tandis que l'opposition est parfaitement juste entre *invisum* et *offensum.* — *Le laisse enfin partir.* Plutarque rapporte que Metellus ne laissa partir Marius que douze jours avant les comices. En deux jours et une nuit celui-ci fit le long trajet qu'il y avait depuis le camp jusqu'à Utique; puis de là, après quatre jours de navigation, il arriva en Italie, et se hâta de se présenter devant l'assemblée du peuple pour solliciter le consulat.

140. *Après une longue suite d'années.* — *Post multas tempestates.* Quelques traducteurs ont rendu ces mots par ceux-ci : *Après beaucoup de troubles;* contre-sens. On sait d'ailleurs que cette élection de Marius se fit sans aucune opposition. (PLUTARQUE, *Vie de Marius.*) Salluste emploie les mêmes expressions dans sa *Catilinaire* (ch. LIII) : *multis tempestatibus.*

141. *Manilius Mancinus.* Manilius Mancinus fut tribun du peuple l'an de Rome 646. Les évènemens que rapporte ici Salluste dûrent se passer vers la fin de décembre 645. Quelques éditeurs appellent ce tribun Manlius.

142. *Chez le roi Bocchus.* Salluste l'a déjà nommé dans le chapitre XIX, qui termine la description de l'Afrique. Bocchus était fils d'un autre roi du même nom dont parle Strabon, et petit-fils de Bocchar, contemporain de Masinissa. Bocchus eut deux fils : Volux, dont il sera parlé ci-après (ch. CI), et Bogud, qui lui succéda. Les rois de Mauritanie se vantaient de descendre d'Antée, géant qui fut vaincu par Hercule.

143. *Convaincu que tout est possible à Metellus.* Ici le mot *infectum* ne doit pas être pris dans le sens du participe passif; mais, dans une acception plus générale, Térence a dit (*Eun.*, acte III, sc. 5, v. 20) :

Amore cogente, nihil est *infectum* cupientibus.

Infectum est pris ici dans le même sens que chez notre auteur, c'est-à-dire dans la même acception qu'*invictus* (*qui non vinci potest*), *incorruptus* (*qui non corrumpi, etc.*).

144. *Dans le même lieu.* — *Voyez* la note 138.

145. *Dresser des mantelets, puis élever des terrasses.* — *Voyez* les notes 50 et 51.

146. *Sur lesquelles on hisse des tours.* Les tours dont les assiégeans se servaient pour l'attaque d'une ville étaient d'énormes machines carrées, de dix à douze pieds de large sur chaque face, et proportionnées en élévation à la hauteur du mur de la place; qu'elles devaient toujours excéder. La charpente de chaque tour était garnie de cuir cru pour empêcher les assiégés d'y mettre le feu. On posait les tours sur des roues, et on les faisait avancer à force de bras vers la muraille. Elles étaient divisées en trois étages : dans le bas était la machine du bélier pour battre le pied des remparts; au milieu une espèce de pont-levis qu'on abattait sur la crête du mur, et par lequel les soldats, logés dans cette partie de la tour, faisaient une invasion sur les remparts, d'où ils chassaient les assiégés. Le dessus était une plate-forme entourée d'une balustrade. Là se tenaient des archers et des soldats armés de longues piques, pour écarter les défenseurs de la muraille. (VEGÈCE, liv. IV, ch. 17.)

147. *Le bélier commence à battre les murailles.* L'historien Josèphe (*de Bello judaic.*, lib. III, cap. 15) donne une ample description de cette machine, dont Végèce se contente d'énoncer l'usage, parce que, sans doute, elle était trop connue de son temps pour avoir besoin d'être décrite (lib. IV, c. 13, 17 et 23). On attribue généralement l'invention du bélier à Epeus, l'un des

chefs grecs au siège de Troie (PLINE, liv. VII, ch. 56); mais Vitruve (liv. X, ch. 19) prétend qu'il fut imaginé par les Carthaginois au siège de Gades. Il fut, par la suite des temps, perfectionné par Cétras de Chalcédoine; enfin, au siège de Byzance, par Polyde le Thessalien, qui servait sous les ordres de Philippe, roi de Macédoine et père d'Alexandre.

148. *Ils se l'infligèrent volontairement eux-mêmes.* Les histoires anciennes sont remplies de catastrophes semblables, et Bernegger, dans son commentaire sur Justin, s'est occupé de les indiquer toutes, depuis celle des Cappadociens assiégés par Perdiccas (JUSTIN, liv. XIII, ch. 6), jusqu'à celle des Numantins, vaincus par Scipion Émilien, et des habitans de Jérusalem au temps de Titus. On voit ici, pour en revenir à Salluste, quel motif particulier avaient les transfuges pour ne point survivre à leur défaite. (*Voyez* ci-dessus note 103 et ch. LXII.)

149. *C. Annius.* Le président De Brosses conjecture avec vraisemblance que ce fut le même qui fit depuis la guerre en Espagne contre Sertorius.

150. *Les Syrtes, dont le nom tient de la disposition même des lieux.* Syrtes vient du mot grec σύρειν, qui veut dire *attirer*, parce qu'il semble que les vaisseaux y soient attirés par le tournoiement des flots. Varron attribue ce mouvement continuel du fond de la mer à des bouffées de vent souterrain qui viennent de la côte, et qui poussent tout à coup de côté et d'autre les flots et les sables. Virgile a dépeint ce phénomène dans sa description de la tempête qui fit périr une partie de la flotte troyenne sur la côte d'Afrique :

Tres Eurus ab alto,
In brevia et Syrtes urget, miserabile visu;
Illiditque vadis, atque aggere cingit arenæ.
Æneid., lib. I, v. 110.

On lit dans Lucain (*Pharsale*, liv. IX) une description des Syrtes assez conforme à celle de Salluste. Voici les traits principaux pris de la traduction de Brébeuf, avec quelques modifications :

Des dieux irrésolus ces ouvrages douteux
Ne sont ni mer ni terre, et sont toutes les deux.

Pour *repousser* les eaux ou leur *servir* de couche,
Pour ne céder jamais à leur vague farouche,
Ou pour céder toujours à leurs flots courroucés,
Leur assiette est trop basse ou ne l'est pas assez.
Par des bancs spacieux ici l'onde est brisée,
Là par des flots captifs la terre est divisée.
. . . .

151. *Change suivant les vents*. Après ces mots du texte : *Ita facies locorum cum ventis simul mutatur*, des éditeurs ont ajouté : *Syrtes ab tractu nominatæ;* mais Cortius a retranché avec raison cette glose peu conforme au génie de Salluste, et qui ne serait que la répétition de ces mots qui précèdent : *Quibus nomen ex re inditum*.

152. *Les lois et la plupart des usages sidoniens*. Il y a dans le texte, *leges cultusque pleraque sidonica;* on peut indifféremment supposer qu'ici *cultus* est au nominatif ou au génitif. Quelques éditions portent *legum cultusque :* alors *cultus* est évidemment au second cas.

153. *Dépourvus de végétation*. Ainsi doit s'entendre le mot *gignentium*, que Salluste prend dans une signification passive, non-seulement ici, mais au chapitre XCIII ci-après.

154. *Et de continuer son chemin*. Sulpice Sévère, Pomponius Mela et Solin confirment ces détails, présentés d'une manière si animée par Salluste. « Dans ce malheureux pays, dit Solin, la mer « a les dangers de la terre, et la terre, ceux de la mer. La vase « fait échouer le voyageur dans les Syrtes, et le vent le fait échouer « dans les sables. » Lucain (*Pharsale*, liv. IX) a également fait la description de ce désolant fléau des déserts de la Numidie. Citons encore la traduction trop dédaignée de Brébeuf :

La terre leur fournit la tourmente des flots.
Le vent n'y trouve point de monts qui le maîtrisent,
Des forêts qui le lassent, ou de rocs qui le brisent.
Trop libre en sa fureur, il porte dans les champs
Des nuages de terre et des syrtes volans.
Les sables agités et la poussière émue,
Égarent les Romains en leur frappant la vue;

Et des noirs tourbillons les insolens efforts,
Meurtrissent le visage et repoussent les corps.
. . . .

M. Burnouf, dont le Commentaire offre de si riches études sur Salluste, a eu l'heureuse idée de rappeler à cette occasion un des plus beaux passages des *Martyrs* (liv. XI) : « Soudain de l'extré-« mité du désert accourt un tourbillon, dit M. de Châteaubriand ; « le sol, emporté devant nous, manque à nos pas, tandis que « d'autres colonnes de sable enlevées derrière nous roulent sur « nos têtes. Égarés dans un labyrinthe de tertres mouvans et « semblables entre eux, le guide déclare qu'il ne reconnaît plus « sa route, etc. »

155. *Les Grecs*, c'est-à dire les Cyrénéens, qui étaient Grecs d'origine.

156. *Et sont enterrés vifs*. Valère-Maxime a aussi raconté l'histoire des Philènes (liv. v, ch. 6) ; il fait même, à leur sujet, des réflexions très-belles. Pline (liv. v, ch. 4) dit que les autels des Philènes étaient des monceaux de sables; mais il n'en restait déjà plus de trace dès le temps de Strabon. Des critiques ont traité de fable cette merveilleuse anecdote, qui, cependant, n'a rien d'invraisemblable; et c'est sans doute le cas de leur appliquer ce que Salluste dit lui-même sur les faits qui sortent de la classe ordinaire : *Quæ sibi quisque facilia facta putat, æquo animo accipit; supra ea, veluti ficta, pro falsis habentur.* (*Catil.*, cap. CXIX.)

157. *Qui venait alors si à propos*. Je me suis écarté du texte, pour ne pas tomber dans les répétitions qu'il présente en cet endroit. *Bellum suscipiat.... initio hujus et belli.....*, enfin *opportunissimam, incepto bello*. Convenons de bonne foi qu'ici le style de notre auteur est un peu négligé.

158. *Une fille de Bocchus avait épousé Jugurtha*. Quelques éditions, au lieu de *Jugurthæ filia Bocchi nupserat*, portent *Boccho nupserat*, d'où plusieurs critiques et le P. d'Otteville ont conclu que Bocchus était gendre de Jugurtha. Cette difficulté provient des manuscrits de Salluste, qui, par leur diversité, autorisent l'une et l'autre opinion. Après Cortius, le président De Brosses et

M. Burnouf, je me suis déterminé par l'autorité de Florus, qui fait Jugurtha gendre de Bocchus (liv. III, ch. I), et par les expressions mêmes de Salluste, *Jugurthæ filia* BOCCHI *nupserat*, telles que les a citées le grammairien Nonius, dont l'ouvrage est plus ancien qu'aucun manuscrit qui nous reste de notre historien. Ceux qui font Bocchus père de Jugurtha se fondent sur un passage de Plutarque (*Vie de Marius*), et principalement sur une médaille qui représente Bocchus livrant Jugurtha à Sylla. Or, dans cette médaille, Jugurtha enchaîné et le visage couvert d'une longue barbe, paraît plus âgé que Bocchus; mais la circonstance a pu engager l'artiste à donner au prince captif cet air de vieillesse.

159. *Toutes lui sont également indifférentes.* Les traducteurs qui ont entendu ce mot *viles* dans le sens d'*avilissement*, me paraissent n'avoir pas compris ce passage.

160. *Toutes les dominations leur paraissent hostiles.* On trouvera le sens et la substance de ces phrases dans la fameuse lettre de Mithridate à Tigrane, que j'ai traduite parmi les fragmens de Salluste.

161. *Au roi Persée.* An de Rome 586. *Voyez* TITE-LIVE, VELLEIUS PATERCULUS, PLUTARQUE et FLORUS.

162. *Qui lui devenait étrangère.* Un commentateur a dit au sujet de la conduite blâmable de Metellus : *Maximus humani ingenii rubor, tantum virum invidia majorem non fuisse!* Cette expression si énergique de Salluste, *alienam rem periculo suo curare*, rappelle ces vers de La Fontaine dans la fable du *Vieillard et des jeunes gens* :

A quoi bon charger notre vie
Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour vous?

163. *Au gré du vainqueur.* Silius Italicus a exprimé la même pensée :

Non est, mihi credite, non est
Arduus in pugnas ferri labor; una reclusis
Omnes jam portis in campum effuderit hora.
Magnum illud solisque datum, quos mitis euntis
Jupiter adspexit, magnum est ex hoste reverti.

Remarquons en passant combien le style du poète est inférieur à celui de l'historien.

164. *Et ne cesse de les attaquer*. Plutarque rapporte à peu près dans les mêmes termes les propos que tenait Marius contre la noblesse. Il donne aussi la substance du discours que va lui faire tenir directement Salluste.

165. *Un supplément de troupes aux légions*. Ainsi que Beauzée, j'ai dit *supplément*, et non pas *recrue*, parce qu'il s'agit probablement d'une augmentation que Marius fit en effet au nombre ordinaire dont était composée la légion. Avant lui elle était de quatre mille hommes, et il la porta jusqu'à six mille deux cents.

166. *Aux peuples, aux rois, aux alliés*. Salluste distingue ici *les peuples des alliés*, parce que ce dernier titre ne se donnait en masse qu'aux peuples de l'Italie.

167. *La répugnance du peuple pour le service militaire*. — *Neque plebi militiam volenti putabatur*. C'est un tour grec : *volenti* pour *volens*, pris passivement.

168. *S'ils ont failli*. La même pensée se trouve exprimée par Cicéron (*second Discours sur la loi Agraire*, ch. XXXVI) : *Quemadmodum quum petebam, nulli me vobis auctores generis mei commendarunt : sic si quid deliquero, nullæ sunt imagines, quæ me a vobis deprecentur*.

169. *Tous les autres appuis sont bien faibles*. Ici ces mots, *nam cetera infirma sunt*, ont été entendus différemment par presque tous ceux qui m'ont précédé : *car les autres appuis me manquent*, ont-ils traduit ; mais, pesant plutôt que comptant les autorités, j'ai suivi le sens indiqué par Dureau Delamalle et M. Burnouf. En effet, l'autre version ne serait qu'une froide et inutile répétition de *mihi spes omnes in memet sitæ*, qui se trouve deux lignes plus haut. Marius est d'autant plus fondé à dire ce que notre traduction lui prête, que tout récemment un Posthumius Albinus, un Calpurnius, un Galba, un Caton, venaient d'être condamnés à l'exil pour leurs concussions, malgré l'éclat de leur noblesse

et tous les appuis qu'ils auraient pu trouver dans leurs alliances et leurs nombreux cliens.

170. *N'attend que le moment de l'attaque.* Ici je diffère de tous les traducteurs, sans en excepter Dureau Delamalle; mais j'ai pour moi l'interprétation de M. Burnouf. En effet, selon ce que Marius avait intérêt à faire croire, ce n'était pas seulement contre lui, mais contre le peuple entier que la noblesse était conjurée. Ce qui le prouve, c'est qu'il ajoute : *mihi adnitendum est ne vos capiamini;* et ici il faut entendre *capiamini* dans le sens d'*opprimamini.* Ce n'était pas pour lui, mais pour ses concitoyens qu'il pouvait avouer ses craintes.

171. *Que vous ne soyez point opprimés.* Tous les traducteurs ont entendu *capiamini* dans le sens de *decipiamini*, parce qu'ils n'avaient pas compris la portée du mot *invadendi* qui précède. C'est encore M. Burnouf qui a indiqué ce nouveau sens. *Capiamini,* dit-il, *ejusdem translationis est quam invadendi. Qui enim invadit, vult capere.*

172. *Sans espoir de salaire.* La même idée se trouve dans Cicéron, *pro Murena*, ch. VIII : *Nam quum præmia mihi tanta hac industria sunt data, quanta antea nemini; labores per quos ea ceperis, quum adeptus sis, deponere, esset hominis astuti et ingrati.*

173. *Un homme de vieille lignée.* Cicéron, dans le *Timée*, ch. XI, et Quintilien, liv. I, ch. 6, et liv. VIII, ch. 3, donnent *prosapia* pour un vieux mot; et malgré la critique qu'en fait ce dernier, je trouve qu'il est bien placé dans la bouche de Marius, et bien adressé à la multitude.

174. *Un conseiller qui lui enseigne ses devoirs.* Ici Marius fait une allusion indirecte à Metellus, à qui il impute à faux d'avoir eu besoin de ses conseils.

175. *Pour l'importance et pour les résultats.* C'est encore un sens indiqué par M. Burnouf, sur un passage qu'aucun traducteur n'avait compris ou du moins rendu d'une manière satisfaisante.

176. *Comparez Marius, homme nouveau.* Ce passage rappelle ces vers d'un poète de notre temps :

Voyez ce nom si grand, qui seul et sans aïeux
S'est vengé tant de fois du sort injurieux.
Osez lui comparer, après ses longs services,
Tous ces nobles sans gloire ou connus par leurs vices,
Qui n'ont rien recueilli, nés de pères fameux,
Que l'opprobre éclatant d'être descendu d'eux.

DUCIS, *Othello*, acte II, sc. I.

177. *Et que le plus brave est le plus noble.* Voltaire a dit :

Les mortels sont égaux : ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Mahomet, acte I, sc. 4.

On peut citer encore à ce propos Juvénal :

Tota licet veteres exornent undique ceræ
Atria, nobilitas sola est atque unica virtus.

178. *Ennobli comme moi par leur vertu.* J.-J. Rousseau a exprimé la même pensée avec son éloquence ordinaire : « Il sera le fonde- « ment et l'honneur de sa maison, comme votre premier ancêtre « le fut de la vôtre. Vous seriez-vous donc tenu déshonoré par « l'alliance du chef de votre famille, et ce mépris ne rejaillirait-il « pas sur vous-même? » (*Nouvelle Héloïse,* 1re partie, lettre 62.)

179. *La gloire des ancêtres est comme un flambeau.* Il faut encore citer ici les poètes qui offrent une imitation de ces belles maximes, que Salluste met dans la bouche de Marius :

Incipit ipsorum contra testare parentum
Nobilitas, claramque facem præferre pudendis.

JUVENAL., sat. VIII, v. 138.

Mais fussiez-vous issu d'Hercule en droite ligne,
Si vous ne faites voir qu'une bassesse indigne,
Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous;
Et tout ce grand éclat de leur gloire ternie,
Ne sert plus que de jour à votre ignominie.

BOILEAU, *Sat.* V.

180. *Vingt autres dons militaires.* Salluste, en présentant ici

l'énumération des dons militaires qu'avait mérités Marius, nous met à même de connaître ce genre de récompenses. La javeline *hasta pura,* c'est-à-dire sans fer, se donnait au soldat qui, le premier, avait tué un ennemi dans le combat, au cavalier qui l'avait abattu dans une charge. Selon Vopiscus, l'empereur Aurélien, qui commença par être simple soldat, avait obtenu dix javelines et quatre étendards, *vexilla.* Le *vexillum* ou étendard, était une banderole carrée, couleur de pourpre et brodée en or, qu'on portait ou qu'on faisait porter devant soi au bout d'une pique. Auguste, selon Suétone, en décerna une couleur vert-de-mer à Agrippa son lieutenant, après ses victoires navales. Ce serait se tromper, que de croire que Marius veut parler d'un étendard pris sur l'ennemi. Le mot *phaleras* ne doit pas se traduire ici par *caparaçons,* comme l'ont prétendu quelques traducteurs, mais bien par *colliers.* Cet ornement s'attachait au cou, et pendait sur la poitrine du soldat à qui il était décerné; on en voit la preuve dans Silius Italicus, liv. XV, vers 261 :

Phaleris hic pectora fulget,
Hic torque aurato circumdat bellica colla;

et encore dans Juvénal, sat. XVI, v. 60 :

Ut læti phaleris omnes e torquibus omnes.

Torques, le collier proprement dit, entourait seulement le cou sans tomber sur la poitrine. *Phaleræ* signifie aussi *caparaçon,* ornement qui décorait le poitrail des chevaux de bataille.

181. *Les cicatrices qui sillonnent ma poitrine.*

Si je n'ai point d'aïeux, comptez mes cicatrices.
DUCIS, *Othello,* acte 1, sc. 5.

182. *Mes discours sont sans apprêt.*

Né sous un ciel sauvage, et nourri loin des cours,
On ne m'a point appris à farder mes discours.
DUCIS, *Othello,* acte 1, sc. 7.

183. *La littérature des Grecs.* Marius ne put jamais souffrir aucun homme de lettres, si ce n'est le poète Archias, qui avait composé un poëme sur ses conquêtes. Il croyait aussi que les

éloges d'un homme comme Plotius devait ajouter à sa gloire. C'est ce qui a donné lieu à Cicéron (*pro Archia*, c. IX) de remarquer qu'il n'est point d'homme si ennemi des Muses qui ne les trouve agréables quand elles chantent ses louanges.

184. *Ceux qui l'enseignaient.* Ce mépris qu'affecte ici Marius pour les Grecs, qui n'avaient pas su défendre leur liberté contre Rome, paraît avoir été partagé par tous les Romains. On connaît ces vers du livre VI de l'*Énéide :*

> Excudent alii spirantia mollius æra :
> Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus :
> Orabunt causas melius, cœlique meatus
> Describent radio, et surgentia sidera dicent :
> Tu regere imperio populos, Romane, memento.

C'est dans le même esprit que Cicéron (*in Verrem de Signis*) s'excuse en quelque sorte de connaître les noms des artistes grecs, et qu'il allègue ne les avoir appris que pour le besoin de sa cause.

185. *Que le déshonneur.*

> Summum crede nefas animam præferre pudori.
>
> JUVENAL., sat. VIII, v. 83.

186. *Ma gloire sur leurs travaux.* Ici Marius fait encore une allusion injurieuse à Metellus. Ce n'est pas encore la dernière qui soit dans ce discours.

187. *Ainsi doit-il s'exercer entre concitoyens.* — *Civile imperium*, c'est-à-dire *cive dignum civibus imperante* (BURNOUF). Tite-Live a dit (liv. VI, ch. 40) : *sermonem minime civilem;* c'est-à-dire, un discours dans lequel les droits des citoyens étaient attaqués.

188. *Vous-même.* Ici *tute*, *tu-te*, est dans le sens de *tu ipse.*

189. *Ni de recevoir.* Sénèque a dit : *Bona mens nec commodatur, nec emitur; et puto, si venalis esset, non haberet emptorem : at mala quotidie emitur.* (Ep. XXVII.)

190. *Point d'histrions à ma table.* Les Romains, dans les festins

d'apparat, faisaient venir des comédiens, qui, originairement, étaient presque tous Étrusques. (TITE-LIVE, liv. VII, chap. 3.)

191. *Plus cher qu'un valet de charrue.* « Chez nos ancêtres, dit Tite-Live, le cuisinier était le moindre des domestiques d'une maison, et celui dont les gages étaient les plus modiques. Aujourd'hui les choses sont bien changées; ce qui était un service est devenu un art. » (Liv. VIII, ch. 2.)

192. *Qu'ils fassent l'amour, qu'ils boivent.* Ces mots rappelaient cette fameuse inscription qui, selon Clitarque, se trouvait à Anchyalé, sur la statue de Sardanapale : Ἔσθιε, πῖνε, ἀφροδίσιαζε, etc. Nous verrons que dans la *Catilinaire,* ch. XI, Salluste dit encore : *Ibi insuevit exercitus populi romani, amare, potare, etc.*

193. *L'avarice, l'impéritie, l'orgueil.* Marius désigne ici l'avarice de Calpurnius, l'impéritie d'Aulus, et la hauteur de Metellus.

194. *La lâcheté ne rend personne immortel.*

Mors et fugacem persequitur virum.

HORAT., *Carm.* III, 2.

195. *Assez pour eux.* Ce discours de Marius est peut-être le plus éloquent qu'on lise dans Salluste; on sait cependant que Marius n'était rien moins que disert : aussi la plupart des critiques n'ont pas hésité à faire honneur à cet historien de cette composition oratoire. Le président De Brosses est d'un avis tout opposé; il trouve cette harangue *d'un style grossier, sans méthode, pleine de redites, conforme au peu d'éducation de Marius,* et se croit obligé de s'excuser de *n'avoir pas cru devoir en user de même dans sa traduction.* Pour trouver cette harangue originale, il se fonde sur ce que Plutarque (*in Mario*), en rapportant en substance le discours de Marius, présente des idées et même des expressions conformes à celles que Salluste met dans la bouche de ce général. Mais qui saurait dire aujourd'hui que le biographe qui vivait sous les Antonins, ne les a pas puisées dans Salluste lui-même? « Quoi qu'il « en soit, observe le judicieux M. Burnouf, il est certain que cette « harangue est de la main de Salluste, mais composée de telle « sorte, qu'on y retrouve la vivante image de Marius. » En effet,

d'un bout à l'autre, c'est le style de notre historien, sa manière, le choix bizarre de ses expressions, parmi lesquelles on reconnaît des mots dérivés du grec que Marius n'employa certainement jamais. Mais ces pensées sans apprêt, grossières même, tirées de la vie agricole, et cette censure acerbe des vices de la noblesse qui revient sans cesse, donnent une idée véritable de son caractère. S'il est vrai enfin qu'il n'ait pas prononcé ce discours, il n'en est aucune expression qui ne lui convienne parfaitement.

196. *Aulus Manlius.* Pline (liv. XXXII, ch. 1) l'appelle *Manilius.* Les manuscrits de Salluste portent ici tantôt *Mallius,* tantôt *Manlius.* De Brosses conjecture qu'il n'appartenait pas à l'illustre maison patricienne de ce nom.

197. *Non dans l'ordre des classes.* Le roi Servius Tullius avait divisé le peuple romain en six classes, et chaque classe se composa de centuries qui, toutes ensemble, étaient au nombre de cent quatre-vingt-neuf : ces centuries n'avaient pas dans les premières classes le nombre d'hommes que leur nom semble désigner, mais plus ou moins, selon les vues aristocratiques du législateur. La première classe, qui était celle des plus riches, embrassait seule quatre-vingt-dix-huit centuries, composées de citoyens progressivement moins riches ; la deuxième, la troisième et la quatrième renfermaient chacune vingt centuries. Trente centuries étaient comprises dans la cinquième. Enfin, la sixième et dernière classe, bien que la plus nombreuse de toutes, puisqu'elle renfermait la populace, ne formait pourtant qu'une seule centurie. Cette division établie, Servius Tullius l'appliqua aux délibérations publiques. Aux assemblées par curies, il substitua les délibérations par centuries ; et, chaque centurie n'ayant qu'une voix, le droit de suffrage passa entre les mains des principaux citoyens. Une si sage division des citoyens, pour les délibérations publiques, fut également admise pour le service militaire. L'honneur de servir la patrie dans les armées comme simple soldat, était dévolu aux citoyens qui, par leurs propriétés, avaient le plus d'intérêt à la défendre, c'est-à-dire à ceux des premières classes. Ceux de la sixième étaient tout-à-fait exempts d'aller à l'armée : on les appelait *prolétaires,* de *proles,* race, comme n'étant utiles à la

patrie que par les enfans qu'ils lui donnaient. Cet ordre de choses subsista jusqu'au temps de Marius.

198. *Calcul d'ambition de la part du consul.* Montesquieu a dit : « Marius prit toutes sortes de gens dans les légions, et la république « fut perdue. » Ce grand écrivain me semble ici énoncer dans un sens trop absolu, une observation que Salluste n'a exprimée que d'une manière hypothétique. Marius pouvait-il faire autrement que d'enrôler les pauvres dont l'excessive population surchargeait Rome, au lieu de forcer à s'enrôler de riches réfractaires ? Était-il le maître d'en agir autrement ? Si, par la suite, il ne se fût pas servi de ces soldats pris dans les dernières classes, pour opprimer et proscrire le parti du sénat, n'aurait-on pas dû au contraire louer comme une mesure sage et prévoyante de sa part, l'enrôlement d'une multitude indigente et factieuse ?

199. *Les plus indigens.* Salluste présente la même réflexion dans la *Catilinaire*, ch. XXXVII : *Egestas facile habetur sine damno.* C'est dans le même sens que Pétrone a dit : *Inops audacia tuta est.*

200. *Cher au peuple et au sénat.* Salluste passe un peu légèrement sur ce qui concerne Metellus depuis son retour de Numidie. Après un triomphe magnifique attesté par Velleius, Aulu-Gelle et Eutrope, cet habile général fut accusé de concussion par le tribun Manlius ; mais les juges ne jetèrent pas même les yeux sur ses registres, qu'il leur présenta ; aucun d'eux ne voulut paraître douter de la probité de cet illustre Romain. (CICÉRON, *Discours pour Corn. Balbus.*)

201. *Les siens en haleine.* Plutarque (*Vie de Marius*) et Frontin (liv. IV, ch. 1, n° 7) donnent le détail des travaux énormes que Marius imposait à son armée. Pour que les chariots de bagage n'embarrassassent point sa marche, il obligeait le soldat à porter derrière son dos ses vivres, sa tente et tous ses effets d'équipement roulés en un ballot, ce qui faisait un fardeau excessif pour des gens chargés d'une cuirasse, de leurs javelines et d'un bouclier, et qui avaient en outre, sur le dos, de gros pieux pour retrancher le camp. On nomma, par plaisanterie, *mulets de Marius,*

les soldats de ce général, ainsi chargés. Plutarque (*ibid.*) assigne une origine différente à ce dicton. (*Voyez* ci-dessus la note 76.)

202. *Les Gétules.* Outre les Gétules, dit Paul Orose, Jugurtha avait encore tiré de l'armée de Bocchus une très-grosse troupe de cavalerie maure, avec laquelle il faisait à tout moment des courses précipitées, qui, tenant sans cesse en haleine l'armée romaine, la fatiguaient au dernier point.

203. *Hercule Libyen.* Voyez la note 27. On peut lire sur tous les Hercules de la fable, les remarques de l'abbé Bergier sur *le Bouclier d'Hercule*, qu'il a traduit d'Hésiode, et les *Allégories orientales* de Court de Gébelin.

204. *Infesté de serpens.* Silius Italicus fait aussi mention des serpens de l'Afrique :

> Sed qua se campis squalentibus Africa tendit
> Serpentum largo coquitur fecunda veneno.
>
> Liv. I, v. 211.

205. *Ni la cruauté ni l'avarice du consul.* Salluste, en excusant la conduite atroce de Marius, donne la mesure de la politique romaine, qui, dans l'intérêt de l'état, se croyait tout permis contre les ennemis du dehors. C'est ce qui a fait dire au P. d'Otteville : « Périssent la politique et ses lois, si elles autorisent une « conduite aussi barbare! »

206. *Sous les mantelets.* Il y a dans le texte, *inter vineas.* Glareanus a proposé d'y substituer *intra vineas;* Dureau Delamalle appuie fort cette correction.

207. *Un Ligurien.* Les habitans de la Ligurie étaient extrêmement agiles, comme tous les montagnards. Frontin (liv. III, ch. 9) a fait un abrégé de tout cet endroit de Salluste.

208. *Des limaçons.* C'était un mets fort recherché des anciens, selon Pline, qui fait une mention particulière des limaçons d'Afrique (liv. IX, ch. 56).

209. *Un projet plus sérieux.* Ce passage, qui présente de graves difficultés, est fort altéré dans les manuscrits. J'ai suivi la leçon

d'Havercamp, de Dureau Delamalle et de M. Burnouf, laquelle est contraire à celle de Cortius, qui a ainsi écrit cette phrase : *More humani ingenii, cupido ignara visundi invadit;* version ingénieuse, mais contraire à tous les manuscrits, et même au texte d'Aulu-Gelle, qui rapporte ce passage de Salluste comme exemple du mot *ignara* employé dans le sens d'*ignota* (liv. IX, ch. 12).

210. *De tous les végétaux.* Ici le mot *gignentium* est employé dans la même acception que ci-dessus, ch. LXXIX. Ce passage a été généralement assez mal entendu; M. Burnouf, dans son commentaire, en a indiqué le sens avec une heureuse précision.

211. *Les trompettes et les cors de l'armée.* La trompette était droite et le cor recourbé, ainsi que nous l'enseigne Ovide dans ses *Métamorphoses*, liv. I, v. 98.

Non tuba directi, non æris cornua flexi.

212. *Les centurions.* Cette expression de Salluste, *qui centuriis præerant,* a fait croire à quelques commentateurs que quatre centuries avaient été détachées avec leurs chefs pour accompagner le Ligurien ; mais Cortius a relevé cette erreur. Dix hommes seulement furent chargés de cette entreprise, au succès de laquelle un plus grand nombre aurait été un obstacle. C'est pour ce motif que Marius désignait cinq musiciens, qui, avec le bruit de leurs instrumens, devaient porter la frayeur parmi les Numides. Cependant il est juste d'observer que Frontin dit que les soldats les plus agiles concoururent avec les centurions et les musiciens à cette périlleuse tentative; mais de cette addition d'un petit nombre d'hommes, à quatre cents, il y a une différence notable. En effet, le Ligurien aurait-il pu trouver la force de rendre à quatre cents soldats tous les services que Salluste énumère? Et les faibles appuis qui purent résister au poids de dix ou quinze hommes, ne se seraient-ils pas écroulés sous le fardeau successif de quatre cents?

213. *Former la tortue.* Cette manœuvre consistait à ce que les soldats, serrant et disposant leurs rangs en conséquence, élevassent et joignissent leurs boucliers sur leurs têtes, de manière à être tous à l'abri des traits de l'ennemi, comme la tortue sous ses



écailles. L'assemblage de la tortue était si serré, que de fort lourds fardeaux ne parvenaient pas à la rompre. Dion Cassius assure qu'elle était capable de porter même des chevaux et des chariots, et que l'on employait quelquefois cette manœuvre pour leur faire traverser des ravins. Ammien Marcellin rapporte, qu'au siège des places maritimes, on formait la tortue sur des barques fortement amarrées ensemble, afin d'attaquer la muraille du côté de l'eau. Voyez, sur ce point, une note très-détaillée du président De Brosses, puis une autre de M. Burnouf, qui, ainsi qu'il le dit lui-même, l'a puisée dans Juste-Lipse.

214. *N'aurai-je pas d'ailleurs occasion de parler de ce qui concerne Sylla.* Il faut, dit M. Burnouf, noter ce passage, qui prouve que quand Salluste l'écrivait, il n'avait pas encore dessein d'écrire sa grande Histoire dont il existe des fragmens, et dans laquelle il fait souvent mention de Sylla.

215. *L. Sisenna.* Si Salluste appelle Sisenna le meilleur et le plus exact des historiens, Cicéron en fait un éloge à peu près semblable (*Brutus*). « On peut, dit-il, juger de ses talens, par « l'Histoire qu'il a écrite, supérieure, sans contredit, à toutes « celles qui l'ont précédée ; elle est néanmoins bien éloignée de « la perfection. » L'Histoire de Sisenna avait vingt-deux livres, commençant à la prise de Rome par les Gaulois, et se terminant aux guerres civiles de Sylla. Il avait traduit les *Milésiennes* d'Aristide, si l'on en croit Ovide :

Vertit Aristidem Sisenna : nec obfuit illi
Historiæ turpes inseruisse jocos.

216. *Déchue par la nullité de ses ancêtres.* L. Cornelius Rufinus, ancêtre de Sylla, à la sixième génération, honoré de deux consulats, d'un triomphe et de la dictature, s'était vu rayer de la liste des sénateurs, par le censeur Fabricius, l'an de Rome 479, pour avoir eu chez lui un peu plus de dix marcs de vaisselle d'argent. Ses descendans, jusqu'à Sylla, vécurent dans l'obscurité.

217. *Qu'il viola les convenances à l'égard de son épouse.* Sylla eut cinq femmes ; la première mourut après lui avoir donné une fille : veuf d'Élia la seconde, il épousa, en troisièmes noces, Célia

qu'il répudia sous prétexte qu'elle était stérile, mais, dans le fait, pour s'unir à Cécilia Metella, déjà veuve de M. Émilius Scaurus. Metella étant morte, il convola à de cinquièmes noces avec Valeria, sœur de l'orateur Hortensius. On ne sait trop à quel trait de la vie de Sylla rapporter le reproche que lui fait Salluste d'avoir *violé les convenances à l'égard de son épouse*. Fut-ce à l'égard de la troisième de ses épouses, qu'il répudia sous prétexte qu'elle était stérile, mais, dans le fait, pour s'unir à Cécilia Metella, dont la main passait pour le premier parti de la république? Fut-ce à l'égard de cette même Metella, qu'il répudia mourante, après avoir paru l'aimer si tendrement, parce que, pendant une fête solennelle qu'il donna au peuple, pour consacrer la dîme de son bien à Hercule, les prêtres lui dirent qu'il ne lui était pas permis de la voir et de souffrir que sa maison fût souillée par la mort de qui que ce fût? Était-ce enfin à cause de la légèreté avec laquelle, presque sexagénaire, il se laissa prendre aux avances de Valeria, sœur de l'orateur Hortensius, dont il fit sa cinquième épouse, comme nous venons de le dire? Je laisse aux critiques qui ont du loisir, à décider cette question; mais j'ai cru devoir laisser à ma traduction le sens vague de l'original.

218. *Jusqu'à sa victoire sur ses concitoyens*. Sylla n'avait pas pris le surnom d'*Heureux*, même après ses victoires sur Mithridate; il ne le prit qu'après avoir couronné ses sanglantes proscriptions, par le meurtre du jeune Marius. « Il l'eût porté à plus juste titre, dit Velleius, s'il eût cessé de vivre le jour qu'il acheva de vaincre. »

219. *Lorsqu'il restait à peine une heure du jour*. Il y a dans le texte : *Vix decima parte die reliqua*. Ici, *die* est pour *diei*. — *Voyez* la note 97 ci-dessus.

220. *Qu'il conduit au pas accéléré*. Les soldats romains, malgré l'énorme charge qu'ils portaient, étaient exercés à marcher très-vite. Il y avait trois sortes de pas : le *pas militaire*, que nous appellerions *pas ordinaire*, qui consistait à faire vingt milles en cinq heures sur un terrain uni ; 2° le *grand pas*, ou pas accéléré, *pleno gradu*, dont parle ici Salluste, comportant vingt-

quatre milles dans le même temps; 3° enfin la *course*, ou pas de course.

221. *Pour les veilles de la nuit.* Les différentes veilles de la nuit s'annonçaient par le son de la trompette ou du cor. Ce signal, pour relever les gardes, servait en outre à empêcher le reste de l'armée de se livrer à un repos trop complet. Lucain (liv. VII, v. 24) a exprimé la même pensée que Salluste :

> Ne rumpite somnos,
> Castrorum vigiles, nulla tuba verberet aures.

222. *Les trompettes des gardes avancées.* Tous les manuscrits portent *vectigales*. Cortius, par une heureuse correction, y a substitué *vigiles*.

223. *Vers ses quartiers d'hiver.* Le texte porte : *Dein Marius, ubi cœperat, in hiberna.* J'ai cru devoir, d'après les meilleures éditions, supprimer le mot *proficiscitur;* et cette ellipse, dont on trouve des exemples, entre autres dans Tite-live et dans Florus, est parfaitement conforme au génie de Salluste. — *Que s'il eût exercé la rigueur du commandement.* On peut voir dans Plutarque, *Vie de Marius*, des particularités très-curieuses à l'appui de ces traits de caractère que notre historien, en sa marche rapide, n'a fait qu'esquisser.

224. *Pendant que la cavalerie est ainsi engagée.* P. Orose a donné une description de cette bataille, assez différente de celle de Salluste, et les probabilités de la plus grande exactitude ne sont pas pour lui. Selon Orose, on combattit pendant trois jours : les deux premiers ne décidèrent rien; seulement les Romains, entourés par soixante mille hommes de cavalerie, serrés sur un espace étroit où ils ne pouvaient ni fuir ni se défendre, firent des pertes énormes. « Enfin, le troisième jour, Marius au désespoir, « se fit jour avec son bataillon à travers l'armée ennemie, jusque « sur un terrain plus spacieux, d'où il battit en retraite. Mais la « cavalerie africaine continuait d'inquiéter beaucoup les flancs du « bataillon, et même tuait à coups de traits un grand nombre de « soldats du centre; outre que l'ardeur du soleil, la fatigue et la « soif achevaient d'abattre les forces des nôtres. Par un coup du

« ciel inespéré, une grosse pluie qui tomba sur ces entrefaites, « fut le salut de l'armée romaine. Elle rafraîchit et désaltéra nos « troupes, en même temps qu'elle mouilla les armes des ennemis « et les rendit inutiles ; car leurs javelots, qu'ils ne retiennent pas « comme chez nous avec une courroie, glissaient dans leurs mains « et n'avaient plus de force. Leurs boucliers de cuir d'éléphant « prenaient l'eau comme une éponge, et devinrent si lourds qu'il « fallut les jeter à terre ; alors l'épouvante se répandit parmi eux : « les nôtres reprirent courage, les chargèrent, et les mirent en « déroute. Les deux rois prirent la fuite, laissant leurs troupes à « la merci des Romains, qui passèrent cinquante mille hommes « au fil de l'épée. Depuis cette défaite, le roi de Mauritanie ne « voulut plus entendre parler de continuer la guerre, et son-« gea à faire sa paix particulière. » (Liv. v, chap. 14.)

225. *Il s'écrie en latin.* On a vu au chapitre VII, la conduite que tint Jugurtha au siège de Numance. (*Voyez* aussi la note 10 ci-dessus.) Frontin, dans *ses Stratagèmes* (liv. II, ch. 4, n° 10), fait mention de l'effet que produisit cette ruse de Jugurtha.

226. *Une terre abreuvée de sang.* On trouve une description presque semblable dans Tacite : *Tum vero patentibus locis grande et atrox spectaculum; sequi, vulnerare, atque, capere, eosdem oblatis aliis, trucidare. Jam hostium, prout cuique ingenium erat, catervæ armatorum paucioribus terga præstare, quidam inermes ultro ruere, ac se morti offerre. Passim arma, et corpora, et laceri artus, et cruenta humus.* (*Agricola*, cap. XXXVII.)

227. *L. Sylla.* Il semble que dans cette guerre de Numidie, la fortune, qui voulait venger Marius de son ingratitude envers Metellus son général, ait ménagé à l'heureux Sylla mainte occasion d'éclipser celui dont il était le questeur, sans jamais cesser de le servir avec dévoûment et loyauté. Les deux batailles que vient de peindre Salluste avec tant d'éclat et d'énergie en fournissent la preuve. Dans la première, Marius, surpris d'abord et contraint à reculer, charge son questeur, qui commande la cavalerie, d'occuper une hauteur rafraîchie par une source abondante, et dont la possession, après avoir assuré la retraite et le bien-être des Romains, doit leur procurer pour le lendemain une revanche

complète sur les Barbares, qui, se croyant vainqueurs, sont campés négligemment dans la plaine. Quatre jours après, nouveau combat contre les deux rois africains. Jugurtha, qui se surpasse lui-même, est près d'arracher la victoire aux Romains qui forment le corps de bataille, et auxquels il fait croire que Marius est tué; mais Sylla, toujours à la tête de la cavalerie, après avoir repoussé l'aile gauche des ennemis, survient en ce moment décisif, prend Bocchus en flanc, le réduit à fuir, et force Jugurtha de se dessaisir d'une victoire qu'il avait pour ainsi dire surprise. Enfin, Marius, qui s'était porté à son avant-garde menacée, revient pour achever l'ouvrage si bien commencé par son lieutenant.

228. *La partie de la Numidie d'où il avait chassé Jugurtha.* Ce passage, dont le texte a été souvent altéré, paraît fort obscur : car il est certain que Bocchus ne chassa jamais Jugurtha d'aucune partie de la Numidie. Il faut supposer que pour se ménager les bonnes grâces des Romains, ce prince aura voulu, par ce mensonge, ravaler Jugurtha, et annoncer les sentimens hostiles qu'il lui portait : car ce n'était pas le moment pour Bocchus d'avouer la cession que lui avait faite le Numide, d'une partie de ses états, dans le cas où il l'aiderait à en chasser Marius. *Voyez* ci-dessus, ch. XCVII.)

229. *L. Bellienus*, était, selon Pighius, de la famille Annia. Il fut tribun du peuple l'an 639, édile plébéien en 642, préteur l'an 646, puis gouverneur de la province d'Afrique. Cicéron, qui l'appelle C. Bellienus, dit que ce Romain rehaussa par son mérite, comme jurisconsulte, un nom déjà illustre. « Il eût été consul, « s'il n'eût rencontré un obstacle dans les nombreux consulats « de Marius, qui laissaient si peu de place à d'autres ambitions. » (*Brutus*, ch. XLVII.) Valère-Maxime (liv. VI, ch. I, nº 13) parle encore de ce personnage, dont la fille, mariée à Q. Sergius, donna le jour à Catilina.

230. *Pendant les négociations.* Ce passage a exercé la sagacité des éditeurs. Cortius, d'après un manuscrit qu'il a eu sous les yeux, l'a ainsi transcrit : *Quibuscum mandata Bocchi cognoscit. Legatis potestas eundi Romam fit ab consule. Interea induciæ postulabantur.* M. Burnouf, d'après l'édition de Deux-Ponts, et celle

des Aldes, a adopté la version suivante : *Cognoscit, quis legatis potestas eundi Romam ab consule, interea induciæ postulabantur.* J'ai suivi le texte d'Havercamp.

231. *Cn. Octavius Rufus.* Il fut consul avec Cinna, en l'année même où Marius exilé revint d'Afrique. Cicéron dit de lui, « que « son éloquence, ignorée jusqu'à son consulat, se fit applau- « dir dans beaucoup de harangues. » (*Brutus*, chap. XLVII.) Il était à la tête du parti du sénat; Cinna, au contraire, fougueux partisan de Marius, ne songeait qu'à relever le parti démocratique. Octavius, autorisé par le sénat à prendre les armes contre son collègue, parvint après un combat sanglant à le chasser de Rome. Cinna, ayant levé une armée en Campanie, rappela Marius et les autres bannis. Rome, faiblement défendue par les troupes d'Octavius, de Metellus Pius et de Pompeius Strabon, ouvrit ses portes à Cinna et aux autres chefs populaires. Octavius fut une des premières victimes de la fureur de Marius. Octavius Rufus eut deux fils. Les descendans de l'aîné, Cneius, s'élevèrent aux plus hautes magistratures. La branche issue de Caïus, le second, resta obscurément dans l'ordre des chevaliers jusqu'au père d'Auguste (SUÉTONE, *Vie d'Auguste*, ch. I).

232. *Ses ambassadeurs arrivés à Rome.* Le président De Brosses cite un fragment curieux de Diodore de Sicile sur cette négociation: « Des cinq ambassadeurs que le roi de Mauritanie avait envoyés à Utique, trois partirent pour Rome avec Octavius Ruson; les deux autres retournèrent vers leur maître, à qui ils n'oublièrent pas de faire le récit de la manière généreuse dont Sylla en avait usé à leur égard. Leurs conseils achevèrent de décider l'esprit du roi, déjà fort en balance, à faire sa paix en livrant Jugurtha, puisque Marius ne voulait entendre à aucun traité sans cette condition. Bocchus, pour se rendre plus sûrement maître de la personne du roi numide, renforça son armée, sous prétexte d'en envoyer une partie contre les Éthiopiens occidentaux, de qui les Maures avaient reçu quelque insulte. Il envoya en effet faire une course sur les terres de cette nation, qui habite le mont Atlas, et qui est fort différente des Éthiopiens orientaux. Iphicrates, à propos de cette expédition, raconte des choses fort extraordi-

naires sur les curiosités naturelles de ce pays-là : il rapporte que les Maures y virent des chameaux-léopards, des serpens appelés par les naturels *thises*, gros comme des éléphans et de la figure d'un taureau (c'est peut-être le *céraste* ou *serpent cornu*); des roseaux si gros, qu'un seul de leurs nœuds contenait huit pots d'eau (ce sont des cannes de bambou); et une espèce d'asperge beaucoup plus grosse que toutes celles que l'on connaît, et dont le roi Bocchus fit présent à sa femme. »

233. *Des frondeurs baléares.* Les auteurs anciens sont remplis de témoignages sur l'extrême adresse des habitans des îles Baléares à manier la fronde. Servius prétend que cette arme fut inventée par eux. *Voyez* PLINE, *Hist. Nat.*, liv. III, ch. 5; TITE-LIVE, liv. XXVIII, ch. 37; FLORUS, liv. III, ch. 8.

234. *Armés comme les vélites.* Les armes des vélites consistaient en une épée à l'espagnole, sept javelots qu'ils lançaient de loin, et un bouclier de trois pieds de haut.

235. *A la première veille.* C'est-à-dire vers le coucher du soleil. *Voyez* ci-dessus la note 133 correspondant au ch. LXVIII.

236. *Moins vous aurez à craindre.* Salluste présente ailleurs la même pensée : *Semper in prœlio his maxumum periculum est qui maxume timent : audacia pro muro habetur.* (*Catil.*, cap. LVIII.)

237. *Dans ses pieds, qui sont sans armes.* — *Inermis*, qui est ici pour *inermibus*, se trouve dans trois manuscrits, et dans Nonius, où ce passage est cité comme exemple d'un changement, d'une variation dans la déclinaison.

238. *Défendre ses intérêts.* — *Orator* se dit d'un envoyé chargé de porter des paroles. Tite-Live (liv. XXX, ch. 16) l'a employé dans le même sens : *Oratores ad pacem petendam mittunt.*

239. *Massugrada, de la famille de Masinissa.* Il était frère de Micipsa. (*Voyez* la note 125.)

240. *Son attachement pour Rome.* Presque tous les manuscrits portent *fidum Romanis*. M. Burnouf, d'après l'opinion de Gla-

reanus, de Badius, et de l'édition de Deux-Ponts, rejette *cum Romanis* comme *absurde*. Je ne partage pas l'opinion du savant commentateur. Il n'est pas douteux, quoi qu'il en dise, que Massugrada n'eût eu déjà plus d'un rapport avec les Romains, qui, depuis le temps de Masinissa, s'occupaient beaucoup de ce qui se passait en Numidie. Depuis que Jugurtha s'était mis en état d'hostilité avec Rome, Massugrada pouvait, tout aussi bien que Massiva, avoir cherché à se faire des partisans dans le sénat. Son séjour à la cour de Bocchus semble prouver au moins que l'inimitié de Jugurtha l'avait forcé à s'éloigner de la Numidie. Cette inimitié seule était un motif suffisant pour que Massugrada se montrât l'ennemi des Romains. Le choix que fit de lui Bocchus, pour l'envoyer à Sylla, est encore une prévention en faveur de la nécessité de conserver ce *fidum Romanis*, qui, dans tous les cas, n'aurait rien d'*absurde*.

241. *D'après la foi punique*. Salluste me semble ici employer bien mal-à-propos cette expression injurieuse pour les ennemis de Rome, dans le récit d'une négociation où Sylla ne fit pas beaucoup d'honneur à la bonne foi romaine.

242. *Qui parla pour nous*. Il ne sera pas sans intérêt de reproduire les mêmes détails présentés d'une manière non moins piquante par Plutarque : « Sylla, dit ce biographe traduit par « Amyot, s'alla mettre en très-grand danger, en commettant sa « personne à la foi d'un roi barbare pour en prendre un autre, « attendu mêmement que celui en qui il se fioit, usoit de si grande « déloyauté envers ses plus proches alliés ; toutesfois Bocchus « ayant les deux en sa puissance, et s'étant lui-même rangé à ce « point de nécessité, qu'il étoit force qu'il trahît ou l'un ou « l'autre, après avoir longuement disputé en lui-même lequel il « feroit plus tôt, à la fin exécuta le dessein de la première trahison, et délivra Jugurtha entre les mains de Sylla. »

243. *Homme irréprochable*. On ne peut, en vérité, trop s'étonner de voir Salluste qualifier d'une épithète si honorable, *sanctus vir*, un homme mêlé à une si honteuse négociation.

244. *Que par les armes*. Cette déclaration de Bocchus forme la

contre-partie de la déclaration analogue qui se trouve dans le discours de Sylla, ch. CII : *Nunquam populum romanum beneficiis victum*.

245. *A des heures et dans un lieu convenus*. Il y a dans le texte, *postea tempore et loco constituto*. Dans la plupart des éditions viennent ensuite ces mots : *In colloquium uti de pace veniretur*. Cortius et M. Burnouf regardent comme interpolés ces mots, qui embarrassent la phrase, en présentant la répétition de ce qui est dit dans le chapitre précédent, sans d'ailleurs offrir un sens bien satisfaisant : car, dans ces entretiens divers, ce n'était pas de la paix que s'entretenait Bocchus, mais des moyens de se rendre maître de Jugurtha ou de Sylla, selon qu'il conférait avec l'un ou avec l'autre agent; aussi n'ai-je pas hésité à retrancher ces mots.

246. *Livré à Sylla, qui le mène à Marius*. « Il est bien vrai, dit « Plutarque, que celui qui triompha de cette prise fut Marius; « mais l'envie qu'on lui portoit faisoit qu'on attribuoit la gloire « du fait à Sylla, ce qui secrètement fâchoit fort Marius; même-« mement que Sylla, qui, de sa nature, étoit hautain, et qui lors « commençoit, d'une vie basse, obscure et inconnue, à venir « pour la première fois en quelque lumière entre ses citoyens, « et à goûter les prémices des honneurs, en devint si ambitieux « et si convoiteux de gloire, qu'il en fit graver l'histoire en un « anneau qu'il porta toujours depuis, et s'en servit de cachet. « La gravure étoit le roi Bocchus qui livroit, et Sylla qui recevoit « Jugurtha prisonnier. Ces choses déplaisoient fort à Marius...... « Voilà, *continue le même historien*, la première source de cette « pestilente et mortelle inimitié qui, depuis, fut toujours entre « Marius et Sylla, laquelle pensa perdre et ruiner la ville de Rome « et son empire de fond en comble : d'autant que plusieurs, « portant envie à la gloire de Marius, alloient disant que cet acte « de la prise de Jugurtha appartenoit à Sylla;............... et « attribuaient le commencement et les principaux exploits de cette « guerre à Metellus, et les derniers, avec la consommation finale, « à Sylla; afin que le peuple ne l'eût plus en si grande estime, ni « en telle recommandation, qu'il l'avait eu auparavant......... « Davantage l'inimitié commencée entre lui et Marius se ralluma

« par une occasion nouvelle de l'ambition du roi Bocchus, lequel, « en partie pour s'insinuer de plus en plus en la bonne grâce du « peuple romain, et en partie aussi pour gratifier Sylla, donna et « dédia au temple de Jupiter Capitolin, des images de la Victoire, « qui portoient des trophées, et auprès d'elles l'image de Jugur- « tha, qu'il délivroit entre les mains de Sylla ; le tout de fin or. « Cela fit sortir Marius hors de soi, de dépit et de jalousie qu'il « en eut, ne pouvant supporter qu'un autre s'attribuât la gloire « de ses faits, tellement qu'il étoit bien résolu d'abattre ces « images-là, et de les ôter par force. Sylla aussi, d'un autre « côté, s'opiniâtroit à les vouloir maintenir au lieu où elles « avaient été mises ; et il y en eut d'autres aussi qui se prirent à « défendre la cause de Sylla : tellement que, pour la querelle de « ces deux personnages, la ville étoit toute prête de tomber en « grande combustion ; n'eût été que la guerre des alliés de l'Ita- « lie, qui de long-temps se couvoit et fumoit, s'enflamma tout « à un coup contre la ville de Rome ; ce qui réprima un peu pour « l'heure la sédition. » Valère-Maxime présente des détails analogues sur les causes de la haine de Marius et de Sylla : « Marius, selon cet auteur (liv. VIII, ch. 14, n° 4), lui en voulait surtout de l'affectation que mettait son rival à se servir du cachet sur lequel était gravée la scène qui avait terminé la guerre de Numidie. Toute la vie, Sylla voulut se servir de ce cachet pour la signature de ses lettres, quoiqu'il eût depuis fait tant de choses au prix desquelles celle-ci n'était rien. » *Voyez*, sur ces faits, TITE-LIVE, *Epitome* LXVI ; FLORUS, liv. III, ch. I ; PLINE, liv. XXXVII, ch. 4.

247. *Q. Cépion.* Q. Servilius Cépion, consul l'an 647, envoyé dans la Gaule Transalpine pour combattre les Cimbres, marcha vers Toulouse, que les Barbares avaient enlevé à l'alliance des Romains. Une trahison le rendit maître de cette ville, qu'il livra à ses soldats, et dont il pilla les trésors. De là le proverbe, *Il a l'or de Toulouse.* Proconsul l'année suivante, Cépion partagea le commandement avec le consul Cn. Mallius Maximus ; mais la mésintelligence des deux généraux causa leur perte : ils furent vaincus près d'Orange, par les Cimbres, les Teutons, les Tiguriens et les Ambrons. Dans cette journée, quatre-vingt mille Ro-

mains périrent, et la république fut en danger; mais elle dut son salut à l'inexplicable détermination que prirent les Barbares de se diriger vers les Pyrénées, au lieu de fondre sur l'Italie consternée des défaites de Cépion, de Mallius, et de quatre de leurs prédécesseurs. Dépouillé du commandement avec ignominie, Servilius Cépion fut exilé à Smyrne.

248. *M. Manlius.* La plupart des éditions de Salluste donnent à ce consul le prénom de Marcus. Parmi les manuscrits que Cortius a eus sous les yeux, l'un porte C., l'autre Cn. Manlius. Et d'abord on sait que si ce consul (an de Rome 648) eût été de l'illustre famille des Manlius Capitolinus, il n'eût pu porter le prénom de Marius, qui avait été interdit aux Manlius par le jugement qui avait condamné l'ambitieux sauveur du Capitole. Cicéron parle de lui avec mépris, pour sa naissance comme pour son caractère. Dans son discours *pour Plancius* (ch. V) : *Cn. Manlium non solum ignobilem, verum sine virtute, sine ingenio; vita enim contempta atque sordida.* D'où l'on doit conjecturer que ce consul était d'une famille plébéienne. Au surplus, nous voyons dans l'histoire romaine, plusieurs tribuns du peuple du nom de Manlius.

249. *Se firent battre.* J'ai cru devoir rendre ainsi *male pugnatum.* En effet, les deux généraux romains furent battus par l'effet de leur impéritie et de leur mésintelligence.

250. *Qu'il faut combattre.* Cicéron, dans son discours *sur les Provinces consulaires,* porte le même jugement. « Nous avons « toujours pensé, dit-il, qu'aucune nation n'était à craindre pour « notre empire, à l'égal de la nation gauloise...... Ce sont les « Gaulois qui nous ont toujours attaqués les premiers; nous « avons cru faire assez en nous tenant sur la défensive, contre un « peuple si nombreux et si vaillant. »

251. *Quoiqu'absent fut nommé consul.* Ce fut l'an 650 de Rome, un an après son premier consulat; c'était une double infraction aux lois, qui voulaient qu'un citoyen sollicitât le consulat en personne, et que dix ans s'écoulassent d'un premier consulat à l'autre. L'exemple du premier Scipion l'Africain, mais surtout le danger de la patrie, l'emporta sur l'autorité des lois et des usages

(PLUTARQUE, *Vie de Marius*). Cicéron, dans le discours cité à la note précédente, rapporte que les plus grands ennemis de Marius, Crassus, Scaurus, et même les Metellus, furent d'avis de lui conférer cette dignité.

252. *Il triompha consul.* C'était la première fois qu'on voyait un Romain triompher le même jour qu'il prenait possession du consulat.

Ici Salluste termine la guerre de Numidie; mais il nous laisse ignorer quel fut le sort de Jugurtha et celui de la Numidie. Plutarque supplée à ce silence, que justifie suffisamment la manière impétueuse dont notre historien conduit sa narration. (*Voyez* le préambule de la *Guerre de Jugurtha.*)

Après avoir orné le triomphe de son vainqueur, Jugurtha fut saisi par les licteurs, qui déchirèrent sa robe, et lui meurtrirent les oreilles pour s'emparer de ses anneaux; ils le jetèrent ensuite tout nu dans une fosse profonde. Conservant jusqu'au dernier moment le même sang-froid qu'il avait pris dans l'exécution des plus grands crimes, le meurtrier d'Adherbal s'écria en souriant: « O Dieux! que vos étuves sont froides! » Après avoir lutté six jours contre la faim, il expira enfin. Il avait environ cinquante-quatre ans.

Le cachot Tullianum où il fut jeté, était le même où furent exécutés depuis les complices de Catilina. Eutrope (livre IV) et quelques autres prétendent que Jugurtha fut étranglé en prison. Sur quelques vieux manuscrits de Salluste, on lit deux vers latins portant qu'il fut précipité de la roche Tarpéienne.

Si cupis ignotum Jugurthæ discere lethum :
Tarpeiæ rupis pulsus ad rima uit.

Un autre manuscrit, cité par Cortius, offre cet autre distique :

Nosse cupis vulgo non cognita fata Jugurthæ :
Ut Plutarchus ait, carcere clausus obit.

Enfin, M. Burnouf a trouvé dans le manuscrit *A* de la Bibliothèque royale, douze vers sur la mort de Jugurtha et de ses fils, dont il cite seulement ceux-ci :

......Eadem natos sors abstulit illius ambos,
Culpaque perjuri traxit utrosque patris.

En effet, Appien d'Alexandrie nous apprend que Masentha, l'un d'eux, gardé en prison dans la ville de Venouse, fut quelques années après, lors de la guerre Sociale, délivré par Pappius, l'un des chefs latins, qui, l'ayant revêtu des ornemens royaux, se servit de lui pour engager la cavalerie numide à déserter les drapeaux des Romains.

Toute la Numidie ne fut pas réduite en province romaine, après le triomphe de Marius. La partie limitrophe de la Mauritanie fut donnée au roi Bocchus. On en laissa une autre portion à Hiempsal II, fils de Gulussa, et petit-fils de Masinissa. Il eut pour successeur Juba Ier. Enfin, la partie de la Numidie qui confinait à la province romaine d'Afrique, fut réunie au domaine de la république.

FIN DES NOTES DE LA GUERRE DE JUGURTHA.

CHRONOLOGIE

DE L'HISTOIRE DE NUMIDIE

D'APRÈS

LES FASTES CONSULAIRES DE ROME.

An. de R. An. av. J.-C.

NARVA ou NARAVASE, ou NERGAL, est le plus ancien des rois connus des Numides orientaux ou Massyliens. Son règne fut précédé ou marqué par une guerre sanglante contre les Carthaginois, qui dura trois années, et dans laquelle les Numides furent vaincus, de l'an
513. 241. de Rome 513 (241 av. J.-C.) à l'an 515
515. 231. (238 av. J.-C.). Il épousa une fille d'Amilcar Barca, et fut par conséquent beau-frère d'Annibal.

541. 213. Q. FABIUS MAXIMUS. TIB. SEMPRONIUS GRACCHUS II, CONSULS.

Gala fils et successeur de Narva, était roi des Numides Massyliens sous ce consulat, dans la sixième année de la seconde guerre punique.

Cependant Syphax régnait sur les Numides Massésyliens ou occidentaux.

An. de R.	An. av. J.-C.	
541.	213.	Isalac, frère de Gala (TITE-LIVE, liv. XXIX, ch. 29). Capusa, fils d'Isalac (*Ibid.*). Metezul fait mourir Capusa, et veut s'emparer du trône sous le nom de Lacumacès, jeune fils d'Isalac (*Ibid.*).
546.	208.	M. CLAUDIUS MARCELLUS V, T. QUINCTIUS CRISPINUS, CONSULS. Masinissa, fils de Gala, monte sur le trône.
550.	204.	M. CORNELIUS CETHEGUS, P. SEMPRONIUS TUDITANUS, CONSULS. Masinissa, chassé de la Numidie par Syphax, roi de l'autre partie de la Numidie, se joint aux Romains (TITE-LIVE, liv. XXIX, ch. 29 et 33).
551.	203.	C. SERVILIUS CÉPION, C. SERVILIUS GEMINUS, CONSULS. Syphax est fait prisonnier par Lélius et Masinissa, qui remonte sur le trône, et réunit toute la Numidie sous sa domination (TITE-LIVE, liv. XXX, ch. 11.)
595.	159.	M. FULVIUS NOBILIOR, C. CORNELIUS DOLABELLA, CONSULS. Naissance de Jugurtha, fils de Manastabal, lequel était fils de Masinissa.
606.	149.	SP. POSTHUMIUS ALBINUS MAGNUS, L. CALPURNIUS PISON CÉSONIUS, CONSULS. Mort de Masinissa, après soixante ans de règne. Micipsa, Manastabal et Gulussa, se trois fils, lui succèdent conjointement. Micipsa règne seul après la mort de ses deux frères.
614.	141.	C. LÉLIUS SAPIENS, Q. SERVILIUS CÉPION, CONSULS. Commencement de la guerre de Numance.

An. de R. An. av. J.-C.

620. 135. P. Cornelius Scipion Africanus Émilianus II C. Fulvius Flaccus, consuls.
Jugurtha et Marius servent ensemble sous Scipion Émilien, à la guerre de Numance.

621. 134. P. Mucius Scévola, L. Calpurnius Pison Frugi, consuls.
Prise de Numance.

633. 122. Q. Fabius Émilianus Maximus Allobrogicus, L. Opimius, consuls.
Micipsa adopte Jugurtha, fils de Manastabal.

636. 119. M. Porcius Caton, Q. Marcius Rex, cons.
Mort de Micipsa, après trente ans de règne. Adherbal et Hiempsal, ses deux fils naturels, ainsi que Jugurtha, son fils adoptif, lui succèdent ensemble.

637. 118. L. Cécilius Metellus, Q. Mutius Scévola, consuls.
Les Romains envoient Caton proconsul en Afrique. Il y meurt.
Meurtre d'Hiempsal, la 1re année de son règne.
Guerre civile entre Adherbal et Jugurtha.
Défaite d'Adherbal. Il s'enfuit dans la Province romaine.

630. 117. C. Licinius Geta, Q. Fabius Maximus Eburnus, consuls.
Adherbal se rend à Rome. Jugurtha y envoie des ambassadeurs.
Adherbal et les envoyés de Jugurtha sont entendus au sénat.
Le sénat députe Opimius en Afrique.

639. 176. M. Émilius Scaurus, M. Cécilius Metellus, consuls.
Opimius partage la Numidie entre Adherbal et Jugurtha.

An. de R. An. av. J.-C.

640. 115. M. ACILIUS BALBUS, C. PORCIUS CATON, CONS.
Scaurus est nommé prince du sénat, après la mort de Metellus le Macédonique.
La guerre se renouvelle entre les deux rois de Numidie.

641. 114. C. CÉCILIUS METELLUS CAPRARIUS, CN. PAPIRIUS CARBON, CONSULS.
Bataille de Cirta. Défaite d'Adherbal. Il se retire dans Cirta, où il est assiégé par Jugurtha.
Le sénat députe trois commissaires en Afrique.

642. 113. M. LIVIUS DRUSUS, L. CALPURNIUS PISON CÉSONIUS, CONSULS.
Lettre d'Adherbal au sénat, le cinquième mois du siège de Cirta.
Le sénat députe Scaurus en Afrique.
Prise de Cirta par Jugurtha, qui met à mort Adherbal.
Memmius est nommé tribun du peuple.
Les Romains déclarent la guerre à Jugurtha.

643. 112. P. CORNELIUS SCIPION NASICA, L. CALPURNIUS PISON BESTIA, CONSULS.
Le consul Calpurnius est chargé de la guerre de Numidie, et prend Scaurus pour lieutenant.
Jugurtha envoie des ambassadeurs à Rome.
L'armée romaine passe en Numidie. Commencement de la guerre.
Traité de paix avec Jugurtha.
Mort du consul Scipion. Calpurnius quitte l'Afrique aux environs du mois de juillet, pour aller à Rome tenir les comices.
Harangue du tribun Memmius au peuple.
Le peuple envoie le préteur Cassius en Afrique.
Jugurtha vient à Rome.

644. 111. M. MINUCIUS RUFUS, SP. POSTHUMIUS ALBINUS, CONSULS.

An. de R.	An. av. J.-C.	
644.	111.	A Rome, Jugurtha fait assassiner Massiva, et retourne en Afrique.
		Le consul Albinus passe en Numidie avec son armée, et n'y fait rien d'important.
		Il revient à Rome sur la fin de l'automne, pour l'élection des tribuns du peuple, laissant le commandement de l'armée au propréteur Albinus, son frère.
		Mamilius Limetanus est nommé tribun du peuple.
645.	110.	Q. CÉCILIUS METELLUS NUMIDICUS, M. JUNIUS SILANUS, CONSULS.
		Le propréteur Aulus tire l'armée de ses quartiers d'hiver au commencement de janvier, et met le siège devant Suthul.
		Surpris par Jugurtha, il conclut un traité honteux que le sénat ne ratifie point.
		Le consulaire Albinus retourne en Afrique, et remet le commandement de l'armée au consul Metellus.
		Metellus prend pour lieutenans de son armée, Marius et Rutilius.
		Loi Manilia. Calpurnius, Albinus et Opimius sont condamnés à l'exil.
		Prise de Vacca.
		Bataille de Muthul.
		Siège de Zama.
		Combat de cavalerie près de Sicca.
		Levée du siège de Zama. Metellus prend ses quartiers d'hiver dans la Province romaine.
646.	109.	SERVILIUS SULPICIUS GALBA, M. AURELIUS SCAURUS, subrogé à Q. HORTENSIUS, CONS.
		Jugurtha traite avec Metellus, prorogé dans le commandement sous le titre de proconsul.
		Jugurtha rompt le traité et reprend les armes.

An. de R.	An. av. J.-C.	
646.	109.	Les Numides surprennent la ville de Vacca.
		Metellus reprend cette place.
		Conspiration de Nabdalsa et de Bomilcar contre Jugurtha.
		Marius quitte l'armée et retourne à Rome.
		Il est nommé consul. Manilius est nommé tribun du peuple.
		Défaite de Jugurtha. Il se jette dans Thala.
		Siège de Thala.
		Traité conclu entre les habitans de Leptis et les Romains.
		Prise de Thala.
		Jugurtha se réfugie en Gétulie.
		Il se ligue avec Bocchus, roi de Mauritanie.
		Les rois alliés marchent vers Cirta.
		Metellus se retranche sous cette place.
647.	108.	L. CASSIUS LONGINUS, C. MARIUS, CONSULS.
		Le sénat continue à Metellus le commandement de l'armée. Le peuple le donne à Marius, qui l'emporte.
		Marius prend Manlius et Cinna pour ses lieutenans, fait de nouvelles levées, et harangue le peuple.
		Metellus revient à Rome.
		Marius arrive à Utique. Rutilius lui remet le commandement de l'armée.
		Triomphe de Metellus.
		Rencontre près de Cirta. Marius et Jugurtha combattent corps à corps.
		Les Romains surprennent la ville de Capsa.
648.	107.	C. ATTILIUS SERRANUS, Q. SERVILIUS CÉPION, CONSULS.
		Conquête du reste de la Numidie.
		Prise d'un château fort sur les frontières de la Mauritanie, par les Romains.

An. de R.	An. av. J.-C.	
648.	107.	L. Cornelius Sylla, questeur de Marius, arrive à l'armée.
		Jonction de Bocchus et de Jugurtha.
		Bataille générale sur la fin de la campagne.
		Marius se retire sur une hauteur, avec perte.
		Le combat recommence le lendemain.
		Défaite totale des rois alliés.
		Marius continue sa marche. Autre bataille près de Cirta. Les rois alliés sont encore mis en déroute.
		Rutilius, ci-devant lieutenant de l'armée de Numidie, est nommé consul.
		L'armée romaine prend ses quartiers d'hiver dans les places maritimes.
		Bocchus demande la paix. A. Manlius et Sylla vont le trouver de la part de Marius.
		Marius va faire le siège d'une forteresse dans le désert.
		Bocchus envoie des ambassadeurs au camp des Romains.
649.	106.	P. RUTILIUS RUFUS, C. MANLIUS MAXIMUS, CONSULS.
		Marius revient à Cirta, donne audience aux ambassadeurs de Bocchus, qui continuent leur route vers Rome, avec Octavius Rufus.
		Le sénat fait une réponse favorable à Bocchus.
		Sylla va trouver le roi de Mauritanie. Volux, fils de Bocchus, vient au devant de Sylla.
		Entrevues secrètes de Bocchus et de Sylla.
		Conclusion de la paix. Le roi de Mauritanie livre Jugurtha aux Romains.
		Commencement de la guerre des Cimbres.
		Défaite de Manlius et de Cépion.
		Marius est nommé consul pour la seconde fois.

An. de R.	An. av. J.-C.	
650.	105.	C. MARIUS II, C. FLAVIUS FIMBRIA, CONSULS. Triomphe de Marius, le 1er janvier. Il mène Jugurtha enchaîné à son char. Jugurtha meurt en prison, âgé de cinquante-quatre ans, après quatorze ans de règne. Masentha, son fils, est gardé prisonnier à Venouse. Hiempsal II, fils de Gulussa, monte sur le trône de Numidie.
		. . . .
666.	89.	L. CORNELIUS SYLLA, Q. POMPEIUS RUFUS, CONSULS. C. Marius, fils adoptif du vainqueur de Jugurtha, se réfugie auprès d'Hiempsal II, tandis que son père, également proscrit par le parti de Sylla, cherche vainement un asile sur les ruines de Carthage.
		. . . .
708.	47.	C. JULIUS CÉSAR, DICTATEUR, III, M. ÉMILIUS LEPIDUS, MAÎTRE DE LA CAVALERIE. A la bataille de Thapsus, César est vainqueur de Metellus Scipion et de Juba II. Mort de Juba. La Numidie réduite en province romaine. C. Sallustius Crispus (l'historien) en est fait gouverneur avec le titre de proconsul.

FRAGMENS

DE LA

GRANDE HISTOIRE DE SALLUSTE.

AVERTISSEMENT.

SUR LES FRAGMENS DE SALLUSTE.

On sait que Salluste, outre l'*Histoire de la Conquête de la Numidie*, celle de la *Conjuration de Catilina*, et ses deux *Discours adressés à César sur le gouvernement de la république*, avait, dans ses derniers jours, composé l'*Histoire d'une partie du* VIIe *siècle de Rome*, et la *Description du Pont-Euxin*[1]. Ces deux ouvrages

[1] Le poète Rufus Festus Avienus, dans son poëme intitulé *Ora maritima*, cite en ces termes la *Description du Pont-Euxin*, par Salluste :

Interrogasti, si tenes, Mœotici
Situs quis esset æquoris : Sallustium
Noram id dedisse, dicta et ejus omnibus
Præjudicatæ auctoritatus ducier
Non abnuebam. Ad ejus igitur inclytam
Descriptionem (qua locorum formulam
Imaginemque, expressor efficax stili
Et veritatis, pæne inobtutus dedit
Lepore linguæ) multa rerum junximus.

Divers grammairiens, entre autres Nonius Marcellus, p. 524, éd. Paris, au mot *Proximum*, Servius, *sur l'Én*,. liv. III, v. 533, ont également cité cet ouvrage. Toutefois le président De Brosses et

sont perdus, mais il en reste des fragmens. Le premier contenait, en cinq ou six livres adressés à Lucullus, fils du vainqueur de Mithridate, un récit des *Évènemens civils et militaires arrivés dans la république romaine depuis le consulat de Lépide et de Catulus*, époque de la mort de Sylla, jusqu'au moment où le pouvoir que la loi *Manilia* conférait à Pompée, remettait de nouveau la république sous la dictature d'un seul homme. *Res populi romani, M. Lepido, Q. Catulo, coss., ac deinde militiæ et domi gestas composui*, disait Salluste au début de son ouvrage[1]. Cet intervalle ne comprenait pas plus de quatorze années, de l'an de Rome 675 à l'an 688. Mais, comme l'historien remontait jusqu'au commencement des démêlés de Marius et de Sylla, c'est-à-dire jusque vers l'époque où s'était terminée la guerre de Jugurtha, l'an 650, et qu'il ne s'arrêtait que vers le temps de la conjuration de Catilina, on peut dire que le corps entier de ses Histoires, y compris la *Guerre de*

plusieurs critiques ont pensé que Salluste n'avait parlé de la mer Noire qu'incidemment, lorsque, dans le quatrième livre de son Histoire, il traitait de la guerre de Mithridate. Mais il n'est pas probable qu'une simple digression de ce genre ait pu être citée et désignée à plusieurs reprises et par divers écrivains, sous un titre particulier. Il faut donc croire, avec M. Schœll et d'autres savans allemands, que la description de la mer Noire formait un ouvrage géographique particulier, dont nous avons à regretter la perte.

[1] Fragment tiré de Pompeius Messalinus : *de Numeris et pedibus orat.*, et de Priscianus, *Instit. grammaticæ*, lib. XV, c. 3.

Jugurtha, son *Histoire générale*, et celle de la *Conjuration de Catilina*, embrassaient un espace de cinquante-cinq ans. La perte de l'*Histoire* de Salluste est d'autant plus à regretter, que, par une fatalité singulière, tous les auteurs qui ont écrit d'une manière complète et suivie les annales de cette époque, se trouvent avoir une lacune dans cet endroit intéressant. Cependant il reste de nombreux fragmens de l'*Histoire* de Salluste, et de sa *Description du Pont-Euxin*, presque tous épars dans les anciens grammairiens latins et les vieux glossateurs, tels que Élius Donat, Servius, Priscianus, Sosipater, Nonius, Pompeius Messalinus, Marius Victorinus, et autres, qui ont eu souvent occasion de citer notre auteur, à cause de la tournure originale de ses phrases, et du choix singulier de ses expressions. Tous ces lambeaux, rapportés par des rhéteurs qui n'avaient que la grammaire en vue, sont isolés, fort courts, et d'un faible intérêt historique. Des fragmens plus étendus, mais en petit nombre, ont été rapportés par Sénèque, Quintilien, Aulu-Gelle, Isidore de Séville, et surtout par saint Augustin, en son livre *de la Cité de Dieu*. Enfin Pomponius Létus, dans un manuscrit du Vatican, qui contenait la copie d'un grand nombre de morceaux tirés des anciens historiens, trouva quatre discours et deux lettres extraites de l'ouvrage perdu de Salluste. Janus Van-der-Does (Jean Douza), Riccoboni, Paul

Manuce et Louis Carrion, avaient commencé avec plus ou moins de succès à rassembler ces fragmens, et à les annoter; mais, quelque louables qu'aient été leurs efforts, combien leur travail n'est-il pas inférieur à celui du président De Brosses! A force de recherches et de patience, ce savant estimable est parvenu à rassembler plus de sept cents de ces divers fragmens. Doué d'une sagacité supérieure et d'une connaissance profonde de l'histoire, il a su en composer un corps d'ouvrage, en les plaçant dans l'ordre le plus naturel, et en suppléant aux lacunes par des passages tirés d'anciens historiens[1].

Jaloux de reproduire ce qui nous reste de Salluste, j'ai recueilli, pour les traduire de nouveau, non-seulement les six fragmens les plus considérables de sa Grande Histoire, déjà publiés en français par Thyvon, Beauzée, Dureau Delamalle et Lebrun, mais encore un grand nombre de passages bien moins étendus, que ces traducteurs n'avaient pas jugés dignes de leur attention. Dans la Notice qui précède et dans les Notes qui suivent chacune de mes nouvelles traductions, je n'ai jamais négligé l'occasion de faire entrer quelque autre partie des fragmens de Salluste qui n'aurait pu figurer séparément.

[1] On doit observer qu'en considérant le *Périple du Pont-Euxin* comme faisant partie de la Grande Histoire de Salluste, le président De Brosses a dû faire entrer dans sa compilation des fragmens qui appartenaient à ce dernier ouvrage.

Enfin, les notes donnent l'indication précise de l'endroit d'où ils sont tirés.

Ce travail présentait de grandes difficultés; car s'il est quelques-uns de ces passages qui, détachés, forment par eux-mêmes un sens complet, la plupart sont trop peu étendus, trop peu clairs, pour qu'on puisse retrouver leur véritable place. Le président De Brosses, dans son *Histoire de la république romaine*, n'en a, il est vrai, laissé aucun sans explication, mais il a beaucoup donné aux conjectures : il le pouvait sans doute, puisqu'il s'érigeait à son tour en historien, en prenant pour type les phrases de Salluste. Mais, comme mon premier devoir est d'être exact dans l'interprétation des passages que je vais offrir au lecteur, je serai forcé d'en rejeter un grand nombre :

.....Et quæ
Desperat tractata nitescere posse, relinquit.

Je suivrai l'ordre des livres dans lesquels on croit que les fragmens se trouvaient.

Je présenterai détachés, avec la traduction en regard et les notes à la suite, ceux qui ont un sens complet.

Quant à ceux qui ne peuvent être séparés des remarques qui tendent à les éclaircir, c'est dans le cours d'une rapide analyse des faits auxquels ils se rapportent que je les produirai, en leur donnant une forme typographique qui les rendra faciles à saisir.

Enfin, il en est de cette même espèce qui trouveront plus naturellement leur place dans les notes, et ils seront, comme les précédens, distingués par un caractère particulier.

Tous ces fragmens, quelle que soit leur série, seront soumis à un même ordre de numéros.

FRAGMENS

DE LA PRÉFACE ET DU I[er] LIVRE DE L'HISTOIRE DE SALLUSTE.

Dans cette préface, l'historien semblait fortement pénétré de l'importance de la tâche qu'il avait entreprise :

I.

Nihil tam necessarium, aut magis cum cura dicendum quam quod in manibus est.

I.

Il n'en est pas de plus importante, ni qui mérite d'être écrite avec plus de soin, que l'histoire qui nous occupe maintenant [1].

II.

Neque me divorsa pars in civilibus armis movit a vero.

II.

Au milieu des factions qui ont armé les citoyens les uns contre les autres, l'esprit de parti ne m'a point fait trahir la vérité [2].

De là Salluste passait en revue les divers historiens qui l'avaient précédé dans la carrière :

III.

Nos in tanta doctissumorum hominum copia.....

III.

Dans ce grand nombre d'habiles écrivains [3].....

IV.

Cato, romani generis disertissumus, paucis absolvit.

IV.

Caton, le plus disert de tous les Romains, habile surtout à renfermer beaucoup de choses en peu de mots [4].

Il citait aussi Fannius, dont il proclamait la *véracité* [5].

V.

Fannius vero veritatem.....

Il faisait ensuite le résumé des dissensions qui avaient agité Rome depuis l'expulsion des rois jusqu'au temps des Gracques, de Marius et de Sylla. Il indiquait en même temps les causes de la grandeur romaine ; et tel est le sujet des fragmens détachés qui vont suivre.

VI.

Nobis primæ dissensiones vitio humani ingenii evenere, quod inquies atque indomitum semper in certamine libertatis, aut gloriæ, aut dominationis agit.

VII.

At discordia, et avaritia, atque ambitio, et cetera secundis rebus oriri sueta mala, post Carthaginis excidium maxume aucta sunt. Nam injuriæ validiorum, et ob eas discessio plebis a patribus, aliæque dissensiones domi fuere jam inde a principio; neque amplius quam, regibus exactis, dum metus a Tarquinio et bellum grave cum Etruria positum est, æquo et modesto jure agitatum : dein servili imperio patres plebem exercere, de vita atque tergo, regio more, consulere; agro pellere, et ceteris expertibus, soli in imperio agere. Quibus agitata sævitiis, et maxume fœnoris onere oppressa plebes, quum assiduis bellis tributum simul et militiam toleraret, armata montem Sacrum atque Aventinum insedit. Tumque tribunos plebis et alia sibi jura paravit. Discordiarum et certaminis utrimque finis fuit secundum bellum punicum.

VI.

Parmi nous, les premières dissensions[6] n'ont point eu d'autre cause que cette disposition fatale du cœur humain, qui, toujours inquiet[7], indomptable, ne se plaît qu'à lutter pour la liberté, pour la gloire ou pour la puissance.

VII.

Mais l'esprit de discorde[8], de cupidité, d'ambition, et tous les autres vices, fruits ordinaires de la prospérité, prirent un nouvel essor après la ruine de Carthage. Et en effet, les injustices des grands, et par suite la scission du peuple d'avec le sénat, et bien d'autres dissensions, avaient eu lieu dès l'origine. Même après l'expulsion des rois, tant que la crainte de Tarquin et d'une guerre terrible contre l'Étrurie[9] ne fut point écartée, la justice et la modération présidèrent au gouvernement. Mais aussitôt après, les patriciens traitèrent le peuple en esclave, condamnèrent à mort, firent battre de verges, comme avaient fait les rois; s'emparèrent des biens, et, usurpant les droits de leurs concitoyens, s'arrogèrent seuls toute la puissance[10]. Soulevé par ces barbaries[11], accablé surtout par une dévorante usure[12], tandis qu'il avait à supporter, dans des guerres perpétuelles, le poids du service militaire et des impôts, le peuple se retira en armes sur le mont Sacré et sur le mont Aventin[13]. C'est ainsi qu'il obtint des tribuns et revendiqua bien d'autres droits. Les querelles et la lutte des deux partis eurent pour terme la seconde guerre punique.

VIII.

Rursus gravis metus cœpit urgere atque illis perturbationibus alia majore cura cohibere animos inquietos, et ad concordiam revocare civilem. Sed per quosdam paucos, qui pro suo modo boni erant, magna administrabantur, atque illis toleratis ac temperatis malis, paucorum bonorum providentia res illa crescebat.

IX.

Res romana plurimum imperio valuit : Servio Sulpicio et M. Marcello consulibus, omnis Gallia cis Rhenum, atque inter mare nostrum, atque Oceanum nisi quæ a paludibus fuit invia, perdomita.

Optumis autem moribus et maxuma concordia egit populus romanus inter secundum atque postremum bellum carthaginense.

X.

Postquam, remoto metu punico, simultates exercere vacuum fuit, plurimæ turbæ, seditiones, et ad postremum bella civilia orta sunt : dum pauci potentes, quorum in gratiam plerique concesserant, sub honesto patrum aut plebis nomine, dominationes affectabant;

VIII.

De sérieuses alarmes s'emparèrent de nouveau des esprits, et, détournant leur inquiétude de ces dissensions pour un intérêt plus pressant, rétablirent l'union entre les citoyens. Alors la direction des affaires revint aux mains d'un petit nombre d'hommes honnêtes, mais à leur manière; et les anciens abus étant devenus plus tolérables par des concessions mutuelles, la république dut sa grandeur à la sage politique d'un petit nombre de bons citoyens[14].

IX.

L'habileté de ses généraux a fait la principale force de Rome. C'est sous le consulat de Servius Sulpicius et de M. Marcellus[15] que toutes les Gaules comprises entre le Rhin, la Méditerranée et l'Océan, à l'exception des lieux que des marais rendent impraticables, ont été soumises par les armes romaines.....

Une sagesse irréprochable[16], une parfaite union, marquèrent la conduite du peuple romain durant l'intervalle de la seconde à la troisième guerre punique.

X.

Lorsqu'affranchis de la crainte de Carthage, les Romains eurent le loisir de se livrer à leurs dissensions[17], alors s'élevèrent de toutes parts les troubles, les séditions[18], et enfin les guerres civiles. Un petit nombre d'hommes puissans, dont la plupart des citoyens recherchaient bassement la faveur, exercèrent un véritable des-

bonique et mali cives appellati, non ob merita in rempublicam, omnibus pariter corruptis; sed uti quisque locupletissumus et injuria validior, quia præsentia defendebat, pro bono ducebatur. Ex quo tempore majorum mores non paullatim, ut antea, sed torrentis modo præcipitati : adeo juventus luxu atque avaritia corrupta est, uti merito dicatur genitos esse, qui neque ipsi habere possent res familiares, neque alios pati. . . .

potisme sous le nom imposant tantôt du sénat, tantôt du peuple. Le titre de bon et de mauvais citoyen ne fut plus le prix de ce qu'on faisait pour ou contre la patrie; car tous étaient également corrompus : mais plus on était riche, et en état de faire impunément le mal, pourvu qu'on défendît l'ordre présent des choses, plus on passait pour homme de bien. Dès ce moment [19], les antiques mœurs ne se corrompirent plus par degrés comme autrefois [20], mais la dépravation se répandit avec la rapidité d'un torrent, et la jeunesse fut tellement infectée du poison du luxe et de l'avarice, qu'on vit une génération de gens dont il fut juste de dire qu'ils ne pouvaient avoir de patrimoine ni souffrir que d'autres en eussent [21].

Salluste, poursuivant le cours de son rapide résumé, arrive aux séditions des Gracques, et c'est aux évènemens dont elles furent l'occasion, qu'on peut rapporter les fragmens qui suivent :

XI.	XI.
A Graccho seditiones graves ortæ.	Les plus funestes séditions commencèrent au temps de Gracchus (Tiberius)[22].
XII.	XII.
Quæ causa fuerat novandis rebus.	Ce fut un prétexte pour introduire des innovations[23].

Après les premiers démêlés de Marius et de Sylla, venait la guerre Sociale, à laquelle se réfèrent ces deux fragmens :

XIII.	XIII.
Tantum antiquitatis curæque pro italica gente majoribus fuit.	Telle avait été la sollicitude affectueuse de nos ancêtres pour la nation italique[24].
XIV.	XIV.
Dum paullatim suis invicem subveniunt, omnes in bellum coacti sunt.	En se secourant ainsi de proche en proche, les différens peuples de l'Italie furent tous successivement entraînés à la guerre[25].

Après la guerre Sociale, Sylla, consul, fut chargé par le sénat d'aller combattre Mithridate; mais Marius, aidé du tribun Sulpicius, se fait donner ce commandement par un plébiscite. Sylla, qui était déjà en Campanie, à la tête de son armée, revient sur Rome, s'en rend maître, et proscrit Sulpicius, qui est mis à mort, et Marius, qui n'échappe qu'avec des périls inouïs. Après avoir rendu au sénat ses prérogatives, Sylla part pour la Grèce; mais Cornelius Cinna, fougueux partisan de Marius, attaque à main armée Octavius son collègue et le parti du sénat. Vaincu et chassé de Rome, il rassemble une nouvelle armée, rappelle Marius et les autres proscrits, puis vient assiéger la capitale de l'empire. Le sénat, après la défaite de l'armée d'Octavius et de celle du proconsul Pompeius Strabon, n'avait plus à ses ordres que l'armée de Metellus Pius; mais il était en Apulie, occupé de combattre les Samnites :

XV.

Et Metello procul agente, longa spes auxiliorum.

XV.

Et Metellus étant éloigné, l'espérance du secours l'était aussi[26].

Son arrivée tardive n'empêcha point Cinna et Marius d'entrer dans Rome, qui devint le théâtre des plus sanglantes exécutions : les autels des dieux ne furent pas même un asile contre les proscrits.

XVI.

Quum aræ et alia dis sacrata, supplicum sanguine fœdarentur.

XVI.

Quand on souillait du sang des supplians, les autels et tous les lieux consacrés au culte[27].

La tyrannie de Marius fut courte : il mourut le dix-septième jour de son septième consulat; mais Cinna et Carbon en perpétuèrent les excès. Après avoir vaincu Mithridate, Sylla lui avait accordé la paix, mais à de dures conditions, quoique ce prince eût espéré que, pressé d'aller à Rome accabler ses ennemis,

XVII.

Bellum, quibus posset conditionibus, desineret.

XVII.

Il aurait terminé cette guerre à quelques conditions que ce fût[28].

Arrivé en Italie, Sylla défit le consul Norbanus en Campanie, puis attira sous ses drapeaux, près de Téanum, l'armée de Corn. Scipion Asiaticus, collègue de ce dernier.

XVIII.

Cujus advorsa voluntate, colloquio militibus permisso, corruptio facta paucorum, et exercitus Sullæ datus est.

XVIII.

En dépit de ce consul, il permit à ses soldats d'entrer en pourparlers [avec ceux de Scipion]; quelques-uns se laissèrent gagner, et leur exemple entraîna toute l'armée, qui se donna à Sylla[29].

Cette défection fut d'autant plus prompte, que la plupart des soldats de Scipion

XIX.

Non repugnantibus modo, sed ne deditis quidem, A. B. C. M. [i. e. fort. atrocis belli cladem metuentibus.]

XIX.

.... N'avaient, à vrai dire, ni éloignement ni affection [pour Sylla], mais n'envisageaient qu'avec horreur les désastres d'une guerre civile[30].

Cependant le jeune Cn. Pompée ayant levé des troupes de sa propre autorité, remporta divers avantages sur les partisans de Marius, puis alla se joindre à Sylla, qui lui décerna le surnom d'*imperator.*

Carbon, quoique vaincu, rentra dans Rome, et se fit nommer consul pour la quatrième fois, avec le jeune Marius, qui renouvela les proscriptions de son père adoptif. Sylla marche vers Rome, bat le jeune Marius,

XX.

Apud Præneste locatus.

XX.

Qui avait son quartier-général à Préneste[31].

Nouvel allié de Marius, Pontius Telesinus, chef des Samnites, toujours en armes depuis la guerre Sociale, dispute à Sylla l'entrée de Rome.

XXI.

Et Marius victus duplicaverat bellum.

XXI.

Ainsi la défaite de Marius avait imposé à Sylla la tâche d'une double guerre[32].

Telesinus est tué au moment où la victoire allait le rendre maître de Rome. Sylla fait égorger huit mille prisonniers sur le champ de bataille. Un corps de trois mille Samnites, Marses et Lucaniens lui demande quartier. Il répondit qu'il l'accorderait à ceux qui s'en rendraient dignes par la mort de leurs compagnons. Ils acceptent avec empressement cette cruelle alternative,

XXII.

Atque ea cogentes, non coactos, scelestos magis quam miseros distringi.

XXII.

Et [paraissant] moins céder à la contrainte qu'emportés par l'animosité, ils tombent sous le fer les uns des autres, plus coupables encore que malheureux[33].

Bientôt commencèrent dans Rome les proscriptions de Sylla, dont le tableau tracé par Salluste est entièrement perdu, sauf deux traits, l'un relatif au supplice affreux de Marius Gratidianus, qui fut immolé sur le tombeau des Catulus; l'autre concernant les biens des proscrits.

XXIII.

Quum, fractus prius crura, per artus, exspiraret.

XXIII.

Après qu'on lui eut brisé les jambes, pour que tous ses membres subissent les angoisses de la mort[34].

XXIV.

Igitur venditis proscriptorum bonis, aut dilargitis.

XXIV.

Les biens des proscrits ayant été vendus ou dissipés en largesses[35].

La fureur des proscriptions ne s'arrêta point dans Rome; le sang coula par toute la république, et la guerre civile se propagea jusqu'en Afrique. Le consul Carbon, qui était aux prises avec Metellus Pius, dans la Gaule Cispadane, pouvait encore résister long-temps; mais, à la nouvelle de deux échecs peu décisifs reçus par ses lieutenans,

XXV.

Carbo turpi formidine Italiam atque exercitum deseruit.

XXV.

Saisi d'une lâche terreur, il déserta tout à coup l'Italie et son armée[36].

Il s'embarqua à Rimini, et fit voile vers Cossura, petite île sur la côte d'Afrique; mais il tomba entre les mains de Pompée, qui venait de soumettre la Sicile. Carbon semblait pouvoir tout espérer de la clémence de ce jeune lieutenant de Sylla, dont il avait protégé la jeunesse. Pompée fut insensible à ses supplications : il fit périr sous ses yeux Carbon, qui, pour gagner un instant de vie,

XXVI.

Simulans alvum purgari sibi.

XXVI.

Feignit d'avoir à satisfaire un besoin naturel[37].

« Et il fut, dit Valère-Maxime[38], décapité dans cette posture. »

Cependant Domitius Ahenobarbus, lieutenant de Carbon, s'était retiré en Afrique, où Hiarbas, roi d'une partie de la Numidie, vint le joindre avec toutes ses forces, dont il s'était servi pour dépouiller Hiempsal II, autre prince de la race de Masinissa. Pompée se hâta de passer en Afrique, et débarqua à *Curubis*[39], petit port voisin de Carthage. Vainqueur de Domitius, qui fut tué dans l'action, il poursuit Hiarbas, et dissipe sans peine les Africains, qui avaient pris les armes.

XXVII.

Id bellum excitabat metus Pompeii victoris, Hiempsalem in regnum restituentis.

XXVII.

Cette guerre avait pour motif la crainte de Pompée vainqueur, et qui voulait rétablir Hiempsal dans son royaume [40].

Après avoir terminé en quarante jours cette campagne, Pompée, dont la gloire portait ombrage à Sylla, fut rappelé en Italie. Il obéit malgré ses troupes, qui lui offraient leurs bras s'il eût voulu résister à cet ordre. Un ennemi moins digne de lui devait s'élever contre Sylla; c'était M. Émilius Lepidus, qui déshonorait un nom illustre par ses vices et par sa présomptueuse impéritie. On l'avait vu zélé fauteur du parti populaire, au temps du triomphe de Marius, sous le septième consulat duquel il fut édile curule. Il fut des premiers à passer sous les drapeaux de Sylla vainqueur, et s'enrichit des biens des proscrits. Après avoir exercé la préture, il fut envoyé en Sicile, et, par ses concussions, il mérita d'être traduit en justice à son retour; mais ses accusateurs, cédant aux instances du peuple, se désistèrent [41]; et Lepidus, enhardi par l'impunité, osa briguer le consulat. Adulateur servile de Sylla, il en avait espéré la protection; mais le dictateur, qui avait trop bien jugé ce factieux, lui défendit de se mettre sur les rangs. Alors Lepidus se tourne vers Pompée, qui, flatté de voir qu'on espérait obtenir par son influence ce que Sylla ne voulait pas accorder, saisit cette occasion de montrer son crédit sur le peuple; il fit élire Lepidus consul, par préférence à Catulus, qui ne fut nommé que le second, malgré son mérite éminent et la protection déclarée du dictateur. Sylla, déjà résolu d'abdiquer la puissance, ne parut pas très-sensible à cette espèce d'affront; il se contenta de prédire à Pompée, encore tout énorgueilli de ce triomphe, les maux qui allaient résulter de l'élection de Lepidus : « C'est à vous maintenant, dit-il, à veiller aux affaires, « et à ne pas vous endormir après avoir armé contre vous-même « un dangereux ennemi [42]. »

Ce pronostic ne tarda pas à se vérifier. Lepidus, à peine désigné consul, conçoit le projet de se rendre maître du gouvernement à la place de Sylla. Il cabale, il murmure sourdement contre l'état

présent des choses ; il rallie les familles des proscrits ; puis, exagérant ses ressources pour multiplier ses partisans, il se vante d'avoir des fauteurs en Étrurie, dans la Gaule Transalpine ; enfin d'avoir tout pouvoir sur Pompée. Ainsi parlait Lepidus, d'abord dans des entretiens particuliers. Bientôt dans une réunion générale de ses principaux partisans, tenue le plus secrètement possible, il révéla tous ses projets dans le discours qui suit[43] :

XXVIII.

M. ÆMILII LEPIDI CONSULIS

ORATIO.

I. Clementia et probitas vestra, Quirites, quibus per ceteras gentîs maxumi et clari estis, plurimum timoris mihi faciunt advorsus tyrannidem L. Sullæ; ne, aut ipsi, nefanda quæ æstumatis ea parum credendo de aliis, circumveniamini; præsertim quum illi spes omnis in scelere atque perfidia sit; neque se aliter tutum putet, quam si pejor atque intestabilior metu vestro fuerit, quo captivis libertatis curam miseria eximat : aut, si provideritis, in tutandis periculis magis, quam in ulciscendo teneamini. Satellites quidem ejus, homines maxumi nominis, non minus optumis majorum exemplis, nequeo satis mirari, dominationis in vos servitium suum mercedem dant; utrumque per injuriam malunt, quam optumo jure libere agere.

XXVIII.

DISCOURS

DU CONSUL ÉMILIUS LEPIDUS.

I. ROMAINS, si votre clémence et votre droiture [44] sont, aux yeux des nations étrangères, les bases de votre supériorité et de votre gloire, elles m'inspirent bien des alarmes au sujet de la tyrannie de L. Sylla. Je crains que, peu portés à supposer de la part des autres ce que vous auriez horreur de faire, vous ne vous laissiez surprendre et maîtriser sans retour par un homme qui n'a d'espoir que dans le crime et dans la perfidie, et qui ne peut se croire en sûreté qu'en se montrant plus méchant et plus détestable [45], pour vous tenir en crainte, et pour vous ôter dans votre avertissement, par l'excès de vos maux, jusqu'au sentiment de votre liberté; ou, si votre prudence veille encore, je crains que, tout occupés de vous défendre de vos périls [46], vous négligiez votre vengeance. Pour satellites, il a, je l'avoue, des hommes du plus grand nom, illustres par les belles actions de leurs ancêtres, et je ne puis me lasser d'admirer comment ils achètent la domination sur vous par leur servitude, pré-

II. Præclara Brutorum, atque Æmiliorum, et Lutatiorum proles, geniti ad ea quæ majores virtute pepererere subvertunda! Nam quid a Pyrrho, Hannibale, Philippoque, et Antiocho[1] defensum est aliud, quam libertas et suæ cuique sedes; neu cui nisi legibus pareremus? Quæ cuncta sævus iste Romulus, quasi ab externis rapta, tenet, non tot exercituum clade neque consulis et aliorum principum quos fortuna belli consumpserat, satiatus; sed tum crudelior, quum plerosque secundæ res in miserationem ex ira vertunt. Quin solus omnium post memoriam hominum supplicia in post futuros composuit, quîs prius injuria quam vita certa esset; pravissumeque per sceleris immanitatem adhuc tutus furit; dum vos, metu gravioris servitii, a repetunda libertate terremini.

III. Agendum atque obviam eundum est, Quirites, ne spolia vestra penes illum sint; non prolatandum, neque votis paranda auxilia : nisi forte speratis, per tædium jam aut pudorem tyrannidis, esse eum per scelus occupata periculosius dimissurum. At ille eo processit, uti nihil gloriosum, nisi tutum, et omnia retinendæ dominationis honesta existumet. Itaque illa quies et otium cum libertate, quæ multi probi potius quam

férant une double injustice au noble exercice d'une légitime liberté.

II. Oh! les glorieux rejetons des Brutus, des Émilius, des Lutatius, nés tout exprès pour détruire ce que leurs ancêtres avaient conquis par leur valeur! car enfin, que prétendait-on défendre contre Pyrrhus et Annibal, contre Philippe et Antiochus, si ce n'est la liberté publique, les propriétés de chaque citoyen, le droit enfin de n'obéir qu'aux lois? Tous ces biens, ce cruel Romulus [47] nous les a ravis comme à des étrangers, et il les retient encore. Le sang de tant d'armées, celui d'un consul [48] et de nos premiers citoyens, victimes des hasards de la guerre, n'ont point assouvi sa rage; et sa cruauté s'accroît même au sein de la prospérité, qui d'ordinaire change la colère en pitié [49]. Que dis-je? il est le seul entre tous les mortels qui ait prononcé des supplices contre les enfans à naître [50], voulant ainsi qu'une injuste proscription leur fût assurée avant l'existence; et maintenant, ô comble de perversité! il peut, libre d'inquiétude par l'excès même de ses forfaits, se livrer à sa fureur, tandis que vous, dans la crainte d'une servitude plus affreuse encore, vous n'osez reconquérir votre liberté.

III. Il faut agir, Romains [51], il faut le prévenir, de peur que vos dépouilles ne lui appartiennent à jamais. Il n'est plus temps de différer, ni de compter sur l'efficacité de vœux pusillanimes [52], à moins, peut-être, que vous n'espériez qu'un jour le dégoût ou la honte de la tyrannie ne lui fasse abandonner un pouvoir usurpé par le crime, mais qu'il est trop périlleux de quitter [53]. Sachez qu'au point où il en est, il n'y a pour lui de glorieux que ce qui est sûr, d'honorable que ce qui peut affermir sa domination [54]. Ainsi ce calme, ce loisir avec la liberté,

laborem cum honoribus capessebant, nulla sunt; hac tempestate serviundum aut imperitandum, habendus metus est aut faciundus, Quirites.

IV. Nam quid ultra? quæve humana superant, aut divina impolluta sunt? Populus romanus paullo ante gentium moderator, exutus imperio, gloria, jure, agitandi inops, despectusque, ne servilia quidem alimenta reliqua habet. Sociorum et Latii magna vis civitate pro multis et egregiis factis, a vobis data, per unum prohibentur; et plebis innoxiæ patrias sedes occupavere pauci satellites, mercedem scelerum. Leges, judicia, ærarium, provinciæ, reges, penes unum; denique necis civium et vitæ licentia : simul humanas hostias vidistis, et sepulcra infecta sanguine civili.

Estne viris reliqui aliud, quam solvere injuriam aut mori per virtutem? quoniam quidem unum omnibus finem natura, vel ferro septis, statuit; neque quisquam extremam necessitatem nihil ausus, nisi muliebri ingenio, exspectat?

V. Verum ego seditiosus, uti Sulla ait, qui præmia turbarum queror; et bellum cupiens, quia jura pacis repeto. Scilicet quia non aliter salvi satisque tuti in imperio eritis; nisi Vettius picens, scriba Cornelius, aliena

que nombre de vertueux citoyens préféraient aux sollicitudes inséparables des honneurs, ne sont plus de saison. Il faut aujourd'hui, Romains, servir ou commander[55]; il faut subir ou imposer la crainte.

IV. Et qu'attendez-vous de plus? que vous reste-t-il de droits divins ou humains qui n'aient été violés? Le peuple romain, naguère l'arbitre des nations, maintenant dépouillé de sa puissance, de sa gloire, de ses droits, sans ressources pour exister[56], et méprisé, ne reçoit pas même les alimens assurés aux esclaves[57]. Une grande partie des alliés et des habitans du Latium avaient, pour prix de nombreux et honorables services, reçu de vous le droit de cité : ils en sont privés par un seul homme; et des populations paisibles ont vu les demeures de leurs pères envahies par un petit nombre de satellites, ainsi payés de leurs crimes. Lois, jugemens, trésor public, provinces, royaumes étrangers, tout est à la discrétion d'un seul, tout, jusqu'au droit de vie et de mort sur les citoyens. Vous avez vu les hommes immolés comme des victimes, et les tombeaux arrosés du sang des citoyens[58].

Vous reste-t-il, si vous êtes hommes, d'autre parti que de vous affranchir de l'oppression, ou de mourir avec courage? Car enfin la nature a prescrit à tous les hommes, même à ceux qu'environne un rempart de fer[59], un terme inévitable, et, s'il n'a un cœur de femme, nul n'attend le dernier coup sans oser se défendre.

V. Mais, au dire de Sylla, je suis un séditieux, parce que je m'élève contre ceux que nos troubles ont enrichis; un homme qui veut la guerre, parce que je réclame les droits de la paix. C'est-à-dire qu'il n'y aura ni bien-être

bene parata prodegerint; nisi approbaveritis omnîs proscriptiones innoxiorum ob divitias, cruciatus virorum illustrium, vastam urbem fuga et cædibus, bona civium miserorum, quasi cimbricam prædam, venum aut dono data.

At objectat mihi possessiones ex bonis proscriptorum : quod quidem scelerum illius vel maxumum est, non me, neque quemquam omnium satis tutum fuisse, si recte faceremus. Atque illa, quæ tum formidine mercatus sum, pretio soluto, jure dominis tamen restituo; neque pati consilium est ullam ex civibus prædam esse.

VI. Satis illa fuerint, quæ rabie contracta toleravimus; manus conserentes inter se romanos exercitus, et arma ab externis in nosmet versa. Scelerum et contumeliarum omnium finis sit. Quorum adeo Sullam non pœnitet, ut et facta in gloria numeret, et, si liceat, avidius fecerit.

Neque jam, quid existumetis de illo, sed quantum vos audeatis, vereor : ne, alius alium principem exspectantes, ante capiamini (non opibus ejus, quæ futiles et corruptæ sunt, sed vestra secordia; quia captum ire licet, et quam audeat), tam videri felicem.

ni sûreté dans l'état, à moins que le Picentin Vettius et le greffier Cornelius [60] ne dissipent en profusions les légitimes propriétés d'autrui; à moins qu'on n'approuve les proscriptions de tant d'innocens, sacrifiés pour leurs richesses, les supplices des personnages les plus illustres, Rome dépeuplée par l'exil et le meurtre, et les biens des citoyens donnés ou vendus comme le butin pris sur les Cimbres.

Mais Sylla m'objecte que je possède aussi des biens de proscrits : oui, et c'est en effet le plus grand de ses crimes, qu'il n'y ait eu, ni pour moi, ni pour personne, de sûreté à rester fidèles à la justice. Et ce qu'alors j'ai acheté par crainte, ce dont j'ai versé le prix, j'offre cependant de le rendre aux propriétaires légitimes : mon intention est de ne pas souffrir que personne soit riche de la dépouille de ses concitoyens.

VI. C'en est assez pour nous d'avoir supporté les effets inévitables de nos fureurs, d'avoir vu les armées romaines en venir entre elles aux mains, d'avoir laissé respirer nos ennemis, pour diriger nos armes contre nous-mêmes. Qu'il soit mis un terme aux crimes, à tous ces honteux égaremens. Mais lui, loin de se repentir, il les compte au nombre de ses titres de gloire, et si l'on n'y mettait ordre, il recommencerait avec encore plus d'emportement.

Et déjà je ne suis plus en doute de ce que vous pensez de lui, mais bien du parti que vous oserez prendre : je crains qu'en vous attendant les uns les autres pour mettre la main à l'œuvre, vous ne soyez accablés, non point par son pouvoir, qui n'a plus ni réalité ni consistance, mais par votre inaction, dont il lui est si facile de profiter, pour faire voir au monde qu'il n'est pas moins heureux qu'il a d'audace [61].

Nam præter satellites commaculatos, quis eadem vult! aut quis non omnia mutata, præter victoriam? Scilicet milites, quorum sanguine Tarrulæ Scyrroque, pessumis servorum, divitiæ partæ sunt? An quibus prælatus in magistratibus capiundis Fusidius, ancilla turpis, honorum omnium dehonestamentum?

VII. Itaque maxumam mihi fiduciam parit victor exercitus, cui per tot vulnera et labores nihil præter tyrannum quæsitum est : nisi forte tribunitiam potestatem eversum profecti sunt per arma, conditam a majoribus suis; utique jura et judicia sibimet extorquerent; egregia scilicet mercede, quum, relegati in paludes et silvas, contumeliam atque invidiam suam, præmia penes paucos intelligerent.

Quare igitur tanto agmine atque animis incedit? Quia secundæ res mire sunt vitiis obtentui; quibus labefactatis, quam formidatus antea est tam contemnetur. Nisi forte specie concordiæ et pacis, quæ sceleri et parricidio suo nomina indidit; neque aliter populo esse belli finem ait, nisi maneat expulsa agri plebes, præda civilis acerbissuma, jus judiciumque omnium rerum penes se, quod populi romani fuit.

VIII. Quæ si vobis pax et concordia intelleguntur,

En effet, à l'exception de quelques satellites déshonorés, qui donc est satisfait du présent? ou bien, qui ne désire voir tout changer, si l'on n'abuse pas de la victoire? Seraient-ce les soldats, dont le sang a coulé pour enrichir un Tarrula, un Scyrrus, les plus détestables des esclaves? Sont-ce des citoyens auxquels on a préféré, pour les magistratures, un Fusidius, l'opprobre de son sexe [62] et des dignités qu'il dégrade?

VII. Je place donc toute ma confiance dans une armée victorieuse, qui, pour prix de tant de blessures et de travaux, n'a obtenu qu'un tyran. A moins peut-être que nos soldats ne se soient levés en masse que pour renverser la puissance tribunitienne [63] fondée par leurs ancêtres, et pour s'arracher à eux-mêmes leurs droits avec la garantie des tribunaux : noblement payés, sans doute, lorsque, relégués dans les marais et dans les bois [64], voués à la honte et à la haine, ils verront les récompenses réservées à quelques favoris!

Pourquoi donc, entouré d'un nombreux cortège, marche-t-il avec tant d'assurance? C'est que la prospérité voile merveilleusement le vice [65]; mais pour peu qu'elle vienne à chanceler, à la terreur qu'il inspirait succèdera un égal mépris. Il compte aussi sur ces prétextes de concorde et de paix dont il colore son crime et son parricide; car, à l'entendre, Rome ne cessera d'être en guerre avec elle-même que quand les patriciens seront à jamais chassés de leur patrimoine, les citoyens dépouillés sans pitié, les lois et la justice dévolues à ses caprices avec tous les droits qui appartiennent au peuple romain.

VIII. Si c'est là ce que vous prenez pour la paix et

maxuma turbamenta reipublicæ atque exitia probate : annuite legibus impositis : accipite otium cum servitio, et tradite exemplum posteris ad populum romanum suimet sanguinis cæde circumveniundum. Mihi, quanquam per hoc summum imperium satis quæsitum erat nomini majorum, dignitati, atque etiam præsidio ; tamen non fuit consilium privatas opes facere; potiorque visa est periculosa libertas quieto servitio. Quæ si probatis, adeste, Quirites; et, bene juvantibus diis, M. Æmilium, consulem, ducem et auctorem, sequimini ad recipiundam libertatem.

pour la concorde, approuvez l'entier bouleversement de la république et sa destruction, souscrivez aux lois qu'on vous impose, acceptez le repos avec l'esclavage. Montrez à la postérité comment on peut imposer au peuple romain la servitude pour prix du sang qu'il a versé. Quant à moi, bien que par la dignité suprême où je suis parvenu, j'aie satisfait à ce que je devais au nom de mes ancêtres, à ma considération et à ma sûreté personnelles, je n'ai point l'intention de profiter seul de ces avantages. J'ai toujours préféré la liberté avec ses périls à un tranquille esclavage. Si tel est aussi votre sentiment, montrez-vous, Romains, et avec le secours des dieux, suivez M. Émilius, votre consul, votre chef, qui va marcher à votre tête pour reconquérir la liberté [66]!

On peut supposer que ce discours produisit peu d'effet; du moins ne fut-il suivi d'aucune tentative contre le dictateur. Bientôt se justifièrent les rumeurs qui avaient encouragé la témérité de Lepidus. Sylla résigna entre les mains du peuple romain le pouvoir dont il avait tant abusé, et alla mourir en paix au sein d'une voluptueuse retraite [67]. Ici Salluste avait esquissé quelques traits du caractère de cet homme étonnant : témoin ce passage où notre historien est cité par Plutarque :

« Sylla ne fut jamais modéré en ses concupiscences, ny par « pauvreté lorsqu'il étoit jeune, ny par l'aage lorsqu'il feut de- « venu vieil : ainsi en faisant les ordonnances à ses citoyens tou- « chant l'honnesteté des mariages, touchant la continence, luy « cependant ne faisoit que vacquer à l'amour et commettre adul- « tères, *ainsy que l'escript Sallustius.* »

Le calme qui avait suivi l'abdication de Sylla [68], en prouvant combien il lui eût été facile de conserver le pouvoir, avait porté le dernier coup à la liberté. Il était désormais reconnu que la république pouvait impunément être opprimée, et cette conviction détruisit le seul préjugé qui faisait encore les bons citoyens. Tout chef habile, à la tête d'une armée dévouée, se crut appelé aux brillantes destinées de Sylla. Encore si une pareille ambition n'avait germé que dans les cœurs d'hommes incapables de s'élever au pouvoir par d'indignes manœuvres,

XXIX.	XXIX.
Ea paucis, quibus peritia et verum ingenium est, abnuentibus.	Et du petit nombre de ceux dont l'habileté et l'esprit élevé eussent dédaigné de pareils moyens [69].

Mais tel n'était pas Lepidus, qui, pour se faire des partisans, avait été chercher les débauchés du plus bas étage :

XXX.	XXX.
Quin lenones et vinarii laniique, quorum præterea vulgus in dies usum habet, pretio compositi.	Jusqu'aux teneurs de mauvais lieux, aux cabaretiers, aux bouchers, il gagna par son or tous les gens qui ont avec la populace des rapports journaliers [70].

Sans doute, un pareil ennemi avait semblé trop méprisable au dictateur, et voilà ce qui explique l'impunité de Lepidus :

XXXI.	XXXI.
Nam dominationem Sullæ audebat.	Car lui, qui bravait la domination de Sylla..................
Neque est offensus [dominationem] Sullæ.	N'avait point éprouvé combien elle était redoutable 71.

Après la mort de Sylla, ce fut *au bûcher même du dictateur que Lepidus alluma le feu de la guerre civile* 72. Ses propositions incendiaires avaient pour but l'abrogation de toutes les lois Cornéliennes : c'était remettre les factions en présence, c'était vouloir plonger dans de nouveaux désordres

XXXII.	XXXII.
Quietam a bellis civitatem.	La république, à peine remise de ses guerres intestines 73.

Les tribuns, dont il prétendait faire revivre les prérogatives, les fils des proscrits, à qui il promettait la restitution de leurs biens, les alliés, qu'il voulait rappeler à l'exercice du droit de cité romaine, avaient intérêt à soutenir Lepidus de tous leurs efforts; son caractère personnel attirait à lui tous les gens qui à Rome avaient vécu de désordres et de séditions, jusqu'au moment où la main puissante de Sylla les avait forcés à l'inaction. À la tête des adhérens du factieux consul, on distinguait Cethegus, qui, bien qu'issu d'une des premières familles de Rome,

XXXIII.	XXXIII.
Multos tamen ab adolescentia bonos insultavit.	Avait néanmoins, dès sa jeunesse, exercé les violences les plus graves contre des citoyens recommandables 74.

Cependant Lepidus allait trouver un adversaire redoutable dans son collègue Catulus, qui,

XXXIV.	XXXIV.
Inter arma civilia æqui boni famas petit.	Au milieu des guerres civiles, n'avait cherché que la réputation d'homme juste et de bon citoyen 75.

Malheureusement, la plupart des sénateurs n'opposaient qu'une timide réprobation aux projets d'un consul qui, oubliant qu'il était le chef du sénat, descendait au rôle de tribun du peuple. Plusieurs même faisaient à Lepidus un mérite de sa conduite, et, tenant la balance égale entre lui et Catulus, prétendaient que

XXXV.

Idem fecere, Octavius et Q. Cæpio, sine gravi cujusquam exspectatione, neque sane ambiti publice:

XXXV.

Octavius et Cépion avaient agi de même sans avoir trompé l'attente de personne, ni encouru le blâme public 76 :

Octavius, lorsque malgré son caractère de tribun il avait engagé le peuple à renoncer aux distributions de vivres que lui avait fait accorder Tib. Gracchus; et Cépion, lorsqu'en dépit de sa naissance patricienne, il avait empêché Livius Drusus de transférer la puissance judiciaire de l'ordre équestre à l'ordre sénatorial.

Ce partage des opinions, au sujet de Lepidus, entraîna le sénat dans des mesures imprudentes. Sous prétexte que la haine mutuelle des deux consuls allait engendrer la guerre civile, on leur fit jurer qu'ils ne prendraient pas les armes l'un contre l'autre: on crut urgent de les éloigner de Rome, et on ne put le faire qu'en leur assignant les provinces proconsulaires,

XXXVI.

Uti Lepidus et Catulus, decretis exercitibus, maturrume proficiscerentur.

XXXVI.

Afin que Lepidus et Catulus, munis du décret qui leur accordait une armée à chacun, partissent le plus tôt possible 77.

Catulus, à qui le sort avait assigné l'Italie, était disposé à tenir son serment; mais Lepidus, au lieu de se rendre directement dans la Gaule Cisalpine, sa province, parcourut l'Étrurie, où les restes du parti de Marius étaient encore en force. Là il vit accourir autour de lui tous les proscrits échappés aux sicaires de Sylla,

XXXVII.

Qui nullo certo exsilio vagabantur.

XXXVII.

Qui erraient sans avoir aucun lieu d'exil déterminé 78.

De tous côtés il levait, empruntait de l'argent, et

XXXVIII.

Exercitum argento fecit.

XXXVIII.

De cet argent il se fit une armée 79.

La confiance qu'il inspirait aux anciens partisans de Marius était loin d'être générale : plusieurs, pour le succès de leur entreprise,

XXXIX.

Tunc vero et posci, quum ceteri ejusdem caussæ, ducem [senatus] se nactos rati, maxumo gaudio bellum irritare.

XXXIX.

Demandaient encore un chef; tandis que les autres, fauteurs de la même cause, croyant l'avoir trouvé, s'excitaient joyeusement à la guerre 80.

Le sénat ne crut pas encore devoir employer des mesures énergiques contre Lepidus, et le rappela à Rome pour tenir les comices consulaires; mais Lepidus,

XL.

Prudens omnium quæ senatus censuerat,

XL

Pressentant les véritables dispositions du sénat 81,

XLI.

Togam paludamento mutavit.

XLI.

Quitte la toge pour l'habit militaire 82.

Puis, laissant le préteur Brutus campé

XLII.

Apud Mutinam,

XLII.

Sous Modène 83,

pour contenir la Gaule Cisalpine, il marche vers Rome avec toute son armée. Dans cet appareil, il demande un second consulat. On proposa encore dans le sénat des mesures conciliatrices. Vainement Catulus et quelques autres répétaient que le mal était à son comble; que,

XLIII.

Cui nisi pariter obviam iretur,

XLIII.

Si l'on n'allait au devant avec une promptitude égale à ses progrès 84,

il ne serait plus temps d'y remédier. On envoya à Lepidus des députations, qu'il reçut avec hauteur :

XLIV.	XLIV.
Ergo senati decreto serviundum ne sit?	Faut-il donc [dit-il] me soumettre en esclave au décret du sénat[85] ?

Il déclara

XLV.	XLV.
Non pœniturum.	Qu'il ne se départirait point de son entreprise[86].

Que d'ailleurs, puisque son consulat allait expirer,

XLVI.	XLVI.
Quæ pacta in conventione non præstitissent.	Les engagemens qu'il avait pris par ses conventions avec Catulus, avaient cessé de le lier[87].

Ce fut alors qu'un personnage consulaire, qui avait toujours secondé la fermeté de Catulus,

XLVII.	XLVII.
Philippus, qui ætate et consilio ceteros anteibat,	Philippe, remarquable entre tous les sénateurs par son âge et son expérience[88],
XLVIII.	XLVIII.
In hunc modum disseruit :	S'exprima en ces termes[89] :

DISCOURS DE L. PHILIPPE.

XLIX.

ORATIO L. PHILIPPI.

I. MAXUME vellem, P. C., rempublicam quietam esse, aut in periculis a promptissumo quoque defendi, denique prava incepta consultoribus noxæ esse. Sed contra seditionibus omnia turbata sunt, et ab iis, quos prohibere magis decebat; postremo, quæ pessumi et stultissumi decrevere, ea bonis et sapientibus faciunda sunt. Nam bellum atque arma, quanquam vobis invisa, tamen quia Lepido placent, sumenda sunt; nisi forte cui pacem præstare, et bellum pati consilium est. Proh, dii boni, qui hanc urbem, omissa cura, adhuc regitis!

II. M. Æmilius, omnium flagitiosorum postremus, qui pejor, an ignavior sit, deliberari non potest, exercitum opprimundæ libertatis habet, et se, e contempto, metuendum effecit: vos, mussantes et retractantes ver-

XLIX.

DISCOURS DE L. PHILIPPE[90].

I. COMBIEN il serait à souhaiter[91], sénateurs, que la république fût en paix, ou que, du moins, dans ses périls, elle vît ses premiers citoyens courir à sa défense[92]; enfin, que les entreprises coupables tournassent contre leurs auteurs! Mais au contraire, tout est en proie à des séditions excitées par ceux même qui les premiers devraient les prévenir; et, pour comble de maux, des résolutions prises par des insensés et des furieux, imposent l'exécution de semblables mesures[93] à des hommes vertueux et sages. Ainsi, malgré votre éloignement pour la guerre, cependant, parce que Lepidus veut la faire, il vous faut prendre les armes; à moins, peut-être, que, pour conserver une ombre de paix, on ne se résigne à souffrir tous les maux de la guerre[94]. Grands dieux, qui gouvernez encore notre ville, auriez-vous cessé de veiller sur elle[95]!

II. M. Émilius, le plus infâme des scélérats, lui, dont on ne saurait dire s'il est plus lâche que méchant, a sous ses ordres une armée pour renverser la liberté : hier méprisé, aujourd'hui redoutable; et vous, toujours murmurant, attendant, c'est par d'inutiles discours, par de

bis et vatum carminibus, pacem optatis magis, quam defenditis; neque intellegitis, mollitia decretorum vobis dignitatem, illi metum detrahi. Atque id jure; quoniam ex rapinis consulatum, ob seditionem provinciam cum exercitu adeptus est. Quid ille ob benefacta cepisset, cujus sceleribus tanta præmia tribuistis?

At scilicet ii qui ad postremum usque legatos, pacem, concordiam, et alia hujuscemodi decreverunt, gratiam ab eo peperisse? Immo, despecti et indigni republica habiti, prædæ loco æstumantur; quippe metu pacem repetentes, quo habitam amiserant.

III. Equidem a principio, quum Etruriam conjurare, proscriptos arcessiri, largitionibus rempublicam lacerari videbam, maturandum putabam, et Catuli consilia cum paucis sequutus sum. Ceterum, illi qui gentis Æmiliæ benefacta extollebant et ignoscendo populi romani magnitudinem auxisse, nusquam etiam tum Lepidum progressum aiebant, quum privata arma opprimundæ libertatis cepisset, sibi quisque opes aut patrocinia quærendo, consilium publicum corruperunt.

At tum erat Lepidus latro, cum calonibus et paucis sicariis, quorum nemo non diurna mercede vitam mutaverit. Nunc est proconsul cum imperio, non empto, sed dato a vobis; cum legatis, adhuc jure parentibus. Et

vaines prédictions[96], que s'abuse votre amour de a paix, au lieu de la défendre. Et vous ne voyez pas que la mollesse de vos décrets vous fait perdre toute dignité, et à lui toute crainte. Il a raison en effet; ses rapines[97] lui ont valu le consulat, et la sédition une province avec une armée. Qu'aurait-il obtenu pour des services, puisque vous avez si bien récompensé ses crimes[98]?

Mais ceux qui, jusqu'au dernier moment, n'ont parlé dans leurs décrets que de députations, de paix, de concorde, et d'autres choses semblables, ont apparemment trouvé grâce devant lui[99]. Loin de là, il les méprise, et les trouve indignes d'aucune participation à la chose publique; il ne voit en eux qn'une proie, parce qu'ils sollicitent aujourd'hui la paix aussi lâchement qu'ils se la sont laissé ravir.

III. Quant à moi, dès que j'ai vu l'Étrurie se soulever, les proscrits rappelés, et le déchirement de la république préparé par des largesses, je pensai qu'il fallait se hâter, et je suivis, avec un petit nombre, l'avis de Catulus. Au reste, ceux qui, vantant les services de la maison Émilia, et cette clémence qui a contribué à l'agrandissement du peuple romain, disaient que Lepidus[100] n'avait encore fait aucune démarche séditieuse, lors même que, de son autorité privée, il avait armé pour la ruine de la liberté; ceux-là, dis-je[101], en cherchant pour eux-mêmes et du pouvoir et des appuis, portèrent la corruption dans nos délibérations publiques.

Cependant Lepidus n'était alors qu'un brigand à la tête de misérables valets d'armée et de quelques sicaires, tous faisant métier d'engager leur vie pour une journée de salaire. Aujourd'hui c'est un proconsul[102] revêtu d'un commandement, non plus acheté, mais conféré par

ad eum concurrere homines omnium ordinum corruptissumi, flagrantes inopia et cupidinibus, scelerum conscientia exagitati, quibus quies in seditionibus, in pace turbæ sunt. Hi tumultum ex tumultu, bellum ex bello serunt; Saturnini olim, post Sulpicii, dein Marii Damasippique, nunc Lepidi satellites.

Præterea Etruria atque omnes reliquiæ belli arrectæ; Hispaniæ armis sollicitatæ; Mithridates, in latere vectigalium nostrorum, quibus adhuc sustentamur, diem bello circumspicit; quin, præter idoneum ducem, nihil abest ad subvertendum imperium.

IV. Quod ego vos oro atque obsecro, P. C., ut animadvortatis; neu patiamini licentiam scelerum, quasi rabiem, ad integros contactu procedere. Nam, ubi malos præmia sequuntur, haud facile quisquam gratuito bonus est.

An exspectatis dum, exercitu rursus admoto, ferro atque flamma Urbem invadat? quod multo propius est ab eo, quo agitat, statu, quam ex pace et concordia ad arma civilia quæ ille advorsum divina et humana omnia cepit, non pro sua, aut quorum simulat, injuria, sed legum ac libertatis subvertundæ. Angitur enim ac

vous-mêmes; il a des lieutenans, tenus légalement jusqu'ici de lui prêter obéissance. Vers lui sont également accourus les hommes les plus corrompus d'entre les citoyens de tous les ordres, aiguillonnés par l'indigence et par leurs passions, bourrelés par la conscience de leurs crimes, gens qui ne trouvent de repos qu'au sein des séditions, et pour qui la paix n'a que des alarmes. Ces gens-là sèment le trouble sur le trouble, et la guerre sur la guerre : autrefois satellites de Saturninus, ensuite de Sulpicius, puis de Marius et de Damasippe [103], enfin aujourd'hui de Lepidus.

Voyez d'ailleurs l'Étrurie prête à rallumer les feux d'une guerre mal éteinte; les Espagnes qu'on veut rappeler aux armes; Mithridate, sur les flancs de nos provinces, dont les tributs fournissent encore à notre subsistance, attend impatiemment le jour qui ramènera la guerre : enfin, à l'exception d'un chef capable, rien ne manque pour la ruine de la république.

IV. Je ne saurais trop vous en conjurer, sénateurs; apportez-y la plus sérieuse attention; ne souffrez pas que la fureur contagieuse des séditions [104] atteigne ceux qui sont encore purs de ses excès. En effet, lorsque les récompenses appartiennent aux méchans, on n'est guère d'humeur à rester gratuitement homme de bien [105].

Attendez-vous qu'avec une armée, qui pour la seconde fois menacera vos murs [106], il se rende maître de la ville, le fer et la flamme à la main? Et, au point où il en est, n'a-t-il pas, pour en venir à cette extrémité, moins de chemin à faire qu'il n'en avait pour passer de la paix à la guerre civile, allumée par lui contre toutes les lois divines et humaines, non pour venger ses propres injures, ni ceux qu'il feint de protéger, mais pour ren-

laceratur animi cupidine et noxarum metu; expers consilii, inquies, hæc atque illa tentans, metuit otium, odit bellum; luxu atque licentia carendum videt, atque interim abutitur vestra secordia.

V. Neque mihi satis consilii, metum, an ignaviam, an dementiam eam appellem; qui videmini intenta mala, quasi fulmen, optare, se quisque ne attingat; sed prohibere, ne conari quidem. Et, quæso, considerate quam conversa rerum natura sit. Antea malum publicum occulte, auxilia palam, instruebantur; et eo boni malos facile anteibant: nunc pax et concordia disturbantur palam; defenduntur occulte; quibus illa placent, in armis sunt; vos, in metu.

Quid exspectatis? nisi forte pudet an piget recte facere? an Lepidi mandata animos movent, qui placere ait sua cuique reddi, et aliena tenet: belli jura rescindi, quum ipse armis cogat: civitatem confirmari, qui ademptam negat: concordiæ gratia plebi tribunitiam potestatem restitui, ex qua omnes discordiæ accensæ?

VI. Pessume omnium atque impudentissume! tibine egestas civium et luctus curæ sunt, cui nihil est domi, nisi armis partum, aut per injuriam? Alterum consula-

verser les lois et la liberté? Dévoré, tourmenté par l'ambition, par l'effroi de ses crimes; inconsidéré, inquiet, sans suite dans ses projets, il craint le repos, il redoute la guerre; il prévoit l'instant où il lui faudra renoncer à ses dissolutions, à ses désordres; et, en attendant, il profite de votre inaction.

V. Et je ne saurais dire si, chez vous, c'est crainte, abattement ou démence; car chacun de vous, à la vue des maux qui vont fondre sur nous comme la foudre [107], semble désirer de n'être pas atteint; mais, pour s'en garantir, aucun ne fait le moindre effort. Considérez, je vous prie, combien les choses ont changé [108]. Autrefois, c'était en secret que se tramaient les complots contre l'état, ouvertement qu'on les réprimait; ainsi les gens de bien prévenaient facilement les desseins des méchans. Aujourd'hui la paix et l'union sont troublées ouvertement, et l'on se cache pour les défendre; les perturbateurs sont en armes, vous dans la crainte.

Qu'attendez-vous? auriez-vous honte ou mauvaise volonté de bien faire [109]? seriez-vous touchés des décrets de Lepidus, lui qui veut que l'on restitue à chacun son bien, et qui retient celui d'autrui; que l'on abroge les lois dictées par la violence, et qui nous dicte les siennes les armes à la main; que l'on rende le droit de cité à ceux même à qui il prétend qu'il n'a pas été ravi [110]; que, pour ramener la concorde, on rétablisse dans ses prérogatives cette puissance tribunitienne, qui fut le flambeau de toutes nos discordes [111]?

VI. Homme détestable et sans pudeur! quel souci prends-tu donc de la misère et de la désolation de tes concitoyens, puisque, dans ta patrie, tu ne possèdes que les fruits de la violence ou de la rapine! Tu demandes

tum petis, quasi primum reddideris : bello concordiam quæris, quo parta disturbatur. Nostrî proditor, istis infidus, hostis omnium bonorum : ut te neque hominum neque deorum pudet, quos perfidia aut perjurio violasti ! Qui, quando talis es, maneas in sententia, et retineas arma, te hortor, neu prolatandis seditionibus, inquies ipse, nos in sollicitudine retineas. Neque te provinciæ, neque leges, neque dii penates civem patiuntur. Perge, qua cœpisti, ut quam maturrume merita invenias.

VII. Vos autem, P. C., quousque cunctando rempublicam intutam patiemini; et verbis arma tentabitis? Delectus advorsum vos habiti, pecuniæ publicæ et privatim extortæ; præsidia deducta atque imposita; ex lubidine leges imperantur; quum interim vos legatos et decreta paratis. Et quanto, mehercule! avidius pacem petieritis, tanto bellum acrius erit; quum intelleget se metu magis quam æquo et bono sustentatum. Nam qui turbas et cædem civium odisse ait, et ob id, armato Lepido, vos inermos retinet; quæ victis toleranda sunt, ea quum facere possitis, patiamini potius censet : ita illi a vobis pacem, vobis ab illo bellum suadet.

un second consulat, comme si tu t'étais démis du premier [112]; tu veux la concorde les armes à la main, et ce sont tes armes qui la détruisent! Traître envers nous, sans foi pour tes complices, tu es l'ennemi de tous les gens de bien; secouant toute pudeur à l'égard des hommes et des dieux, tu as offensé les uns par ta perfidie, les autres par tes parjures! Eh bien! puisque tel est ton caractère, persévère dans tes desseins, reste en armes, je t'y exhorte, de peur qu'en suspendant tes entreprises séditieuses, ton humeur inquiète ne nous tienne en d'éternelles perplexités. Dès-lors au moins nos provinces, nos lois, nos dieux pénates, ne verront plus en toi un citoyen. Achève comme tu as commencé, afin de trouver plus promptement le prix que tu as mérité.

VII. Et vous, sénateurs, jusques à quand laisserez-vous par vos retardemens la république sans défense, et n'opposerez-vous aux armes que des paroles [113]? Des troupes sont levées contre vous; les caisses publiques et particulières ont été mises à contribution; on a mis, on a déplacé des garnisons [114]; on vous impose arbitrairement des lois [115]; et cependant vous votez des députations et des décrets [116]! Eh! ne voyez-vous pas que, plus vous demanderez la paix avec instance, plus la guerre qu'on vous fait sera poussée avec vigueur, parce qu'il est convaincu que c'est votre défaut d'énergie, et non la justice de sa cause [117], qui fait toute sa force. Tels que j'entends alléguer leur horreur des troubles et de la guerre civile, pour qu'en présence de Lepidus en armes vous restiez désarmés, prétendent sans doute aussi que vous vous soumettiez d'avance au sort des vaincus, quand vous pourriez le faire subir [118]; ceux-là, dis-je,

Hæc si placent; si tanta torpedo animos oppressit, ut, obliti scelerum Cinnæ, cujus in Urbem reditu decus ordinis ejus interiit, nihilominus vos, atque conjuges et liberos Lepido permissuri sitis : quid opus decretis? quid auxilio Catuli? Quin, is et alii boni rempublicam frustra curant.

VIII. Agite, uti lubet; parate vobis Cethegi, atque alia proditorum patrocinia, qui rapinas et incendia instaurare cupiunt, et rursus advorsum deos penates manus armare. Sin libertas et bella magis placent; decernite digna nomine, et augete ingenium viris fortibus. Adest novus exercitus, ad hoc, coloniæ veterum militum, nobilitas omnis, duces optumi : fortuna meliores sequitur : jam illa, quæ collecta sunt, secordia nostra, dilabentur.

Quare ita censeo, quoniam Lepidus exercitum, privato consilio paratum, cum pessumis et hostibus reipublicæ, contra hujus ordinis auctoritatem ad Urbem ducit; ut Appius Claudius, interrex, cum Q. Catulo proconsule, et ceteris quibus imperium est, Urbi præsidio sint, [operamque dent, ne quid] respublica detrimenti capiat.

en vous parlant de paix, lui conseillent la guerre contre vous.

Mais si un tel conseil vous agrée, si vous portez l'apathie [119] au point qu'oubliant les crimes de Cinna, dont le retour à Rome fut marqué par l'avilissement de notre ordre [120], vous abandonniez encore à Lepidus vos épouses et vos enfans, qu'avez-vous besoin de décrets? à quoi bon le secours de Catulus? C'est bien en vain que lui et d'autres bons citoyens songeraient au salut de la république.

VIII. Faites à votre gré; ménagez-vous le patronage de Cethegus, et l'appui de ces traîtres qui brûlent de recommencer les pillages, les incendies, et d'armer une seconde fois leurs bras contre vos dieux pénates. Mais si la liberté et la guerre vous paraissent préférables, rendez des décrets conformes à votre dignité, et qui relèvent le courage de nos braves citoyens. Vous avez pour vous une armée nouvelle et les colonies de légionnaires vétérans, toute la noblesse, d'excellens généraux. La fortune est toujours aux plus braves; et bientôt ces forces dont nos irrésolutions ont favorisé le rassemblement, seront facilement dissipées.

Je propose donc, attendu que Lepidus, après avoir, de son autorité privée, levé une armée composée des plus mauvais citoyens et des ennemis de la république, marche sur Rome, au mépris de l'autorité du sénat; que l'interroi Appius Claudius [121], de concert avec Q. Catulus, proconsul, et tous les magistrats qui ont un commandement, soient préposés à la garde de la ville, et veillent à ce que la république ne reçoive aucun dommage.

Ce discours releva les esprits des sénateurs : la proposition de Philippe fut convertie en sénatus-consulte ; bien que chacun reconnût dans Catulus

L.	L.
Sanctus aliter et ingenio validus,	Un homme irréprochable d'ailleurs, et d'un esprit énergique[122],

LI.	LI.
Belli sane sciens,	Et qu'il fût même assez versé dans l'art de la guerre[123],

on lui adjoignit Pompée dans le commandement. Tous deux allèrent camper sur le mont Janicule, et occupèrent le pont Milvius. Le chef des rebelles avait espéré qu'à son approche le peuple se souleverait ; trompé dans son attente,

LII.	LII.
Lepidus pœnitens consilii.	Lepidus commença à se repentir de son entreprise[124].

Mais il n'était plus temps. Les soldats de Catulus et de Pompée,

LIII.	LIII.
In ore gentibus agens, populo, civitati,	Combattant sous les yeux de leurs familles, de leurs concitoyens, du peuple entier[125],

chargèrent avec tant d'ardeur, que du premier choc ils mirent le désordre dans les rangs de l'armée ennemie. Le peuple, voyant plier les troupes de Lepidus, voulut prendre part à l'affaire,

LIV.	LIV.
Atque eos a tergo incurrerunt ;	Et se mit à leur courir sus par derrière[126] ;

puis à insulter leur général,

LV.	LV.
Tyrannumque et Cinnam appellantes.	L'appelant à haute voix tyran et nouveau Cinna[127].

LVI.

Pressi undique multitudine,

LVI.

Pressés de tous côtés par la multitude [128],

les vaincus fuient dans toutes les directions, et tandis que Pompée se met à leur poursuite, Catulus rentra dans Rome,

LVII.

Et ei voce magna vehementer gratulabantur.

LVII.

Aux acclamations de ses concitoyens, qui le félicitaient de sa victoire [129].

La Gaule Cisalpine se soumit sans coup férir aux armes de Pompée ; Brutus seul, dans Modène, opposa quelque résistance; mais il capitula bientôt. Au mépris de la foi jurée, Pompée le fit mourir avec cette même cruauté froide qu'il avait montrée à l'égard de Carbon [130]. Cependant Lepidus s'était réfugié avec Perpenna sous les murs de Cosa, ville maritime d'Étrurie. Catulus les y suivit; mais, jaloux

LVIII.

Incruento exercitu victoriam deportare.

LVIII.

De remporter une victoire qui ne coûtât point de sang à son armée [131],

il se contenta de bloquer étroitement ses ennemis, et

LIX.

Locum editiorem quam victoribus decebat, capit.

LIX.

Prit, sur une hauteur, un avantage de position peu séant pour un vainqueur [132].

Le sénat, rassuré sur l'issue prochaine de cette guerre, s'occupa de l'élection des consuls. Junius fut élu le premier; mais quand on passa au scrutin pour la seconde place, les premières centuries donnèrent leurs suffrages à Mamercus Émilius; les suivantes, au contraire, avant d'avoir voté, se déclarèrent d'avance pour Curion; alors l'interroi Appius, qui présidait l'assemblée,

LX.

Curionem quæsivit, uti adolescentior, et a populi suffragiis integer, ætati concederet Mamerci.

LX.

Pria Curion, qui était le plus jeune, puisque les suffrages n'étaient pas encore ouverts en sa faveur, d'avoir cette déférence pour l'âge de Mamercus [133].

Curion se désista, et Mamercus fut élu.

Cependant un combat se livra devant Cosa entre Lepidus et Catulus. Lepidus eut d'abord l'avantage; mais Pompée, qui revenait en ce moment de la Gaule, lui arracha la victoire, et le contraignit de fuir en Sardaigne. Là, il espérait, en interceptant tous les convois, fatiguer par la disette le peuple romain; mais le propréteur Valerius Triarius défendit vaillamment sa province, et Lepidus, partout repoussé, tomba malade de fatigue et de chagrin. Une disgrâce domestique vint encore aggraver ses peines. Parmi les lettres qu'on lui apporta d'Italie, il s'en trouva une qu'Apuleia, sa femme, écrivait à son amant, et dans laquelle, pour obtenir de lui un service important, elle lui disait

LXI.

Nihil ob tantam mercedem sibi [abnuituros] abnuiturum.

LXI.

Qu'après toutes les faveurs qu'elle lui avait accordées, il ne pouvait rien lui refuser [134].

Elle s'exprimait ensuite sur son époux de la manière la plus injurieuse :

LXII.

Insanum aliter sua sententia, atque aliarum mulierum.

LXII.

C'était un vrai sot, non-seulement aux yeux de sa femme, mais au dire de toutes les autres [135].

Cette lettre donna, pour ainsi dire, à Lepidus le coup de la mort. On le vit,

LXIII.

Sic vero, quasi formidine attonitus, neque animo, neque auribus, aut lingua competere.

LXIII.

Comme saisi d'un soudain accablement, perdre tout à coup la faculté de parler, d'entendre et de penser [136].

Il s'empressa d'envoyer des lettres de divorce à son épouse coupable, et dès-lors ayant perdu le peu qu'il avait montré d'énergie, il parut moins, en Sardaigne, un chef de parti qu'un fugitif. Conduit à *Tharros* [137], bourgade sur la rive occidentale de l'île, on refusa d'abord de le recevoir; mais ses serviteurs firent une peinture si touchante de la situation de leur maître; ils rap-

pelèrent si vivement les égards que méritaient sa naissance et sa dignité,

LXIV.

Postremo ipsos colonos per miserias et incerta humani generis orare,

LXIV.

Enfin, ils supplièrent tous les habitans avec tant d'instances, au nom des misères et des vicissitudes humaines [138],

Que ceux-ci lui donnèrent asile dans leur ville, où il mourut au bout de peu de jours [139]. Sa mort, qui ne causa les regrets de personne, n'entraîna pas la ruine totale de son parti. Perpenna [140], qui venait d'obtenir quelques succès en Sicile, se hâta de venir en Sardaigne recueillir les débris de l'armée de Lepidus.

On peut dès-lors regarder la guerre civile comme terminée, du moins au centre de la république; mais,

LXV.

M. Lepido cum omnibus copiis Italiâ pulso, segnior neque minus gravis, sed multiplex cura patres exercebat.

LXV.

Bien que Lepidus eût été chassé de l'Italie avec toutes ses forces, le sénat ne s'occupa pas moins activement de soins importans et multipliés [141].

LXVI.

Quippe vasta Italia rapinis, fuga, cædibus,

LXVI.

En effet, l'Italie désolée par le brigandage, la fuite ou le massacre de ses habitans [142],

appelait toute sa sollicitude. Des nations barbares ne cessaient d'infester les frontières de la Macédoine, que Cicéron, pour cette raison, appelait une pépinière de triomphateurs [143].

LXVII.

Ardebat omnis Hispania Citerior.

LXVII.

Toute l'Espagne Citérieure était en feu [144].

Les pirates de Cilicie parcouraient impunément toutes les mers

de la Grèce et de l'Italie, et se montraient jusque devant le port d'*Ostie* [145]. Mais on avait à redouter

LXVIII.	LXVIII.
Maxumeque ferocia regis Mithridatis in tempore bellaturi.	Surtout l'humeur indomptable de Mithridate, toujours prêt à renouveler la guerre à la première occasion [146].

Le sénat sut par sa modération fermer les plaies intérieures de la république, qui, « étant pour ainsi dire blessée et malade, « avait besoin de repos, n'importe à quel prix [147]. » Il accorda, par un décret, l'amnistie à tous ceux qui avaient pris part à la guerre civile, et ce décret fut ratifié par le peuple. César, qui était alors tribun militaire [148], porta la parole dans cette occasion, et contribua plus que tout autre au rappel des bannis. Il insista sur la convenance de décider promptement ces mesures de réconciliation; et observa que le moment de les prendre ne pouvait être plus favorable

LXIX.	LXIX.
Nisi quum ira belli desenuisset.	Que celui où venaient de se ralentir les fureurs de la guerre [149].

L'amnistie fut publiée, et le beau-frère de César, L. Cornelius Cinna, fils du consul, s'empressa d'en profiter et de revenir d'Espagne avec ceux qu'il avait entraînés dans le parti de Lepidus; et, après tant de guerres, l'Italie jouit enfin pour quelques années d'une paix profonde [150].

NOTES

DES FRAGMENS DU PREMIER LIVRE DE L'HISTOIRE DE SALLUSTE.

1. *Qui nous occupe maintenant.* C'est Sénèque le Philosophe qui nous a conservé ce fragment de Salluste, dans le début du IVe liv. de son traité *des Bienfaits : Ex omnibus quœ tractavimus, Æbuci Liberalis, potest videri nihil tam necessarium, aut magis* (*ut ait Sallustius*), *cum cura dicendum, quam quod in manibus est.* Dureau Delamalle, dans sa traduction de ce traité, prétend que ce n'était guère la peine de citer Salluste pour une expression aussi simple. Il est probable que s'il avait prévu dès-lors qu'un jour il traduirait cet historien, il aurait tenu un autre langage. Les expressions de Salluste rappellent ce passage de Velleius Paterculus, liv. II, ch. 18: *Mithridates, neque silendus, neque dicendus sine cura.*

2. *Trahir la vérité.* Fragment tiré d'Arusianus Messus, qui vivait au sixième siècle après J.-C. C'est le dernier rhéteur latin dont il nous reste quelque ouvrage. Il avait composé un traité intitulé *Quadriga*, sive *Exempla elocutionum ex Virgilio, Sallustio, Terentio, Cicerone, per litteras digesta*, c'est-à-dire *Le Quadrige*, ou *Recueil alphabétique de locutions tirées de Virgile, Salluste, etc.* Cet ouvrage, qui paraît n'avoir jamais été imprimé, existe en manuscrit dans une bibliothèque de Naples, où Nicolas Heinsius, illustre érudit allemand, en fit une copie, qu'il rapporta dans sa patrie. (Voyez *Nicolai Heinsii Adversariorum*, lib. IV, *nunquam antea editi, etc.* cur. P. Burmanno jun. Harlingæ, 1742, in-4°, p. 9.) Le passage de Salluste qui fait l'objet de cette note se trouve au mot *Movere.*

3. *Dans ce grand nombre d'habiles écrivains.* Tiré de Servius, commentaire de Virgile à l'occasion de ces mots du vers 133, du IVe livre de l'Énéide, *connubia nostra*, — *nostra pro mea*, ajoute Servius; *nobilium autem hic sermo. Sic Sall., etc.*

4. *En peu de mots.* Tiré du commentaire de Fabius Marius Victorinus, sur le 1er livre du traité de *l'Invention* de Cicéron, ch. LII. Ce Fab. Mar. Victorinus, rhéteur, poète et grammairien, vivait dans le sixième siècle de notre ère. Il fait ici le plus grand éloge de Salluste, dont il cite les Histoires comme des modèles de brièveté, de clarté, de vérité. (*Voyez* ma Notice sur Salluste, p. 14.) Caton l'Ancien avait, sur ses vieux jours, composé une histoire romaine en sept livres, dont il ne reste que quelques fragmens. « Le premier livre, dit Cornelius Nepos (*Vie de Caton*), contient « l'histoire des rois de Rome : le second et le troisième, les an- « tiquités des villes d'Italie. C'est ce qui a fait donner à tout « l'ouvrage le nom des *Origines*. Le quatrième et le cinquième « comprennent la première et la seconde guerre punique : le tout « raconté très-sommairement. Il rapporte, avec la même brièveté, « les guerres et conquêtes des Romains, jusqu'à la préture de « Sergius Galba, qui mit au pillage la Lusitanie (an de Rome 603). « Il n'a point nommé les généraux qui eurent la conduite de ces « guerres : il a noté les évènemens, sans citer ceux qui y ont eu « part. Il a exposé dans ces mêmes livres tout ce qu'il y avait de « remarquable en Italie et dans les Espagnes : on reconnaît dans « cet ouvrage beaucoup d'exactitude, de travail et d'érudition. » Cicéron, dans le second livre de l'*Orateur*, ch. XII, met Caton au nombre de ces vieux historiens qui se contentaient de consigner les faits sans y joindre aucun ornement. « Ils ignoraient, « dit-il, le secret d'embellir le style, qui n'est connu parmi nous « que depuis peu de temps. Uniquement jaloux de se faire com- « prendre, ils ne recherchaient d'autre mérite que celui de la « précision. » On doit voir ici l'opinion réelle de Cicéron sur Caton, considéré comme historien : car, dans le *Brutus*, l'enthousiasme ironique avec lequel il est censé l'exalter sous ce rapport, n'est qu'une tournure ingénieuse pour mettre Atticus, l'un de ses interlocuteurs, à même de railler l'engouement de ceux

qui mettaient le vieux Caton sur la même ligne que Thucydide (ch. LXXXV).

5. *La véracité.* Tiré de la même source que le précédent. C. Fannius, gendre de Lélius Sapiens, fut questeur l'an 624, préteur, puis lieutenant de Scipion Émilien en Afrique, et de Fabius en Espagne. Il avait, suivant Cicéron (*Brutus,* ch. XXVI), « composé une Histoire assez élégamment écrite, et qui, sous le rapport du style, n'était ni tout-à-fait médiocre, ni parfaitement belle. » Brutus, l'un des meurtriers de César, avait fait un abrégé de Fannius (CICÉRON, *Lettres à Atticus,* lettre 5 du livre XII).

6. *Parmi nous les premières dissensions.* Fragment tiré de Priscien, natif de Césarée, qui vécut à Constantinople sous le règne de Justinien 1er. Il est l'auteur de la grammaire la plus complète que nous ait légué l'antiquité romaine. Auguste Krehl, savant professeur saxon, a donné une nouvelle édition des Œuvres de Priscien; Leipsig, 1819, 2 v. in-8°. Le fragment qui fait l'objet de cette note, est cité au liv. V, ch. 4 des *Institutiones grammaticæ* (qui forment dix-huit livres), p. 183, comme appartenant au livre 1er des Histoires de Salluste : *Sallustius in primo Historiarum.*

7. *Toujours inquiet.* Ici *inquies* est pour *inquietum.*

8. *Mais l'esprit de discorde, etc.* Tout ce fragment est cité et commenté sous le point de vue moral par saint Augustin dans son livre de la *Cité de Dieu* (liv. II, ch. 8, et encore liv. III, ch. 16; liv. V, ch. 12). Les mots *servili imperio patres plebem exercere,* sont encore cités par Élius Donat, à propos de ce vers de Térence :

> Apud me justa et clemens fuerit servitus.
>
> *Andria,* act. I, sc. I.

9. *D'une guerre terrible contre l'Étrurie.* Lars Porséna, roi de la puissante Lucumonie de Clusium en Étrurie, prit les armes en faveur de Tarquin, et vint assiéger Rome, la seconde année après l'expulsion de ce prince (An de R. 247, avant J.-C. 507).

10. *S'arrogèrent seuls toute la puissance.* « Après l'expulsion des

rois, dit Montesquieu, le gouvernement était devenu aristocratique. Les familles patriciennes obtenaient seules toutes les magistratures, toutes les dignités, tous les honneurs militaires et civils; » et, comme l'observe encore Heeren, toute l'autorité royale, aussi peu déterminée qu'elle était sous les rois, avait passé entre les mains de deux consuls annuels, tirés de l'ordre sénatorial.

11. *Soulevés par ces barbaries*. Ici j'ai ajouté dans le texte le mot *agitata*, négligé jusqu'à présent par les éditeurs, qui, ayant pris ce membre de phrase tronqué dans le liv. II, ch. 18 de la *Cité de Dieu*, n'ont pas fait attention qu'il est complet au ch. 16 du liv. III, où saint Augustin le rapporte une seconde fois.

12. *Par une dévorante usure*. Les plébéiens n'avaient rien gagné à l'expulsion des rois. Les patriciens étaient devenus pour eux des tyrans d'autant plus redoutables qu'ils étaient les créanciers de ceux qu'ils opprimaient.

13. *Sur le mont Sacré, etc.* — *Voyez* le discours de Memmius (*Jugurtha*, ch. III).

14. *D'un petit nombre de bons citoyens*. Ce fragment, tiré de la *Cité de Dieu* de saint Augustin (liv. V, ch. 16), n'a été relevé ni par le président De Brosses, ni par aucun éditeur de Salluste. Comment a-t-il pu échapper aux investigations? La raison m'en paraît assez simple. Dans ce chapitre, saint Augustin cite pour la troisième fois le fragment VII, déjà répété par lui dans les liv. II et III (*Voyez* la note 8). Il en est résulté qu'il aura été lu avec moins d'attention par ceux qui recherchaient dans cet auteur les nombreux passages de Salluste qui s'y trouvent cités avec tant de complaisance. Cette inattention se sera portée sur la suite du chapitre. Une autre raison provient de la contexture même de ce fragment, qui commence par le mot *quia*, évidemment ajouté par saint Augustin, et que je n'ai pas hésité à retrancher, en restituant à Salluste le reste de la phrase, dont le style lui appartient bien évidemment, témoin ces locutions : *alia majore cura*... *paucos, qui suo mori boni erant, etc.*

15. *Sous le consulat de Serv. Sulpicius et de M. Marcellus*. C'est

alors que César termina la conquête des Gaules, l'an 704 de Rome. *Voyez* la note qui suit.

16. *Une sagesse irréprochable.* Cette phrase et celle qui précède forment un seul et même fragment cité par Marius Victorinus. A l'occasion de ces mots de Cicéron (*de l'Invention*, liv. I), *Multas urbes constitutas, plurima bella restincta*, ce rhéteur établit que ce qui met le sceau à l'existence politique d'un état, c'est lorsque pour lui la guerre fait place à la paix. Voilà pourquoi Salluste, dans son Histoire, a dit que les guerres eurent lieu d'abord, et qu'ensuite la paix eut son tour: puis Victorinus cite le fragment IX, depuis ces mots *res romana*, jusqu'à *perdomita.* « Dans ce qui précède, continue-t-il, il est question de guerre. Salluste fait ensuite mention de la paix qui l'a suivie; puis il cite la dernière phrase du fragment, *Optumus autem moribus, etc.* On a quelque peine à comprendre la liaison de ces deux phrases. La première est citée textuellement depuis ces mots *cis Rhenum*, par Nonius Marcellus, au mot *Cis*, page 92, et rappelée en substance par Ammien Marcellin, liv. XV : *Nam omnes Gallias nisi quæ paludibus inviæ fuere, Sallustio docetur auctore, post decennalis belli mutuas clades, Cæsar societati nostræ fœderibus junxit æternis.* La seconde est citée textuellement par saint Augustin (*Cité de Dieu*, liv. II, ch. 18; liv. III, ch. 21). A l'occasion de cet éloge, que Salluste donne à la conduite des Romains, dans l'intervalle de la deuxième à la troisième guerre punique, le même saint Augustin (liv. III, ch. 21) rappelle quelques dissensions qui éclatèrent au sein de Rome. Il cite particulièrement l'ingratitude des Romains envers le vainqueur d'Annibal, la corruption et le luxe introduits dans Rome par Manlius, vainqueur des Galates, etc.

17. *De se livrer à leurs dissensions.* La première phrase de ce fragment est tirée d'Aulu-Gelle (liv. IX, ch. 12), qui cite le mot *Metus* comme ayant une signification à la fois active et passive. *Voyez*, ci-après, la note 40.

18. *Les troubles, les séditions.* Depuis ces mots *plurimæ turbæ*, jusqu'à ceux-ci *pro bono ducebatur*, cette phrase est tirée du liv. III de la *Cité de Dieu*, ch. 17.

19. *Dès ce moment.* Depuis *ex quo tempore*, jusqu'à la fin, tiré du liv. II, ch. 18 du même ouvrage. Il y aurait plus d'une remarque à faire sur tout ce passage, si elles n'étaient reproduites en d'autres termes dans la *Guerre de Jugurtha*, ch. XLI (*Voyez* la note 60 correspondant à ce chapitre), et dans la *Conjuration de Catilina*, ch. XXXVII et XXXVIII.

20. *Comme autrefois.* Saint Augustin, dans les réflexions que lui inspire tout ce préambule de la grande Histoire de Salluste, lui donne la préférence sur tous les autres historiens : *Dicit deinde plura Sallustius de fœditate reipublicæ; et alii scriptores in hæc consentiunt, quamvis eloquio multum impari.* (Lib. II, c. 18.) Plus loin cependant (ch. XXI) il prétend que Salluste s'est faiblement exprimé en disant que la république était infectée de corruption et de vices, tandis que Cicéron, dans son traité *de la République*, soutient qu'elle était prête à périr : *jamque peritura.*

21. *Que d'autres en eussent.* On lit dans Montesquieu : « Ceux qui avaient d'abord été corrompus par leurs richesses, le furent ensuite par leur pauvreté. Avec des biens au dessus d'une condition privée, il fut difficile d'être un bon citoyen; avec les désirs et les regrets d'une grande fortune ruinée, on fut prêt à tous les attentats; et, comme dit Salluste, on vit une génération de gens qui ne pouvaient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent. » (*Grand. et Décad. des Rom.*, ch. X.)

22. *Au temps de Gracchus.* Fragment tiré de la *Cité de Dieu*, liv. II, ch. 21. Jusqu'à la mort de l'aîné des Gracques, Tiberius, jamais le Forum n'avait été ensanglanté, quelque vives qu'eussent été les dissensions entre le parti populaire et le parti aristocratique. *Voyez* les notes 63 et suiv. de la *Guerre de Jugurtha.*

23. *Des innovations.* Ce fragment, qui paraît une allusion évidente à la loi Agraire, est cité par Servius, commentateur de Virgile, à l'occasion de ce vers :

. . . . Quæ sit rebus causa novandis.

Æneid. lib. IV, v. 290.

24. *Pour la nation italique.* Le même Servius rapporte ce fragment sur ce passage de Virgile :

Antiquasque domos avium cum stirpibus imis
Eruit. . . .

Georg. lib. II, v. 209.

pour prouver qu'*antiquitas, antiquas,* se prennent également pour ce qui est cher et pour ce qui est ancien. Ce sens est confirmé par un passage de Fronton récemment découvert par M. Angelo Mai (Francofurti, 1816, p. 271). Dans la confédération italique, formé l'an de R. 663, av. J.-C. 92, on vit figurer en première ligne les Marses, les Picentins, les Marrucins, les Frentans, les Samnites; puis ensuite les Hirpins, les Apuliens, les Lucaniens. Prenant pour métropole Corfinium, dans le pays des Péligniens, ils établirent un sénat, et se donnèrent deux consuls : Pompedius Silo, et Afranius.

25. *Entraînées à la guerre.* Servius, à propos de ces mots de Virgile :

Sic omnes amor unus habet. . . .
Æneid. lib. XII, v. 282.

26. *L'espérance l'était aussi.* Ici *longo* est pour *longe posita,* et veut dire *éloignée,* et non pas *longue* comme dans ce passage de Virgile, qui donne encore à Servius l'occasion de nous conserver une phrase de Salluste :

. . . . Juga longa petebat
Solorum memorum. . . .
Æneid. lib. XI, v. 43.

27. *Consacrés aux dieux.* Cité par Servius, *Énéide,* liv. II, vers 364.

Plurima perque vias sternuntur inertia passim
Corpora, perque domos, et relligiosa deorum
Limina. . . .

28. *A quelques conditions que ce fût.* Servius, sur ce vers :

Sed tu desine plura, puer.
Bucol., ecl. V, v. 19.

Le président De Brosses applique cette circonstance à Metellus, en disant que, pour le rappeler à Rome afin d'empêcher Cinna et Marius d'y rentrer, le sénat l'autorisa à conclure la paix avec les Samnites à quelque condition que ce fût.

29. *Qui se donne à Sylla.* Élius Donat, à l'occasion de ce vers de Térence :

> Dare huic quæ volumus convenire et conloqui.
>
> *Eunuch.*, act. III, sc. 2.

Mais au lieu de ce mot *adversa*, il met *ad verba* : erreur manifeste.

30. *Les désastres d'une guerre civile.* Le même, sur ces mots :

> Neque notus, neque cognatus extra unam aniculam.
>
> *Phormio*, act. I, sc. II.

Plutarque, racontant la manière dont Sylla attira sous ses drapeaux l'armée de Scipion, dit qu'il fit comme les oiseleurs qui exposent des oiseaux privés pour en attirer d'autres. Scipion se trouva seul, abandonné dans son camp. Sylla lui envoya une escorte de cavalerie pour l'accompagner jusqu'où il voudrait aller : Scipion, qui avait quitté un moment les marques de sa dignité, les reprit bientôt après, et leva une seconde armée, qui l'abandonna comme avait fait la première.

31. *A Préneste.* PRISCIEN, liv. XV, ch. 2, tome 1, p. 618.

32. *La tâche d'une double guerre.* Servius, à propos de ce vers de Virgile :

> Et sol crescentes decedens duplicat umbras.
>
> *Bucol.*, ecl. II, v. 67.

Le rapport est encore plus évident entre l'expression de Salluste et celle de Tacite (*Hist.*, liv. IV, ch. 54.) : *Audita interim per Gallias Germaniasque mors Vitellii duplicaverat bellum.*

33. *Plus coupable encore que malheureux.* Élius Donat, sur ce vers de Térence :

> Misera sum. — Utinam sciam ita esse istuc. . . .
>
> *Hecyra*, act. IV, sc. 1.

34. *Son agonie.* Fragment cité par Julius Rufinianus *de Schematis*, à propos de la figure appelée *sarcasmus*, « laquelle, dit-il, excite l'indignation la plus vive contre les actes de vos adversaires ; ainsi dans Salluste, à propos de la cruauté de Sylla, etc. » Le rhéteur J. Rufinianus vécut sous Constantin. — On peut consulter sur l'horrible supplice du vertueux Gratidianus, dont le seul crime était d'être de la famille de Marius, SÉNÈQUE, *de la Colère*, liv. III, ch. 18 ; VALÈRE-MAXIME, liv. IX, ch. 1 ; LUCAIN, *Pharsale*, liv. II.

35. *Ou dissipés en largesses.* Fragment cité en entier par Priscien, liv. VIII, ch. 5, et en partie par Aulu-Gelle, liv. XV, ch. 13, comme exemple du verbe *Largiri*, employé dans une signification passive. *Largio pro largior dicebant*, dit Priscien. Ce passage de Salluste rappelle cette réflexion de Montesquieu : « Sylla donna les terres des citoyens aux soldats, et il les rendit avides pour jamais. Car, dès ce moment, il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendît une occasion qui pût mettre les biens de ses concitoyens entre ses mains. » (*Grand. et Décad. des Rom.*, ch. XI.)

36. *Et son armée.* Servius, sur ce passage de Virgile :

. . . . Pars ingentem formidine turpi
Scandunt rursus equum. . . .
Æneid. lib. II, v. 400.

37. *Un besoin naturel.* Isidore de Séville (*de Homine*, lib. XI, c. 1), et Servius, sur ce vers :

. . . . Uterumque armato milite complent.
Æneid. lib. II, v. 20.

A ce sujet, ces auteurs établissent la distinction entre *alvus*, *uterus* et *venter*.

38. *Il fut, dit Valère-Maxime, etc.* Cet auteur ajoute (liv. IX, ch. 13, nº 2) : « Un historien est bien embarrassé d'avoir à faire mention de pareils détails, mais qui, constituant un fait, ne doivent pas être omis. » Ailleurs (liv. VI, ch. 2, nº 8) il reproche vivement à Pompée la froide cruauté qu'il montra dans cette occasion.

39. *Curubis*. Ce nom de lieu est cité, d'après Salluste, par Valerius Probus (*Instit. gramm.*, lib. II; *de Catholic.*, p. 1462).

40. *Dans son royaume*. Fragment cité par Aulu-Gelle, liv. IX, ch. 12, et en partie par Nonius Marcellus (*de Honestis et nove veterum dictis*, pag. 140), pour prouver que *metus* avait à la fois une signification active et passive. « *Metus hostium*, dit le premier de ces auteurs, exprime et la crainte qu'inspirent les ennemis, et celle qu'ils éprouvent. » (*Voyez*, sur ces évènemens, PLUTARQUE, *Vie de Pompée*; CICÉRON, *de lege Agraria*, orat. II, c. 22; PAUL OROSE, liv. V, ch. 21; enfin le tableau généalogique de la famille de Masinissa, que j'ai donné dans la note 125 de *la Guerre de Jugurtha*. *Voyez* encore la note 17 des fragmens ci-dessus.)

41. *Se désistèrent*. Les accusateurs de Lepidus étaient Metellus Nepos et Metellus Celer, patron de la nation sicilienne. (*Voyez* ASCONIUS PEDIANUS, *Comment. in Divinat.*, pag. 5.) Lepidus fut édile l'an 668 de Rome, préteur l'an 673, sous le consulat de M. Tullius Décula et de Cn. Cornelius Dolabella; gouverneur de Sicile l'année suivante; accusé l'an 675.

42. *Un dangereux ennemi*. Il faut lire sur ces intrigues concernant l'élection de Lepidus, Plutarque (*Vies de Pompée*, et *de Sylla*). Lepidus fut consul l'an de Rome 676, l'année même de la mort de Sylla; mais il avait, selon l'usage, été désigné dès l'an 675, et c'est à cette année que se rapportent les évènemens dont il est ici question.

43. *Il s'exprima en ces termes*. Jusqu'au président De Brosses, tous les critiques et traducteurs s'étaient trompés sur la date de ce discours de Lepidus, en supposant qu'il ne l'avait tenu qu'en l'année 676, pendant l'exercice de son consulat, c'est-à-dire depuis le décès de Sylla, qui mourut quelques jours avant que Lepidus entrât en charge. Ils n'ont pu croire que ce dernier eût eu la hardiesse de parler ainsi de cet homme terrible, s'il avait été encore vivant. On voit clairement, au contraire, par vingt endroits de ce discours, que Sylla n'était pas mort, et que Lepidus le prononça aussitôt après qu'il eut été désigné consul (l'an 675).

Decimus Junius Brutus et Mamercus Émilius Lepidus Livianus, qui sollicitaient le consulat pour l'année 677, attachés, comme Catulus, à la faction patricienne, étaient déjà sur les rangs, selon l'usage qui existait alors de briguer cette magistrature deux ans d'avance. Et si dans son exorde Lepidus les désigne avec Catulus, comme ennemis de la liberté, ce n'est pas une raison de croire qu'il ait prononcé ce discours à une époque plus reculée. Au reste, et le président De Brosses n'en disconvient pas, on peut supposer que cette harangue est purement de l'invention de Salluste; car, qui pouvait avoir recueilli ce que Lepidus avait dit dans un conciliabule secret? Mais il est à supposer aussi que notre historien a eu l'intention de ne rien inventer qui ne fût conforme aux circonstances et au caractère du personnage qu'il mettait en scène.

44. *Votre clémence et votre droiture.* Cette première phrase est imitée de l'exorde du discours des Corinthiens aux Lacédémoniens (*Guerre du Péloponnèse*, liv. I, ch. 68), ainsi traduit par M. Burnouf : « Lacédémoniens, la franchise que vous portez « dans l'administration de votre république et dans toutes vos « relations civiles, nous fait craindre que vous n'ajoutiez diffi- « cilement foi à ce que nous pourrions vous dire contre les au- « tres peuples. Cette franchise fait honneur à votre caractère; « mais elle vous tient dans une funeste ignorance de ce qui se « passe au dehors. » Le même critique remarque le rapport qu'il y a entre cette locution, *adversus tyrannidem*, et ces mots de Thucydide : Ἀπιστοτέρους ἐς ἄλλους.

45. *Plus détestable.* — *Voyez* sur le mot *Intestabilior*, la note 132 de la *Guerre de Jugurtha* (page 287).

46. *Vous défendre de vos périls.* — *In tutandis periculis.* Autre locution imitée du grec : ἀμύνεσθαι τὸν κίνδυνον. Ainsi, Cicéron (*des Devoirs*, liv. III, ch. 18) : *Qui non defendit injuriam, etc.*

47. *Ce cruel Romulus.* Ici le nom de Romulus, appliqué à Sylla, est pour exprimer la violence de sa tyrannie. Ce passage est cité par Servius, *sur Virgile*, à propos de ces mots : *perverse Menalca* (*Bucol.*, ecl. III, v. 13).

48. *Le sang de tant d'armées et celui d'un consul.* Appien d'Alexandrie compte jusqu'à seize victoires remportées par les troupes de Sylla dans la guerre civile, sans parler des batailles indécises et des prises de villes. — Quelques interprètes de Salluste ont substitué au mot *consulis* celui *de consulum*, attendu que quatre consuls périrent dans cette guerre, soit assassinés, soit de mort volontaire; savoir : Cinna, Carbon, le jeune Marius et Norbanus.

49. *La prospérité, qui d'ordinaire change la colère en pitié.*

> Ah! quand on est heureux, qu'on pardonne aisément!
> *Vêpres siciliennes*, acte III, sc. 5.

50. *Des supplices contre les enfans à naître.* Non content de dépouiller ses victimes, Sylla ôta aux enfans et aux petits-fils des proscrits le droit de posséder aucune magistrature (*Catilinaire*, c. XXXVII). Cette injustice était d'autant plus atroce, qu'emportant avec elle l'impossibilité d'être réparée, elle constitua un ordre de choses que la politique fit par la suite une loi de maintenir; aussi vingt ans après, quelque pénétré que fût Cicéron de la justice des réclamations de cette classe d'infortunés, il s'opposa constamment, pendant son consulat, à ce qu'elles fussent admises, de peur de tout remettre en question dans la république, et d'y exciter une nouvelle révolution.

51. *Il faut agir, Romains, il faut le prévenir.* Ces mots *agendum atque obviam eundum est* sont cités par Élius Donat à propos de ce passage de Terence : *Uxor tibi ducenda est.* (*Andria*, act. I, sc. 5.)

52. *L'efficacité de vœux pusillanimes.* La même expression se trouve dans la *Catilinaire* (ch. III) : *Non votis neque suppliciis muliebribus auxilia deorum parantur.*

53. *Qu'il est trop périlleux de quitter.* L'ensemble du discours de Lepidus ne le prouverait pas, que ces mots seuls mettraient hors de toute contestation que cette harangue fut prononcée antérieurement à l'abdication de Sylla. La maxime que Lepidus met ici en avant rappelle ce mot de Solon à des amis qui l'exhortaient à céder au vœu des Athéniens, en devenant leur roi en même temps

que leur législateur : « C'est un beau pays que la royauté; mais il « n'y a pas d'issue. » Périclès exprimait, dans une intention bien différente, une maxime analogue, lorsqu'il disait aux Athéniens, pour les engager à maintenir leur domination sur leurs alliés : « Il « ne dépend plus de vous de renoncer à la prééminence..... Oui, « l'empire dont vous jouissez dans la Grèce est comme la tyran- « nie dans les villes libres : il est aussi injuste de l'usurper que « dangereux de l'abdiquer. » (THUCYD., liv. II, ch. 63.) Au surplus l'abdication du dictateur trompa les préventions de Lepidus. Dans le dialogue de Sylla et d'Eucrate, Montesquieu fait ainsi parler l'ancien dictateur : « Et c'est tout le sang que j'ai versé qui m'a « mis en état de faire la plus grande de toutes mes actions. Si « j'avais gouverné les Romains avec douceur, quelle merveille « que l'ennui, que le dégoût, qu'un caprice, m'eussent fait quit- « ter le gouvernement! Mais je me suis démis de la dictature dans « le temps qu'il n'y avait pas un seul homme dans l'univers qui « ne crût que la dictature était mon seul asile. J'ai paru devant les « Romains, citoyen au milieu de mes concitoyens, et j'ai osé « leur dire : Je suis prêt à rendre compte de tout le sang que j'ai « versé pour la république; je répondrai à tous ceux qui vou- « dront me demander leur père, leur fils, ou leur frère. Tous « les Romains se sont tus devant moi. »

54. *Que ce qui peut affermir sa domination.* — *Omnia retinendæ dominationis honesta existumet.* Il faut suppléer *ratio* ou *caussa.*

55. *Servir ou commander.* — *Serviundum aut imperitandum.* Dans le dialogue déjà cité, Eucrate dit à Sylla : « Mais si, pour vous em- « pêcher d'être esclave, il vous a fallu usurper la dictature, etc. »

56. *Sans ressources pour exister.* La même pensée se trouve dans le discours de Memmius (*Jugurtha*, ch. XXXI) : *Vos autem, hoc est populus romanus, invicti ab hostibus, etc.* — *Agitandi inops.* Membre de phrase cité par Arusianus Messus : *Inops illius rei,* dit-il, *ut Sallustius : agitandi inops.* — *Agitare* est ici pour *vivere, victitare;* locution qui se trouve fréquemment dans Salluste.

57. *Les alimens assurés aux esclaves.* On distribuait aux esclaves cinq boisseaux de blé par mois pour leur nourriture (SÉNÈQUE,

lettre LXXX). Une loi de C. Gracchus avait ordonné des distributions de blé au peuple de Rome. Sylla avait apparemment défendu ou diminué ces sortes de libéralités. Nous verrons plus bas (liv. III des *Fragmens*), par le discours du tribun Lacinius Macer, que l'usage en fut rétabli, et que l'état donnait cinq boisseaux par tête à chaque pauvre citoyen, de même qu'on les donnait à chaque esclave dans les maisons particulières.

58. *Les tombeaux arrosés du sang des citoyens.* Allusion au supplice de Marius Gratidianus. *Voyez* ci-dessus la note 34 des *Fragmens.*

59. *Même à ceux qu'environne un rempart de fer.* Cette expression rappelle ces vers de Properce :

Ille licet ferro cautus secundat et ære :
Mors tamen inclusum protrahit inde caput.
Lib. III, eleg. 18.

Et ce trait de Malherbe :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

60. *Le Picentin Vettius.* Cet homme était-il de la famille équestre de ce nom ? Tout porte à le croire. Au surplus c'était le même qui était à la tête des fermes générales de Sicile, et qui pour son argent obtint, ainsi que tant d'autres, les faveurs de Claudia, maîtresse de Célius. (Voyez *Orat. C. Verrem,* III ; *pro Cœlio,* VII). — *Le greffier Cornelius.* C'était un affranchi de Sylla, dont il est si souvent parlé sous le nom de *Chrysogonus* dans le plaidoyer de Cicéron *pour Roscius d'Amérie.* Sous la dictature de César, il fut élevé à la questure, ce qui lui donna entrée dans le sénat (CIC., *des Devoirs*, liv. III, ch. 8).

61. *Qu'il n'est pas moins heureux qu'il n'a d'audace.* M. Burnouf entend autrement cette phrase, dont il a inséré la version française dans son Commentaire : « Je crains que vous ne soyez « victimes je ne dis pas de sa puissance, mais de votre inaction ; « tandis que vous pourrez le prévenir et montrer au monde « Sylla heureux comme le mérite son audace. »

62. *Un Fusidius*. Il était premier centurion d'une légion, et devint questeur l'an 673. Ce fut lui qui donna à Sylla le conseil de dresser des listes de proscription. Les mots *ancilla turpis* marquent l'infamie des mœurs de cet homme à la fois l'agent des plaisirs et des cruautés du dictateur.

63. *Pour renverser la puissance tribunitienne*. Sylla ôta aux tribuns la convocation des assemblées et la proposition des lois; il ne leur laissa que le droit d'opposition. — Voyez *Catilinaire*, ch. XXXVIII; CIC., *des Lois*, liv. VIII, ch. 9.

64. *Relégués dans les marais et dans les bois*. Tel est le sens des plaintes qu'élevaient les soldats des légions de Pannonie, lorsqu'elles se révoltèrent à l'avènement de Tibère. *Ac si quis tot casus vita superaverit, trahi adhuc diversas in terras, ubi, per nomen agrorum, uligines paludum, vel inculta montium accipiant.* (TACIT., *Annal.* lib. I, c. 17.)

65. *C'est que la prospérité voile merveilleusement le vice*. Cette sentence, *mire sunt vitiis obtentui*, est citée par Sénèque le Rhéteur (*Controvers.*, IV, 24), pour prouver que la concision de Salluste surpasse celle de Thucydide. Malheureusement Sénèque, qui a cité de mémoire, a attribué à Thucydide un passage qui appartient à la seconde Olynthienne de Démosthène: *Αἱ γὰρ εὐπραξίαι δειναὶ συγκρύψαι καὶ συσκιάσαι τοιαῦτα ὀνείδη.*

66. *Suivez M. Émilius*. Il y a grande apparence que ces expressions, pour ainsi dire sacramentelles, par lesquelles Lepidus termine son discours, étaient celles de la formule évocatoire usitée, quand un magistrat appelait les citoyens à se joindre à lui dans un moment de péril pour la chose publique.

67. *Le pouvoir dont il avait tant abusé, etc.* Crébillon caractérise ainsi l'abdication de Sylla:

> . . . . Sylla, couvert du sang romain,
> Abdique insolemment le pouvoir souverain.

— *Alla mourir tranquille, etc.*

> L'un (Sylla), cruel et barbare, est mort aimé, tranquille,
> Comme un bon citoyen au milieu de sa ville.

L'autre (César), tout débonnaire, par un assassinat
A vu trancher ses jours au milieu du sénat.

CORNEILLE, *Cinna.*

68. *Le calme qui avait suivi l'abdication de Sylla.* Le président De Brosses place immédiatement après l'abdication de Sylla, une ambassade des habitans de Gadès au sénat, et, pour établir sa conjecture, il fait usage de plusieurs fragmens, dont les uns sont cités par les auteurs anciens comme appartenant à d'autres livres; puis de celui-ci :

LXX.	LXX.
Septimium neque animo neque lingua compotem.	Septimius qui ne savait gouverner ni sa tête ni sa langue.

Ce fragment appartient en effet au livre 1er, mais ne peut évidemment se rapporter à cet illustre chevalier Marcius Septimius, qui, par son courage et son habileté, sauva en Espagne les débris des deux armées de P. et de Cn. Scipion, auteurs de la seconde guerre punique. Ce qui vient à l'appui de mon opinion, c'est qu'en rapportant le passage, à propos de ces mots des *Adelphes*,

Vix sum compos animi.

Act. III, sc. 2.

Donat ajoute : *quum de amente Septimio loqueretur* (*Sallustius*). Marcius, il est vrai, commit une faute en acceptant le titre de propréteur, que lui décernèrent les soldats ; mais ce tort n'était pas de nature à autoriser Salluste, et d'après lui Donat, à le traiter d'insensé. Il est donc évident que De Brosses s'est trompé.

69. *De pareils moyens.* Servius, au vers 694 du XIIe livre de l'*Énéide :*

. . . . Me verius unum
Pro vobis fœdus luere. . . .

Verum est ici pour *bonum,* ainsi qu'on en voit plusieurs exemples dans Térence, et ci-après, dans Salluste, discours de Philippe ; enfin dans Cicéron (*de leg. Agrar.*, or. II, c. 16), *et verum judicabit*, pour *æquum*.

70. *Des rapports journaliers.* Nonius Marcellus (lib. IV, *de Varia signific. Serm.*, p. 264) cite ce passage entier au mot *componere*, pour *redimere*. Sosipater Charisius (*Inst. gram... de Syllabis*, p. 73) n'en rapporte que ces deux mots : *lanii, vinarii.* J'ai adopté pour ce passage une interprétation différente de celle du président De Brosses, qui l'applique aux dispositions faites par Lepidus, pour lever des troupes; il fit, dit-il, *des marchés avec des vivandiers, bouchers, pourvoyeurs, courtiers et autre espèce de gens, du ministère desquels on a journellement besoin dans une troupe nombreuse.* D'abord *lenones* n'est pas traduit, ensuite *vulgus* ne veut pas dire *une troupe nombreuse.* Enfin, quelqu'indiscipline qu'on suppose dans l'armée de Lepidus, il n'est pas probable qu'il eût entendu assez mal ses intérêts pour y introduire de lui-même la licence des mauvais lieux.

71. *Elle était redoutable.* Ce fragment est cité avec le précédent par Donat, sur ce passage de Térence (*Phormion,* acte II, sc. 2) :

. . . . Nunquam tam graves
Ob hanc inimicitias caperem in vestram familiam,
Quam is aspernatur nunc tam illiberaliter.

« Je ne me serais jamais attiré à cause d'elle (*ob hanc*) la violente inimitié de votre famille, puisque cette jeune fille (*quam*), ton maître la méprise si indignement. »

Ces mots de Donat, *et interpositis quibusdam,* placés entre ces deux fragmens de Salluste, prouvent qu'ils ont une corrélation étroite, et qu'ils se rapportent au même personnage. Reste cependant la difficulté de les expliquer, qui a paru insurmontable à ceux qui n'ont pas assez réfléchi sur ce passage de Donat : QUAM IS ASPERNATUR. *Ordo est : oh hanc quam hic aspernatur* ἀπόδοσις. QUAM *enim supra revocavit, ad puellam referens,* ut, QUEM REGNO HESPERIO FRAUDO. *Et Sallustius,* NAM SULLÆ DOMINATIONEM AUDEBAT. *Et interpositis quibusdam*, NEQUE EST OFFENSUS (*dominationem*) SULLÆ. On voit que dans les vers qui ont donné lieu à cette citation, le pronom relatif *quam* représente un substantif très-antérieurement exprimé. Si, pour les deux passages de Salluste en question, l'on admet par analogie que *dominationem* se trouve réellement dans le second; ici, on sera obligé de con-

venir que le rapprochement du commentateur porte à faux, puisqu'il n'y a aucune omission, tandis que sa précédente citation : *quem regno hesperio fraudo* a un rapport évident avec la tournure de *quam is aspernatur*. Au contraire, on expliquera parfaitement et le passage de Salluste et l'intention de Donat, si l'on admet que *dominationem* est un mot ajouté par celui-ci, entre guillemets, parenthèses ou crochets, pour aider à la fois à comprendre l'ellipse et à la représenter. Les copistes auront sans doute confondu l'explication avec le texte même du passage expliqué, et attribué à Donat ce qui n'était que le complément de l'ellipse qu'il citait comme exemple. Si mon explication paraît plausible, on lira *neque est offensus Sullæ*, sous-entendant *dominationem*, qui, se trouvant dans le membre de phrase précédent, *nam dominationem Sullæ audebat*, ne formerait qu'une répétition sans objet.

72. *Le feu de la guerre civile.* — *Fax illius motus ab ipso Sullæ rogo exarsit.* (FLORUS, lib. III, c. 24.)

73. *De ses guerres intestines.* Fragment tiré d'Arusianus Messius (*de Elocut. exemplis*, au mot *Quietus*).

74. *Des citoyens recommandables.* Il est inutile d'entrer ici dans aucun détail sur Cornelius Cethegus, dont il sera assez parlé dans la *Catilinaire;* seulement il faut rappeler que, dans une querelle qu'il eut avec Metellus Pius, Cethegus osa le frapper de son épée (CICÉRON, *pour Sylla*, ch. XXV). Ce fragment est rapporté trois fois dans les glossateurs; d'abord par Donat, sur ce vers de Térence :

> Næ tu istanc (fores), faxo, calcibus sæpe insultabis frustra.
>
> *Eunuch.*, act. II, sc. 3.

puis deux fois par Servius, dans le livre X de l'*Énéide*, mais avec quelque différence dans le texte; car, dans sa première citation, on lit *multos a pueritia*, ce qui paraît une erreur de copiste. Au mot *insultaverat*, Servius ajoute une explication que j'ai adoptée : *id est*, dit-il, *impetum fecerat.*

75. *La réputation d'homme juste et de bon citoyen.* Fragment cité par Sénèque (lettre CXIV), à cause du mot *famas*, que Salluste

emploie ici à l'accusatif pluriel, par une de ces licences qu'il prenait quelquefois, et qui n'avait que trop d'imitateurs : les réflexions que fait Sénèque à ce sujet, sont d'un trop haut intérêt pour ne pas les citer. « Ces défauts (de style), dit-il, introduits par tel homme qu'on regarde comme un modèle d'éloquence, sont imités par des gens qui les transmettent à d'autres. C'est ainsi que du temps où Salluste était à la mode, on regardait comme des élégances, les sentences coupées, les mots inattendus, une obscure brièveté. Arruntius, qui a écrit l'Histoire des guerres puniques, tâcha d'imiter Salluste, et se distingua dans ce genre. On trouve dans Salluste, *exercitum ex argento fecit*, c'est-à-dire qu'il s'en servit pour lever des soldats. Arruntius, épris de cette façon de parler, l'emploie à chaque page; il dit dans un endroit, *fugam nostris fecere,* pour dire ils mirent les nôtres en fuite; dans un autre endroit, *Hiero, rex Syracusanorum, bellum facit, etc.* En rapportant ces faits, je n'ai voulu que vous donner un échantillon : son livre est rempli d'expressions, rares dans Salluste, et chez Arruntius très-fréquentes, presque continuelles, et sans motif. Ces façons de parler se trouvaient sous la plume de Salluste, au lieu qu'Arruntius courait après. Vous voyez ce qui arrive quand on prend un défaut pour modèle. Salluste a dit *aquis hiemantibus,* pour indiquer que l'hiver suspendait la navigation. Arruntius dit, au premier livre de la *Guerre punique, repente hiemavit tempestas;* dans un autre endroit, voulant dire que l'année fut très-froide, il dit *totus hiemavit annus;* il se sert encore de l'expression *hiemante aquilone,* pour dire que le vent était froid. En un mot, il l'emploie à tout moment. Salluste s'étant servi du mot *famas*, les réputations, au pluriel, Arruntius n'a pas manqué d'en faire usage; dès son premier livre, il dit *ingentes esse famas Regulo.* » (Lett. CXIV.) — C'est donc bien à tort que, dans son édition de Salluste, Havercamp a mis *famam* au lieu de *famas.*

76. *Encouru le blâme public.* Tiré de Servius, sur ce vers :

Heu quid agat? quo nunc reginam ambire furentem
Audeat affatu?

Æneid. lib. IV, v. 283.

Ambire, dit ce commentateur, *significat et rogare. Sallustius in Jugurtha : Quos ego audio ambire, fatigare vos singulos. Dicebatur et ambio illum, pro rogo (Sallust. in* 1).—*Idem fecere, etc.* Ce passage de Salluste, si peu explicite en lui-même, se trouve heureusement éclairci par Cicéron, qui avait sans doute le même objet en vue, lorsqu'il a dit (*Brutus*, ch XLVII) : « M. Octavius, fils de « Cneus, dont les discours eurent assez d'influence pour faire « abroger par le peuple assemblé la loi Sempronia, qui assurait « la subsistance du peuple... Je mettrais au même rang Q. Cé- « pion, si, par excès d'attachement à l'ordre équestre, il n'eût « rompu avec le sénat. » Il ne faut pas confondre cet Octavius avec M. Octavius Cécina, qui, collègue de Tiberius Gracchus, triompha, dit Cicéron (*Brutus*, ch. XXV), de ce tribun à force de patience. Le Q. Cépion dont il est ici question, fut tué dans la guerre Sociale. Il ne faut pas le confondre non plus avec un autre membre de la famille patricienne Servilia, Q. Servilius Cépion, consul l'an 647, qui mérita le titre de *patron du sénat*, pour avoir proposé une loi admettant les sénateurs à partager les fonctions de juges avec les chevaliers, à qui C. Gracchus les avait exclusivement attribuées. Ce Servilius Cépion, dont Salluste parle dans son dernier chapitre de la *Guerre de Jugurtha*, mourut à Smyrne, dans l'exil. *Voyez* la note 247 de la *Guerre de Jugurtha*.

77. *Le plus tôt possible.* Tiré de Sosipater Charisius (*Institut. gramm.*, lib. II, *de Adverbiis*, p. 225). Dans le discours de Philippe, ci-après, Salluste emploie dans le même sens l'expression *quam maturrume*.

78. *Sans avoir aucun lieu d'exil déterminé.* Servius, sur ces mots de Virgile, *fato profugus* (*Æneid.* lib. 1, v. 2).

79. *Il se fit une armée.*—*Voyez* la note 75 ci-dessus. On trouvera dans le discours de Philippe une allusion à ce fait.

80. *S'excitaient joyeusement à la guerre.* Nonius Marcellus, lib. 1 *de Proprietate verborum*, pag. 31, au mot *Irritare*. Ce passage a semblé altéré à plusieurs, qui, au lieu de *ducem se nactos rati*, ont proposé *ducem senatus nacti*. « Ayant trouvé pour géné-

néral le chef du sénat. » Cette correction ingénieuse ne m'a pas paru nécessaire. L'expression *bellum irritare* rappelle ces mots de Martial : *Musas Phœbumque lacessere.*

81. *Les véritables dispositions du sénat.* Arusianus Messus, *de Elocut. exempl.*, au mot *Prudens.* Tacite a dit également (*Agricola*, c. XIX), *ceterum animorum provinciæ prudens.*

82. *Contre l'habit militaire.* Tiré d'Isidore de Séville, liv. XIX, ch. 24. *Toga*, dit-il, *Romani in pace utebantur, belli autem paludamentis..... Paludamentum erat insigne pallium imperatorum, cocco purpuraque et auro distinctum.* Servius cite aussi ce fragment de Salluste, à propos de ce passage de Virgile, *glandem mutavit arista* (*Georg.*, lib. I, v. 8).

83. *Sous Modène.* Tiré de Priscianus, liv. XV, ch. 2, page 618. Ce grammairien, qui cite en cet endroit jusqu'à sept passages de Salluste, où se trouve l'emploi des propositions *ad* et *apud*, dit à cette occasion : *Inveniuntur tamen et cum præpositionibus nomina civitatum sæpe prolata, et maxime apud historicos.*

84. *Avec une promptitude égale à ses progrès.* Fragment cité par Donat, comme exemple de *pariter*, synonyme de *similiter*, à propos de ce vers de Térence :

Pars æqua amoris tecum, ac pariter fieret.
Eunuch., act. I, sc. 2.

85. *Au décret du sénat.* Ἀρχαϊσμὸς, dit Donat, qui relate ce passage au sujet de ces mots de l'*Andrienne* de Térence :

. . . . In ædibus
Nihil ornati, nihil tumulti.

Ici *tumulti* est pour *tumultûs*, comme *senati* pour *senatûs*. Salluste emploie plusieurs fois cette expression *senati decreto,* dans la *Catilinaire*, ch. XXX, XXXVI, LIII, et dans la *Guerre de Jugurtha*, ch. XXX.

86. *Qu'il ne se départirait point de son entreprise.* Liv. IX, ch. 3, de Quintilien, qui, en relevant cette expression comme une licence, observe qu'elle est ici pour *non acturum pœnitentiam.*

87. *Avaient cessé de lier.* Donat, sur ces mots de Térence, *pace quod fiat tua* (*Eunuch.*, act. III, sc. 2).

88. *Par son âge et son expérience.* Servius, à propos de ce vers :

Hic annis gravis atque animi maturus Aletes.

Æneid. lib. IX, v. 246.

L. Marcius Philippus avait, étant tribun du peuple, proposé une loi agraire qui fut rejetée, et dont lui-même eut la sagesse de reconnaître le danger. Consul l'an de Rome 663, avec Sext. Julius César, il s'opposa vivement aux propositions du tribun Livius Drusus, ce qui fait dire à Cicéron, injustement, à mon avis, qu'il fut un *violent adversaire de la cause de la noblesse* (*Orat.* I, c. 7). La guerre Sociale prouva que Philippe avait sagement apprécié les funestes projets de Drusus ; et si son austère franchise alla trop loin envers le sénat, qui était dupe de ce tribun, Philippe n'en servit pas moins bien les véritables intérêts de ce corps. Il avait dit dans une harangue au peuple, « qu'avec un pareil « sénat, il ne pouvait conduire les affaires publiques. » Ce propos fut relevé dans cette assemblée par Drusus, puis par l'orateur Crassus dans un discours que Cicéron appelle *divin*, et qui fut pour lui *comme le chant du cygne ;* car, au sortir de la séance, Crassus fut attaqué de la fièvre, et sept jours après il n'était plus (*Orat.* III, c. 1). Philippe refusa de prendre part à la guerre civile, sous la domination de Cinna (*Lettres à Atticus,* liv. VIII, lett. 13). Cicéron vante l'éloquence de Philippe, *summa eloquentia* (*Brutus,* ch. XLV), et lui donne le second rang parmi les orateurs de son temps, après Crassus et Antoine (ch. XLVII). Le même auteur (*Orat.* II, c. 60) et Plutarque (*Vie de Pompée*) nous apprennent que Philippe maniait fort bien la plaisanterie. Comme on ne pouvait briguer le consulat qu'à l'âge de quarante-trois ans révolus, et que Philippe n'y parvint que deux ans après l'avoir vainement sollicité, car Cicéron (*Brutus,* ch. XLV) atteste que Marcus Herennius, qui fut consul l'an 661 de Rome, obtint les suffrages à l'exclusion de Philippe, ce dernier devait avoir au moins soixante ans lorsqu'il prononça le discours que lui prête Salluste, l'an 676, quatorze ans après son consulat; mais ici ne se termina point la carrière politique de Philippe, car, dans son second

discours sur la loi agraire, prononcé l'an 691, Cicéron, parlant du prétendu legs de l'Égypte fait au peuple romain, deux ans auparavant, sous le consulat de L. Aurel. Cotta, et de L. Manlius Torquatus, cite Philippe comme l'ayant plusieurs fois attesté: *Hæc L. Philippus sæpe in senatu confirmasse memoria teneo* (c. XVI). Or, ce sénateur aurait eu alors au moins quatre-vingt-deux ans, et quatre-vingt-quatre sous le consulat de Cicéron. Il était, à ce qu'il paraît, la tradition vivante du sénat, et l'on pouvait dire de lui :

Ce vieillard *au sénat* a déjà vu quatre âges,
Il sait de tous les temps les différens usages.

89. *S'exprima en ces termes.* Priscien (liv. XVIII) cite cette locution, *in hunc modum* pour *in hoc modo*, comme un hellénisme, dont Salluste offre de si fréquens exemples.

90. *Discours de L. Philippe.* Le président De Brosses, et d'après lui Dureau Delamalle, assignent à ce discours une autre époque; c'est-à-dire le moment d'une seconde agression tentée par Lepidus. Suivant eux, ce factieux, vaincu dans un premier combat, rallia ses forces et marcha vers Rome. Ni Florus, ni Appien, ni Plutarque, ni Exsuperantius, ne parlent de cette seconde tentative. Plutarque va plus loin : sans faire mention de cette première défaite de Lepidus, il prétend que celui-ci évacua l'Italie avant d'avoir combatu, et à la nouvelle de la défection de Brutus, l'un de ses lieutenans. Mais, alors même que l'on admettrait le fait historique avancé par le président De Brosses, on trouverait toujours dans le discours de Philippe, de fortes raisons de penser que lorsqu'il fut prononcé, il n'y avait eu encore aucun engagement avec les troupes de Lepidus. D'abord, il n'y aurait rien de plus invraisemblable que la pusillanimité du sénat envers un ennemi déjà vaincu ; en second lieu, serait-il présumable que dans un discours où il cherchait, par tous les moyens possibles, à ranimer l'énergie du sénat, Philippe n'eût pas dit un mot de cette victoire? Dans les notes subséquentes nous prouverons, à l'occasion de plusieurs passages, toute l'invraisemblance du système de De Brosses. Au reste, il est le seul, avec Dureau Delamalle, qui ait présenté ainsi l'histoire de Lepidus. Sans parler de Sigonius (*Comm. sur les fastes de Rome*), j'ai pour mon opi-

nion l'abbé Thyvon, Beauzée, et Lebrun, qui a fort bien discuté ce point de critique.

91. *Combien il serait à souhaiter.* M. Burnouf observe avec raison que la construction de cette phrase est imitée de Thucydide... *μάλιστα μὲν* (*maxume*) *ὡς καὶ ξυμφορὰ δέονται* (liv. I, ch. 32).

92. *Courir à sa défense.* — *A promptissumo quoque*, veut dire, *quiconque est le plus près, le plus immédiatement sous la main : in promptu est.* Par là l'orateur entend les citoyens qui, étant au premier rang de l'état, sont les premiers appelés à le défendre. Beauzée a fait un contre-sens, et De Brosses un faux-sens, en traduisant, l'un par, *les plus braves;* l'autre par, *avec assez d'activité.* M. Burnouf, dans ses notes, indique un sens qui pourrait se traduire par, *l'élite de ses citoyens;* c'est ainsi qu'ont entendu Thyvon et Lebrun; Dureau Delamalle a traduit ainsi : *que ses premiers rangs, courent à sa défense.* J'ai donné la préférence à sa version, par les motifs que lui-même expose dans ses notes; seulement, dans mon imitation, j'ai cru devoir substituer le mot de *citoyens* à celui de *rangs*, qui ne m'a pas semblé assez clair. Au surplus, l'expression latine est d'une énergie que je regrette de n'avoir pu reproduire.

93. *L'exécution de semblables mesures.* Peut-être faudrait-il dans la traduction supprimer le mot *exécution;* cela présenterait aussi un sens satisfaisant, mais le mot *facienda* ne serait pas rendu.

94. *Subir les maux de la guerre.* Imité de Démosthène (*Philippique*, III, vers l'exorde); mais avec cette concision par laquelle Salluste l'emportait sur Thucydide comme sur Démosthène.

95. *De veiller sur elle.* Cette phrase a été entendue bien diversement. Dureau Delamalle adopte l'opinion de ceux qui prennent *qui* pour *quo modo*, et fait rapporter *omissa cura* aux sénateurs : *Grands dieux!* dit-il, *témoins de cette lâche insouciance, comment vous intéressez-vous encore à cette république?* C'est ainsi que l'ont entendu Thyvon, Beauzée, De Brosses et Lebrun. D'autres, prenant *qui* comme pronom, l'appliquent, non aux dieux, mais

aux sénateurs ; ce qui me semble absurde. Enfin, M. Burnouf a présenté en français le sens nouveau qu'il donne à cette phrase : *O dieux*, dit-il, *dont la Providence, alors même qu'elle sommeille, gouverne encore cette ville*. J'ai pris *qui* pour *quo modo*, et, faisant rapporter *omissa cura* aux dieux, j'ai proposé une version qui n'est celle ni des uns ni des autres.

96. *Par de vaines prédictions*. On citait les livres Sibyllins, qui portaient que C. C. C. règneraient dans Rome, ce que l'on entendait de trois personnes de la maison Cornelia, dont on comptait Cornel. Cinna et Corn. Sylla pour les deux premiers, et cet oracle semblait promettre que la république n'aurait jamais d'usurpation à craindre de Lepidus, qui sortait de la maison Émilia. — Voyez *Guerre de Catilina*, ch. LXVII, et PLUT., *Vie de Cicéron*.

97. *Ses rapines*. Allusion aux déprédations de Lepidus pendant sa préture en Sicile : elles furent tellement scandaleuses, que Cicéron, dans ses *Verrines* (*de re Frum.*, cap. XI), ne croit rien trouver de plus fort contre Verrès, que de dire qu'il a fait ce que n'autorisait même pas l'exemple de Lepidus.

98. *Récompensé ses crimes*. En effet, pour l'éloigner de Rome, un sénatus-consulte venait de lui donner le gouvernement de la Gaule Cisalpine, avec l'autorisation de lever une armée.

99. *Trouvé grâce devant lui*. — *Ab eo peperisse*. Les éditeurs qui, contre la foi des manuscrits, ont proposé *peperere*, n'ont pas fait attention, dit M. Burnouf, que cet emploi de l'infinitif au lieu de l'indicatif, ne doit pas plus les offusquer ici que dans cent autres endroits de Salluste.

100. *Disaient que Lepidus*. — *Putabant*, qui se trouve pour *aiebant* dans quelques éditions, donne mal-à-propos une forme dubitative à un reproche que Philippe adresse directement à ceux dont la circonspection intéressée avait encouragé l'audace de Lepidus. Selon Dureau Delamalle et d'autres, dans cette phrase, par une locution très-familière à Salluste, le mot *extollebant* gouverne à la fois l'accusatif *benefacta*, et l'infinitif *auxisse magnitudinem* ; mais le sens le plus naturel est de concevoir la construction de

cette phrase comme l'a présentée M. Burnouf : *Gentis Æmiliæ benefacta extollebant, et aiebant... auxisse* (*aiebant quoque*); *nusquam Lepidum progressum, etiam tum, quum privata arma opprimendæ libertatis* (*caussa*) *cepisset.* — *Auxisse* est pour *auctam esse.* De même Caton, cité par Aulu-Gelle (liv. XVIII, ch. 12), *eo res eorum auxit* pour *aucta est.*

101. *Ceux-là, dis-je.* — *Sibi quisque.* Ici, Salluste s'est imité lui-même; il fait dire à Caton, dans la *Catilinaire* (ch. LII) : *Ubi vos separatim sibi quisque consilium capitis, ubi domi voluptatibus, etc.*

102. *C'est un proconsul.* C'est du titre de proconsul donné ici à Lepidus, puis à Catulus à la fin du discours, que le président De Brosses a inféré qu'il fut prononcé après la bataille du pont Milvius. Mais des faits mêmes admis par ce critique, il résulte que le sénat avait assigné à Lepidus et à Catulus, alors qu'ils exerçaient encore le consulat, les provinces proconsulaires, pour qu'ils s'éloignassent de Rome, et tiré d'eux le serment de ne pas porter les armes l'un contre l'autre pendant la durée de leur consulat. Or, Lepidus se hâta d'aller prendre possession de la Gaule Cisalpine, et, à l'expiration de son consulat, les comices ayant éprouvé du retard par son refus de les présider, la république fut administrée par des interrois, et dès ce moment, Lepidus et Catulus ne portèrent plus que le titre de proconsuls, et Lepidus s'en prévalut pour se croire relevé du serment qu'il avait prêté. (*Voyez* SIGONIUS, *Comm. sur les fastes de Rome, ann.* DCLXXV *et* DCLXXX.) Ce qui vient encore à l'appui de ces raisonnemens, c'est cette interpellation que l'orateur fait ci-après à Lepidus : *Tu demandes un second consulat, comme si tu t'étais démis du premier.* — *Non plus acheté.* Le riche produit de ses horribles concussions en Sicile, avait mis Lepidus en état d'acheter le consulat.

103. *Satellites de Saturninus.* L. Apuleius Saturninus, chargé, en qualité de questeur, du département d'Ostie, qui avait une grande importance pour les subsistances de Rome, négligea ses fonctions, tout occupé qu'il était de ses plaisirs. Il fut destitué et chassé du sénat. Dès-lors, il devint l'ennemi acharné de ce

corps, et le partisan dévoué de Marius, qu'il servit surtout dans sa haine contre Metellus le Numidique. Après l'exil de ce vertueux Romain, Saturninus, pour faire élire consul le préteur Glaucia, fit assassiner Memmius, compétiteur de celui-ci : ce nouvel attentat combla la mesure. Le sénat chargea les consuls de sévir contre Saturninus. Marius, l'un d'eux (c'était son sixième consulat), se décida sans peine à s'armer contre un complice qui ne pouvait plus lui être utile. Saturninus, Glaucia et leurs adhérens, bloqués dans le Capitole, où ils s'étaient réfugiés, se rendirent et furent massacrés par le peuple (an de Rome 654). — *Ensuite de Sulpicius* (*Voyez* ci-dessus, page 341); *puis de Damasippus.* Préteur de la ville, sous le consulat de Cn. Carbon et de C. Marius (le fils), il fut le ministre des proscriptions de celui-ci. — Voyez *Guerre de Catilina*, ch. LI; et VELLEIUS PATERC., liv. II, ch. 26.

104. *La fureur contagieuse des séditions.* Pour justifier l'expression *rabiem*, employée ici, M. Burnouf cite ce passage de Tite-Live : *Scipio, cædem eam signum defectionis omnium Gallorum esse ratus*, CONTACTOSQUE *eo scelere, velut injecta* RABIE *ad arma ituros.*

105. *A rester gratuitement homme de bien.* « Dans tout gouver-« nement, dit encore Tite-Live (liv. IV, ch. II), ce qu'on récom-« pense ne manque jamais de prendre accroissement : ainsi se font « les bons citoyens dans la paix et dans la guerre. A Rome, « toutes les récompenses étaient pour la sédition; c'était une « source intarissable d'honneurs, et pour chacun et pour tous. » Et ailleurs (*ibid.*, ch. 35), « On s'engage dans les travaux et « dans les périls, dès qu'on a l'espoir du profit et de l'honneur : « il n'est rien qu'on ne tente, si de grands efforts ont pour « prix de grandes récompenses. »

106. *Qui, pour la seconde fois, menacera nos murs.* Ici se trouve le passage qui, sans doute, a persuadé à De Brosses que Lepidus s'était déjà avancé contre Rome au moment où Philippe prononça ce discours; mais, comme le prouve le témoignage unanime des auteurs qui ont parlé de cette guerre civile (*Voyez* ci-

dessus, note 89), Lepidus ne l'avait pas encore commencée. L'on a expliqué facilement ces mots, *exercitu rursus admoto*, en disant que Philippe faisait allusion à l'armée que Cinna et Marius avaient dans la précédente guerre civile, conduite contre Rome. En effet, dans cette armée, où se retrouvaient les anciens sicaires de Saturninus et de Sulpicius, de Marius et de Damasippus, tout prêts à massacrer encore une fois la noblesse, il n'y avait, selon Philippe du moins, rien de nouveau que Lepidus. On doit observer à l'appui, que Philippe parle plus loin de Cinna, et qu'il assimile les crimes que Lepidus va commettre, aux excès de Cinna contre la noblesse.

107. *Comme la foudre.* Imitation de Démosthène (troisième *Philippique* proprement dite, et la onzième de ses harangues) : « Spectateurs oisifs, les Grecs le regardent agir, et comme des « gens qui voient tomber la grêle, chacun fait des vœux pour « que ses champs en soient garantis ; personne n'entreprend de « l'arrêter. »

108. *Combien les choses ont changé.* « Pour moi, je pense, « Athéniens, que tout a bien changé ; tout est parvenu à un « point que ne connaissaient pas nos ancêtres.» (DÉMOSTH., *ibid*).

109. *Honte ou mauvaise volonté de faire bien.* — *Pudet aut piget recte facere.* Servius cite ces mots à propos de ce passage de Virgile :

> . . . . Nec me meminisse pigebit Elissæ ;
> Dum memor ipse mei.
>
> *Æneid.* lib. IV, v. 335.

Puis il signale la différence de sens que présentent *piget* et *pudet*, qui sembleraient presque synonymes : *De futuro dixit et congrue; nam* PIGET *ad futurum spectat*, PUDET *ad præteritum... unde interdum a Sallustio simul possunt.*

110. *Qu'il n'a pas été ravi.* Ce sens, le seul que puisse présenter le texte, est satisfaisant; il fait ressortir toute l'inconséquence de Lepidus. Dureau Delamalle, qui trouve que cette interprétation n'a pas de sens, veut que le texte soit altéré, et propose de lire : *Civitatem confirmari, qui adeptam necat*, au

lieu d'*ademptam negat;* et il traduit ainsi : *Qui veut l'affermissement de la république, et qui la renverse.* J'avoue que je n'aperçois pas l'avantage de cette nouvelle version.

111. *Flambeau de toutes nos discordes.* Il est assez piquant de voir qualifier ainsi la puissance tribunitienne par un ancien tribun du peuple. Sur ces mots, *plebei tribunitiam potestatem,* je trouve dans Priscien (liv. VI, ch. 2, p. 256) l'observation suivante : PLEBEI, *invenitur etiam* PLEBES, PLEBEI, *nam* PLEBS, PLEBIS *facit genitivum.*

112. *Comme si tu t'étais démis du premier.* L'usage était qu'à la fin de l'année, les consuls vinssent en présence de l'assemblée du peuple, se démettre de leur magistrature, et jurer qu'ils n'avaient rien fait contre les lois (PLIN., *Panég.,* ch. LXIV et LXV; CIC., *contre Pison,* ch. III; *Lettres fam.,* liv. V, lett. 2).

113. *N'opposez-vous aux armes que des paroles?* Philippe aurait-il pu s'exprimer ainsi, s'il y avait eu un premier combat contre Lepidus?

114. *On a déplacé des garnisons.* Le mot *deducta* peut encore s'entendre ainsi : « On a conduit des garnisons dans les villes; on les leur a imposées. »

115. *On vous impose arbitrairement des lois.* Ici je trouve une nouvelle preuve de la date de ce discours : en effet, en faisant cette énumération des actes hostiles commis par Lepidus, Philippe se serait-il arrêté là « s'il y avait eu un combat, une vic« toire, » dit le traducteur Lebrun? n'aurait-il pas ajouté : *Lepidus a porté la rébellion à son dernier période; il a résisté à vos armes; mais vos armes l'ont vaincu. Et dans cet état, vous envoyez des députés, vous faites des décrets!*

116. *Des députations, des décrets.* Imité de Démosthène, première *Philippique.* « Dès que vous aurez déterminé ce qu'il vous « plaira davantage, exécutez-le au plus tôt, afin d'attaquer Phi« lippe, non plus par des décrets et par des lettres, mais les armes « à la main. »

117. *Votre défaut d'énergie, et non la justice de sa cause.* Dureau Delamalle rapporte les mots *æquo et bono* aux sénateurs, et non à la cause de Lepidus. « Si vous le ménagez, dit-il, c'est par « crainte, et non par des vues de bien public. » Je m'en suis tenu au sens le plus naturel, et j'ai pour moi les autres traducteurs. Cette interpellation sententieuse de Philippe, *quanto avidius pacem petieritis, tanto bellum acrius erit,* est la paraphrase de cet adage : *Si vis pacem, para bellum.*

118. *Quand vous pourriez le faire subir.* Nouvelle imitation de Démosthène, première *Olynthienne,* dans l'édition de Vossius, troisième, selon l'abbé Auger. « Et vous ne rougissez pas de ne « point oser faire, ayant l'occasion, ce qu'il ferait bien volontiers, « s'il le pouvait. »

119. *Vous portez l'apathie.* Passage cité à cause du mot *torpedo,* par Nonius Marcellus, liv. III, *de Indiscretis generibus;* et par Sosipater Charisius, *Instit. grammat.,* lib. I, *de Analog.* TORPOR *et animi et corporis dicitur debilitatio,* dit ce dernier écrivain, *si a torpedine cujus contactu corpus hebetatur.*

120. *L'avilissement de notre ordre.* — *Decus ordinis hujus interiit,* tel est le texte proposé par Cortius. Les plus anciennes éditions portent *decus atque ordines omnes interierunt,* ce qui est absurde; car il est certain que, sous la tyrannie de Cinna, l'ère populaire s'éleva sur les ruines de l'ordre sénatorial.

121. *L'interroi Appius Claudius.* L'absence de Lepidus retardait les comices, comme on l'a dit précédemment (note 102); mais pourquoi Catulus ne les aurait-il pas présidés à sa place? c'est que le temps de leur consulat était expiré. La puissance des interrois était égale à celle des rois, attendu qu'ils remplaçaient dans Rome tous les magistrats à élire, mais elle ne durait que cinq jours. Le sénat la conférait, et toujours à un de ses membres; c'est la seule dignité à laquelle les plébéiens ne parvinrent jamais.

122. *Et d'un esprit énergique.* Tiré de Sosipater Charisius (*Inst. gramm.,* lib. II, *de Adverb.,* p. 215), comme exemple du mot

aliter employé dans le sens d'*alias*. Q. Lutatius Catulus était fils de Lucius Catulus, qui avait le plus contribué avec Sylla, son lieutenant, à la victoire de Verceil contre les Cimbres. Marius, qui s'arrogea tout l'honneur de cette journée, enveloppa son rival de gloire dans ses cruelles proscriptions. Q. Catulus, son fils, hérita de ses vertus, et montra dans les guerres civiles une modération d'autant plus louable qu'il avait plus de vengeance à exercer. « Il fut, dit Valère-Maxime, le premier chef de parti « que Rome vit rentrer vainqueur dans ses murs en bon et hon-« nête citoyen, sans ambition et sans prétention. » Les deux Catulus étaient remarquables par un genre d'éloquence plein de douceur, d'élégance et de grâce (Cic., *Brutus*, ch. xxxv; *des Devoirs*, liv. 1, ch. 37).

123. *Dans l'art de la guerre*. Fragment tiré d'Acron, Commentaire sur les *Épîtres* d'Horace.

124. *A se repentir de son entreprise*. Charisius (*Instit. gramm.*, lib. III, *de Impersonal.*) cite cette expression à cause de l'emploi irrégulier qu'en a fait Salluste. *Pœniteo*, observe-t-il, *non dicimus, et tamen Sallustius*, lib. I, c. 6. — *Lepidum, etc.* On reconnaît ici l'une des habitudes familières à notre auteur, qui recherche certaines répétitions pour donner à son style un caractère archaïque; un peu plus haut, il a fait dire à Lepidus : *non pœniturum*. — *Voyez* ci-dessus, note 86.

125. *Du peuple entier*. Tiré de Donat, Commentaire sur Térence, à propos de ce vers :

. . . . In ore 'st omni populo. . . . .
Adelph., act. I, sc. 2.

On a aussi appliqué ces mots à Pompée, dont la vie avait tant d'éclat, qu'elle semblait se passer *sous les yeux des nations, du peuple, de Rome elle-même*.

126. *Par derrière*. Cité par Julius Ruffinianus (*de Schemate*).

127. *Nouveau Cinna*. Marius Victorinus (*Expositio in Rhet. Cicer.*) cite ces mots comme exemple d'un nom propre appliqué

en surnom à une autre personne : *et recte certum nomen ; interdum enim ex libidine et quadam obtrectatione nomen imponitur.*

128. *Par la multitude.* Cité à propos de ce vers :

> Tot res repente circumvallant, unde emergi non potest.
>
> *Adelph.*, act. III, sc. 2.

par Donat, qui ajoute cette explication, *quum impressio est hostium, sic dicitur.*

129. *De sa victoire.* Cité deux fois par Donat, à propos de chacun de ces deux vers de la même scène de l'*Andrienne :*

> Næ istam multimodis tuam inveniri gaudeo.
>
> . . . . . Omnes nos gaudere hoc, Chreme.
>
> Act. v, sc. 4.

Ce commentateur ajoute cette observation, *gaudemus nostra, gratulamur alienis.*

130. *A l'égard de Carbon.* On peut croire que, Sylla vivant, Pompée n'aurait pu laisser la vie à Carbon, quand même il l'aurait voulu ; mais on se demande quel motif il eut pour commettre le meurtre de Brutus, contre le droit de la guerre et la foi d'un traité. Peut-être qu'élevé dans la cruelle politique de Sylla, il ne crut pas devoir laisser vivre aucun chef du parti ennemi. Brutus avait épousé Servilie, sœur de Caton d'Utique, dont il eut M. Brutus, l'un des meurtriers de César.

131. *Du sang de ses soldats.* Fragment cité par Servius, sur ce vers :

> Sin et Trojanis cum multo gloria venit
> Sanguine. . . . .
>
> *Æneid.* lib. XI, v. 421.

Et par Isidore de Séville (lib. XVIII, cap. 2, *de Triumphis*), *Non est autem jucunda victoria, quæ per immensa detrimenta contingit. Et hoc est quod laudat Sallustius, duces victoriam incruento exercitu deportasse.* Douza propose de substituer *reportare* à *deportasse.* Salluste se sert de la même expression au ch. XCII de la *Guerre de Jugurtha.*

132. *Pour un vainqueur.* Cité par Arusianus Messus au mot *Decet*, et par Servius à propos de ces mots de Virgile :

. . . . Cui me Fortuna precari.
Æneid. lib. VIII, v. 127.

Hellénisme, pour *quem pecari.* Le mot *decet* veut ordinairement son régime à l'accusatif, et, par conséquent, il faudrait *victores decebant;* mais on trouve dans Plaute, dans Térence, et dans Aulu-Gelle, des exemples conformes à l'emploi que Salluste fait ici du datif.

133. *Pria Curion... d'avoir cette déférence pour l'âge de Mamercus.* Cité par Priscien, liv. X, ch. 8, p. 505. On trouve la même tournure dans la *Guerre de Jugurtha : Itaque Sulla, cujus facundiæ, non ætati, a Manlio concessum.* L'élection dont il s'agit ici eut lieu pour l'année 677 de Rome. Decimus Junius Brutus, homme fort versé dans la littérature grecque et latine (CIC., *Brutus*, ch. XLVII), fut unanimement élu le premier. Après lui fut nommé Mamercus Émilius Lepidus Livianus, né dans la maison Livia, et entré par adoption dans la maison Émilia. Il sera parlé plus tard de C. Scribonius Curion, qui fut consul l'année suivante.

134. *Rien lui refuser.* Cité par Arusianus Messus au mot *Abnuere.* La plupart des éditions portent *abnuituros* au lieu d'*abnuiturum*, ce qui changerait entièrement le sens que j'ai donné à ce fragment. Pour appuyer mon opinion, je ne citerai pas seulement celle du président De Brosses, souvent trop hardi dans ses conjectures, mais celle de Popma, qui rapporte à l'adultère de la femme de Lepidus, ce fragment et celui qui suit dans notre texte, ch. XIII, puis un troisième qui n'a pu trouver place que dans mes notes. (*Voyez* la note suiv.) Ce premier fait admis, la correction d'*abnuiturum* en devient la conséquence nécessaire.

135. *Au dire de toutes les autres.* Tiré de Charisius (*Instit. gramm.*, lib. I), comme exemple du mot *aliter* pour *alias.* — *Voyez* la note 122.

Ici il convient de placer le fragment suivant, qui, selon

Popma, se rapportait à l'adultère d'Apuleia, mais dont il est cependant impossible de trouver une explication, sinon grammaticale, du moins historique :

LXXI.	LXXI.
Liberis ejus avunculus erat;	Il était l'oncle de ses enfans;

Cité par Donat, d'abord sur ces mots de l'*Hécyre* :

. . . . Etsi illi pater es.
Act. II, sc. 2.

Et sur ce vers du *Phormion* :

Patruus tuus est pater inventus Phanio uxori tuæ.
Act. V, sc. 5.

136. *D'entendre et de penser.* Cité par Nonius Marcellus, lib. IV, *de Var. signif. sermonum*, au mot *Competere* ; et il ajoute : *Competere, rei cujusque meminisse aut constanter volere.*

137. *A Tharros.* Nom de ville. Cité par le grammairien Valerius Probus, *Instit. gramm.*, lib. II, *de Catholicis.*

138. *Des choses humaines.* Servius, sur ce vers de l'*Énéide* :

. . . . Per eversæ, genitor, fumantia Trojæ
Excidia obtestor. . . .
Lib. X, v. 45.

139. *Au bout de peu de jours.* Pline le Naturaliste (liv. VII, ch. 36) cite Lepidus au nombre des hommes qui furent victimes d'un tendre sentiment : *M. Lepidus, Apuleiæ uxoris caritate, post repudium abiit.* Plus loin (ch. LIII), il rapporte une particularité singulière de ses funérailles : *Flammæ vi e rogo ejectus, recondi propter ardorem non potuisset, juxta, sarmentis aliis, nudus crematus est.*

140. *Perpenna.* Ici se présente sur la fin de la guerre civile de Lepidus, des incertitudes d'autant plus difficiles à fixer, que tous les auteurs qui ont parlé de cet évènement sont plus ou moins incomplets, et qu'ils se contredisent la plupart; mais, d'après Salluste du moins, on ne peut douter que la guerre civile ne se

soit perpétuée en Sicile sous Perpenna; sans cela quelle occasion, quel motif aurait eu notre historien, après avoir, dans son premier livre, fait mourir Lepidus, de présenter dans le second livre la description de la Sardaigne? C'est un point, au reste, que je me réserve d'éclaircir dans le commentaire du deuxième livre de la traduction des *Fragmens*.

A l'endroit du premier livre qui fait l'objet de la présente note, peut se rapporter le fragment qui suit :

LXXII.

Perpenna tam paucis pro spectus (profectus), vera est æstimanda. (Inintelligible.)

Lequel est cité par Servius, sur le vers 694 du XII[e] livre de l'*Énéide :*

. . . . Me verius unum
Pro vobis fœdus luere. . . .

Comme exemple du mot *verum* employé dans le sens de *rectum*, *bonum*. Malgré la correction de Putschius, qui a substitué *profectus* à *pro spectus*, ce fragment ne présente aucun sens, et il a fallu quelque préoccupation de la part du président de Brosses pour prétendre l'expliquer ainsi : *Perpenna n'ayant emmené avec lui que peu de troupes, il est plus vraisemblable, etc.* N'avait-il donc pas lu le commentaire de Servius sur le mot *Vera?*

141. *De soins importans*. Servius, sur ce vers :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.
Æneid. lib. I, v. 630.

Mar. Victorinus (*in Ciceronem*, pag. 133), comme exemple d'une énumération qui contribue heureusement à la rapidité de la narration.

142. *Le massacre de ses habitans*. Fragment tiré de Servius, sur ce vers :

. . . . Et latos vastant cultoribus agros.
Æneid. lib. VIII, v. 8.

Ce passage rappelle ces mots du discours de Lepidus (ch. VIII), *vastam urbem fuga et cædibus.*

143. *Une pépinière de triomphateurs.* — *Provincia ex omnibus una maxima triumphalis.* (CICER., *in Pison.*, note 64).

144. *Était en feu.* Mar. Victorinus (*in Cicer.*), César (*de Bello gallico*, lib. V) et Tacite (*Ann.*, lib. XII) ont employé la même expression.

145. *D'Ostie.* — *Ostia*, cité par Charisius Sosipater (lib. I, *de Analog.*), qui fait l'observation suivante : *Ostia, exitus fluminum in mare, neutro genere semper pluraliter dicuntur. Sed quum urbem significat ad ostium Tiberis, singularem potius numerum observa, quamvis Sallustius frequenter etiam plurali numero urbem significet.*

146. *A la première occasion.* Cité par Arusianus Messus au mot *Tempus*, et par Donat, sur ce vers du *Phormion* de Térence :

Sed eccum ipsum video in tempore huc se recipere.

147. *N'importe à quel prix.* Florus (liv. III, ch. 23) : *Expediebat ergo quasi ægræ sauciæque reipublicæ requiescere quomodocunque, ne vulnera curatione ipsa rescinderentur.*

148. *César, qui était alors tribun militaire.* Suétone (*Vie de César*, ch. V) : « A son retour de Rome, le peuple, par une faveur particulière, le revêtit lui-même de la dignité de tribun « militaire ; et, par reconnaissance, il songea à relever la puissance tributienne, à laquelle le despotisme de Sylla avait longtemps porté atteinte ; il fit aussi valoir la loi Plotia, pour « obtenir le rappel de Cinna, frère de sa femme, qui, partisan « de Lepidus dans les derniers troubles de la république, avait « été contraint, après la mort de ce factieux, de demander une « retraite à Sertorius. La harangue du tribun, prononcée sur ce « sujet, conserve encore sa célébrité. » Aulu-Gelle (liv. XIII, ch. 3) en cite la dernière phrase.

149. *Les fureurs de la guerre.* Fragment cité par Priscien (liv. X,

ch. 3, p. 487), qui fait à ce sujet cette réflexion grammaticale : SENESCO *inchoativum est, nam positivum ejus* SENEO *invenio in usu; — a* SENEO *igitur, non à* SENESCO, *fit præteritum* SENUI.

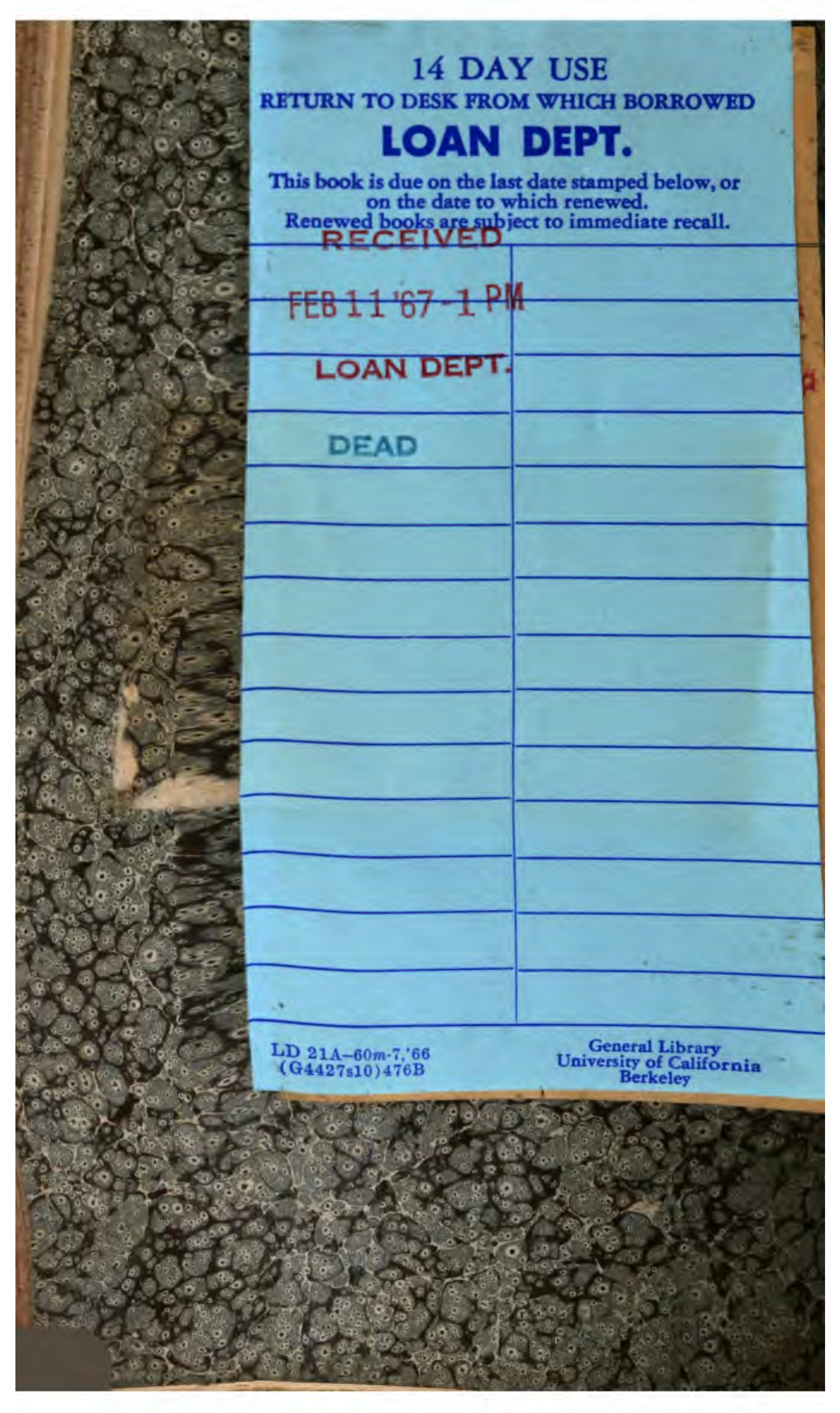
150. *D'une paix profonde. — Ita hoc bellum civile non magis clementia Catuli, quam tædio Sullanæ crudelitatis, ut ignis in stipula, eadem celeritate qua exarsit, evanuit.* (PAUL. OROS., lib. V, c. 23.)

FIN DES NOTES DES FRAGMENS.

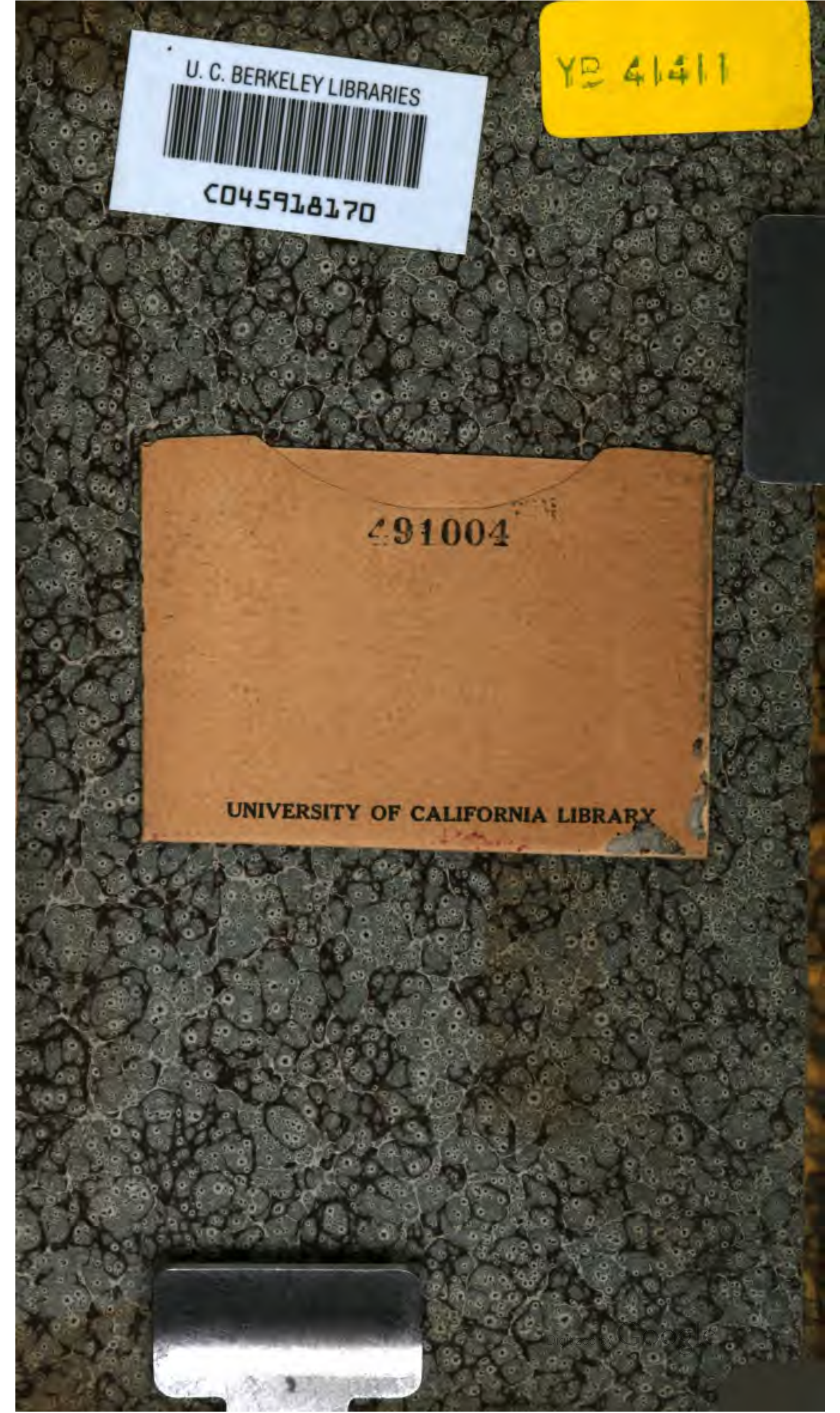
TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DU PREMIER VOLUME.



14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.
RECEIVED
FEB 11 '67 -1 PM
LOAN DEPT.
DEAD
LD 21A-60m-7,'66
(G4427s10)476B
General Library
University of California
Berkeley



U. C. BERKELEY LIBRARIES
C045918170
YB 41411
491004
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

